



Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



CSRS
Centre Suisse de Recherches
Scientifiques en Côte d'Ivoire



RSS-PASRES

REVUE DES SCIENCES SOCIALES

PROGRAMME D'APPUI STRATEGIQUE A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMITE DE PILOTAGE

Président : Professeur BIAKA Zasseli Ignace

Vice-Président : Jurg UTZINGER

Vice-Président délégué : BONFOH Bassirou, Centre Suisse de Recherches Scientifiques
en Côte d'Ivoire

Membres : TRAORE Seydou, MEF
HOEGAH Théodore, Représentant du Secteur Privé

Observateurs : ADOHI Krou Viviane, Président du Conseil Scientifique
SANGARE Yaya , Secrétaire Exécutif, secrétaire de séance

COMITE SCIENTIFIQUE

AKA-EVY Jean-Louis, Professeur Titulaire, Université Marian Ngouabi de Brazzaville

AKAPKO Yaovi, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)

AKINDES Francis, Professeur Titulaire, Collège de France, Université Alassane Ouattara,
Bouaké (Côte d'Ivoire)

BANCOLE Alexis, Maître de Conférences, Université d'Abomey Calavi

BIAKA Zasseli Ignace, Professeur Titulaire, Université Félix Houphët-Boigny d'Abidjan

BONGO-PASI M. Sangol, Professeur Titulaire, Université de Kinshasa

DIAGNE-MBENGUE Ramatoulaye, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop de
Dakar

HOUNSOUNON-TOLIN Paulin, Maître de Conférences, Université d'Abomey Calavi

KONE Cyrille B., Professeur Titulaire, Université, de Ouagadougou

NIAMKE Koffi, Professeur Titulaire, Université Félix Houphët-Boigny d'Abidjan

POAME Lazare, Professeur Titulaire, membre associé de l'Accadémie Royale de Belgique,
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

QUASHIE Maryse Adjo, Maître de Conférences, Université de Lomé

SAWADOGO Mahamadé, Professeur Titulaire, Université de Ouagadougou

COMITE DE LECTURE

- Professeur ANOH Paul, Géographie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (COTE D'IVOIRE)
- Docteur Nacoulma GOAMA, Géographie, Université de OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)
- Professeur N'DOUBA François, Psychologie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (COTE D'IVOIRE)
- Docteur DE CHACUS Sylvie, Maître de Conférences, Psychologie, Université Abomey-Calavi (BENIN)
- Professeur BADINI Amadé, Philosophie, Université de OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)
- Professeur OUATTARA Tiorna, Histoire, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur BATENGA Willy, Histoire, Université de OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)
- Docteur TOSSOU Cocou, Maître de Conférences, Sociologie, Université Abomey Calavi (BENIN)
- Docteur MALGOUBRI Pierre Maître de Conférences, Linguistique, Université de OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)

COMITE DE REDACTION

- Dr OUATTARA Lhaur-Yaigaiba Annette, Sociologie, Rédacteur en Chef, Université Nangui ABROGOUA
- Dr DAYORO Arnaud Kevin, Sociologie, Rédacteur en chef adjoint, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr YAO KOUAME, Philosophie, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr KONIN Séverin, Histoire, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr ABOYA Narcisse, Géographie, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr KRA Kouakou Appoh Enoc, Linguistique, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr YAPO Ludovic, Lettres Modernes, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr N'Dri Eugène, Psychologie, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)

Directeur de Publication

Professeur BIAKA Zasseli Ignace

ADMINISTRATION

Secrétaire Exécutif du PASRES,

Centre Suisse de Recherches Scientifiques, KM 17, ADIOPODOUME sur la route de DABOU.

Tél : (225) 23 47 28 29;

Fax : (225) 23 45 12 11;

01 BP 1303 ABIDJAN 01

Pasres@csrs.ci

SOMMAIRE

Amalaman Franck Severin ANDO, Rassidy OYENIRAN, Bi Tra Isidore TRA : Famille recomposée, personnalité et adhésion au traitement ARV chez des adolescents vivant avec le VIH/Sida à Abidjan	3
Salomon BISSOHONG : Crises sécuritaires, sociopolitiques et Église au Cameroun : un nouvel ordre spirituel pour l'émergence	14
Royal Caprice GOMA-THETHET BOSSO : La côte maritime du royaume Kongo aux XVe et XVIe siècles d'après une lecture critique de la relation Pigafetta-Lopes de 1591	26
Konan Casimir BOUSSOU : Crise écologique : entre responsabilité et implications des états	35
Fatoumata COULIBALY, Vasseko KARAMOKO, Dali Serge LIDA : Le décrochage en milieu universitaire en contexte de licence-master-doctorat (LMD):cas des étudiants de l'UFR des sciences économiques et développement (SED) de l'université Alassane Ouattara	46
Mélama COULIBALY : Obstacles aux usages TICE des enseignants : Effets des équipements et de la formation TIC des enseignants	59
Gué Pierre GUELÉ, Cataud Marius GUEDÉ : Les restaurants « Dan » dans la commune de Yopougon: enjeux culturels et logiques spatiales	71
N'guessan Yves KOFFI : Responsabilité des commissions électorales et paix en Afrique à partir de Hannah Arendt	81
Fagama KLO, Eugène Kouadio KONAN : Diagnostic territorial et développement du site touristique d'assinie (sud-est de la Côte d'Ivoire)	91
KONAN T. K. Y. R., ALOKO N. J. : Cartographie des flux de migrants clandestins partants de Côte d'Ivoire	111
Yapi Théodore N'CHO : Attributions causales des mésententes et satisfaction conjugale chez les personnes mariées à Abidjan	129
Bledé SAKALOU : Orphée narcissé ou les archétypes marcusiens du re-enchantement culturel	139
Ram Christophe SAWADOGO : Burkina Faso : de colonie à « réservoir important de main-d'œuvre », à la valorisation de son capital migratoire	149
SORO Nonhontan : La RAN1 et le développement du trafic ferroviaire de 1960 à 1989	168
YEO Mamadou : Le projet soja-bad et le développement du nord-ouest de la côte d'ivoire (1988-2002)	183

EDITORIAL

FAMILLE RECOMPOSÉE, PERSONNALITÉ ET ADHÉSION AU TRAITEMENT ARV CHEZ DES ADOLESCENTS VIVANT AVEC LE VIH/SIDA À ABIDJAN

RECONSTITUTED FAMILY, PERSONALITY AND ADHERENCE TO ARV TREATMENT AMONG ADOLESCENTS LIVING WITH HIV/AIDS IN ABIDJAN

Amalaman Franck Severin ANDO*, Rassidy OYENIRAN**, Bi Tra Isidore TRA***

Résumé

L'étude évalue l'influence séparée et conjointe de la famille recomposée et de la personnalité sur l'adhésion au traitement ARV chez des adolescents vivant avec le VIH/Sida. Quarante-huit (48) sujets âgés de 15-19 ans suivis au Centre Intégré de Recherches Biocliniques d'Abidjan (CIRBA) ont pris part à l'enquête. Ceux-ci ont été soumis à un questionnaire sur l'adhésion inspiré de celui de M. Baudrant-Boga (2009) et de F-X. M'bopi-Keouet al (2012), ainsi qu'à l'inventaire de personnalité de H. Eysenck (1971). Les résultats montrent qu'au plan statistique, quelles que soient les variables considérées, il n'existe pas de différences significatives entre les sujets. Toutefois, les données brutes corroborent les hypothèses émises. Elles soulignent en substance que les mères sont au centre des soins apportés aux adolescents. Ainsi, lorsque la recombinaison familiale est matricentrique, les adolescents ont globalement une meilleure adhésion au traitement. Inversement, dans la recombinaison patricentrique de la famille, ce sont les adolescents extravertis, qui en s'impliquant davantage dans les activités familiales, plus disposés à rechercher le soutien de la famille, adhèrent plus au traitement que leurs pairs introvertis.

Mots clés : adhésion au traitement antirétroviral (ARV), famille recomposée, personnalité, adolescents vivant avec le VIH/Sida

Abstract

The study assesses the separate and joint influence of reconstituted family and personality on adherence to ARV treatment among adolescents living with HIV/AIDS. Forty-eight (48) subjects aged 15-19 years followed at Centre Intégré de Recherches Biocliniques d'Abidjan (CIRBA) took part in the survey. They were subjected to a questionnaire on adherence inspired by that of M. Baudrant-Boga (2009) and F-X. Mbopi-Kéouand al. (2012), as well as the personality inventory of H. Eysenck (1971). The results show that statistically speaking, whatever the variables considered, there are no significant differences between the subjects. However, the raw data corroborates the hypotheses put forward. In essence, they underline that mothers are at the centre of adolescent care. Thus, when family recombination is matricentric, adolescents generally have better adherence to treatment. Conversely, in patricentric family recombination, it is the extroverted adolescents who, by being more involved in family activities, more willing to seek family support, adhere more to treatment than their introverted peers.

Key Words : antiretroviral treatment adherence, reconstituted family, personality, adolescents living with HIV/AIDS

* Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (UFHB), UFR –SHS, Département de Psychologie, Laboratoire de Psychologie Génétique Différentielle. franck.ando@hotmail.com

** Département des Sciences de l'Éducation, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) Hariel.orl@gmail.com

*** Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (UFHB), UFR –SHS, Département de Psychologie, Laboratoire de Psychologie Génétique Différentielle. tra2isodore@yahoo.fr

1. INTRODUCTION

Le VIH/Sida constitue un problème de santé publique à l'échelle mondiale. Selon les estimations de l'ONUSIDA (2020), 38 millions de personnes dans le monde vivent avec le VIH, et 690.000 personnes sont décédées des maladies liées au SIDA en 2019. L'Afrique subsaharienne compte 25,6 millions de personnes vivant avec le VIH sur l'ensemble de cette population au niveau mondial, avec 440 mille décès en 2019. En Côte d'Ivoire, toujours selon l'ONUSIDA (op.cit.), 460 mille personnes vivent avec le VIH/Sida avec 16 mille décès dus à cette maladie. Ces données montrent l'ampleur de cette pandémie, c'est pourquoi, les acteurs du système de santé se rejoignent pour apporter une riposte efficace contre cette pandémie. Cependant, beaucoup reste à faire ; car, le nombre de décès liés au VIH/Sida demeure élevé, quoiqu'il existe un traitement.

Le traitement contre le VIH/Sida, connu sous le nom d'antirétroviral (ARV) est un médicament qui bloque la réplication virale. Il empêche le virus de se multiplier, en empêchant la progression de la maladie vers le stade Sida (P. Yeni & al ; 2010). Pour atteindre ce but, le traitement antirétroviral doit rendre la charge virale plasmatique indétectable (inférieure à 20 copies/ml). Une étude menée par C. Lewden et al. (2007), indique que l'espérance de vie des personnes vivant avec le VIH/Sida ayant un nombre de lymphocytes CD4 supérieur à 500/mm³ depuis plus de trois ans est comparable à celle de la population générale. Dans ce contexte, le fait pour le patient d'être observant aux prescriptions médicales semble être une des actions permettant l'atteinte de cet objectif.

L'observance peut être définie comme le respect par le patient, des prescriptions médicales reçues. Selon F. Ollivier & al. (2005), l'observance au traitement renvoie au degré de correspondance entre le comportement du patient, en termes de prises des comprimés et la prescription médicale. Or, le fait de prendre ou non les comprimés est le résultat d'un processus psychologique que les auteurs appellent l'adhésion au traitement (M. T. Wright, 2000).

L'adhésion médicamenteuse désigne l'alliance thérapeutique entre le patient et son traitement. Pour M. Baudrant-Boga (2009), l'adhésion au traitement est le degré d'acceptation du patient vis-à-vis de sa thérapeutique. C'est dire que, l'adhésion correspond aux arguments à travers lesquels le patient se convint de l'intérêt de son traitement. Par ailleurs, les facteurs liés au traitement, à la relation soignant-soigné et les caractéristiques individuelles du patient en lien avec son environnement constituent, nous semble-t-il, des facteurs nécessaires à la réussite du traitement.

Ainsi, les adolescents vivant avec le VIH issus de famille recomposée soit avec la mère, soit avec le père, selon qu'ils sont extravertis ou introvertis pourraient réagir différemment aux interactions dans leur environnement familial et avec le personnel soignant. Cette situation peut créer des différences dans l'adhésion au traitement ARV. Ce point de vue est partagé par la plupart des auteurs ayant travaillé dans ce domaine. Parmi ceux-ci, M. Chesney et al. (2000) révèlent qu'il existe une relation entre la complexité et la variabilité de l'environnement social et culturel du patient et son degré de respect des prises du traitement.

R. J. Wolitski et al. (2009) quant à eux, indiquent que la stigmatisation qu'elle soit réelle ou perçue peut entraîner des atteintes psychoaffectives importantes, notamment une culpabilisation excessive, une image de soi négative, un sentiment de honte ou de dégoût et un isolement social. Selon I. Aujoulat et al. (2003), tout stress intrafamilial est généralement décrit comme étant une difficulté supplémentaire pour la gestion de sa maladie et de son traitement par l'enfant et/ou l'adolescent, car il potentialise l'effet du stress propre à la maladie et au traitement. M. Grey et al. (2001) indiquent que les parents ne doivent pas être trop interventionnistes, ni trop en retrait dans la gestion de la maladie de leur adolescent. Car, cela peut porter atteinte à la construction identitaire et l'autonomisation de celui-ci. Pour L. G. Urquhart et al. (2002), les patients construisent leurs propres croyances à propos de leur maladie, et ces croyances façonnent leur processus d'adaptation et d'adhésion.

Les travaux examinés indiquent que les caractéristiques personnelles de l'individu et le soutien apporté par les parents sont susceptibles d'influer sur l'adhésion au traitement chez les adolescents vivant avec le VIH. Certains auteurs tentent d'établir un lien entre les relations intrafamiliales et le bien-être moral des individus comme déterminant probable d'une bonne adhésion. D'autres s'intéressent aux facteurs psychologiques liés au vécu et aux représentations de la maladie. Le constat des travaux de recherches sur l'adhésion au traitement ARV analysés montrent qu'aucune étude, en l'état actuel de nos connaissances, n'a examiné les influences isolées et interactives de la famille recomposée avec le père ou avec la mère et de l'introversion/extraversion sur l'adhésion au traitement chez des adolescents vivant avec le VIH. C'est ce que la présente étude se charge d'explorer. Elle cherche à comparer l'adhésion au traitement ARV chez des adolescents vivant avec le VIH en tenant compte de leur appartenance à une famille recomposée soit avec la mère, soit avec le père et le fait qu'ils soient introvertis ou extravertis. Pour y parvenir, nous formulons les hypothèses suivant lesquelles, lorsqu'ils vivent dans le même type de famille recomposée, les adolescents séropositifs au VIH/Sida extravertis adhèrent plus au traitement ARV que leurs homologues introvertis. À personnalité égale, les adolescents issus de famille recomposée avec la mère adhèrent plus au traitement ARV que leurs pairs vivant avec le père. L'effectif d'adolescents séropositifs au VIH/Sida extravertis vivant dans une famille recomposée avec la mère qui adhèrent au traitement ARV est supérieur à celui de leurs pairs introvertis vivant dans une famille recomposée avec le père.

2. MÉTHODE

2.1 – Participants

Sur 252 sujets âgés de 10 à 19 ans suivis au Centre Intégré de Recherche Bioclinique d'Abidjan (CIRBA) en 2017, nous avons appliqué des critères de contrôle des variables parasites, notamment, l'âge, la durée du traitement, le milieu de vie et égaliser les groupes en comparaison par tirage aléatoire. Ceci nous a permis d'avoir un échantillon de 48 adolescents vivant avec le VIH/Sida, des deux sexes (24 garçons et 24 filles) sous traitement ARV dont l'âge est compris entre 15 ans et 19 ans.

2.2- Instruments

Nous nous sommes d'abord servis de la base de données des patients, par la suite, nous avons appliqué l'inventaire de personnalité d'Eysenck, puis procédé à l'évaluation de l'adhésion au traitement, avant d'avoir des entretiens avec vingt (20) adolescents.

2.2.1- L'inventaire de personnalité d'Eysenck (EPI)

Le test d'Eysenck mesure deux grandes dimensions structurantes et indépendantes de la personnalité : l'extraversion-introversion et le névrosisme-stabilité. L'EPI comporte 57 items, dont 24 items rendent compte du score E, c'est-à-dire le degré d'extraversion de l'individu. 24 autres items permettent de déterminer le score N correspondant au degré de névrosisme. Il y a 9 items qui permettent d'évaluer la désirabilité sociale. Les personnalités identifiées sont confirmées ou non sur la base de l'observation empirique du comportement de ces individus.

2.2.2- Questionnaire d'adhésion au traitement ARV

Il a été conçu sur la base des travaux de M. Baudrant-Boga (2009) et de F-X. M'bopi-Keou (2012). Notre questionnaire est organisé en deux sections. La première concerne les items d'identification des sujets. La deuxième section porte sur l'évaluation de l'adhésion au traitement. Celle-ci rassemble d'une part les items qui mettent en évidence le rôle du patient dans sa prise en charge,

d'autre part, l'évaluation de l'observance au traitement. Les patients ayant manqué plus d'une prise de médicament au cours des sept derniers jours pour les protocoles de trois prises journalières sont considérés comme de mauvais observant, de même que les patients ayant manqué plus d'une prise durant les dix derniers jours pour les protocoles d'une prise par jour, c'est-à-dire trois prises dans le mois.

2.2.3- Le guide d'entretien

Le guide d'entretien fournit des informations sur les relations de l'adolescent avec sa famille en abordant trois grands thèmes. Il y a d'abord, le temps consacré par les parents à l'adolescent. Ensuite, la qualité des relations entre d'une part, l'adolescent et son parent biologique et d'autre part l'adolescent et son beau-parent. Il y a en fin, la nature et le type de soutien apporté par les parents à l'adolescent. Toutes ces informations nous permettent de faire l'analyse qualitative des résultats obtenus.

3. RÉSULTATS

Les résultats sont présentés dans des tableaux et leur significativité est testée à l'aide du khi2 et du test exact de Fisher. Il s'agit d'abord du lien entre la famille recomposée et l'adhésion au traitement, ensuite de la relation entre la personnalité et l'adhésion au traitement, et enfin l'effet interactif de la famille recomposée et de la personnalité sur l'adhésion au traitement.

3.1- Famille recomposée et adhésion au traitement

3.1.1- Comparaison de l'adhésion au traitement chez des adolescents introvertis selon le type de famille recomposée

Tableau 1 : Effectifs des adolescents introvertis vivant dans une famille recomposée avec le père ou avec la mère selon leur adhésion au traitement

Famille recomposée	Adhésion	Non-adhésion	Total
Avec le père	05	07	12
Avec la mère	08	04	12
Total	13	11	24

3.1.2- Comparaison de l'adhésion au traitement chez des adolescents extravertis selon de type de famille recomposée

Tableau 2 : Adhésion au traitement chez des adolescents extravertis vivant dans une famille recomposée avec le père ou avec la mère

Famille recomposée	Adhésion	Non-adhésion	Total
Avec le père	08	04	12
Avec la mère	10	02	12
Total	18	06	24

3.2- Personnalité et adhésion au traitement

3.2.1- Comparaison de l'adhésion au traitement chez les adolescents vivant dans une famille recomposée avec la mère, selon leur personnalité

Tableau 3 : Adhésion au traitement chez des adolescents vivant dans une famille recomposée avec la mère, selon qu'ils sont extravertis ou introvertis

Personnalité	Adhésion	Non-adhésion	Total
Extravertis	10	02	12
Introvertis	08	04	12
Total	18	06	24

3.2.2- Comparaison de l'adhésion au traitement chez des adolescents vivant dans une famille recomposée avec le père, selon leur personnalité

Tableaux 4 : Adhésion au traitement chez des adolescents vivant dans une famille recomposée avec le père, selon qu'ils sont extravertis ou introvertis

Personnalité	Adhésion	Non-adhésion	Total
Extravertis	08	04	12
Introvertis	05	07	12
Total	13	11	24

3.3- Famille recomposée, personnalité et adhésion au traitement

Tableau 5 : Comparaison des adolescents qui adhèrent au traitement ARV vivant dans une famille recomposée soit avec la mère, soit avec le père et introvertis ou extravertis

Personnalité	Famille recomposée		Total
	Avec la mère	Avec le père	
Extravertie	10	8	18
Introvertie	8	5	13
Total	18	13	31

Le P-value obtenu pour chacun des tableaux est respectivement 0.414 ; 1 ; 0.640 ; 0.414 et 1. Ces valeurs sont toutes supérieures au seuil .05. Nous concluons donc que nos résultats sont non significatifs sur le plan statistique. Toutefois, il nous faut regarder de près des observations, favorisant une meilleure compréhension de l'influence de la famille recomposée, de la personnalité sur l'adhésion au traitement. En effet, nous avons observé à travers les données brutes que la proportion d'individus introvertis n'adhérant pas au traitement, est plus élevée chez ceux qui vivent avec le père. Alors qu'au niveau des individus présentant la même personnalité, lorsqu'ils sont avec la mère, ils adhèrent plus au traitement.

Ces résultats sont expliqués à partir des théories des comportements interpersonnels de H. C. Triandis (1980), de la théorie des comportements planifiés de I. Ajzen (1991) et du modèle sociocognitif de A. Bandura (1986) et sur la base des entretiens directifs menés avec nos participants.

En ce qui concerne les relations simples entre les variables, les différences que nous observons dans l'adhésion au traitement chez des adolescents issus d'une famille recomposée soit avec la mère, soit avec le père peuvent s'expliquer par la théorie de H. C. Triandis (1980). Selon l'auteur, au fur à mesure que l'individu adopte un comportement, celui-ci tend à devenir automatique. Cet automatisme est rendu possible grâce à trois facteurs que sont, l'intention initiale, l'habitude et la présence de facteurs facilitant. L'auteur indique que l'intention initiale, elle-même est sous l'influence des composantes cognitive, affective, sociale et de la norme morale du patient.

De cette manière, les adolescents les mieux intégrés dans leur famille sont susceptibles d'avoir de bonnes informations sur leur maladie et d'être moins stigmatisés. Dans ces conditions, ils adhèrent plus au traitement comparé à leurs pairs qui n'ont pas cette possibilité. En effet, il ressort des entretiens individuels que la majorité des adolescents ne prennent pas l'initiative d'échanger sur le VIH/Sida dans leur famille, toutefois, les mères osent en parler avec leurs enfants. C'est pourquoi, les individus qui vivent avec leur mère adhèrent plus au traitement que ceux qui sont avec le père. Cette idée est partagée par V. Rouyer (2009), qui soutient que la mère incarne la sphère privée de la famille, pourvoyeuse de soins et principale figure éducative des enfants, tandis que le père est assigné à la sphère publique et est le pourvoyeur de revenus.

Par ailleurs, le comportement de l'individu n'est pas influencé exclusivement par les facteurs environnementaux, il est aussi sous l'effet des facteurs inhérents à l'individu. De ce fait, les dispositions internes à l'individu deviennent déterminantes dans l'adhésion au traitement. La compréhension du rôle des facteurs individuels peut être rendue possible grâce à la théorie des comportements planifiés (TCP) de I. Ajzen (1991). Celle-ci met en avant la connaissance qu'a l'individu de ses capacités intrinsèques à réussir les prises médicamenteuses. Parler de caractéristiques individuelles évoque la notion de personnalité, principalement l'extraversion et l'introversion dans la présente étude. Car L'extraversion-introversion est une des attitudes de base dans les réactions à l'environnement (M. Letellier, 1982).

Durant les consultations médicales et d'observance, les adolescents extravertis pourraient s'impliquer activement dans les décisions concernant leur santé. Cela permettrait de comprendre les idées qu'ils ont de leur maladie et de la prise du traitement. De même, dans leurs différentes familles, ceux-ci peuvent participer aux activités de la maison et entretenir de bons rapports avec leurs parents. Par conséquent, le jugement sur la désirabilité et la norme sociale au sujet de la prise du traitement des adolescents extravertis pourraient se construire sur la base des interactions avec le personnel soignant à travers des consultations d'observance et des échanges avec les membres de la famille

Par contre les sujets ayant une personnalité introvertie font preuve d'une implication moindre dans les décisions concernant leur prise en charge. Ainsi, ils se contentent des consignes que leur donne le médecin. De plus, ils manquent régulièrement les consultations d'observance avec le personnel psychosocial.

Pour rendre compte de l'effet interactif entre les différentes variables, nous nous appuyons sur la conception théorique de A. Bandura (1986). L'auteur soutient que le fonctionnement psychologique, à la base de la production du comportement est soumis à une causalité réciproque triple. En d'autres termes, trois facteurs entrent en interaction deux à deux pour rendre possible le comportement. Ainsi, les facteurs inhérents à la personne (P) interagissent à la fois avec les déterminants du comportement (C) et avec ceux de l'environnement(E). Dans ces conditions, selon la personnalité des adolescents vivant avec le VIH/Sida, notamment selon qu'ils sont extravertis ou introvertis, les caractéristiques de leurs environnements et les conditions qu'impose le traitement, il peut y avoir une différence dans les façons de prendre les comprimés. En effet, les adolescents extravertis issus de milieux familiaux où le VIH/Sida ne représente pas une tragédie et que les membres de la famille apportent leurs soutiens dans sa prise en charge, agissent positivement face aux contraintes du traitement. Ceci affecte positivement le vécu de la maladie et l'alliance thérapeutique.

À l'opposé, les adolescents introvertis, qui ne sont pas bien intégrés dans leurs familles, notamment celles du type recomposé voient les prises médicamenteuses comme un moyen d'expression des ressentis relativement au vécu quotidien de la maladie. Dans cet ordre d'idées, lorsque le traitement est contraignant, notamment avec deux ou trois prises journalières, ainsi que des effets secondaires plus importants, l'individu ne s'engage pas avec la même détermination dans la réussite du traitement, créant ainsi des différences dans l'adhésion au traitement ARV.

4- DISCUSSION

Le premier axe des travaux s'articule autour de deux points examinant d'une part les facteurs socio-culturels et l'abandon du traitement (J. M'boussa et al., 1999) et d'autre part, le contexte de vie et l'échec thérapeutique (C. I. Penda et al., 2013).

Au sujet de l'étude de J. M'boussa et al. (1999), notre intérêt se porte principalement sur les données provenant de l'approche culturelle. En effet, selon l'UNESCO (2002) les politiques et les méthodes en matière de prévention et de traitement du VIH/Sida seront meilleures et plus efficaces, lorsqu'elles seront culturellement appropriées, totalement comprises et hautement appréciées. Ainsi, ce que pense l'entourage de la maladie peut permettre aux patients de mieux s'intégrer ou non dans sa famille. À ce propos, leurs résultats nous indiquent que lorsqu'une maladie n'est pas culturellement acceptée, cela se répercute sur son acception par le patient. Celle-ci à son tour détermine les prises effectives des comprimés ou non.

Dans le même ordre d'idées, A. Diamouténé (2006) soutient que les patients qui informent les membres de leur famille et qui bénéficient de leur assistance sont susceptibles d'avoir un bon niveau d'observance au traitement comparativement à ceux qui gèrent seuls et discrètement leur maladie. En effet, l'auteur a mis en évidence la relation entre l'assiduité des patients dans la prise médicamenteuse et l'assistance apportée par la famille. Par ailleurs, la crainte de la stigmatisation fait que le patient n'informe pas toujours les membres de sa famille. Si notre étude et celle-ci sont proches, c'est à cause du rôle que peut jouer la famille dans l'adhésion au traitement. De plus, la perception que le patient peut avoir de l'aide apportée par la famille constitue de notre point de vue ce qui va l'amener à solliciter ou non cette aide. Dans ces conditions, lorsqu'il craint d'être jugé, mais surtout que sa mère ne le soit encore plus, il peut avoir tendance à limiter les interactions intrafamiliales en lien avec le VIH. En effet, dans notre étude, les adolescents vivant dans une famille recomposée avec le père craignent que leur belle-mère ne critique leur mère biologique au sujet de l'origine de l'infection. Ceci conduit certains pères et leurs enfants à ne pas partager l'information du statut sérologique de ceux-ci avec la belle-mère. C'est pourquoi les adolescents issus de famille recomposée avec le père ont du mal à s'exprimer sur leur ressenti et le vécu de la maladie au sein de leur famille, voire se cacher pour avaler les comprimés.

Toutefois, les travaux de A. Diamouténé (op.cit) et le nôtre se distinguent sur plusieurs plans. D'abord nous examinons l'adhésion au traitement, alors que l'auteur étudie l'observance au traitement. Ensuite, alors que nous essayons de circonscrire la famille en ne considérant que les sujets issus de familles recomposées, soit avec la mère, soit avec le père, A. Diamouténé (2006) prend en compte la famille élargie.

De leur côté, C. I. Penda et al. (2013) examinent l'échec thérapeutique chez les enfants et adolescents vivant avec le VIH/Sida dans leur contexte de vie. Cette étude a pour objectif de déterminer les facteurs associés à l'échec du traitement dans cette catégorie de la population. Les résultats obtenus par ces auteurs indiquent que les enfants issus de familles monoparentales représentent près de la moitié des cas d'échecs thérapeutiques. Notre intérêt pour ce travail s'explique par le fait que les auteurs identifient la famille comme un des facteurs explicatifs de l'échec du traitement.

Le deuxième axe des recherches porte sur deux points. Le premier est en rapport avec la période adolescente et l'adhésion au traitement (B. Vanthournout et al., 2013). Le second est relatif au profil de personnalité et à l'adhésion au traitement ARV (E. Corruble et P. Hardy, 2003). Étudier les facteurs propres à l'adolescence, entant que moment de grandes mutations chez l'être humain, ainsi que la personnalité dans l'explication de l'adhésion au traitement, constitue une des raisons qui motivent la présente recherche.

L'étude B. Vanthournout et al., (Op.cit) met en exergue les caractéristiques de l'adolescence. En effet, l'oubli et la crainte d'être vu pendant les prises du traitement découlent à la fois du désir d'autonomie, c'est-à-dire de la liberté de ses actions sans être contraint par des prises régulières, ainsi que le besoin d'être intégré dans un groupe. Cette explication rejoint les raisons évoquées par certains adolescents que nous avons interrogés, ceux-ci avancent le fait d'être fatigué de prendre les comprimés tous les jours, alors que leurs frères et amis n'en prennent pas. Ce point de vue est partagé par P. Kardas et al. (2013) qui soulignent que chez l'adolescent vivant avec le VIH/Sida, la crainte du rejet et/ou de la stigmatisation peut affecter sa relation avec ses amis et les membres de la famille et ceci peut influencer sur son adhésion au traitement.

Les travaux de E. Corruble et P. Hardy (2003) quant à eux, ont porté sur l'identification des profils de personnalités des patients asthmatiques en lien avec leur niveau d'observance au traitement. Leurs résultats soulignent que les personnes qui n'observent pas le traitement sont celles qui se disent capables de gérer leur problème, ne reconnaissant pas leur souffrance psychologique et qui se trouvent moins dépendants des autres. Alors que les individus qui observent les prises médicamenteuses identifient davantage leur souffrance psychique, se décrivent comme dépendants des autres, anxieux et impuissants face à la maladie. Ces deux types de personnalité, même s'ils ne décrivent pas explicitement les personnes extraverties ou introverties, présentent des éléments caractéristiques en commun. Notre étude a permis de voir que les personnes dépendantes d'autrui, c'est-à-dire, extraverties adhèrent plus au traitement que celles qui sont indépendantes des autres, donc introverties. Par ailleurs, les travaux de E. Corruble et P. Hardy (2003) se démarquent du nôtre car ils se sont intéressés à toutes les tranches d'âge, alors que nous avons mis l'accent sur l'adolescence.

Ces auteurs ont travaillé auprès de patients asthmatiques, tandis que nos sujets sont porteurs du VIH/Sida. Même si ces deux pathologies sont chroniques, les représentations de la maladie par les patients peuvent connaître des variations. Alors que le VIH/Sida est généralement associée à la sexualité, il peut être considéré comme la conséquence d'un type de comportement de la part de l'individu, alors que l'asthme est subi, donc le patient n'a pas eu de comportement susceptible d'entraîner cette maladie.

Nos résultats montrent que chez les adolescents, la famille recomposée et la personnalité interagissent pour influencer l'adhésion thérapeutique des patients. Dans cette perspective, nos résultats sont en accord avec ceux de M. Désy et F. Filiatrault (2013). En effet, ces auteurs montrent que, l'estime de soi faisant partie des facteurs personnels qui influencent l'adhésion au traitement, lorsqu'elle est affectée, cela se répercute négativement sur les relations du patient avec son environnement social. Cette étude est soutenue par les travaux de M. Letellier (1982) qui affirme qu'il existe une relation positive entre l'extraversion et l'estime de soi dans un groupe de pairs. L'explication que donne l'auteur est qu'un enfant qui a confiance en sa capacité à établir de bonnes relations avec ses pairs, qui recherche la compagnie des enfants de son âge, qui ne craint pas la compétition et qui se sent accepté par son groupe, aura tendance à être davantage extraverti.

Bien que ces auteurs ne s'intéressent pas aux traits de personnalité et le type de famille, ils révèlent les relations interactives existant entre les caractéristiques individuelles et celles relatives à l'environnement.

Nos résultats confirment aussi ceux de H. Sylvain et P. Delmas (2010) qui soutiennent que l'adhésion est basée sur la confiance. Cette confiance renferme quatre dimensions (la confiance en soi, la confiance envers l'entourage, la confiance au traitement et vis-à-vis des professionnels de santé). Ces travaux, tout en insistant sur les caractéristiques personnelles des patients, mettent en évidence un feedback entre l'environnement et l'individu pour lequel celui-ci doit placer beaucoup d'espoir. Malgré cette convergence au plan des résultats, notre étude diffère à plusieurs égards de celle de H. Sylvain et P. Delmas (Op. cit.) au plan des sujets examinés, leurs âges, la durée de leur traitement.

Les différences entre les deux études se situent ensuite au niveau de la méthodologie. Les auteurs sont partis du principe que l'adhésion au traitement est plus une question de choix de la part du patient, plutôt qu'une affaire de conformisme. Cette affirmation a abouti aux résultats selon lesquels les personnes vivant avec le VIH/Sida pour adhérer au traitement doivent décider de se prendre en main et d'avoir confiance à leur entourage. Ces méthodes, bien que tenant compte toutes les deux des facteurs du milieu et personnels, n'ont pas les mêmes orientations et implications.

Dans l'examen de l'influence conjuguée du type de famille et de la personnalité sur l'adhésion au traitement ARV, les hypothèses interactives formulées sont statistiquement infirmées. Devant ces résultats, nous avons identifié des éléments de réflexion pour mieux comprendre la non-significativité statistique de nos résultats. Ces éléments portent sur les observations suivantes : le questionnaire d'évaluation de l'adhésion au traitement, le respect de l'autorité et la taille de l'échantillon. Le questionnaire sur l'adhésion a été construit sur la base de la définition de cette notion. En effet, pour M. Baudrant-Boga (2009), l'adhésion est l'appropriation réfléchie du patient de la prise en charge de sa maladie et son traitement, en s'impliquant tout au long de ce processus. Il ressort de cette définition, deux notions importantes, l'implication du patient et le respect effectif des prises médicamenteuses. L'implication porte sur le fait pour le patient d'exprimer ses problèmes au médecin pendant la consultation médicale. Pour le volet sur les prises effectives des comprimés, nous nous sommes servis du questionnaire élaboré par F-X. M'bopi-keou et al (2012).

Bien que la plupart des auteurs utilise le questionnaire dans l'évaluation de l'observance, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un outil d'auto-évaluation. De plus, des travaux soulignent que tous les patients ne souhaitent pas être décideurs de leur prise en charge médicale et qu'il est important de les identifier, pour ne pas les orienter vers une autonomisation décisionnelle qu'ils ne souhaitent pas (E. Sabate, 2003, P.98). Dans ce contexte, nous avons pu identifier certains patients qui adhèrent au traitement, tout en ayant un faible niveau d'implication. Ceci est le cas pour certains adolescents introvertis. Cette situation pourrait atténuer l'écart dans l'adhésion au traitement chez ceux-ci et leurs homologues extravertis.

Pour ce qui est du respect de l'autorité, la plupart des patients pense que le médecin sait ce qui est bon pour eux en matière de soins et santé. Donc ils se contentent d'écouter et de respecter dans la mesure du possible les prescriptions reçues.

Relativement à la taille de l'échantillon, l'absence de significativité dans la présente étude peut être imputable à la faible taille de notre échantillon. De fait, un plus grand échantillon d'étude nous aurait probablement permis d'avoir plus de variations dans les données entre les adolescents suivant leurs différentes caractéristiques sur lesquelles portent notre travail.

CONCLUSION

Les enfants infectés par le VIH/Sida à la naissance au début du XXI^e siècle, sont parvenus aujourd'hui à l'adolescence et mènent une vie normale grâce aux ARV. Ils sont comme tous les adolescents à la phase du développement, où interviennent les grandes transformations de leur vie. Ces transformations entraînent le plus souvent des conflits intrapsychiques chez tous les individus de cette période de la vie. Ainsi, les adolescents vivant avec le VIH/Sida, en plus de résoudre ces conflits, souffrent d'être porteurs de cette maladie et d'une histoire familiale souvent complexe. Le bien-être de ces personnes constitue une préoccupation pour la famille, l'État, le personnel soignant et les hommes de science. Autrement dit, les difficultés que connaissent les adolescents séropositifs au VIH et leurs conséquences sur la prise du traitement sont nombreuses et préoccupantes à tous égards.

Contribuer à résoudre ces problèmes devient une priorité de plus en plus grande dans le monde scientifique. En effet, on assiste à une abondance de travaux sur l'adhésion au traitement dans cette catégorie de la population. Cet intérêt accru pour l'adhésion découle de sa mise en relation avec l'atteinte des objectifs du traitement, notamment le bien-être physique et mental de l'individu, avec la rupture de la chaîne de contamination et avec la fin de cette pandémie. Le résultat selon lequel l'optimisation de la prise médicamenteuse a plus d'impact en matière de santé mondiale que le développement de nouveaux médicaments suggère qu'il est encore nécessaire de réfléchir aux stratégies d'amélioration de l'adhésion pour l'intérêt des patients, voire de la société. Notre étude suggère qu'une attention particulière soit accordée aux adolescents vivant dans une famille recomposée avec le père.

En outre, considérant que les adolescents extravertis adhèrent plus au traitement que les pairs introvertis, le personnel soignant ainsi que les familles doivent amener ces derniers à mieux communiquer sur leur maladie et les difficultés éventuelles qu'ils rencontrent. L'évaluation de la personnalité peut permettre de les identifier et d'en tenir compte dans la prise en charge.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AJZEN, Icek, 1991, The theory of planned behaviour. *Organizational Behavior and Human decision Processes*, 50,179-211

AUJOLAT, Isabelle et al. 2003, Quels sont les principaux facteurs d'adaptation psychosociale à la maladie et au traitement chez les enfants et les adolescents atteints de maladies chroniques ? Belgique : UCL – RESO Dossier technique 03-22

BANDURA, Albert, 1986, Social foundations of thought and action: A social cognitive theory. Englewood Cliffs N. J : Prentice-Hall.

BAUDRANT-BOGA, Magalie, 2009, Penser autrement le comportement d'adhésion du patient au traitement médicamenteux : Modélisation d'une intervention éducative ciblant le patient et ses médicaments dans le but de développer des compétences mobilisables au quotidien. Application aux patients diabétiques de type 2. Thèse de Doctorat, Université Joseph Fourier- Grenoble 1. EDSCE-Ingénierie pour la santé, la cognition et l'environnement.

CHESNEY, Margaret and al., 2000, Adherence to HIV combination therapy. *Social Sciences and Medecine* ; 50,1599-1605.

CORRUBLE, Emmanuelle. et Hardy, Patrick, 2003, Observance du traitement en psychiatrie. *Encyclopédie médico-chirurgicale*, 37, 860-866.

DÉSY, Michel. et Filiatrault, France, 2013, Dimension éthique de la stigmatisation en santé publique : outil d'aide de réflexion. Québec, Direction du secrétariat général des communications et de la documentation, Institut national de santé publique.

DIAMOUTÉNÉ, Alassane, 2006, Évaluation de l'observance du traitement antirétroviral au centre hospitalier du Point G. Thèse de doctorat de médecine, Université de Bamako.

EYSENCK, Hans, 1971, Readings in Extraversion-introversion: Theoretical and Methodological Issues, volume 1. London: Staples.

GREY, Margaret & al., 2001, Clinical and psychosocial factors associated with a chievement of treatment goals in adolescents with diabetes mellitus. *Journal of adolescent health*, 28, 377-385

KARDAS, Przemyslaw and al., 2013, Determinants of patient adherence. A review of systematic reivews. *Frontiers in pharmacology*, 4, 91-103.

- LETELLIER, Martine**, 1982, Extraversion et estime de soi chez l'enfant âgé de 9 à 12 ans. Mémoire de Maîtrise en psychologie : Université Du Québec à Trois-Rivières.
- LEWDEN, Charlotte et al.**, 2007, HIV infected adults with a CD4 count greater than 500 cells/mm³ on long term combination antiretroviral therapy reach same mortality rates as the general population. *J AIDS*, 4, 72-77.
- MBOPI-KÉOU, François-Xavier et al.**, 2012, Étude des facteurs liés à l'observance au traitement antirétroviral chez les patients suivis à l'Unité de Prise En Charge du VIH/SIDA de l'Hôpital de District de Dschang, Cameroun. *The pan African Medical journal*.
- M'BOUSSA, Joseph et al.**, 1999, L'influence des facteurs socio-culturels sur les abandons du traitement de la tuberculose pulmonaire. *Médecine d'Afrique noire*, 46 (10), 458-465.
- Ollivier François. et al., 2005, Étude sur l'observance du traitement antirétroviral au Centre Hospitalier Universitaire de Yaoundé. *Santé Publique*, 17, 559-568.
- ONUSIDA** (2020). <https://www.unaids.org/fr/resources/fact-sheet#:~:Text=STATISTIQUES%20MONDIALES%20SUR%20LE%20VIH,Avec%20le%20VIH%20en%202019>. [En ligne]
- PENDA Calixte Ida et al.**, 2013, Échecs thérapeutiques chez les enfants infectés par le VIH en suivi de routine dans un contexte à ressources limitées au Cameroun. *The pan African journal*.
- ROUYER, Véronique**, 2009, Les nouveaux modèles de la famille. *Parcours : Saint-Gaudens*.
- SABATÉ, Eduardo**, 2003, Adherence to a longterm therapies: evidence for actions, *World health organization*, xv, P. 198.
- SYLVAIN, Hélène. et Delmas, Philippe**, 2010, Être prêt à adhérer à la trithérapie, un choix de santé au-delà de la conformité, pour les personnes vivant avec le VIH/Sida. *Recherches qualitatives*, 29(2), 160-184.
- TRIANDIS, Harry Charalambos**, 1980, Values, attitudes, and interpersonal behavior. In *Nebraska symposium on motivation beliefs, attitudes and values*. Lincoln University of Nebraska, 195-259.
- UNESCO, 2002, Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Paris : UNESCO.
- URQUHART, Law Gary et al.**, 2002, Self-management and well-being in adolescents with diabetes mellitus : do illness representations play a regulatory role? *Journal of Adolescent Health*. 31, 381-385.
- VANTHOURNOUT, Brigitte. et al.**, 2013, Clinical evaluation of adherence to antiretroviral therapy in adolescents infected by HIV since infancy. *Arch Pediatr*. 20(4), 348-55.
- WOLITSKI, Richard. J. et al.**, 2009, The effects of stigma on health, disclosure of HIV status, and risk behavior of homeless and unstably housed persons living with HIV. *AIDS and Behavior*. 13(6):1222-1232.
- WRIGHT, Michael T.**, 2000, The old problem of adherence: research on treatment adherence and its relevance for the HIV/AIDS. *AIDS Care*; 12 (6) : 703-710
- YENI, Patrick & al.**, 2010, Prise en charge des personnes vivant avec le VIH. Paris. ANRS, Collection Science Sociale et SIDA.

CRISES SÉCURITAIRES, SOCIOPOLITIQUES ET ÉGLISE AU CAMEROUN : UN NOUVEL ORDRE SPIRITUEL POUR L'ÉMERGENCE

SECURITY CRISIS, SOCIOPOLITICS AND CHURCH IN CAMEROON : A NEW SPIRITUAL ORDER FOR EMERGENCE

Salomon BISSOHONG*

Résumé

Le Cameroun a amorcé le tournant de son histoire socioculturel et politico-économique. Les crises multiformes qui n'occultent finalement plus aucun des différents pans de la vie sociale et sécuritaire dans ce pays, voudraient voir l'Église agir différemment. Les objectifs sont pratiques et scientifiques. Il s'agit de faire muer l'Église face aux crises, afin qu'elle joue un rôle crucial sur l'émergence. Kolfata, Bafut et Kumba constituent notre cadre pratique. L'approche pluridisciplinaire (théologie, politique, économie et l'histoire) et l'ethnométhodologie de Garfinkel, concourent à faire apposer à ce travail, l'empreinte scientifique qui lui fallait. Les différentes techniques mobilisées pour la collecte des données sont : l'observation, les entretiens et sources officielles entre autres. Les résultats atteints pour voir améliorées les conditions de vie des populations sont : 1- La mise sur pied d'une Église des temps d'urgence ; 2- La conception d'une idéologie nationale à partir du Cameroun, capable de guider ce pays à s'illuminer lui-même ; 3- Féconder un Homme nouveau, en le moulant dès sa famille et les autres étapes de sa formation : psychologique, intellectuelle et spirituelle entre autres ; 4- L'éclosion d'une conscience patriotique, culturelle et spirituelle.

Mots clés : Église ; Crises-sociopolitiques ; Ethnométhodologie ; Émergence.

Abstract

Cameroun has entered the most turning of its history sociocultural and politico-economic. The multifaceted crises which ultimately no longer obscure any of the different aspects of social and security life in this country, would like to see act differently the church. The objectives are practical and scientific. It is a question of changing it in the face of crises, to play a crucial role in emergence. The 2018 electoral crisis on one hand, and the insecurity that is rife in Kolfata, Bafut and Kumba are the localities that constitute, our practical framework. The multidisciplinary approach (theology, politics, economy and history) and the ethnomethodology of Garfinkel, contribute to affix to this work, the scientific imprint that it needed. The different techniques used for data collection are: observation, individual and group interview; amongst others. The results achieved are: 1- the establishment of a Church in times of emergency.; 2- the conception of a national ideology from Cameroon capable of guiding this country to illuminate itself; .3- To impregnate a new man, molding him from his family and the other stages of his formation: psychological, intellectual and spiritual among others. 4- the blossoming of a patriotic, cultural and spiritual consciousness.

Key words : Church; Sociopolitics-crisis; Ethnométhodologie ; Emergence.

* Institution d'attache : Faculté des Mines et des Industries Pétrolières de l'Université de Maroua au Cameroun
Email : fmip.uma@gmail.com ; salomonbissohong@yahoo.fr.

INTRODUCTION

Les mutations, les troubles socio-sécuritaires, socioéconomiques et dynamos stratégiques sont celles qu'émet le Cameroun, il y a quasiment sept ans, depuis 2014. Le groupe terroriste islamiste Boko Haram s'est fait connaître comme étant, celui qui sème la mort et la désolation dans ses zones d'incursion à l'Extrême-nord de ce pays¹. Un fait qui va irréversiblement inscrire cette république, vers un des plus remarquables tournants socio-culturels de son histoire. Ce glissement de tensions frontalières vers l'intérieur, va plus ou moins s'enfourcher comme si cela ne suffisait pas, sur la partie orientale ; celle n'étant outre mesure qu'une des malheureuses issues de la crise centrafricaine.² Les groupes antagoniques et rebelles au cœur de ladite crise, vont déporter leur belligérance jusqu'à la limite frontalière avec le Cameroun, un de ses nombreux pays frères et amis d'Afrique centrale³. D'augures somme toute prolifiques, empreinte surtout de bien, et ce en termes de responsabilité de tête de proue à assumer par le Cameroun, ont fusé tant de l'intérieur que de l'extérieur de cette nation, mettant en garde les hommes d'église y étant établis, les évitant à ne pas répondre invariablement comme l'interlocuteur lambda dans les pays sahéliens « qu'il plaise à Dieu » E. Nyambal (2008, p.65). L'effet étant celui de prémunir ceux-ci de la nécessité de leur pro activité, face à la survenance d'éventuels dysfonctionnements sociaux d'où qu'ils viendraient⁴.

À la lumière d'autres événements subséquents alors consignés en« la rhétorique du clergé ougandais »⁵ ayant précédé la tragédie ou le péril ferroviaire du 21 octobre 2016 à Eséka⁶, nous ne perdrons également pas de vue, le drame du week-end tragique du 14-16 Juillet 2017, à Kousserie et à Dibuncha entre autres, où des compatriotes, et hauts gradés de notre armée, périrent de la plus choquante des manières. Les uns, tués à bout portant, et d'autres des suites de naufrage⁷. Les crises post-électorale et sécuritaire dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest qui surviendront après, vont alors sembler ravir la vedette à toutes les autres les ayant précédés⁸. Ces dernières vont révéler leur versant le plus abrupte, pour figurer sur le portefeuille des préoccupations multiformes, incisives et urgentes au Cameroun, alors pris en tenaille dans les élections présidentielles de 2018, un des très croustillants scrutins dans l'histoire politique de tout pays souverain⁹. Au vu de ces différents silos, nous nous sommes mis un tant soit peu, sous la peau de G. Rocher qui souligne que :

« Compte tenu de la façon dont le débat sur les facteurs et conditions du changement social a été posé et mené, [...] nous allons en même temps, à la lumière des diverses recherches, insister chaque fois sur l'interdépendance possible de chacun de ces facteurs avec d'autres [...] » G. Rocher. (1968, p. 34).

L'amélioration des conditions de vie des populations au Cameroun quant à elle, semble être entrée dans l'impasse. J. E. Mata (1999), définit au sens plus large les conditions de vie comme étant :

1- Sources : indications officielles du gouvernement de la République du Cameroun via ses communications gouvernementales, et une collecte de données personnelles, structurée des manifestations de l'extrémisme violent dans l'Extrême-nord du Cameroun.

2- Observation

3- Observation

4- Celles-ci, font référence aux proclamations d'Azussa Street de 1913 en US, ainsi qu'à celles, de deux serviteurs de Dieu ougandais entre autres ; qui malheureusement, ont péri dans le drame ferroviaire d'Eséka du 21 octobre 2016. Il s'agissait du Prophète N. TUMWINE Leader du ministère « RESTORATION OF NATIONS TO CHRIST MISSION en OUGANDA » et du Pasteur N. NUWASIIMA, Pasteur à la « WORLD TROMPET MISSION » de l'Apôtre J. MULINDE en OUGANDA.

5- Elle faisait savoir à l'Eglise au/du Cameroun, de prendre la place de « dominateur, de guide, de boussole... » qui est la sienne face, aux grands bouleversements sociaux- politiques et économiques, que présage le réveil au Cameroun, dont les bienfaits, devaient influencer plus d'un pays. L'année, et la dernière de rattrapage leur ont-ils indiqué, courait jusqu'à fin 2017.

6- Ce péril fait référence au déraillement du train inter-city, parti de Yaoundé pour Douala, ce 21 octobre 2016 vers 11h30, avec une inhabituelle quantité de wagons voyageurs. Cette rallonge, faisait suite à la coupure de la route, due à l'affaissement d'une buse sur l'axe lourd Yaoundé-Douala, précisément au village Manyai, situé à une quatre vingtaines de kilomètres de Yaoundé. D'après les chiffres officiels du gouvernement du Cameroun, environ, 70 décès et plusieurs centaines de blessés en furent dénombrés. Au nombre de celles- ci, figuraient les nationaux et étrangers de diverses nationalités.

7- Sources : indications officielles du gouvernement de la République du Cameroun via sa communication gouvernementale approuvant les faits, via ses canaux classiques de communication que sont : CRTV radio et télévision entre autres le 19 Juillet 2017.

8- Source : Observation

9- Scrutin à l'issue duquel, avant la proclamation officielle des résultats, un candidat d'un parti d'opposition s'est auto proclamé vainqueur à ladite échéance électorale, une aberration que ne pourra entériner le Conseil constitutionnel, seul organe habilité à statuer sur la légitimité du/des candidat s élu s à l'issue de tout scrutin organisé dans ce pays.

[« l'ensemble des éléments d'environnement, des biens, des services ou des comportements qui permettent aux ménages de vivre et d'exprimer extérieurement ou intérieurement leurs « égo »]. Toute hyperbole à part, ces crises sécuritaires, humanitaires et migratoires, plus proches en horreur¹⁰ que par leurs effets de déshumanisation hérités de la traite négrière¹¹, remettent en cause la stature objectale d'une entité bien précise à savoir : l'Église.

En dépit de diverses médiations s'étant épanchées pour offrir aux parties une accalmie du moins de type sécuritaire au Cameroun, à l'instar du Grand Dialogue National (GDN de septembre 2019) entre autres, les antagonistes malheureusement, continuent de palabrer et ne semblent pas disposés à enterrer la hache de guerre. L'émergence pour laquelle, les indicateurs sur l'amélioration des conditions de vie des populations doivent marquer la phase de décollage que soulignait A. Smith, père de l'économie en 1776, tarde à éclore (W. Easterley 2006). La qualité de vie, au vu des données collectées¹² auprès de ces dernières, reste sinistrée par une obsolescence infrastructurelle et structurelle criarde. Au point que : se déplacer, bien se soigner, s'éduquer, se loger voire s'alimenter et trouver un emploi, relèvent en exagérant à peine de l'exploit¹³. Les pandémies et les autres maux qui s'y rajoutent, viennent ombrager les possibilités de cette éclosion. Fort de ce panorama, décryptons-nous, l'entrée en scène de l'entité dénommée « Église » qui se doit de muer en l'Homme, va probablement offrir du sang neuf, pour amorcer ce chemin devant conduire à l'émergence.

1- MÉTHODOLOGIE

1.1 Le cadre théorique

L'approche pluridisciplinaire qui consistera à l'usage de la transversalité disciplinaire dans cet exercice (théologie, politique, économie et l'histoire) et l'ethnométhodologie de Garfinkel, vont offrir à ce travail, le cadrage scientifique nécessaire pour le savoir empirique. Dans son ouvrage *Recherches en ethnométhodologie* H. Garfinkel (1967) soutient que les faits sociaux ne sont pas des choses. Ils sont d'après lui, des processus, des productions, des accomplissements pratiques des acteurs sociaux qui méritent d'être pris en considération par les sociologues. Les acteurs sociaux possèdent une compétence unique pour parler des événements se déroulant en un lieu déterminé, maîtrisent les allant de soi (les mots, les expressions, les comportements, la culture, ...) dont la capacité de commenter eux-mêmes leurs actions. L'opérationnalisation de ce qui précède, est entre autres illustrée par les révélations des dames (enlevées le 07 janvier 2021 à Bafut au Nord-Ouest du Cameroun), détenues pendant dix jours¹⁴. Ces dernières racontent comment elles « ont dû recourir à une technique atypique de défense, pour préserver leur intimité, face aux frasques sexuels auxquels ont bien voulu les soumettre, certains leaders de l'insurrection armée »¹⁵ dans l'une des régions en crise au Cameroun.

Ces acteurs savent comment se conduire dans chaque situation et ont eux-mêmes de pertinentes solutions, des réponses ad-hoc aux problèmes qui les oppressent. La pluridisciplinarité qui vient tonifier ce dispositif scientifique propre à la sociologie, doit être appréhendée comme un gage de vitalité de la sociologie et du caractère objectif des sujets qu'elle aborde en recomposant les frontières

10- Nous indiquons par ici, le naufrage en mer, des embarcations transportant les migrants africains pour l'Europe, dans la mer méditerranéenne, les conditions de vie que leur infligent les passeurs sur les côtes libyennes, les humiliations et souffrances, la vente de certains migrants à une clientèle d'origine occidentale. Celles-ci n'eurent pas manqué de scandaliser le monde entier par leur capacité d'avoir remué, les affres et les blessures de la traite négrière.

11- Le démantèlement des réseaux de trafics humains constatés en Lybie entre les passeurs des migrants en détresse et certaines familles d'accueil à l'étranger qu'ont relayé plusieurs médias nationaux et internationaux, ont amené certains pays africains dont le Cameroun, à venir à la rescousse de leurs ressortissants, pris en tenaille dans ce bourbier migratoire libyen. La description des faits vécus et endurés par ces rescapés a réinstallé la communauté nationale et internationale dans les méandres de la traite négrière.

12- Observation et entretien.

13- Ces différentes crises et leurs effets socioéconomiques sont à l'origine du Décret N°2019/3179/PM du 02 septembre 2019 portant reconnaissance du statut de zone économiquement sinistrée aux Régions de l'Extrême-Nord, du Nord et du Sud-Ouest

14- Dame M. est cette informatrice qui, pour des raisons purement sécuritaires, de risques d'atteintes à sa vie et à celle de sa famille, a requis l'anonymat. Car sur ce champ sanguinolent, sévissent les horreurs quotidiennes telles que : les décapitations, les enlèvements avec demande de rançon et des fusillades notamment aux membres de familles identifiés comme parent ou proche de quiconque est identifié comme natif de la zone de conflit, comme c'est d'ailleurs le cas de notre source.

15- Entretien avec dame M.

disciplinaires, propices à un nouvel élan. M Lallement. (2000, p. 225).

1.2 Le cadre pratique

Le travail de recherche porte sur l'appel et le rôle à jouer par l'Église au Cameroun. Le décryptage de la crise post-électorale de 2018 et l'insécurité qui sévit à l'Extrême-nord dans la localité de Kolfata, chef-lieu d'Arrondissement dans le Département du Mayo Sava, frontalière avec le Nord-est de l'État du Bornou au Nigéria. Au Nord-Ouest, à Bafut, Chef-lieu d'Arrondissement du même nom, et un Canton de 28 (vingt-huit) villages, localement désigné par « Fon dom » ou encore le lieu de résidence du Chef-Canton dans le Département de la Messam. Puis, Kumba au Sud-Ouest, chef-lieu du Département de la Meme, font de cet ensemble, notre cadre pratique.

Les peuplades que l'on rencontre à Kolfata sont respectivement constituées : de Mandara, de Malgo-ua / Guermergou, de Mafa, de Matal, de Fodoko, de Zoulgo, de Kanuri et de Guelafda qui, se retrouvent être pour les deux dernières, tant au Nigéria qu'au Cameroun¹⁶. À Kumba, deux grandes familles font à la majorité, l'essentiel de la population que côtoient quelques allogènes. Ce sont : les Bafaw et les Oroko¹⁷. Quant à Bafut, pour clôturer ce volet démographique, est occupé par les Semi-Bantou tels les Babanki, les Ngemba qui interfèrent avec les Mbororo et diverses autres ethnies au Cameroun¹⁸. L'agriculture, le commerce et l'élevage, occupent une place forte dans les activités qui structurent l'économie sociale et familiale. Les croyances que l'on y retrouve et de manière générale dans les trois localités, toutes en proportion évidemment bien variables sont les suivantes : l'animisme, le christianisme et l'islam.

Les crises sécuritaires et politiques ont fait de nombreux déplacés à cause de l'horreur¹⁹ qu'elles véhiculent au sein des populations, faisant partie du grand ensemble qu'est le Cameroun. Véritable scandale géologique en Afrique Sub-Saharienne, C. PENDA EKOKA (2013, p. 134), l'exploitation des ressources extractives dans ce pays, s'avère être le socle sur lequel, son émergence va se fonder. Mais bien avant, et aux vues des données qualitatives recueillies des différentes techniques de collecte des données alors mobilisées, plusieurs faits en bien, et paradoxalement de situations de déniés en rapport avec l'émergence, sont convoqués et analysés tant à Kolfata, à Kumbo et à Bafut. L'observation directe et indirecte, les communications officielles du gouvernement sur les crises abordées dans ce travail, ont servi à agrémenter méticuleusement divers aspects de cet exercice. Les entretiens, les données historiques, la recherche documentaire pour ne citer que celles-là, ont constitué entre autres, autant de supports à partir desquels, l'empiricité de cet exercice se détermine. Cet article que nous proposons à nos lecteurs, vise à faire éclore la conscience patriotique, culturelle -et spirituelle²⁰, à décupler en l'Homme dès la famille (cellule de base de la société), à l'école et dans les espaces de dévotion au sein desquels, chaque individu est membre. Lire, E. Durkheim (1930, p 143)

16- Chefferie de Ier degré, Arrondissement de Kolofata, Région de l'Extrême-Nord du Cameroun.

17- Entretien avec une élite dans la localité.

18- Ibid.

19- Grâce aux entretiens, à l'observation et l'exploitation des communications officielles du Gouvernement, les faits suivants ont été approuvés de 2014 à nos jours : villages incendiés, des personnes décapitées, d'autres enlevées, violées et torturées. Par endroit, des ponts ont été détruits et des routes coupées, des écoles profanées et vandalisées entre autres.

20- La famille a pour dessein de fournir à la société, des individus dotés d'un minimum de ce confort patriotique et culturel que se chargeront de raffiner, les autres étapes successives de leur croissance. L'institution familiale a la prééminence sur les autres institutions ; Quiconque la trahit ne manquera pas d'en faire autant pour les autres ainsi que les relations de la vie. Un individu dès cette instance, devrait se voir apposer le sacro-saint principe selon lequel, vivre dans l'impureté sexuelle, vaut trahir sa famille. Il l'est autant pour ce qui est d'autres immoralités à l'instar : de l'adultère, de l'ivrognerie, du banditisme, du refus d'aller à l'école et de travailler ardemment entre autres. L'école quant à elle, va poursuivre entend que second palier de transmission ou de raffinement des bons caractères à l'Homme. Elle se chargera de percuter une fois encore sur ce dernier, les valeurs patriotiques, culturelles fortes et très spécifiques. Et toute thèse paresseuse qui au tour de nous, vise à prouver que l'école ne vaut rien, ne saurait avoir de lendemain. C'est en son sein que l'on décrypte et mieux encore, la soumission à l'autorité établie (Contre l'anarchie et l'irresponsabilité). L'école permet de mieux décrypter trois tendances innées en l'homme : l'anarchie, la dictature et le flegme. C'est de ce tout dernier dont a besoin l'Homme, pour acquérir les vertus d'essence divine. Les lieux de dévotion alors constitués pour leur part d'espaces culturels en fonction des obédiences chrétiennes à partir desquelles, les familles se sont érigées, au fort des racines ancestrales, vont offrir et de manière non négligeable, le sceau du divin, dans ce processus d'édification globale de l'adepte. Les prêtres, pasteurs, et etc. dans ces lieux de culte respectifs, ont la charge d'inculquer à leurs fidèles, selon que leurs doctrines disposent, d'être les dépositaires de ces valeurs d'essence divine, conférées à l'Homme. Ces valeurs qui participent à l'édification spirituelle du règne invisible, constituent le crédo pour agir de manière puissante sur l'esprit et de significativement inférer sur les performances individuelles en situation d'urgence.

qui pense que : « C'est en effet, un fait constant que, quand une conviction un peu forte est partagée par une même communauté d'hommes, quand une conviction un peu forte est partagée par une même communauté d'hommes, elle prend inévitablement un caractère religieux ; elle inspire aux consciences le même respect révérentiel que les croyances proprement religieuses ». Ces différentes strates qui structurent la formation efficiente de l'Homme, fait de lui, et plus encore en contexte d'urgence socio-culturelle et d'endémicité, un agent transformateur des moments les pires. Le constat malheureusement reste tout autre. Les usages monotoniques et routiniers²¹ de l'Église, aux portées peu significatives en leur capacité d'inférer subrepticement sur les urgences de type rectificatives, qu'imposent les crises diverses sus-évoquées, en ont constitué autant d'indicateurs d'impuissance et de faiblesse de notre ère. Ils se sont insidieusement rajoutés à ce qu'elle (Église) était subtilement supposée pacifier. Le développement des différentes crises dues à la somnolence de cette superstructure au Cameroun, ne saurait à bien des égards être désincarné. C'est à ce titre que nous avons obtenu quelques résultats et une discussion.

2. RÉSULTATS ET DISCUSSION

2.1 Résultats

Quatre résultats ont été obtenus.

Le premier est de susciter une Église des temps d'urgence qui va aider à résoudre les préoccupations de pauvreté matérielle²², et spirituelle qui perdurent au sein de nos trois localités et cadre pratique²³ en consolidant davantage son lit, puis, sur l'ensemble du territoire camerounais. Et c'est ce que l'issue de ces crises se doit de pouvoir implémenter, si l'on arrivait à voir la partition de cette l'Église se rajouter aux efforts de résolution y consentis²⁴. Les différents fragments de l'Église à savoir : les catholiques, les protestants, les adventistes et les pentecôtistes entre autres qui, refusent de s'unir, sont probablement coupables de ce manque d'accalmie qui perdure, du fait pour chacun, de faire cavalier seul. Ces barrières doctrinaires qui sont soupçonnées d'être à l'origine de ce statu quo et à l'inertie, ne devraient pas seulement interférer entre elles que via, les prières harmonisées que de manière forcée, lors des drames qui peuvent susciter l'étreinte nationale²⁵. IL est absolument nécessaire que ces interactions deviennent le modèle nouveau et durable, tel un mode opératoire, faisant de celui-ci, la rampe de lancement pour le déploiement de l'Église des temps d'urgence.

Le second, tient à la conception d'une idéologie nationale caractérisée : parle patriotisme, la probité morale, le sens du devoir bien fait, la crainte de Dieu, qui permettra que l'émergence du Cameroun entrevue pour 2035 ne reste pas toujours pantois, en dépit des réformes politiques enclenchées, vu de notre cadre pratique. Celles que, le jeu politique a cru inférer pour la régression des faits de type : assassinat, décapitation, incendie et horreur d'une part. Et, la promotion de la gouvernance locale qui, ne semble pas vitaliser lesdites issues d'autre part²⁶.

21- Conventions, séminaires, congrès, conférences et plusieurs autres rencontres mobilisant : femmes, hommes et jeunes gens dont les effets n'ont que contribuer aux dérives publiques graves, consistant pour lesdites églises de cribler et davantage le Seigneur Jésus d'opprobre dans notre nation, qu'il s'est souverainement choisi, pour y manifester les effets de la fin des temps.

22- Du fait de sa mise à mal de la CDC (Cameron Development Corporation) une entreprise agro-industrielle de la région du Sud-Ouest du Cameroun par les sécessionnistes, le premier plus gros employeur après l'Etat du Cameroun d'alors, dont les plantations d'hévéa, de bananeraie et d'huile de palme et l'un des principaux exportateurs, offraient aux populations environnantes des emplois directs et indirect. D'autres entreprises se sont vues contraintes de quitter toutes les zones de conflits face aux menaces et aux enlèvements fréquents de leurs promoteurs autant que les employés ont été assassinés, d'autres mutilés, et d'autres kidnappés avec demande de rançons. Le désœuvrement de la population est à lui seul, indiciel du niveau de pauvreté de ces populations dont la plupart a trouvé refuge dans les autres régions du pays.

23- Cet avis est largement partagé par d'ex otages, natives du Nord-ouest, enlevées alors qu'elles se rendaient dans la localité de Bafut à l'occasion des obsèques d'un parent, le 07 Janvier 2021. Elles nous décrivaient, l'état de pauvreté ambiante au sein des populations qu'elles pouvaient matérialiser par le type de repas qui leur était proposé le temps de leur captivité, tant par leurs geôliers que par les différents membres de leurs familles (Entretien).

24- C'est à l'évidence, le rôle que s'attèle à implémenter l'ONG Action Internationale pour le Secours aux Sinistrés (AISS) qui, procède par la formation et la réinsertion des sinistrés et les victimes des conflits armés et des catastrophes naturelles dans les domaines agro-pastoraux et les petits métiers en vue de leur réinsertion dans leur milieu d'origine ; L'encadrement psychologique social et spirituel qu'apportent toutes les corporations chrétiennes avec la contribution soutenue, là où, besoin se fait sentir, par l'Islam ; puis l'assistance grâce aux campagnes de santé gratuites au sein des communautés des populations sinistrées. Bien vouloir consulter le site www.aissinternationale.net; Situé à Etoa-Meki / Yaoundé au Cameroun, (Immeuble prêt à porter Stella).

25- Recherche sur la quotidienneté et les faits, à l'instar : des massacres à NGARBUH de février 2020, ceux de Kumba de l'école privée « Mother's Francisca School » d'octobre 2020 et etc.

26- Observation et entretien

Le troisième quant à lui, consiste à féconder un Homme nouveau, en le moulant dès sa famille et les autres étapes de sa formation psychologique, intellectuelle et spirituelle entre autres. Ce résultat paraît être comme une plus-value sans laquelle, ce pays ne se dirigera que très tardivement vers une révolution socioéconomique, celle fondée sur l'industrialisation, toute différente de celle, ayant été à l'origine des différents remous.

Le quatrième et le dernier, qui est l'éclosion d'une conscience patriotique, culturelle et spirituelle est toute semblable à une conviction un peu forte que partage une même communauté d'hommes, et capable de véhiculer un caractère religieux. Cette conscience permet en contexte d'urgence socio-culturelle et d'endémicité à l'agent transformateur qu'est l'Homme, d'affronter les moments les pires, à l'effet de pouvoir y apporter du changement par sa mue spirituelle, et déclencher cette mutation présagée²⁷.

2.2 DISCUSSION

E. Essousse (2018) dit qu'il n'est pas admissible que le christianisme, le judaïsme, l'islam et les religions confucéennes aient été la base culturelle du développement de l'Occident européen, au Moyen orient, et, en Asie et qu'ils ne puissent pas donner le même résultat en Afrique. Il appartient aux Etats africains pense-t-il, de « voir la dimension supérieure des choses visibles et cachées ». Il lui faut la démarche initiatique platonicienne qui mène à la découverte de petits et grands mystères, démarche que l'on trouve dans les livres et les pratiques de la sagesse : la Bible, le Coran et le confucianisme [...]. A. Motaze pour sa part indique que : « [...] Si la sociologie ne peut pas prophétiser, elle ne peut donc que prévenir [...], il faut partir des indicateurs sociaux multiples, bref, d'une sociographie des faits » A. Motaze (2016, p. 136). Cardinal C. Tumi répète que les USA ont été fondés par des chrétiens venant d'Angleterre, « the pilgrins fathers » que les universités du XIII^e siècles (Sorbonne, Oxford, Bologne) ont été créés par l'Église.

Dans le but de faciliter une meilleure compréhension de ce sujet, nous clarifierons les termes : « urgence socio-culturelle et d'endémicité » et « situation ordinaire ». Les nouvelles épistémologies qu'ils apportent dans l'arène des défis et dynamiques, qui, bien abordés par chacun, s'identifiant telle une église, va faire hériter aux nations en exagérant à peine, d'un allègement subséquent des implosions socio-sécuritaires et sans cesse discontinues. Celles-ci ont donné à la vie, toute l'offense qu'on pense d'eux (les termes) A. Motaze (2016, p. 291-292). Nous allons construire notre analyse sur la base : des faits mobilisés sur notre cadre pratique, bâillonné par les remous. Les données qualitatives qu'analyseront l'approche pluridisciplinaire et l'ethnométhodologie, offriront à ce travail, toute la scientificité dont il se réclame. Il est question de démontrer combien, la sclérose de l'Église contemporaine dans une nation quelconque, obligerait aux réadaptations contextuelles spécifiques, à l'effet, de la voir être à la hauteur de traiter de l'urgence socio-culturelle, spatio-temporelle ou une situation d'endémicité²⁸. Attitudes qui s'opposent à celles que l'on déploie dans un dispositif ordinaire, aussi qualifié d'« habituel » dans la vie de tout peuple. E. Durkheim soutient avec une certaine simplicité :

Or, s'il est une vérité que l'histoire a mise hors de doute, c'est que la religion embrasse une portion [...] de la vie sociale. À l'origine, elle s'étant à tout ; tout ce qui est social est religieux ; les deux mots sont

27- Sources historiques sur quelques faits déterminants engendrés à l'issue de la révolution européenne de 1848 pour le compte de l'humanité.

28- De témoignages obtenus auprès de certaines ex-otages, toujours des victimes de la crise sécuritaire qui sévit dans le NOSO (Nord-Ouest et Sud-ouest du Cameroun), nous ont simplement édifié sur des tentatives répétées de viols dont elles ont fait l'objet par leurs ravisseurs. Fort de leur personnalité spirituelle façonnée au fil des temps, elles en sont parvenues, sans user de leur force physique en ramenant leurs bourreaux à la raison. Elles nous ont avoué n'avoir recouru qu'à une typologie de prière, dont elles ont estimé avoir été capable de les libérer de cette ignominie. Dans la persévérance et la piété, elles se sont vues miraculeusement fraterniser à ces derniers qui, après moults essais et tentatives d'ébats non consentants, ont finalement désiré de celles-ci, un soutien spirituel quant à les délivrer de la déraison générale en laquelle, la crise les a conduits. Au point de se voir eux-mêmes, tels des êtres entièrement à part. Cette prouesse qui, à la vérité, ne saurait relever d'une posture psychique et spirituelle ordinaire, a souvent été par le passé, un résultat obtenu, qu'à l'issue de prières exclusivement élevées dans un édifice consacré. En être capable à faire autant, et dans des conditions assez exceptionnelles, ne doit qu'être perçu comme événementiel. C'est dans cet impératif que nous pouvons à l'évidence, convoquer le livre du prophète Osée 6:4 qui souligne avec emphase, l'impuissance (au sens figuré) qu'exprime l'Éternel qui déclare : « mon peuple périt, parce qu'il manque de connaissance » (Entretiens).

synonymes. Puis, peu à peu, les fonctions politiques, économiques, scientifiques s'affranchissent de la fonction religieuse, [...] Dieu, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui était d'abord présent à toutes les relations humaines, [...] ; il abandonne le monde aux hommes et à leurs disputes E. Durkheim (1930, p.143-144).

De façon logique, le chercheur en sociologie devrait en premier chef, circonscrire de manière exacte les termes, en leur donnant un contenu ou une orientation qui cadre effectivement avec les intentions de son investigation.

3. QUELQUES CLARIFICATIONS ET ANALYSES

3.1 Clarifications

« L'urgent » s'identifie à ce qui est pressant, et qui ne souffre d'aucun retard. Les seuils d'urgence les plus prononcés peuvent le pousser de l'urgent, à l'urgentissime. À notre sens, il se réfère à un temps très limité d'actions. Son chronomètre peut être aussitôt ouvert qu'il peut autant se refermer. Cette nature donne de constater ou non que, la consigne ou les dispositions spécifiques pour y faire face, y aient été mobilisées voire pas du tout.

L'habituel pour sa part, revoie aussi littéralement à ce qui est habituel. D'après nous, il peut se produire d'après un ordonnancement dont l'usure du temps n'importe. Cet état, peut coopérer avec des professionnels comme de non ; l'essentiel étant de réaliser au bout du processus que la chose désirée, soit bonne âme mal âme établie.

3.2 Analyses

Nous constatons que, face à l'urgence, le dispositif opératoire initial se réadapte ou se réajuste après coup, se reprofile, « comme la résultant d'un état donné » E. Durkheim (1963, p. 328). Dans le but de négocier victorieusement la survie E. Durkheim (1963, p. 327), et d'éviter toute létalité de l'existant. Sur le plan médical souvent, les patients en état d'urgence, se font généralement entourer d'une plus grande des subtilités ; le tout, adoubs par un dispositif d'intervention, au-dessus des conditions classique et ordinaire. La prise en charge, se pourrait-il, devrait être l'une des plus onéreuses en termes : de moyens logistiques, financiers, techniques et d'une ressource humaine bien capée dans le champ de l'action. Confère les cas : de blessés grièvement, de coma profond et de diagnostique vital entamé

Au vu de la montée du matérialisme dans nos sociétés, les groupes confessionnels ligés d'une part, contre eux-mêmes (évangéliques, luthériens, presbytériens fraternels luthériens...), avec d'autre part, les uns dressés contre les autres (protestants contre catholiques, puis, lesdites confessions, contre les églises de réveil), créent des antagonismes qui ne véhiculent que, la recherche de la gloire personnelle ou confessionnelle. Dans ces entre-faits, les scandales de toutes sortes, écumant le quotidien de la grande majorité de ces églises, dont les plus fréquents sont : les guerres de leadership, les guéguerres entre collègues où, plusieurs arrivent à être arrachés parfois à la vie. « Malheureusement, il y avait dans la région beaucoup de querelles entre les chrétiens, de divisions, de luttes de pouvoir entre plusieurs serviteurs de Dieu. C'était parfois très violent » É. Céliér, (2016, p. 90). À ce registre, nous pouvons ajouter d'autres préoccupations insensées, imposées par les leaders confessionnels, contraignant leurs ouailles à d'ébauche d'énergie, de temps, d'argent et de concentration, lesquels distancient leurs chapelles des champs, ou d'arènes de combats essentiels et urgents ; pourtant, à la source de leur fondement. Chacun pouvant bien évidemment déjà se faire une idée plus claire. Après ces analyses, il nous revient dans la suite, de clarifier quelques urgences socio-culturelle et endémique présumées en contexte camerounais. Leur perception comme telle par l'église ou par un individu rempli de l'Esprit de Dieu, peut à plus d'un titre, délivrer un peuple des

déboires. « [...] « l'éthique protestante » particulière, découlant des conceptions théologiques de Calvin et de ses disciples, qui, selon Weber, apporta au capitalisme occidental moderne les fondements spirituels qui l'y conféraient son impulsion et son originalité » G. Rocher (1968, p. 72). Identifiée dorénavant dans cet article comme une variable non plus objectale, l'Église doit substantiellement concourir à aboutir aux solutions escomptées d'amélioration des conditions de vie des populations au Cameroun. « Le prophétisme s'inspire généralement d'une vision élevée de l'homme et de son destin ; il appartient ainsi à ce qu'on peut considérer comme la plus noble recherche de l'homme sur l'histoire qu'il veut vivre ». G. Rocher (1968, p. 30).

4. UNE SOCIOGRAPHIE DES FAITS EN CONTEXTE D'URGENCE SOCIO-CULTURELLE ET D'ENDÉMICITÉ

Cette sociographie des faits se présente comme suit : la menace Boko Haram Kolfata, les raps avec demandes de rançons dans les régions à Bafut et à Kumbo du esaux revendications sécessionnistes assorties de tueries affreuses et ciblées dans ces deux régions anglophones en particulier ; les questions de gouvernance publique ; le recul de la moralité publique. La détérioration des vertus telles : le patriotisme, la paix, l'unité nationale, pour céder le pas aux replis identitaires, sont caractéristiques de l'âme d'une nation qui se flétrit. Le silence d'une grande faction de l'église au Cameroun et leur mode opératoire inadéquat²⁹, vient se greffer malencontreusement à ce registre. L'église catholique, la seule qui puisse *oser*, vu la pénombre, ayant envahi le reste, ne peut objectivement pas toute seule, inverser cette courbe qui évolue dans le sens de la déflagration. Cette insouciance, dont fait montre l'Église en général quant à faire entrer de façon substantielle le Cameroun dans le paradigme du réveil, risque de faire davantage retarder son développement du fait pour elle, de n'avoir su féconder l'Homme nouveau, technologiquement éclairé et rempli de l'Esprit transformateur du Créateur. La conception d'une idéologie nationale à partir du Cameroun, celle capable de guider ce pays à s'illuminer lui-même, et à en faire de même pour d'autres, est d'une impérieuse nécessité.

Comment « la petite église sur la colline » a-t-elle pu donner naissance à un mouvement mondial ? Est-ce grâce au charisme de ses fondateurs, [...] ? En partie, oui. Mais pas seulement ! Je pense que ce qui caractérise le mieux [...] c'est la vision : « atteindre et influencer le monde entier en construisant une église forte, rayonnante, basée sur la Bible seule et centrée sur Jésus-Christ, en changeant les mentalités par la parole de Dieu, en libérant spirituellement les gens [...]. É. Célérier (2016, p. 91).

Le développement technologique et industriel du Cameroun, le retour au *fondationnel* de tous les acteurs attendus dans le chantier de la construction nationale, ne sont outre mesure que les produits de l'infusion de la connaissance due à la crainte de Dieu. La fonte des capitaines industriels dans tous les secteurs de la production des richesses par un gouvernement mettant sur pieds, des politiques d'impactations financières saines au bénéfice du secteur privé, font partie de cet impératif. Ceci, par des créances destinées à insuffler du tonus, celui capable d'apporter de la plus-value dans le champ de l'industrialisation. Car, il ne fait l'ombre d'aucun doute que, « [...] L'État demeure Tout-puissant en Afrique, en raison de la centralisation du pouvoir et de l'atrophie des autres corps sociaux » E. Nyambal (2008, p. 119). La recherche de l'intérêt général, le sens du travail et du devoir en sont le leitmotiv. « L'individu moral est froid, neutre, désintéressé et motivé par la raison et le devoir éthique plus que par l'émotion et la passion » J. Rifkin (2011, p.167) l'urgence d'éradiquer les obstacles de type anthropologique, structuro culturel entre autres, qui semblent érigés contre le développement national.

Telles, apparaissent les urgences non exhaustives que l'Église se devrait dorénavant se résoudre de s'approprier. La convocation sur son champ, de tous nouveaux équipements spirituel, éthique tout différents de ceux existants, reste de facto. Ceux-ci, l'obligeant à se départir du cap de ses routines,

29- L'inadéquation étant apparue dans la forme l'expression de l'Église catholique dans la crise en régions anglophones, celle n'étant autre que la tentative pour elle, d'organiser la conférence générale anglophone, sous l'égide du Cardinal Christian Tumi. La même fébrilité a également établi les repères de la même confession, nous l'avons observé sur leurs homologues de la République Démocratique du Congo, dans le champ des élections présidentielles de 2019.

dont le caractère inapproprié est à l'origine de l'émergence sur son sol, et en contexte difficile de crises, beaucoup plus que de dirigeants qui se servent au lieu de servir. Cette constance est à l'origine et de la « figuration » dont elle fait montre dans les rounds sérieux de discussion pour les questions épineuses relevant de la vie nationale. En conséquence, qu'est ce qui réellement occupe fortement la superstructure désignée par Église au point de la voir, attirer l'attention de cet article ?

4.1 La discontinuité des usages du clergé en situation ordinaire

« Car vous avez toujours les pauvres avec vous, et vous pouvez leur faire du bien quand vous voulez [...] ». L. Segond (1910, p. 949).

À la suite de ces propos du Seigneur Jésus, lesdits usages renvoient aux préoccupations ordinaires de la vie de tous les jours. Ce sont : les besoins alimentaires, d'argent, de santé, de se trouver un conjoint, une progéniture et des ami(e)s quelque fois. Les églises sont pour ce qui les concernent, portées dans les alchimies de croissance numérique, de construction, voire de multiplication des temples physiques³⁰. Ses serveurs vont et viennent auprès de personnes ressources ou encore, celles étant désignées par eux comme élites G. Rocher (1968, p. 144), pour la plupart corrompues, détournateurs de fonds, sans vie de foi réelle, pour des audiences qui ne filtrent que pour des demandes d'aide ou de suivi de celles-ci. C'est alors, qu'ils recourent pour les plus imaginatifs aux boucliers tels que : les campagnes d'évangélisation, les conventions, la vente d'huile d'onction, d'eau et de sel bénis (nouvelles trouvailles ayant emboîté le pas). La litanie poursuit son bonhomme de chemin, à la vente des indulgences, aux conférences / semaines dédiées soit : aux jeunes gens, aux femmes, aux hommes jusqu'aux enfants. Les croisades de prières, les commémorations des fêtes cycliques et annuelles, sans oublier, les cultes dominicaux et les fêtes de récolte qui en constituent le socle et le ferment.

4.2 L'Église des temps d'urgence

Le contexte d'urgence fait état de l'encadrement stratégique, dont les populations du cadre pratique en proie aux crises par exemple devraient faire l'objet. Du moment où, un de nos résultats attendus stipule que : c'est à partir de l'Homme qu'est impulsé le changement escompté, grâce à sa mue spirituelle, psychologique et etc., les crises analysées dans ce travail offrent à plus d'un titre l'opportunité à cette éclosion. Édifiés de ce que c'est qu'« un contexte en situation d'urgence » du point de vue clinique autant que spirituel, il ne fait l'ombre d'aucun doute que, la compétence reconnue à une Église opérationnelle et mouvante, n'est outre mesure que, la mue de celle exerçant ordinairement, en une toute autre hyperpuissante et redoutée demeure attendue. Ce qui revient à déduire que, l'église en tant qu'organisation doctrinaire, perd prise au détriment de l'individu, établi comme étant : temple du Saint esprit. En d'autres termes, dans l'impératif de compter parmi les urgentistes les plus impénitents de l'instant ou de la situation, la compétence hors du commun de la ressource humaine, de sa consistance qualitative de celle-ci s'imposent à bien des égards.

4.2.1 Profil et objectifs

4.2.1.1 Profil

Elle doit procéder ainsi à la raison qu'elle libère de l'ignorance, de la fatalité et doit ouvrir les boulevards

30- Il se retrouve que d'adeptes, généralement oisifs, sans distinction d'âge et très pauvres, « ayant raté leur vie » d'après un langage vulgaire dans nos sociétés africaines, se voient confiés de tâches exigeant beaucoup de force physique. Ce sont notamment, les travaux de construction soit d'un temple ou d'un presbytère. Comme si cela ne suffisait pas, ils sont également pris en ligne de mire dans les demandes de contributions financières, en dépit de ce qu'ils ne disposent régulièrement pas pour eux-mêmes du strict minimum vital. Leur statut socioéconomique ne changera pas non plus, le restant de leur vie sous le soleil. Cette typologie d'ouailles, victimes d'abus de faiblesse, n'a pour espérance, une vie meilleure et à titre posthume : celle d'entrer in extenso au paradis. Un fait qui est opposé pour les « riches », dont le paradis n'accueillera jamais, leur arguent itérativement les conducteurs spirituels sur eux établis. En retour, lorsqu'il leur arrive quelques préoccupations de type répressive dans le vie courante, l'univers carcéral leur est généralement grand ouvert, et avec parfois, le témoignage teigneux de leurs propres encadreurs spirituels. Pour dire que, malgré la côte part qu'ils arrivent à capitaliser pour bâtir en leur manière l'œuvre de Dieu, il ne leur arrive très souvent pas à avoir le même égard, tel qu'il en a souvent été du mieux loti, et respectivement des membres de leur famille. Cette prédisposition en sera ainsi, jusqu'au moment du décès du moins nanti, par apposition à celui dont le confort matériel est un peu plus extériorisé (observation).

de la plénitude et du bonheur. L'Église en intervention d'urgence repose en conséquence sur un ou plusieurs individus, rempli(s) de l'Esprit de Dieu, de Sa Parole, lesquels produisent un impact visible, rapide et immédiat sur la situation d'urgence en cours³¹.

4.2.1.2 Les objectifs

Il s'avère donc qu'au vu de ce qui précède, qu'objecter sur les méthodes toutes inappropriées des groupes confessionnels en lice au Cameroun, lesquelles n'ont, ni ne pourront, pris en l'état, les faire entrer dans l'histoire comme il en aura été le cas en Occident chrétien. Le but étant celui de victorieusement sortir le pays des différentes urgences qui lui sont imposées d'une part. Et d'autre part, féconder un Homme nouveau, parfait et créateur de développement. C'est l'axe fondateur de la vie et du développement des sociétés humaines. La structuration, voire le dispositif fonctionnel n'étant pas compatible à leur gestion de façon efficiente. Le fait pour ce dernier (le dispositif) d'avoir été dégami depuis 2013 (parce que, consécutif aux proclamations d'Azussa Street de 1913 en US) de la puissance, lui étant naguère reconnue, sa reprise du poil de la bête urge. S'il s'en fut fallu peu !

5. UN ORDRE CULTUREL MONDIAL TOUT-PUISSANT

La quasi-majorité des leaders religieux chrétiens et leurs démembrements sont depuis lors tombés en disgrâce, sans qu'ils ne s'en soient aperçus, faute de n'avoir su de quelle manière muer du fait de l'avènement des situations itératives des crises multiformes. La prérogative consiste pour elle, d'entrer dans le panthéon des faits sociaux ou religieux épiques, similaires aux actes des Apôtres. Mieux encore, par cette occasion, le privilège lui est offert, de se frayer cette image aussi emblématique que celle, dont a pu s'attribuer la femme qui, avait répandu le parfum de nard sur la tête du Seigneur Jésus.

Il est question d'effectuer une distanciation subtile d'avec les assemblées chrétiennes sédentaires où, les préoccupations d'argent à des fins non essentielles, cristallisent plus les attentions. La quête des meilleures paroisses fort du confort matériel qu'elles présagent, participe de ce hold-up. Un tel dispositif, est indiciel des confessions au sein des quelles, les motivations personnelles avec en toile de fond, la quête du bien-être socioéconomique du leader, voire d'un groupe de personnes, structurent l'essentiel de la ressource humaine y rencontrée. La valorisation des sinistrés des zones ou de pays en conflit que prône par exemple l'ONG Action Internationale pour le Secours aux Sinistrés (AISS), doit pouvoir faire école auprès des confessions chrétiennes qui campent sur leur doctrine. La mise en péril du Salut auquel, l'Être suprême destine les nations, risque de ce fait, exposer les peuples aux catastrophes, aux crises sociales discontinues et interdépendantes. Celles relevant par l'horreur des faits qu'ils produisent, les signes d'apocalypse, dont l'intelligence humaine ne peut expliquer. La pandémie du Covid-19 peut se révéler, participer de celle-ci. Le Seigneur a pour dessein de faire de toutes les nations ses disciples ; mais quand il s'est choisi une parmi elles, pour y constituer son point d'encrage, tant qu'elle n'aura pas œuvré à se voir comme telle, de répit en guise de quiétude ne lui seront pas concédés. C'est cela toute la problématique sur la question du

31- Il s'agira d'acter, l'entrée en jeu, l'entrée en scène d'une floraison de personnes investies d'une puissance spirituelle, dont la contribution sera capable à plus d'un titre, d'apporter de substantielles améliorations des conditions de vie aux populations, à l'effet de faire entrer le Cameroun dans le cercle bien fermé des pays africains qui émergent et s'industrialisent. Il va donc demeurer vrai que, parvenir à cet idéal, ne va astreindre à enrôler que d'hommes et femmes, dont la conception dans l'esprit des procédés, doit être impulsée par une vie de piété et de pureté, acquise bien en amont. Le patriotisme, la compétence et la crainte de Dieu entre autres, vont servir de tremplin à ces individus qui se devront d'apporter du sang neuf, dans ce chantier grand ouvert de la reconstruction nationale. La mue spirituelle et culturelle de plusieurs individus nous semble, la posture à partir de laquelle, les régions sinistrées de ce pays, peuvent recouvrer et très probablement, leur sérénité d'antan d'une part. Et d'autre part, fera entamer à cette nation, le processus de mise en place d'une vélocité infrastructurelle, structurelle et industrielle, toute différente de la rhétorique ambiante au sein de ce pays, riche en ressources extractives. Une autre envolée à ce réveil industrialio-technologique pour jauger les ambitions économiques du Cameroun dès la fin des différentes crises qui l'accablent, est de ne plus confiner nos États à une économie de casino, mais de leur fourbir le profil de l'émergence dont ils auront rêvé. Cette mutation, au vu des expériences comparées, ne peut résulter que si et seulement si, l'Église se transmue en un tout autre paradigme, celui que nous lui recommandons à cor et à cri dans cet exercice.

5.1 Tout en l'Homme

Lui obéir (l'Être Suprême), devrait constituer l'apanage des hommes et femmes qu'il s'est fait pour les substituer à l'Église. Y coopérer, sous-entend de faire sien ce dessein, et obligerait à l'observance d'un corps de principes morale, spirituelle à impact personnelle. Partout où ceux-ci ont été appliquées avec rigueur comme en Asie, en Occident, au Moyen Orient etc., ils ont fécondé un Homme nouveau, parfait et créateur de développement E. Essousse (2018, p. 329). Ce sont : une abondante lecture de sa parole, les retraites spirituelles personnelles, de longues heures dans sa présence soit : en prière, en méditation ou/et dans l'adoration, la louange qu'il est question. « Chaque modèle requiert la recherche de moyens appropriés, en vue d'un démarrage qui ne peut pas prendre son élan de la même manière et sous l'impulsion des mêmes forces ». G. Rocher (1968, p. 217). Des faits historiques, renseignent toutefois qu'il aura fallu onze années après la révolution européenne pour qu'Erwin Laurentine Drake, avec un trépan bricolé, trouva du pétrole près de Titusville, en Pennsylvanie en 1859 J. Rifkin (2011, p 345). Cette découverte fit littéralement basculer et de façon irréversible, l'histoire de l'humanité depuis l'ors à nos jours, du fait de la place qu'occupent les énergies fossiles sur la planète. En conséquence, il serait simplement trivial de prétendre que, les remous de plusieurs ordres en ébullition dans certaines sociétés notamment africaines, ne soient en mesure de générer aussi l'apparition de l'imminemment neuf.

5.2 L'équipement

La variable qui se transmue à l'Église se trouve donc être cet individu, qui par cette rigueur, reçoit un dépôt spirituel invisible et visible, lui offrant le vêtement d'urgentiste. Souvenons-nous que, vu le panorama des urgences que nous avons entre autres recensé, seul cet individu peut y intervenir parce que, disposant du profil requis. En conséquence, les organisations ecclésiales œuvrant sur un territoire national donné, gagneraient en offrant pour la résolution des questions d'urgence, un nombre sans fin d'ouailles ainsi équipés, pour voir en eux se manifester par leurs œuvres, cette hyper-puissance.

CONCLUSION

Au terme de notre analyse, il n'est plus question d'épiloguer sur ce en quoi, l'Église au Cameroun mise à l'épreuve depuis 2013 doit en être capable, fort du nouvel ordre spirituel mondial dont il est supposé constituer le point de départ. Cette nation explore toujours très timidement ce qui sied à la volonté du Dieu Tout-Puissant dans le but de soutenir et de conduire ce pays d'une part vers le vaste champ de son émergence. Son adaptabilité à cette mue, reste d'une impérieuse nécessité au vu de ce qu'il irait également de l'amélioration des conditions de vie de l'humanité à travers la planète d'autre part. Raison pour laquelle, puissent se lever à sa rescousse, communautés scientifique et ecclésiale saines, probablement les seules compétentes pour faire franchir les États à l'image du Cameroun, les périodes critiques et transitoires. Leur pierre à cet édifice, sortira le plus vite que prévu les nations d'Afrique noire, de toutes les élucubrations de type sécuritaire, géostratégique et sociopolitique à leur porte.

32- Le réveil, c'est l'anti-routine de l'institution. Un réveil est le moment où Dieu se révèle dans une sainteté terrifiante et une puissance irrésistible. Le réveil est la conséquence d'une attitude d'attente et de « prière par l'Esprit ». Il s'agit du moment où il visite le monde des hommes en leur communiquant une vision toute fraîche de sa gloire et de sa grâce et où simultanément, il leur révèle leur péché, leur faiblesse et leur besoin désespéré de la miséricorde de Dieu [...]. Un réveil requiert un état de mort, de négligence ou de perte.

Les réveils surviennent généralement après un temps de déclin et moral prolongé. [...]Quatre caractéristiques sont communes à tous les réveils selon l'évangéliste Docteur Billy Graham. La souveraineté de Dieu [...]. Lorsque Dieu rencontra Paul sur le chemin de Damas, il ne le lança pas tout de suite dans l'action après sa conversion : il l'envoya passer trois ans en Arabie pour qu'il se prépare. Il y a certes des exceptions, comme la samaritaine qui devint une évangéliste tout de suite après son entretien avec Jésus. À part les exceptions, il est nécessaire de se préparer, d'étudier, de se développer, de connaître les écritures, d'arriver à une certaine maturité. En second lieu un réveil éclate lorsque les temps sont accomplis. « Eternel », s'écriait Habacuq3 :2 « accompli ton œuvre dans le cours des années ! dans le cours des années, fais-la connaître ». Nous constatons un profond besoin de se tourner vers Dieu à cause du grand vide spirituel de notre époque ; si Carter a été élu président des États-Unis, c'est parce que l'on connaissait sa moralité et sa foi en Dieu. Dieu agit à notre époque qui est une époque de transition vers un nouvel avenir. En troisième lieu, il faut souligner la puissance spirituelle d'une minorité. Dans l'histoire des réveils on remarque toujours que les réveils commencent par un petit groupe de personnes consacrées à la lecture de la Bible et à la prière. [...].En quatrième lieu, l'une des conditions pour qu'éclate un réveil, c'est que se manifeste un profond sentiment d'unité entre chrétiens de différentes églises [...].

Données extraites du *Rapport général des travaux de la première convention nationale de prière du corps de christ du Cameroun du 26-27avril 2017 Unis pour la gloire de Dieu et le réveil au Cameroun.*

BIBLIOGRAPHIE

CÉLÉRIER Éric, 2016, Connexions divines, Paris, Editions première partie.

DICTIONNAIRE universel, 1988, 2ème édition, Paris, hachette.

DURKHEIM Émile, 1963, Les règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, 15è édition.

DURKHEIM Émile, 1930, De la division du travail social, Paris, PUF.

ESSOUSSE Erik, 2018, Valeurs fondamentales parfaites et développement de l'Afrique, De la renaissance aux lumières africaines, Paris, l'Harmattan.

GARFINKEL Haroal, 1967, Studies in Ethnomethodologies, New Jersey, prentice-Hall, inc, Englewood cliff.

LALLEMENT Michel, 2000, Histoire des idées sociologiques de Parsons aux contemporains, Paris, Nathan.

MATA Joseph Emmanuel, 1999, Thèse de doctorat ès sciences économiques, sur le thème : « Conditions et niveaux de vie dans une région en mutation. Une analyse économétrique de la consommation des ménages dans le Nord-Pas - de calais », Université Lille I.

MOTAZE Akam, 2016, Le social contre le politique en Afrique noire sociétés civiles et voies nouvelles, Paris, L'Harmattan.

NYAMBAL Eugène, 2008, Afrique : les voies de la prospérité, Dix clés pour sortir de la pauvreté, Paris, L'Harmattan 2e Edition.

PENDA EKOKA Christian, 2013, Le guide de l'investisseur, Cameroun : Terre d'Hospitalité et d'Opportunité, votre meilleur compagnon d'affaires, INSi GHT BDS.

RIFKIN Jeremy, 2011, Une nouvelle conscience pour un monde en crise : vers une civilisation de l'empathie, Paris, Nouveaux Horizons.

ROCHER Guy, 1968, Introduction à la sociologie générale 3. Le Changement social, Montréal, Éditions HMH.

SEGOND Louis, 1910, La Bible, « Marc 14 : 7a », Chicago, LA LIGUE BIBLIQUE.

LA CÔTE MARITIME DU ROYAUME KONGO AUX XVE ET XVIIÈ SIÈCLES D'APRÈS UNE LECTURE CRITIQUE DE LA RELATION PIGAFETTA-LOPES DE 1591

THE MARITIME COAST OF KONGO KINGDOM IN THE 15 AND 16 CENTURY FROM A CRITICAL READING OF PIGAFETTA-LOPES RELATIONSHIP OF 1591

Royal Caprice GOMA-THETHET BOSSO*

Résumé

Pigafetta-Lopes (1591) est une source de l'histoire précoloniale du Congo beaucoup sollicitée par des auteurs modernes qui s'intéressent à cette partie de l'histoire. Cette relation fournit des éléments anthropologiques et géographiques qui ouvrent sur des pans importants de l'histoire des peuples du Bassin du Congo. La description de la côte maritime du royaume de Kongo faite par cette source est relativement bonne même si quelques lacunes y sont relevées, notamment l'absence des baies de Kakongo, de Punta-Negra (Pointe-Noire) et de Lwangu. Cette carence est la résultante de l'ignorance de ces baies par l'un des auteurs de cette relation : Duarte Lopes. Cet écueil a donc eu pour conséquence une description quelque peu erronée de l'intérieur et du littoral du Kongo. Cela signifie que, sur bon nombre d'aspects géographiques et humains de cette région, il faut lire Pigafetta-Lopes en main avec d'autres documents comme la Linguistique et l'Anthropologie pour y voir plus clair. Le présent article se donne pour modeste objectif de relire, avec un esprit critique, cette source de l'histoire précoloniale du Congo pour rétablir une certaine vérité géographique de la côte du royaume Kongo entre les XVe et XVIe siècles.

Mots clés : Côte maritime-Royaume Kongo-Relation-Pigafetta-Lopes.

Abstract

Pigafetta-Lopes (1591) is a precolonial history source of Congo much sought after by modern authors who are interested in this part of history. This relationship provides anthropological and geographical elements that work on important areas of the history of basin Congo peoples. The description of the maritime coast of Kongo kingdom made by this source is relatively good even if some gaps are noted there, in particular the absence of the bays of Kakongo, Punta-Negra (Pointe-Noire) and Lwangu. This ignorance of these bays by one of the authors of this relationship: Duarte Lopes. This pitfall therefore results in a somewhat erroneous interior description of the coast and Kongo. This means that many geographical and human aspects of this region, you have to read Pigafetta-Lopes in hand with other documents such as linguistics and anthropology to see more clearly. This article gives itself the modest objective of rereading with a critical mind, this source of the precolonial history of Congo reestablishes a certain geographical truth of the Kongo Kingdom coast between the 15 and 16 centuries.

Key word : Maritime coast- Kongo Kingdom- Relationship- Pigafetta-Lopes.

* Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de la FLASH. Brazzaville-Congo
Email : roval.goma-thethet@umng.cg

INTRODUCTION

Vers la fin du XVe siècle, le royaume Kongo s'ouvre au reste du monde suite à la découverte de l'embouchure du Fleuve Congo par Diego Cao¹. Cette ouverture au reste du monde va favoriser les voyages vers les côtes du Kongo de plusieurs personnalités de qualités et d'intérêts variés, qui cochèrent par écrits de nombreux témoignages de leurs expériences à propos du royaume de Kongo. Religieux, explorateurs, chroniqueurs, commerçants diplomates en firent partie comme le souligne WGL Randels : « *L'histoire du royaume du Congo a le privilège, rare en Afrique Noire, de bénéficier d'une documentation écrite remontant à plus de quatre siècles, encore que, comme nous l'avons fait remarquer, elle n'éclaire que du dehors. Paradoxalement, apparaissent en Afrique l'explorateur, le commerçant, le missionnaire...* » (1968, p. 10). Ces voyages multiples ont donné naissance à une abondante littérature d'abord en italien, en portugais, en anglais et en néerlandais, puis traduits en français. Le père Antonio Brasio a publié une collection des documents portant sur l'histoire du royaume Kongo sous le titre de *Monumenta missionaria Africana*. Cette collection (7 volumes) publiée entre 1952 et 1956 concerne les écrits sur l'histoire du Kongo, couvrant une période allant de 1471 à 1630. De son côté, Paiva Manso a publié en 1877 une autre collection des documents intitulée *Historica do Congo* couvrant la période de 1492 à 1729. Nous n'allons pas citer, ici, les nombreuses sources écrites qui existent sur le royaume de Kongo. Toutefois, on retient que la plus grande partie de ces sources est, comme nous l'avons souligné plus haut, en portugais, italien, néerlandais et en anglais. Très peu d'entre elles ont fait l'objet d'une traduction française, ce qui explique la difficulté pour nombreux auteurs, dont la langue de travail est le français, d'exploiter ces sources. Ils existent néanmoins des traductions en français de quelques relations des XVIe-XVIIe siècles, dont les plus importantes et les plus accessibles sont celles de Pigafetta-Lopes (traduit de l'italien en 1965 par Willy Ball), d'O. Dapper (du néerlandais en 1686), de Cavazzi (de l'italien par J-B Labat en 1732) et de J-F de Rome (de l'italien par F. Bontick en 1964), etc. Cet article exploite principalement Pigafetta-Lopes sur un aspect particulier de sa description : la côte maritime du royaume de Kongo. On dispose des travaux modernes qui ont exploité la relation de Pigafetta-Lopes : G. Balandier (1964), Ndayiwel è Ndziem (1980), J. Cuvelier (1946), O. De Bouveignes (1948). Le présent article qui se situe dans un contexte d'analyse critique d'une œuvre, en l'occurrence celle de Pigafetta-Lopes, soulève la question suivante : la côte maritime du royaume de Kongo décrite dans cette relation est-elle géographiquement correcte ?

Méthodologiquement, cet article procède par comparaisons des données géographiques telles que avancées par Pigafetta-Lopes aux données modernes, tout en sachant que l'empatement géographique de cette côte n'a pas considérablement changé. Si la démarche de l'historien impose un travail structuré en trois parties, exception est faite ici. Deux points inégalement répartis constituent l'épine dorsale de cette étude : la première traite de la présence de Duarte Lopes à Mbanza-Kongo (I) tandis que le second examine la côte du royaume Kongo telle que décrite par Lopes, tout en y apportant des corrections (II).

I-Duarte Lopes à Mbanza-Kongo

La ville de Mbanza-Kongo, connu aussi sous le nom de San Salvador, est un site historique inscrit au patrimoine culturel de l'Unesco². Elle a été la capitale du puissant royaume de Kongo. Depuis l'ouverture du royaume au reste du monde, Mbanza-Kongo a reçu plusieurs visiteurs, notamment Duarte Lopes qui va s'y établir longtemps. Sur une étude consacrée à l'œuvre de Pigafetta-Lopes, Willy Ball (1965, p. XI) nous rapporte :

1- Diégo Cao découvre l'embouchure du fleuve Congo à partir de Mpinda en 1482.

2- La cité de Mbanza Kongo, situé sur un plateau à 570 m d'altitude, était la capitale politique et spirituelle du royaume du Kongo, l'un des plus grands Etats constitués d'Afrique Australe du XIVe au XIXe siècle. La zone historique s'est développée autour de la résidence royale, du tribunal coutumier et de l'arbre sacré, ainsi que des lieux funéraires royaux. Arrivés au XVe siècle, les Portugais ont ajouté des bâtiments en pierre, érigés selon les normes européennes, à l'agglomération urbaine existante, construite en matériaux locaux. Mbanza Kongo illustre, comme nulle part ailleurs en Afrique subsaharienne, les profonds changements qui découlèrent de l'introduction du christianisme et de l'arrivée des Portugais en Afrique centrale. <https://whc.unesco.org>. Consulté le 16 mai 2020 à 18h10 à Brazzaville.

Duarte Lopes s'embarqua en 1578 sur le "Santo Antonio" navire appartenant à son oncle et était chargé de marchandises à destination de Luanda. Lopes allait donc au Congo, selon toute vraisemblance pour s'y livrer au commerce. A en juger par le rapport qu'il établit en 1589 sur la traite des esclaves, on peut croire que celle-ci a été son principal trafic. À la fin de 1578 ou tout au début de 1579 il quitte Luanda pour se rendre à San Salvador (Mbanza-Kongo) où s'étant établi comme commerçant, il séjourna durant quatre ans. Le roi Alvaro Ier lui accorda sa confiance et le fit fidalgo gentilhomme de sa maison".

Il est clair que D. Lopes déposa ses valises au royaume Kongo, sous le règne du souverain Alvaro Ier (Mpanzu Nzinga), comme commerçant. Il ne fut donc pas un explorateur ni un géographe. On ignore, par contre, les raisons de son départ de Luanda pour Mbanza-Kongo et de son ennoblissement par Alvaro Ier, comme mentionné dans le texte. Au moins, on peut noter que Lopes séjourne au royaume Kongo entre 1578 et 1583. L'itinéraire qui le conduisit au Kongo est décrit par Filippo Pigafetta (1591, p. 11-16). On peut le résumer comme suit : Lisbonne-Madère (île)- îles Canaries-Brésil-Sainte-Hélène (île). De Sainte-Hélène, le navire de D. Lopes repartit profitant du même temps et parvint au port de Luanda, situé dans la province de « Congo », en dix-sept jours, les vents s'étant quelque peu affaiblis. Ce port, rapporte Pigafetta, est sûr et vaste ; il est formé par une île du même nom... Il nous revient que cet itinéraire, suivi par D. Lopes pour arriver au Kongo, paraît plus long que celui qui partait de Madère aux Açores, en longeant directement la côte ouest-africaine (Golfe de Guinée) jusqu'à l'embouchure du fleuve Congo ou en dépassant celle-ci pour atteindre Luanda au Sud. La restitution de cet itinéraire se révélera importante dans la suite de notre travail parce qu'elle nous permettra de lever une équivoque.

Au cours de son séjour au Kongo, D. Lopes dut observer et entendre tout ce qui se passait autour de lui : la géographie du pays, les mœurs, la vie politique, etc. En fin observateur, il consigna par écrit tout ce qu'il eut à entendre et voir. Par un concours de circonstances, le commerçant D. Lopes rencontra l'humaniste et écrivain italien Filippo Pigafetta. De cette rencontre, les écrits de D. Lopes sinon une partie deviendront quelques années plus tard : *Description du royaume de Congo et des contrées environnantes*, publiée en italien en 1591. Willy Ball revient sur les circonstances de cette rencontre :

Mgr Migliore, caudataire du cardinal de Montalto et qui devait devenir le mécène de la Relation, avait pris sous sa protection l'ambassadeur (D. Lopes) du roi de Congo, dès que celui-ci était arrivé à Rome. C'est vraisemblablement lui qui l'avait présenté au Pape. C'est lui aussi qui pria Filippo Pigafetta de se mettre en rapport avec D. Lopes : celui-ci fournirait toutes les informations utiles, grâce auxquelles l'humaniste (Pigafetta) composerait une description complète du Congo. Filippo Pigafetta, on le sait, était très bien en cour à Rome, il brillait par sa connaissance des langues étrangère, il s'était déjà distingué comme écrivain et géographe, il avait été envoyé comme ambassadeur par Sixte dans plusieurs capitales. C'était vraiment l'homme indiqué pour un tel travail. Ainsi dans la seconde moitié de l'année 1588 et au début de l'année suivante, l'informateur (D. Lopes) et l'écrivain Pigafetta eurent un certain nombre d'entretiens d'où devait sortir la Relation. Le premier racontait en sa langue (portugais), l'autre notait, traduisait en italien et disposait la matière par chapitres. (W. Bal, 1965, p. 19-20).

Voilà les circonstances dans lesquelles est née en 1591 l'œuvre qui fait la description du royaume de Kongo aux XVe et XVIe siècles. Ainsi exprimée dans le prologue de cette étude, la partie de cette description qui nous intéresse est celle qui aborde la côte maritime du Kongo. Dès le début, on note déjà qu'en venant au Kongo, D. Lopes ne suivit pas l'itinéraire qui aurait pu lui permettre de longer la côte atlantique africaine du nord au sud jusqu'à l'île de Luanda et, par conséquent, en faire une parfaite connaissance. On ignore par ailleurs son trajet de retour en Espagne en 1583. Quoi qu'il en soit, dans l'œuvre finale de la description du Kongo faite par Pigafetta, apparaît la côte maritime de ce royaume qui constituera le second axe de notre travail.

II-La côte maritime du royaume de Kongo d'après la relation Pigafetta-Lopes

Au moment où nous abordons la seconde partie de notre travail, il est nécessaire de rappeler que, de ces deux auteurs (Pigafetta et Lopès), seul D. Lopès visita le Kongo. On peut ainsi affirmer que c'est lui qui apporta la matière fondamentale à la description du royaume Kongo mise à l'écrit par Pigafetta. Quelle est donc la qualité ou la valeur des informations sur le Kongo apportées par Lopes ? Le traducteur de cette importante relation, Willy Ball, fait déjà observer : « [...] *Duarté Lopès décrit les rives du Congo de façon trop inexacte : on ne peut croire qu'il les ait vues. C'était avant tout un commerçant ; il n'avait rien du navigateur ni de l'explorateur* » (1965, p. 12).

Plus loin, il ajoute : « *au point de vue géographique, les relations relatives à la zone côtière sont justes ; la description des environs de San Salvador est remarquable d'exactitude ; pour l'intérieur du pays, et même pour le cours du fleuve Congo, les données sont vagues, confuses voire fantaisistes.* » (ibid, p. 33-34). Ces passages nous montrent que nos deux narrateurs se trompent dans leur Relation sur des aspects essentiels, notamment sur la description du littoral du royaume Kongo que nous voulons relever dans ce travail.

On en vient donc à cette zone côtière du royaume de Kongo. Pigafetta-Lopès la situe sur l'Océan atlantique sur un point qui part du sud à une latitude de treize degré, jusqu'au nord à une latitude de deux degré. Cette situation correspond à la ligne maritime atlantique qui va de Benguela (côte sud de l'Angola actuel) au sud, jusqu'à la baie de Setté-Cama (Gabon) au nord (Pigafetta-Lopes, 1591, p. 24-31, cf. note n°32). Il n'est pas sûr que D. Lopès ait longé cette côte du sud au nord malgré son long séjour au Kongo alors que Pigafetta, lui, ne mit pas pied au Kongo. Notre doute est appuyé par le fait que les deux auteurs situent le Royaume de *Lwangu* (Loango) hors de son habitat et au-delà de la côte du Kongo quand ils affirment :

C'est du promontoire de Sainte-Catherine que part la frontière septentrionale du royaume de Congo. Longue de plus de six cents milles, elle rejoint à l'est le confluent du fleuve Vumba et du Zaïre. Au-delà de cette ligne en direction du nord, et sous l'équateur, sur la côte de l'Océan et à environ deux cents milles à l'intérieur-ce territoire comprenant le cap de Lopes Gonçales...habitent les peuples qu'on désignait autrefois du nom de Brama et qui forment maintenant le royaume de Loango (1591, p. 31).

Cette situation du Lwangu est évidemment fausse. En faisant partir la côte maritime du Kongo de Benguela, Pigafetta-Lopès semble exagérer les dimensions littorales du royaume de Kongo. Car, il est difficile de prouver que le royaume de Kongo ait été étendu jusqu'au sud de l'actuel Angola, même si certains Etats du sud de l'Angola actuel firent allégeance au roi de Kongo. Parmi ces États, figure le Matamba. Le 25 novembre 1595, Mgr Fabio Bondo Primat du Portugal et Patriarche de Jérusalem adresse un rapport circonstancié au Cardinal Adrobrandini, secrétaire d'État au Vatican. Ce rapport avait l'objectif de faire ériger un évêché au Congo. En 1596 le cardinal Michel Rangel est nommé comme premier Evêque du Congo comme nous le montre Batsikama³. Aussi en parcourant ce rapport, on peut lire : « *Ce royaume (Kongo) est grand par l'étendue de son territoire, par la multitude de ses habitants [...] Trois rois principaux paient tribut à ce royaume, ce sont ceux de Matamba, Ocanga et des Ambundu* » (Cuvelier et Jadin, 1954, p. 195). En considérant la suzeraineté du roi de Kongo sur Luanda, il est logique de situer la côte maritime du Kongo sur l'embouchure du fleuve Kwanza au sud et sur Setté-Cama au nord. Sur cette portion maritime, D. Lopès fut relativement bien renseigné lorsque l'on considère ces données entre le Kwanza et le Congo. Longeons donc avec Pigafetta-Lopès la côte du Kongo du sud au nord : nous sommes sur l'embouchure du Kwanza. A propos de ce fleuve, ils écrivent :

3- Batsikama, 1971, Voici les Jagas ou l'histoire d'un peuple parricide bien malgré lui, ONRD, Kinshasa p.165.

Il sort d'un petit lac formé par certain fleuve s'écoulant d'un premier grand lac d'où le Nil tire son origine et dont nous parlerons dans un autre chapitre de ce livre. À son embouchure, [le (Kwanza)] est large de deux milles ; on peut le remonter, dans des petits bateaux sur un parcours d'environ cents milles mais il n'a pas de port. (Pigafetta-Lopès, 1591, p. 24).

Il est certain que l'informateur de Pigafetta a bien connu le Kwanza, du moins jusqu'à son embouchure car il se jette effectivement dans l'atlantique au sud de Luanda. On peut affirmer avec certitude que la parfaite connaissance de ce fleuve par Lopes est due au fait que ce dernier arriva au Kongo par l'île de Luanda d'où il exerça ses activités commerciales. Ces deux faits lui permirent donc d'avoir une parfaite maîtrise de ce fleuve. Il fut une voie d'accès qui transportait les esclaves de l'intérieur vers l'Atlantique. Mais, lorsqu'il situe les sources du Kwanza, il est sûr et certain que D. Lopès ne connaissait pas le cours de ce fleuve⁴. On sait aujourd'hui que le Nil prend ses sources dans la région des Grands Lacs au Rwanda et au Burundi actuels. Ces sources se déversent dans le lac victoria d'où un fleuve se jette dans le lac Albert (Mobutu) ; plus au Nord, le cours d'eau est connu sous le nom de Nil Blanc.

Au Nord du fleuve Kwanza se trouve le Port de Luanda, nous dit Lopes. Il n'y a aucune surprise sur l'exactitude de cette situation. Mais, plus loin dans cette relation, on note une grave erreur de la part de Lopes qui se trompe bougrement sur le plus grand cours d'eau du royaume : le fleuve Congo. A la page 28 en effet, il est écrit :

On trouve ensuite le fleuve Zaïre, qui est très grand et le plus important de tout le royaume de Congo. Il prend son origine dans les trois lacs, le premier est le grand lac d'où sort le Nil, le second est le petit lac déjà cité, le troisième est un autre grand lac formé par le Nil.

Les erreurs dans ce passage sont les sources du fleuve Congo telles qu'avancées. Le Nil et le Congo n'ont pas de sources communes. C'est une erreur répandue à l'époque, mais qu'on prenait comme vérité, que le Nil sortait des mêmes sources que le Congo. Le géographe Pigafetta et le commerçant Lopès y croyaient aussi. En fait : « *C'est la théorie, longtemps admise par les géographes, de lacs reliés les uns aux autres, au centre de l'Afrique et d'où seraient sortis le Nil ainsi que d'autres fleuves coulant dans des directions différentes et considérés comme des sortes de ramifications du Nil* » (Ball, op. cit, p. 164). Cela est évidemment faux. On peut expliquer ces faussetés par l'ignorance de l'intérieur des terres centre-africaines par les voyageurs et les géographes de l'époque. C'est à l'issue du voyage de Henry Morton Stanley (1877-1884) dans le Bassin du Congo qu'une vision d'ensemble de l'Afrique centrale est mise au point. On abandonne enfin les suppositions des auteurs comme Pigafetta-Lopès, O. Dapper et autres pour une représentation plus proche de la réalité. En réalité, le Congo prend sa source dans le Katanga (RDC) à 1400 m d'altitude où il se nomme *Lualaba* et coule du sud au nord et du nord au sud. Ainsi, de sa source à son embouchure, le Congo forme un gigantesque arc de cercle. Si au niveau de sa source D. Lopès se trompe, il donne néanmoins quelques détails réels sur le fleuve. Par exemple, on peut lire :

On peut avec de grands bateaux remonter le fleuve sur un parcours d'environ vingt-cinq milles, jusqu'à une gorge barrée par des rochers d'où il se précipite à grand fracas. Le bruit s'entend environ jusqu'à huit milles. Cet endroit est appelé par les Portugais Cachoeira, c'est-à-dire chute ou cataracte, à la ressemblance de celles du Nil. (Pigafetta-Lopès, op. cit., p. 29).

Au-delà du fleuve Congo, il descend un autre cours d'eau qui se jette dans la baie que les Portugais appellent *Baia del Almadias*, c'est-à-dire Baie des Barques que Lopès ne distingue pas nommément. Cette Baie est identifiée par Thomas Simar comme la baie de Cabinda (1919, p. 48-49). On ne nommant pas le cours d'eau qui se jette dans cette baie, on peut se résoudre à dire que

4- À propos du lac source du Kwanza, W. Ball (1965, p. 173, note 105) fait ce commentaire : Ce lac serait traversé par le Berbela. Il est mentionné sous le nom d'Aquilonda dans l'Encyclopédie : « grand lac, en Ethiopie ; aux pieds des montagnes du soleil sur les confins de Congo et d'Angola » (T. I, p. 536). Il n'existe aucun lac auquel puissent s'appliquer les donner des auteurs anciens. Le nom lui-même n'est autre que le génitif d'un nom de lui : a-ki-lunda, « du pays Lunda ». Or, il existe des peuplades Lunda aux environs du Kwango. On peut donc croire que ce lac Achilunda représente un des lacs de la région du Cugho, peut-être le Yanga Kulu, d'où sort le Cugho, affluent du Kwango, démesurément grossi par l'imagination des voyageurs et des géographes de l'époque.

Lopès montre les limites de sa connaissance de la côte maritime du Kongo au-delà du fleuve Congo. La baie de Cabinda est le port de Ngoyo. Le cours d'eau qui s'y jette est sans doute la rivière *Bele* qui, jadis, séparait *Ngoyo* du *Kakongo*.

Les confusions se multiplient dans la suite de la relation. Plus loin de cette baie, coule un autre fleuve, peu important cette fois et il est dit *rio delas Bareras rossas*, parce qu'il descend entre des monts rocheux qui ont la terre de couleur vermeille. Là, se dresse une haute montagne qui s'avance vers l'intérieur des terres. Les portugais l'appellent la *Sierra Complida*, c'est-à-dire la longue montagne (id, p. 39). L'identification de ce fleuve et de ces montagnes nous est facilitée par Willy Ball quand il avance :

Le texte porte *delas Boreras rossas* ; d'autre part, on lit *Bareras verneглиas*, au livre I chapitre VIII. Ce sont là des formes, plus ou moins italianisées du portugais *das Barreiras vernehas*. Le mot *barreira* (ou *barreiro*) dérivé de *barro* "argile", peut se traduire par "glaisière" ; il s'applique souvent à des terrains en pente et se rencontre fréquemment en toponymie. [...] Le fleuve dont il est question ici pourrait bien être le Chiloango. [...], les hauteurs dont il est questions ici font partie du massif appelé actuellement les Monts de Christal, à travers lequel le fleuve Congo se fraye un chemin. (1965, p. 166, notes 75-76).

On peut au regard des données fournies par D. Lopès, penser que le fleuve en question pourrait bien être aussi le Niari-Kouilou qui sort des Monts de Christal (le Mayombe) après avoir creusé la roche de *Sounda* et coule dans l'Océan avec une couleur qui peut paraître « vermeille ». Quoi qu'il en soit, on peut avancer avec certitude que D. Lopès n'avait pas une idée claire ni juste de la côte maritime du Kongo au-delà du Fleuve Congo. Il ne connut pas la *Tchilwangu*, encore moins le Kouilou-Niari. La suite de sa description montre que, jusqu'à Sainte-Catherine, la côte maritime du Kongo était connue de façon générale. Cependant certaines données ou endroits de cette côte échappaient à D. Lopès :

En avançant encore, on rencontre deux anses faites par la mer, à la ressemblance d'une paire de lunettes ; on y trouve un pont port appelé *Baia de Alvaro Gonçalves*, c'est-à-dire "anse d'Alvaro Gonçales". Plus loin, ce sont des montagnes et des côtes qu'il ne vaut pas la peine de citer, jusqu'au cap appelé *Caterina* par les Portugais. Il marque la limite du royaume de Congo en direction de l'équateur qui est distant de deux degrés et demi, soit cent cinquante milles italiens (Pigafetta-Lopès, p. 30).

Faisons appel à W. Ball pour chercher à localiser cette *Baia de Alvaro*⁵ pour nous convaincre de l'exactitude ou non des données avancées par Lopès. En effet, Ball écrit : « *Selon Simar (1919, p. 49) qui reprend l'explication de Ravestein, la Baia de Alvaro Gonçalves ou Enseada de Alvaro Gonçalves, dont il est question ici, serait l'Alvaro Martin's Bay ou Yumba Bay des cartes modernes* ». (Ball, 1965, p. 166, note 77). Dans sa carte intitulée *carte particulière du Royaume de Congo*, réalisée en 1731, Jean Baptiste D'Anville identifie la baie de Alvaro Goncalves à la Baie de Mayumba. Il semble que la baie de Mayumba était bien connue depuis le premier temps portugais sur la côte atlantique africaine. La baie de Mayumba est aujourd'hui située sur la côte sud du Gabon avec sa lagune Mbamio. Au nord de Mayumba, on rencontre le cap *Caterina* encore appelé *Pointe de Sainte-Catherine*. J.B. D'Anville la situe sur la baie de *Setté-Cama* (Gabon), aujourd'hui connue avec sa lagune *Iguela*.

5- Selon Grenault, 1956, p. 118-119, Alvaro Martin était pilote de la caravelle *S. Pantalleão*, dans l'expédition de Bartellomeu Dias partie en août 1487.

Carte particulière du royaume Congo



Source : Jean-Baptiste Danville in W.G.L Randels, 1968, *L'ancien royaume du Congo. Des origines à la fin du XIXe siècle*, Paris-La Haye, Mouton-CO, p. 108.

Toutes ces indications nous semblent vraies car D. Ngoie-Ngalla limite le royaume Kongo en ces proportions :

Le Kongo s'étirait en longueur de l'actuelle province kongo de la République d'Angola, au sud, au Kwilu-Niari, au nord. Encore que, un temps il déborda au nord cette limite pour s'étendre jusqu'au bas Ogooué où, d'après une tradition Mpongwe, il devint voisin du royaume Mpongwe. En largeur, l'océan Atlantique à l'ouest, et le Kwango à l'est fixèrent ses limites territoriales. (Ngoie-Ngalla, 2010, p. 196).

En gros, les notations de Pigafetta-Lopès sur la ligne maritime qui va de Kwanza à Setté-Cama sont exactes. Mais, cette exactitude est malheureusement partielle. Cette connaissance partielle résulte de la méconnaissance des baies de *Kakongo*, *Punta-Négra* (Pointe-Noire actuelle) et de *Lwangu* (Loango) par D. Lopès. Cette méconnaissance est plus troublante parce que, au moment où Lopès voyage au Kongo, ces baies sont connues et mentionnées comme nous l'indiquent les éléments relevés par M. Soret (1978, p. 46) :

Entre 1475 et 1482, Alvaro Martins a dû atteindre la lagune Vevy (2°45' sud). La baie d'Angra (3°25') est située dès Diego Cao comme celle de Mayumba. Très tôt aussi, sans doute au cours du premier voyage, ont été relevés les Cabo primeiro et secundo (Pointe Kouango et Banda). La carte de Caneiro indique la Priai formosa de Sao Domingio Indio. Il semble bien que nous ayons ici affaire à Loango et à ses abords ; la "belle plage" de Saint-Dominique doit être le fond même de la Baie ; la dédicace au fondateur des frères prêcheurs paraît indiquer qu'elle fut découverte un 4 août ; quant à l'ancrage de l'indien, on est porté à penser qu'il s'agit de la Pointe Indienne qui marque la limite méridionale de la baie de Loango. Punta Negra fut aussi reconnu très tôt sans que, là non plus, on ne puisse fixer de date.

Il est évident que les éléments que D. Lopès oublie de mentionner dans la *relatione* sont bien connus aux premières heures de la présence portugaise au Kongo. D. Lopès parle pourtant du royaume de *Lwangu* bien qu'il le décrive de travers et qu'il le situe mal à l'intérieur. Cela s'explique. En effet, s'il ignore la baie de *Lwangu*, sa description de l'intérieur de cette baie ne pouvait être au final que déficiente et lacunaire. Cependant, si la baie de *Lwangu* et la baie de Pointe-Noire furent connues dès les années 1490 et que D. Lopès l'ignore un siècle plus tard, cela semble indiquer que, jusqu'à la fin du XVI^e siècle, le royaume de *Lwangu* ne fut véritablement pas connu. Cette possibilité ouvre une autre hypothèse, celle de revenir sur la grandeur du royaume de *Lwangu* qu'on situe entre le XVI^e et le XVII^e siècle, c'est-à-dire période prétendue de son indépendance comme le signifie Joseph Zidi : « (...) au XVI^e siècle en effet les puissants vassaux comme le Loango, le Kakongo, le Ngoyo acquirent leurs indépendances » (Zidi, 2014, p. 248.).

CONCLUSION

La côte maritime du royaume de Kongo est relativement bien connue à la fin du XV^e siècle. Cette connaissance fut un pas décisif dans les relations que devaient avoir les Kongo avec les pays d'Europe. Par la côte, plusieurs européens arrivèrent à Mbanza-Kongo, la capitale du royaume. Cette côte décrite par Pigafetta-Lopès devait aussi permettre à ces étrangers venus au Kongo de connaître l'intérieur du Pays, ce qui ne fut malheureusement pas le cas. Pourtant, plusieurs relations relatives au royaume de Kongo furent rédigées depuis la côte. Ces relations restèrent très approximatives ou carrément fausses au sujet de l'intérieur du Kongo et même sur des points importants de cette côte. Aussi, au regard de ces éléments, Pigafetta-Lopès doit être exploité avec beaucoup de précautions, surtout lorsqu'il traite de l'intérieur des terres de la rive droite du fleuve Congo. Pour espérer s'en sortir avec Pigafetta-Lopès, il faut l'exploiter avec des relations antérieures : Dapper, Proyart, D'Anville par exemple qui furent assez précis. Il est encore plus important, et cela concerne aussi toutes les autres relations, de lire Pigafetta-Lopès côte à côte avec les éléments de l'anthropologie et de la linguistique. Sur la rive nord du fleuve Congo, seule la linguistique permet d'identifier les peuples kongo qui occupaient les baies et l'intérieur de Ngoyo, Kakongo, et Lwangu. Pigafetta-Lopès ne le pouvait pas car, comme le dit la critique, pour l'intérieur du Kongo, et même pour le cours du fleuve Congo, les données sont vagues, confuses, voire fantaisistes. D. Lopès qui eut à fournir les informations à Pigafetta avait des connaissances assez limitées de la région.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- BALANDIER Georges.**, 1965, *La vie quotidienne au royaume de Kongo*, Paris, Hachette, 286 p.
- Batsikama, B.M.**, 1971, *Voici les Jagas ou l'histoire d'un peuple parricide bien malgré lui*, ONRD, Kinshasa, 329 p.
- CUVELIER Jean. (Mgr)**, 1946, *L'ancien royaume de Congo*, Bruxelles, Desclé, 361 p.
- CUVELIER, Jean., et Jadin, L.**, 1954, *L'ancien royaume Congo d'après les archives romaines (1518-1640)*, Bruxelles
- De Bouveignes, O.**, 1948, *Les anciens rois de Congo*, Namur, Grands Lacs, 160 p.
- NDAYWELLE E NZIEM Isidor**, 1980, *Histoire culturelle du Zaïre ancien, questions spéciales sur le royaume du Kongo*, Lubumbashi
- NGOIE-NGALLA Dominique.**, 2010, « Les royaumes », *Histoire générale du Congo. Tome I, Des origines à nos jours. Méthodologie historiques, genèse du Congo*, Paris, L'Harmattan, p.
- PIGAFETTA Filippo et DUARTE Lopes**, 1965, *Description du royaume de Congo et des contrées environnantes*, traduit de l'italien par Willy Ball, 2e édition, Paris- Louvain, Nauwelaerts, 235 p.
- RANDELS W.G.L.**, 1968, *L'ancien royaume du Congo. Des origines à la fin du XIXe siècle*, Paris-La Haye, Mouton et Co, MCMLXVIII, 274 p.
- SIMAR Th.**, 1919, *Le Congo au XVIe S. d'après la relation de Lopez-Pigafetta*, Bruxelles, Vromant et C°, 97 p.
- SORET Marcel**, 1976, *Histoire du Congo. Capitale Brazzaville*, Paris, Berger-Levrault, 220 p.
- ZIDI Joseph.**, 2014, « Le Ntotila dans l'imaginaire Kongo », *Sankofa*, n°7, p. 245-259.

CRISE ÉCOLOGIQUE : ENTRE RESPONSABILITÉ ET IMPLICATIONS DES ÉTATS

ECOLOGICAL CRISIS: BETWEEN RESPONSIBILITY AND STATE INVOLVEMENT

Konan Casimir BOUSSOU*

Résumé

La recherche de solution à la crise écologique mondiale constitue l'un des défis majeurs pour l'humanité. Toutes les tentatives entreprises en termes de solutions, à travers le monde, témoignent de l'importance des questions écologiques. Des actions sont entreprises par les États, soit collectivement, soit individuellement, pour tenter de résoudre cette problématique, mais ces tentatives échouent à cause des obstacles d'ordre économique, politique, voire d'intérêts personnels ou collectifs. À l'évidence, c'est parce que les politiques ont une perception pluraliste de la nature que sa protection devient problématique. Chacun utilise la nature en fonction de ses intérêts et de ses besoins. De telles attitudes ne font qu'aggraver la dégradation de la planète. L'objectif de cet article est de contribuer à relever les problèmes liés à la protection de la nature et à donner quelques pistes de solutions. Pour ce faire, notre réflexion s'articulera essentiellement autour de la complexité des problèmes liés à la crise écologique et de la question de l'humanisme écologique.

Mots-clés : Controverses - Écologique - Divergences - Politique - Responsabilité

Abstract

The search for solution to the global environmental crisis is one of the major challenges facing humanity. All attempts at solutions around the world attest to the importance of environmental issues. Actions are taken by States, either collectively or individually, to try to resolve this problem, but these attempts fail because of economic obstacles, political, or even personal or collective interests. Obviously, it is because politicians have a pluralistic perception of nature that its protection becomes problematic. Everyone uses nature according to his interests and needs. Such attitudes only aggravate the degradation of the planet. The purpose of this article is to help identify issues related to nature protection and to provide some suggestions for solutions. To this end, our reflection will focus on the complexity of the problems related to the ecological crisis and the question of ecological humanism.

Keywords : Controversy - Ecological - Differences - Policy - Responsibility

* Université Alassane Ouattara
Email : boussouphil@gmail.com

Nul ne peut prédire avec précision ce à quoi ressemblera notre monde dans une décennie ou un siècle. Nous ne disposons pas de connaissances exactes, de pouvoirs susceptibles de nous situer, avec certitude, sur les problèmes auxquels le monde fera face demain. Nous pouvons, cependant, entrevoir comment notre comportement d'aujourd'hui aura des incidents sur la qualité de la vie future. C'est dans cette perspective que la recherche de solutions à la crise écologique mondiale constitue l'un des défis majeurs pour l'humanité. Toutes les tentatives entreprises en termes de solutions, à travers le monde, en vue d'assurer aux générations présentes et futures un environnement sain, témoignent de l'importance des questions écologiques. Dans cette quête de solutions, le rôle et la responsabilité des États restent incontournables, parce qu'ils déterminent le type de rapports que les hommes ont avec la nature. Nous ambitionnons, alors, mettre en évidence la possible contribution des États à la protection de la nature. Nous voulons dévoiler la nécessité d'une coopération des États ou d'une solidarité anthropocosmique dans un contexte politico-social marqué par la démocratie et le libéralisme économique.

Or, force est de constater qu'entre les discours et la pratique, il y a une contradiction sur les questions de la gestion de la nature. Les comportements humains ne sont pas en phase avec la durabilité du développement ni la protection de la nature. Les moyens techniques mis en avant ne parviennent pas à instaurer une société durable. Mieux, la protection de la nature semble être un leurre. Quelles en sont les raisons ? Comment se fait-il que, malgré les efforts, la protection de la nature ne demeure qu'un simple idéal ?

En proposant la responsabilité et l'implication des États dans la gestion de la crise écologique, notre article a pour objectif de contribuer à relever les problèmes liés à la protection de la nature et à donner quelques pistes de solutions. Pour ce faire, notre réflexion s'articulera essentiellement autour de deux points. Il s'agira, en premier lieu, de montrer pourquoi les solutions à la crise écologique semblent plus complexes dans leurs applications. En second lieu, il sera question de présenter l'humanisme écologique comme l'une des voies essentielles à la résolution de la crise écologique.

1. LA CONTROVERSE SUR LES QUESTIONS ÉCOLOGIQUES

1.1. La prééminence des intérêts économiques nationaux sur les problèmes écologiques

Les conflits d'intérêts des États lors des Sommets et des conférences sur la protection de l'environnement sont récurrents. Ces questions ne datent pas d'aujourd'hui. Déjà, en 2001, « le Président George W. Bush annonce rejeter le Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [...]. L'accord n'est, selon le Président américain, « ni fait ni à faire » » (M. Kraft, 2002, p. 527). Pour lui, cet accord constituait un fardeau pour l'économie américaine et pour les nations industrialisées.

Cette décision va profondément bouleverser tous les espoirs placés dans le Protocole de Kyoto. Or, selon les prédictions climatiques, le changement climatique comporte des risques importants susceptibles de menacer la vie sur terre. C'est la raison pour laquelle le Président Bush rejette le Protocole de Kyoto. À dire vrai, « ce changement brutal de politique, s'il déçoit amèrement les dirigeants européens, surprend également de nombreux observateurs de la politique de l'énergie et de l'environnement conduit par les États-Unis » (M. Kraft, 2002, p. 527). Même si les dirigeants européens dénoncent la décision du Président Bush, ils constatent qu'il n'existe pas encore de moyens efficaces de surmonter les incertitudes sur la question du climat. Les vraies raisons de l'échec de Kyoto se trouvent dans son fondement même. Car, « les conflits d'intérêts entre les pays en développement excluent de facto des avantages de Kyoto, et les pays émergents, fortement bénéficiaires potentiels, n'ont pas été pris en compte » (P. Hugon, 2005, p. 121).

Une telle situation sur le changement climatique compromet considérablement les stratégies mises en place par les politiques environnementales. Fabien Locher et Grégory Quenet (2009, p. 7) montrent, à cet effet, « qu'une partie des divergences vient de malentendus et d'ignorances entre des communautés scientifiques structurées de manière différente selon les pays ». Ces divergences sont, la plupart du temps, liées aux intérêts généralement économiques. Selon le Président Bush, c'est parce que les coûts liés à la question du climat sont trop élevés pour l'économie américaine qu'il a rejeté le Protocole de Kyoto. Mais, soucieux de trouver des solutions au problème du climat, les dirigeants européens et ceux des autres continents se sont donné rendez-vous à Copenhague en 2009, afin d'adopter de nouvelles feuilles de route des négociations sur le climat.

Cette conférence a eu pour but d'établir un accord historique international sur le changement climatique, en remplacement du Protocole de Kyoto, qui devrait expirer en 2012. Elle a été qualifiée de conférence de dernière chance pour sauver la planète. Dans l'ensemble, la conférence de Copenhague fut le plus grand rendez-vous mondial sur le climat, car elle a réuni les délégués de 192 États, 65 chefs d'États et de gouvernements, sans compter la couverture médiatique et la société civile. Mais, contre toute attente, les résultats de la Conférence de Copenhague n'ont pas pu atteindre les objectifs fixés. « Plusieurs lignes de désaccord semblent se superposer à propos de la validité du consensus, la légitimité des experts ou de la neutralité de leur avis » (S. C. Aykut et A. Dahan, 2011, p. 145). Ces désaccords sont tous liés aux taux de réduction de l'émission de gaz à effet de serre. Or, « de nombreux exemples témoignent que le changement climatique constitue une terrible menace, notamment pour beaucoup de pays tropicaux » (T. Sterner, 2011, p. 116).

À ce sujet, selon Emmanuel Guérin, coordinateur du programme énergie et climat au sein de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI) entre 2007-2013, l'accord de Copenhague est insuffisant en substance, et incertain du point de vue procédural. En substance, l'accord de Copenhague était censé fixer, comme objectif, la limitation de l'augmentation de la température. Or, il n'a pas prévu les moyens pour atteindre un tel objectif. Au contraire, nous constatons que, « additionnés, les chiffres des objectifs des divers pays conduisent à une augmentation de la température de l'ordre de 3°C par rapport au niveau préindustriel » (E. Guérin, 2010, p. 473) qui était de l'ordre de 2°C.

Sur le plan procédural, l'accord n'a pas pu répondre ni à l'urgence ni à l'ampleur des catastrophes climatiques qui se présentent, désormais, comme des défis à relever. La question de la réduction de l'émission de gaz à effet de serre a suscité de vifs débats entre les grandes puissances industrielles, notamment entre la Chine et les États-Unis. Chaque État, soucieux de son développement économique, a trouvé le contenu de cet accord inadapté à son modèle de développement. Nous pouvons, dans une telle situation, soutenir l'idée d'Emmanuel Guérin (2010, p. 473) qui affirme que « l'accord de Copenhague crée une grande difficulté du point de vue procédural » puisqu'aucun dirigeant ne s'est demandé si le contenu de l'accord pouvait servir de base de négociation ou s'il pouvait être réincorporé au Protocole de Kyoto.

L'un des points de défaillance de cet accord, c'est qu'il n'est pas juridiquement contraignant. « L'accord de Copenhague témoigne des limites actuelles de la coopération internationale, qui bute à la fois sur l'état des relations internationales, et sur la mise en œuvre des politiques nationales de réduction d'émission » (E. Guérin, 2010, p. 474). À l'évidence, cet accord n'a pas permis de construire une réelle coopération internationale. Pour Emmanuel Guérin, il est une simple juxtaposition et une simple énumération des objectifs. De même que Emmanuel Guérin, Thomas Sterner, économiste suédois, s'intéressant principalement aux outils de la politique environnementale, estime que l'espoir d'un accord sur le climat a été violemment balayé à Copenhague.

Pour les pays en développement, bien qu'étant profondément concernés par le phénomène du changement climatique, ils pensent que la baisse des émissions des gaz à effet de serre doit commencer

par les pays riches qui, généralement, sont responsables de la plus grande partie des pollutions. Cette attitude des dirigeants des pays en développement se justifie par le fait que l'accord qui devrait être négocié en présence de 26 pays industriels et émergents, n'a été négocié qu'entre cinq pays, dont les États-Unis, l'Afrique du Sud, l'Inde, le Brésil et la Chine. Ainsi, les 166 autres pays ont simplement pris note de l'accord. Vu le flou qui régnait autour de cet accord, les autres pays ont affirmé leur intention de ne pas signer un accord négocié à huis clos.

Après l'échec de Copenhague, l'espoir a été mis sur la Conférence de Paris, considérée comme un accord historique. À l'instar de Copenhague, la Conférence de Paris, qui s'est tenue du 29 novembre au 11 décembre 2015, a regroupé la quasi-totalité des pays de la planète avec, cette fois-ci, l'adoption de mesures contraignantes. Cet accord a eu une très grande couverture médiatique, mais il a été très peu concluant. L'une des preuves, c'est que quelques années après la tenue de la conférence, précisément le 1er juin 2017, le président américain Donald Trump l'a remis en cause, parce qu'il jugeait ses principes en inadéquation avec les objectifs de développement des États-Unis.

Ces divergences et ces incompréhensions relatives à la question du changement climatique sont dues à des conflits d'intérêts. Aucun État ne veut volontairement réduire son taux d'émission de gaz à effet de serre pour des raisons économiques. On pourrait donner raison aux climato-sceptiques qui pensent que toutes ces Conférences ne sont que de simples mascarades. Car, malgré leur tenue, « la destruction [de la nature] continue et s'accélère même » (F. Nicolino, 2011, p. 12). En l'occurrence, les intérêts des États compromettent fortement la protection de la nature. Ils constituent un obstacle à la mise en place d'une politique de protection de la nature.

Aujourd'hui, chacun conçoit la nature selon ses objectifs, ses intérêts et son but à atteindre. Mais que faire, si les responsables politiques, pour des raisons d'intérêts, utilisent des stratégies, des subterfuges sur les questions écologiques. Par ailleurs, comment pouvons-nous expliquer que les mouvements écologiques constituent de véritables moyens pour les politiciens d'acquiescer le pouvoir?

1.2. La démagogie des politiques

Fabrice Nicolino pense que les politiciens prétextent des stratégies de défense de l'environnement pour instrumentaliser et manipuler, avec l'aide des experts, l'humanité sur des questions en relation avec l'écologie. Il soutient qu'un spectre hante désormais le monde de l'écologie, et c'est celui de la mignardise. Pour lui, des politiciens se cachent derrière des mouvements écologiques, comme Nicolas Sarkozy qui avec son parti avaient trouvé au printemps 2007 que, « l'occasion était magnifique de prouver que la droite pouvait être aussi écolo, et même davantage que ses adversaires » (F. Nicolino, 2011, p. 12) de gauche. Selon Nicolino, ils ont été très ridicules, car ils prétendaient qu'il faut être désormais écolo alors que, aucun effort n'est fait pour freiner la destruction de la nature. Comment pouvons-nous être écolos en détruisant la nature ?

Andrew Feenberg, philosophe américain de la technique et ancien étudiant d'Herbert Marcuse, soutient également que certains politiciens prétendent s'impliquer dans les mouvements écologiques pour protéger l'environnement et l'humanité. Alors que dans les coulisses, ils élaborent des stratégies pour changer les enjeux de la lutte. Leur objectif premier est de se faire une place au sein des gouvernements, principalement dans les ministères chargés de la protection de l'environnement. L'argument que ces politiciens avancent, c'est que « en tant que désastre naturel de portée planétaire, la crise écologique pourrait unifier l'humanité et transcender les rivalités historiques dans une confrontation plus fondamentale avec la nature elle-même » (A. Feenberg, 2005, p. 50). Dès lors, les mouvements écologiques, dans leur ensemble, apparaissent comme des politiques humanitaires. Leur stratégie consiste à instaurer la peur d'un certain catastrophisme planétaire pour unifier le peuple autour d'une stratégie commune en vue de sauvegarder les ressources de la terre. Or, en réalité, ces politiciens, à travers les mouvements écologiques, ne souhaitent à aucun moment, selon Andrew Feenberg, avoir un quelconque « consensus écologique véritable » dans l'unique but de préserver à tout prix leurs intérêts.

Les mouvements écologiques sont des véritables moyens qu'utilisent les politiciens pour camoufler leur désir de conquérir le pouvoir. Chacun s'y investit pour des causes personnelles et individuelles. Ce genre d'attitude est source de controverses et d'inégalités sociales, quand il s'agit de la protection de la nature. Les inégalités sociales sur le plan politique peuvent jouer un rôle moteur dans la crise écologique dans la mesure où ce sont les plus pauvres qui subissent plus les conséquences. Geneviève Azam, Jean-Marie Harribey et Dominique Plihon souhaitent que les mouvements écologiques adoptent des stratégies politiques qui sont vues aussi comme des opportunités économiques. Geneviève et ses confrères justifient leur affirmation par le fait que, les politiciens de façon générale, subordonnent « les enjeux écologiques aux enjeux économiques, plus précisément à la recherche du profit dans un capitalisme de plus en plus libéral » (G. Azam, J-M. Harribey et al., 2007, p. 50). Tout est, donc, une question d'intérêt et de profit.

Tous les mouvements écologistes tels que Greenpeace, Word Wildlife Fund (WWF), la fondation Nicolas Hulot et France Nature Environnement sont tous responsables de la dégradation de la nature selon Nicolino. L'ensemble de ces mouvements de protection de la nature est devenu pour lui, « un appendice de l'appareil d'État et de cette vaste machine industrielle qui détruit le monde à sa base » (F. Nicolino, 2011, p. 14). Ce que les politiciens doivent comprendre, c'est qu'il nous « faut accepter le fait que la société capitaliste actuelle doit être remplacée par [...] la société écologique, une société qui implique les changements sociaux radicaux indispensables pour éliminer les abus perpétrés contre l'environnement » (M. Bookchin, 2012, p. 8). La mise en place d'une telle société exige des réflexions et des débats très sérieux. Mais, comment cela peut-il être possible, si les ressources naturelles sont surexploitées ?

1.3. Analyse des politiques écologiques à l'aune de l'éthique de Hans Jonas

La prise de conscience de l'épuisement des ressources naturelles nous interpelle car, le bien-être et l'épanouissement de l'humanité dépendent de la préservation de la nature. La nécessité de la protection de la nature s'impose. Cette tâche relève, selon Jonas, de la responsabilité de tous, mais surtout du pouvoir politique. Les pouvoirs politiques doivent, en effet, avoir pour but principal la protection de la nature et de la population.

Le bien-être du peuple dépend d'un environnement sain. Pour Hans Jonas (1993, p. 31), « il est manifeste que le nouvel impératif s'adresse beaucoup plus à la politique publique qu'à la conduite privée, cette dernière n'étant pas la dimension causale à laquelle il peut s'appliquer ». Hans Jonas ressent ainsi la nécessité de persuader les pouvoirs politiques de l'importance de la préservation de la nature et de la biosphère. D'où l'éthique de la responsabilité qui nous permet de nous représenter la protection de la nature comme l'un des moyens de préserver les ressources naturelles pour les générations présentes et futures. L'évidence est que, la terre est vidée chaque jour de ses ressources, à cela s'ajoute la pollution de l'eau et de l'air qui porte gravement atteinte à la santé.

Or, le modèle de développement économique actuel semble peu soucieux de la préservation des ressources naturelles qu'exige l'éthique jonassienne. En effet, au printemps 2007, en pleine campagne électorale, la droite, avec à sa tête le candidat Nicolas Sarkozy, n'avait « aucun politicien à sa disposition pour incarner cette tension nouvelle détectée dans de nombreux sondages » (F. Nicolino, 2011, p. 21). L'écologie permet, à l'ère du développement durable, aux politiciens de se placer au centre de tout ce qui est en lien avec la protection de la nature. Pour ce faire, la droite va mettre un accent particulier sur les rapports des Grenelles de l'environnement, puisque l'écologie, désormais, commence à compter dans les sondages. Ainsi, la droite se base principalement sur, « les marées noires, l'explosion des produits bio, éventuellement « équitables », le sort des baleines et des patagons, la défense des forêts tropicales, tout cela représente bel et bien un certain nombre de voix que nul politicien ne peut plus ignorer » (F. Nicolino, 2011, p. 21) dans le programme de protection de la nature.

La protection de la nature a pris aujourd'hui une dimension planétaire. Vu l'ampleur de la crise écologique qui menace l'humanité, la protection de la nature s'impose comme un impératif incontournable pour tous les États. Elle est perçue comme une exigence, dans la mesure où, c'est l'humanité qui est directement concernée. À travers la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, les États membres ont entrepris, depuis les années 1970, des conférences internationales, afin de réfléchir sur la question de la crise. Plusieurs accords ont été signés et portent exclusivement sur la protection de l'environnement, la réduction du gaz à effet de serre d'origine anthropique et surtout sur le développement durable. Dans cette perspective, des actions fédératrices à long terme sont également proposées par les organisations non gouvernementales (ONG), car la protection de la nature implique aussi la préservation du cadre de vie des générations futures. Pour ce faire, les États adoptent des stratégies afin de permettre aux citoyens de s'approprier la culture du développement durable. Mais, l'appropriation de cette culture ne peut être possible que par la promotion d'une éducation éco-citoyenne. Il faut, dès lors, impliquer toutes les couches sociales à cette éducation. De cette manière, chacun pourra véritablement se sentir concerné par la protection de la nature. Cela va conduire donc à l'émergence d'un humanisme écologique. Cette forme d'humanisme semble être la solution pour gérer les problèmes liés à la gestion de la crise écologique. En quoi consiste cet humanisme ? Relève-t-il du devoir régalien de l'État ? Concrètement, il s'agit de voir dans quelle mesure l'État peut instaurer des cadres institutionnels d'échanges et de concertations en faveur de la protection de la nature.

2. L'ÉMERGENCE D'UN HUMANISME ÉCOLOGIQUE COMME FONDEMENT DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

2.1. Pour une transition vers l'humanisme écologique

Selon Martin Heidegger (1964, p. 57), « le premier humanisme présuppose l'essence la plus universelle de l'homme comme évidence. L'homme est considéré comme animal rationnel ». L'humanisme est un mouvement de pensée qui a débuté à la Renaissance en Italie. Il était en réaction au dogmatisme rigide du Moyen Âge. L'humanisme propose donc de renouer avec les valeurs, la philosophie, la littérature et l'art de l'Antiquité classique qui pour lui représente le fondement de la connaissance. Mais l'humanisme est avant tout une théorie, une doctrine qui place la personne humaine et son épanouissement au-dessus de toutes les autres valeurs. Le mot humanisme est en lui-même porteur de solidarité, de générosité et de fraternité. L'humanisme, par son universalité, implique aussi l'idée d'une unité qui englobe aussi bien l'homme que son environnement. Face à la crise écologique qui menace l'humanité, il semble que le concept d'humanisme n'est attribué uniquement qu'à l'être humain. Or, il est évident qu'il ne peut avoir d'homme sans la nature. C'est la nature qui fait l'homme, dans la mesure où c'est elle qui constitue le creuset de toute vie. Dès lors, l'humanisme écologique qui est une théorie qui incite les êtres humains à mieux comprendre et situer la place et le destin de l'humanité dans son environnement en évolution permanente, apparaît comme l'occasion de renouer les liens entre l'homme et la nature.

Avec le développement de la science et de la technique, il devient évident que l'homme soit le premier responsable de la dégradation de la planète : « la domination qu'exercent les riches sur les pauvres, les hommes sur les femmes, les vieux sur les jeunes, se prolonge dans la domination que les sociétés fondées sur la hiérarchie exercent sur leur environnement » (M. Bookchin, 2012, p. 5). Or, selon Bookchin, de même que ces relations de domination ont un impact négatif sur les relations humaines, de même les sociétés humaines détruisent la nature. Pour lui, « mener une politique écologique appelle donc une mutation des rapports politiques au sein de la société : protéger la nature suppose l'émancipation sociale » (M. Bookchin, 2012, p. 5). C'est aussi le changement de comportement qui peut permettre de stopper la destruction de la nature. Car, il ne faut pas oublier que la survie des humains dépend de la nature. Selon Bookchin, il est grand temps de développer

une lutte écologique plus urgente et plus âpre. Il propose donc d'éradiquer toutes les formes de domination entre les hommes d'abord et, ensuite entre les hommes et la nature. C'est en cela que se situe le fondement de l'écologie sociale, de l'humanisme écologique. C'est pourquoi Bookchin (2012, p. 8) affirme que, les« principaux problèmes écologiques auxquels nous nous affrontons aujourd'hui ne pourront être résolus sans un changement social profond ». Il convient donc de convaincre nos politiques qu'un changement radical est indispensable, si nous voulons poser les bases d'un humanisme écologique.

En réalité, « il nous faut accepter le fait que la société capitaliste actuelle doit être remplacée par la société écologique, une société qui implique les changements sociaux radicaux indispensables pour éliminer les abus perpétrés contre l'environnement » (M. Bookchin, 2012, p. 8). La nature d'une telle société exige des réflexions et des débats sérieux impliquant toutes les couches sociales. L'humanisme occidental doit être transformé pour « prendre la forme d'un humanisme écologique qui incarne une nouvelle rationalité, une nouvelle conception de la science et de la technologie » (M. Bookchin, 2012, p. 8).

Aujourd'hui, la question de définir la place de l'humanité dans la nature n'est plus d'actualité. L'homme fait partie intégrante de la nature, il n'est pas une forme de vie différente des autres. Une plus grande prudence dans l'utilisation des ressources non renouvelables s'impose. Nous devons prendre conscience que nos interventions dans la nature peuvent être constructives. Ce que nous souhaitons, c'est de voir une humanité éclairée, consciente de toutes ses potentialités dans une société écologique. Pour cela, un véritable changement institutionnel, culturel et comportemental est plus que nécessaire. Car, nos sociétés sont confrontées à l'effondrement de leurs institutions, de leurs valeurs, mais aussi à celui de leur environnement naturel.

L'humanisme écologique semble être le moyen de créer une société écologique. Et,« tant que nous n'aurons pas créé cette société écologique, nos capacités de nous entretenir et de dévaster la planète continueront de faire de nous une espèce encore moins évoluée que les autres » (M. Bookchin, 2012, p. 11). Ce qu'il faut, c'est la prise de conscience et la sensibilisation qui nous permettront, sans doute, de réaliser un humanisme écologique souhaité. C'est donc une véritable révolution dont notre époque a besoin. Une révolution qui doit puiser sa source dans le potentiel d'humanité gisant dans les profondeurs de la vie. À l'évidence, Bookchin propose une analyse critique plus complète du rapport de l'homme avec notre environnement.

S'inscrivant dans la même perspective que Bookchin, Jean-Marie Pelt propose un cadre d'échange qui va impliquer toutes les couches sociales et surtout tous les acteurs politiques. Il est temps de changer de manière de vivre. Pour les générations présentes et futures, il faut faire des choix, changer de comportement et s'impliquer véritablement dans la création d'une société écologique fondée sur le concept d'humanisme écologique. Jean-Marie Pelt est confiant qu'une prise de conscience des acteurs politiques peut résoudre le problème de la crise écologique. À ce sujet, il ne cache pas son optimisme en affirmant que : « l'avenir est sombre, et pourtant nous voici pleins d'espérances » (J-M. Pelt, 2008, p. 287). Une espérance qui va sans doute voir naître une nouvelle écologie fondée sur l'énergie verte ou renouvelable.

2.2. L'économie verte au fondement de l'humanisme écologique

On peut bien définir l'économie verte comme « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources » (PNUE, 2011, p. 2). La mise en place d'une économie verte est nécessaire, puisque les ressources naturelles diminuent de façon drastique et qu'il faut encore, « trouver les moyens de nourrir 9 millions de personnes d'ici 2050 » (PNUE, 2011, p. 1).

La transition vers une économie verte est nécessaire, dans la mesure où elle contribue au bien-être des populations et sur tout à l'équité sociale. La culture de l'économie verte permet également une diminution des risques environnementaux et ralentit la disparition des ressources naturelles, qui représentent le support de l'économie mondiale. Elle encourage aussi l'utilisation des ressources renouvelables qui sont encore moins polluantes que les énergies fossiles. Elle favorise le reboisement des forêts et ralentit, du coup, la déforestation. Ainsi, la transition vers l'économie verte dans la perspective du développement durable s'accompagne toujours d'une augmentation des investissements dans les ressources naturelles utilisables par l'économie mondiale. Cependant, opter pour une économie verte dans le sens de la durabilité demeure un défi, puisqu'elle dépend d'une véritable volonté politique. Selon les objectifs du développement durable, il n'est plus question de rester dans un modèle de développement axé uniquement sur la croissance économique, mais d'œuvrer pour un développement durable qui préserve le capital humain et naturel.

De ce fait, face à cette crise socio-écologique mondiale et dans la perspective d'un humanisme écologique universel, le développement durable apparaît comme une réponse pour tous les acteurs du développement. Il s'agit d'appréhender de nouvelles valeurs universelles de responsabilité, du principe de précaution en vue d'un bien universel. Cela doit permettre de joindre, de manière spatio-temporelle, l'utilisation des ressources terrestres, leur pérennisation pour les générations futures, avec le droit aux ressources naturelles inhérent à chaque humain. Pour y arriver, il faut un changement considérable dans les choix de consommation des uns et des autres. C'est ce qui apporterait des changements dans les habitudes. Autrement dit, l'impératif catégorique kantien : « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » (E. Kant, 1989, p. 50) et la responsabilité telle que conceptualisée par Jonas peuvent apporter un réel sursaut, notamment dans le changement des comportements individuels avec un impact universel.

Par ailleurs, les politiques publiques sont la clé de voûte pour conduire l'humanité vers un humanisme écologique universel. Elles ont la capacité de mettre en place les conditions pouvant amener au changement véritable. Elles détiennent les leviers d'actions pouvant influencer sur les choix individuels comme sur ceux des décideurs technologiques. Bien plus encore, les politiques publiques pourraient, dans le domaine industriel par exemple, encourager la mise en place d'éco-parcs. Ces éco-parcs instaurent une interdépendance entre les industries installées sur un même site, afin d'éviter le gaspillage des ressources et l'accumulation des déchets. Les politiques publiques peuvent, en effet, mettre en place des mesures fiscales plus souples et incitatives pour encourager les entreprises à opter pour ce nouvel outil de gestion industrielle. Ainsi, la fiscalité peut servir à réorienter les modes de consommations dont l'impact environnemental est grand.

Selon Dominique Bourg, les mesures fiscales peuvent conduire à une refonte de nos modes de consommation et de production pour, à la fois, réduire nos émissions de gaz à effet de serre et prévenir le pic pétrolier. Cependant, la mise en place de ces initiatives n'est pas sans risque pour les politiques publiques, elles-mêmes appelées à faire des sacrifices pouvant compromettre leur stabilité économique. De ce point de vue, l'évolution de la question de l'humanisme écologique reste soumise à des mesures économiques qui doivent, en même temps, maintenir la croissance, prendre en compte les questions environnementales sans pour autant détruire les fondamentaux de l'économie actuelle reposant sur le libre marché. Cependant, peut-il y avoir un véritable changement quand on sait que le libre marché conditionne l'accumulation de profit ? Autrement, peut-on maintenir la croissance tout en sauvegardant les ressources naturelles ? Il s'agit de mettre en place une économie écologique qui réaliserait un modèle de développement plus durable. Et cet objectif est l'ambition de l'humanisme écologique qui « n'estrien moins que la reconstruction de l'idée de progrès » (D. Vermersch, 2004, p. 9).

Par ailleurs, les pistes de solutions, bien que diverses, apparaissent progressivement. Selon Dominique Bourg, par exemple, il faut quitter le cercle vicieux de l'économie linéaire pour adopter, soit l'économie circulaire, soit l'économie de fonctionnalité. Pour le Programme de Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), dans un humanisme écologique, une phase transitoire dite économie verte est nécessaire pour entrer dans le développement durable. L'économie circulaire peut aider à remédier au gaspillage et à l'accumulation des déchets issus de la transformation des ressources naturelles. Elle s'inspire « du fonctionnement quasi cyclique des écosystèmes naturels » (D. Bourg et G-L. Rayssac, 2006, p. 72). Cette économie consiste à convertir, « les déchets de certains industriels en ressources pour d'autres et, plus globalement, de systématiser la valorisation des déchets comme des biens à la fin de leur usage » (D. Bourg et G-L. Rayssac, 2006, p. 72). Et c'est ce mode économique qui est mis en œuvre avec les éco-parcs industriels ou écologie industrielle.

À défaut, l'économie de fonctionnalité peut bien prendre le relais. Elle consiste en la substitution de la vente d'un service à la vente d'un bien. Techniquement, c'est une forme de location de biens qui peut faire croître les flux financiers sans forcément impliquer la croissance des flux de matières premières ni d'énergies. De ce fait, l'économie de fonctionnalité non plus n'est dotée de vertu environnementale. Elle se contente de procéder à la location des biens au lieu à les rendre plus écologiques.

Quant au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), il propose d'adoption d'une économie verte. Derrière cette tentative de verdissement de l'économie, se trouve la crise économique et financière de 2008. Concrètement, il s'agit « d'une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources » (PNUE, 2011, p. 9). L'économie verte recoupe pratiquement tous les systèmes économiques soucieux de la question environnementale et de la justice sociale. Cependant, l'impression qui apparaît ici, c'est qu'il n'y a pas de système économique approprié qui se substituerait au paradigme économique dominant actuel. Tous les systèmes apparaissent comme des outils d'essai, procédant par tâtonnement, tant bien que mal pour réaliser un néo-paradigme écologico-économique.

CONCLUSION

Depuis les années 1970, les États membres de la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique ont organisé des conférences internationales, afin de réfléchir sur la question de la crise écologique. Plusieurs accords ont été signés et des actions fédératrices à long terme sont également proposées par les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Pour ce faire, les États adoptent des stratégies dans le but de permettre aux citoyens de s'approprier la culture du développement durable. Mais, l'appropriation de cette culture ne peut être possible que par la promotion d'une éducation axée sur la vulgarisation d'un humanisme écologique universel pour le bien-être de tous.

L'émergence d'un humanisme écologique universel représente ainsi un espoir pour la protection de la vie. Il est une opportunité pour les organisations internationales et les États qui cherchent des solutions idoines pour maintenir un équilibre entre le besoin de lutter contre la pauvreté et la nécessité de protéger la nature. Cet humanisme demeure un paradigme dans lequel les États du monde sont invités à puiser les principes d'une nouvelle gestion de la chose publique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALLÈGRE Claude, 2010, *L'imposture climatique ou la fausse écologie*, Paris, Plon.

AYKUT Stefan C. et DAHAN Amy, 2011/2, « Le régime climatique avant et après Copenhague : sciences, politiques et l'objectif des deux degrés », in *Natures Sciences Sociétés*, Vol.19, pp. 144-157.

AZAM Geneviève, HARRIBEY Jean-Marie et al., 2007, « Construire un monde écologique et solidaire », in *L'Économie politique*, n°34, pp. 60-69.

BOOKCHIN Murray, 2012, *Qu'est-ce que l'écologie sociale ?*, trad. Bernard WEIGEL, Paris, Atelier de la création libertaire.

BOURG Dominique, RAYSSAC Gilles-Laurent, 2006, *Le développement durable : Maintenant ou jamais*, Paris, Gallimard.

DEVICTOR Vincent, 2015, *Nature en crise*, Paris, Seuil.

FEENBERG Andrew, 2005, « Le mouvement écologique et la politique technologique », in *Écologie et socialisme*, M. LÖWY, Paris, Éditions Syllepse, pp. 45-80.

GUÉRIN Emmanuel, 2010/4, « La coopération internationale sur le climat après Copenhague », in *Études*, Tome 412, pp. 473-484.

HUGON Philippe, 2005/4, « Environnement et développement économique : les enjeux posés par le développement durable », in *Revue internationale et stratégique*, N°60, pp. 113-126.

JONAS Hans, 1993, *Le principe responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. Jean GREISCH, Paris, Cerf.

KANT Emmanuel, 1989, *Fondements de la Métaphysique des Mœurs*, trad. Victor DELBOS, Paris, Nathan.

KRAFT M. E., « La politique de l'environnement aux États-Unis : Facteurs déterminants, internes et internationaux », in, <http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/kraft2002.pdf>, consulté le 12/05/2018.

LOCHER Fabien, QUENET Grégory, 2009/4, « L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°56-4, pp. 7-38.

HEIDEGGER Martin, 1964, *Lettre sur l'humanisme*, Paris, Aubier Montaigne.

NICOLINO Fabrice, 2011, *Qui a tué l'écologie*, Paris, Les liens qui libèrent.

PELT Jean Marie, 2003, *L'avenir droit dans les yeux*, Paris, Fayard.

PELT Jean Marie, 2008, *Nature et spiritualité*, Paris, Fayard.

PNUE, 2011, « Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs », Paris, PNUE.

STERNER Thomas, 2011/4, « Engagement volontaire et croissance verte dans l'ère d'après Copenhague. Voluntary Pledges and Green Growth in the Post-Copenhagen Climate », in *Revue d'économie du développement*, Vol.19, pp. 115-151.

VERMERSCH Dominique, « Éthique et développement durable : la fin et les moyens », in *Quelle éthique pour le développement durable*, in http://espace-ethique.agrocampus-ouest.fr/infoglueDeliverLive/digitalAssets/3236_ActesMardis2004TOTAL.pdf , consulté le 13-12-2017.

**LE DÉCROCHAGE EN MILIEU UNIVERSITAIRE EN CONTEXTE DE
LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD): CAS DES ETUDIANTS DE L'UFR DES
SCIENCES ECONOMIQUES ET DEVELOPPEMENT (SED)
DE L'UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA**

**DROPPING OUT OF UNIVERSITY IN THE CONTEXT OF A BACHELOR-MASTER-DOCTORATE STUDY SYSTEM (BMD): CASE OF STUDENTS FROM THE TRAINING AND RESEARCH UNIT OF ECONOMICS AND DEVELOPMENT AT THE
UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA (BOUAKÉ).**

Fatoumata COULIBALY*, Vasseko KARAMOKO**, Dali Serge LIDA***

Résumé

Le décrochage universitaire, selon Demuynck (2011 p 22), est le fait « pour un jeune, de sortir de l'enseignement supérieur dans lequel il s'était inscrit, sans obtenir le moindre diplôme ». Dans le cadre de cette étude, il s'agit des apprenants de l'Unité de formation et de recherche (UFR) des Sciences Économiques et Développement qui ont mis fin (momentanément ou définitivement) à leur cursus universitaire avant la validation du diplôme du premier cycle. L'objectif de cette étude est d'analyser les déterminants sociaux du décrochage universitaire des étudiants en tant que phénomène observé à l'UFR-SED de l'Université Alassane Ouattara. La méthodologie adoptée est une approche qualitative par étude de cas dont les données ont été collectées à l'aide d'entretiens et de diverses sources documentaires. L'étude a révélé que le décrochage des étudiants de Licence de l'UFR des Sciences Économiques et Développement de l'Université Alassane Ouattara est lié aux conditions d'apprentissage et aux problèmes des infrastructures de formation. Ce sont, entre autres, le dépassement de la capacité d'accueil par les effectifs d'étudiants. Ces infrastructures se révèlent, en effet, en quantité insuffisante et inappropriées pour répondre aux exigences du nouveau système d'enseignement, de même qu'elles présentent un état de vétusté. Toute chose qui constitue un facteur déterminant du maintien ou non des étudiants dans le circuit universitaire.

Mots clés : Décrochage universitaire ; facteurs académiques ; offre de formation ; déficit infrastructurel ; Côte d'Ivoire

Abstract

Dropping out, according to Demuynck (2011, p22), is the fact "for a young person to leave the higher education in which he was enrolled, without obtaining any degree". In the framework of our research, this refers to learners from the Training and Research Unit (UFR) of Economic Sciences and Development who have ended their university course before the validation of their undergraduate degree. The objective of this study is to analyze the social determinants that structure student dropout as an educational practice in SED at Université Alassane Ouattara. The methodology adopted is a qualitative case-study approach whose data was collected through interviews and various documentary sources. The study revealed that the dropout of students in economics and development at the Université Alassane Ouattara is linked to the learning conditions and the inadequacy of training infrastructure. Indeed, their capacity is largely exceeded because of the overcrowded student population. These infrastructures are insufficient and inappropriate to meet the requirements of the new education system, and they are also dilapidated. This constitutes a major handicap for the training of students.—

*, Doctorante, epssfatou@yahoo.fr;

**Maitre-Assistant, vasseko@yahoo.fr;

***Maitre de Conférences/ UFR-HB, serge.lida@iaasse-socio.org

INTRODUCTION

Le discours politique sur les Universités publiques en Côte d'Ivoire, montre qu'il existe des réformes pédagogiques tendant à stimuler chez les étudiants la possibilité d'acquérir des diplômes et de prolonger leurs études. C'est dans cette optique que la nouvelle réforme pédagogique intitulée : Licence-Master- Doctorat (LMD) a été adoptée. En effet, l'objectif du LMD est le maintien des étudiants dans le circuit universitaire en vue de leur assurer une formation de qualité dont la finalité est non seulement l'employabilité des jeunes diplômés mais également leur compétitivité sur le marché du travail et une augmentation des taux de réussite¹. La réforme LMD introduit ainsi un ensemble d'innovations qui se traduisent par une réorganisation du système de formation en trois niveaux : Licence, Master et Doctorat. Selon Kerouac et al. (2011, p 22) « Les objectifs majeurs sont d'adopter un système de diplômes lisibles et cohérents, (...) à travers la mise en place de crédits d'enseignement; de promouvoir une mobilité des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs afin de favoriser une véritable coopération universitaire pour une formation et une évaluation de qualité ». Par ailleurs, Ouédraogo, (2017) soutient que l'étudiant est considéré comme un acteur central dans le système LMD, que l'enseignant, le "Maître" par excellence, n'est plus détenteur unique du savoir.

En dépit de ces innovations, le phénomène du décrochage prend de plus en plus de l'ampleur au sein du système éducatif ivoirien. Ainsi, en Côte d'Ivoire, dénombre-t-on environ 2.039.788 apprenants en situation de décrochage scolaire chaque année selon le MENET (2015). Si le phénomène est plus visible au primaire et au secondaire qui connaissent respectivement un taux d'abandon de 36% et 64% (premier cycle du secondaire) et 80 % (second cycle du secondaire), l'absence de statistiques au supérieur l'occulte à ce niveau. Toutefois, des statistiques établies sur une cohorte d'étudiants de l'UFR des Sciences Économiques et Développement de l'Université Alassane Ouattara, démontre l'existence d'un décrochage au niveau universitaire. En effet, sur un effectif de 414 nouveaux bacheliers orientés au titre de l'année académique 2012-2013, 134 étudiants ont interrompu leur cursus sans avoir obtenu le diplôme de la Licence, soit un taux d'abandon de 32,37%². On se retrouve ainsi, d'un point de vue sociologique, face à un système de relations sociales dont le mode de fonctionnement intégrant à la fois les niveaux macro, méso et micro social se traduit symboliquement par la rupture de la relation d'apprentissage et de formation dans un cadre social de référence, qui est le système universitaire.

Dans le cadre de cette étude, il s'agit de porter un regard sur le problème du décrochage en milieu universitaire en lien avec la réforme LMD, c'est-à-dire, de s'intéresser aux facteurs qui sont à l'origine de l'interruption du cursus universitaire des apprenants avant la validation du diplôme du premier cycle universitaire. En d'autres termes, quelles sont les pratiques sociales concrètes et les faits d'expérience qui poussent les étudiants au décrochage en dépit de la mise en place du système LMD?

Pour la présente étude, le phénomène du décrochage questionne le système LMD à travers la gestion des effectifs. En effet, l'un des objectifs du LMD est de résoudre le problème des effectifs dans les salles de travaux dirigés ou travaux pratiques de même que dans les amphithéâtres par la création des spécialités afin que les étudiants puissent bénéficier davantage de la disponibilité des enseignants. Au regard de ce qui précède, l'étude tente de répondre à la question suivante: quels sont les facteurs explicatifs du décrochage universitaire des étudiants du premier cycle de l'UFR des Sciences Économiques et Développement de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké ?

La littérature scientifique sur le décrochage scolaire est abondante. Cependant, les positions des auteurs d'un point de vue épistémologique, théorique et méthodologique se caractérisent à la fois par des approches complémentaires et des oppositions qui enrichissent le débat sur le décrochage scolaire.

1- <http://lmd.mesupres.gov.mg/?Les-avantages-du-L-M-D> consulté le 17 février 2019 à 16 heures 36mn

2- Données recueillies auprès du décanat de l'UFR-SED de 2012-2017 sur la base des fichiers.

Sur la base de cette approche dynamique qui structure le décrochage scolaire, le concept fait référence à un ensemble de termes que sont : déscolarisation, abandon des classes, manquement à l'obligation scolaire, rupture scolaire, abandon des études, etc. Tous ces termes renvoient à l'idée de ne pas être présent à l'école. Sous cet angle de pensée Esterle-Hedibel, (2007, p 2), définit le décrochage scolaire comme : « Le processus plus ou moins long qui n'est pas nécessairement marqué par une information explicite éternisant la sortie de l'institution ». L'auteur s'oppose à la démission, qui explicite le départ volontaire de l'élève, et à l'exclusion « acte par lequel une autorité reconnue vous démet de vos fonctions. ». Si cette définition s'identifie à une généralité, selon les régions géographiques, elle se particularise. Dans la région Nord-américaine, plus précisément au Canada et aux États-Unis, des auteurs tels que Thibet (2013) pensent que généralement le décrochage scolaire est différencié de l'abandon scolaire. Selon ces auteurs, la première expression concerne les élèves n'ayant pas fini leurs études secondaires et ne fréquentant pas un établissement scolaire, alors que la seconde renvoie à une interruption définitive de la fréquentation scolaire depuis au moins cinq années après le décrochage. Dans l'espace Européen, on parle davantage de sortie prématurée ou sans qualification du système scolaire, désignant ainsi des élèves qui quittent l'école sans certification ou avec uniquement le brevet, diplôme sanctionnant la fin d'études du premier cycle secondaire (Blaya, 2010). En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, pour (Menkoué, 2012), l'expression désigne des élèves qui quittent l'école secondaire sans qualification ni diplôme. Les auteurs, selon les contextes et approches, ont mis l'accent sur la définition du décrochage scolaire qui se limite pour la plupart au cycle primaire et secondaire sans avoir mentionner le cycle supérieur ou universitaire. A la question de savoir quel est le profil du décrocheur ? Plusieurs travaux ont souligné que la première de ces caractéristiques a trait au statut socio-économique de la famille. En effet, l'origine sociale défavorisée contribue globalement à expliquer la sortie sans diplôme du système éducatif. Pour certains auteurs, les parents de décrocheurs ont des emplois moins prestigieux. Par conséquent, ils ne disposent pas de grands moyens financiers pour assurer une bonne éducation à leurs progénitures. Et l'article du Manitoba Département of Training and Éducation (1993), révèle que les jeunes qui proviennent d'une famille dont le statut socio-économique est peu élevé ont tendance à avoir les plus hauts taux de décrochage. Aux conditions socioéconomiques comme facteurs de décrochage, s'ajoute les difficultés liées aux infrastructures de formation. Dans une étude réalisée par Makosso (2006), sur les principales caractéristiques de la crise de l'enseignement supérieur en Afrique francophone, il s'est avéré que « l'insuffisances des infrastructures est un mal commun à l'ensemble des pays. Elle se traduit en particulier par des capacités d'accueil très limités (salles de cours, de TD/TP), le faible équipement de la bibliothèque qui est un problème récurrent pour les étudiants, l'absence de connexion internet et la non-informatisation des bibliothèques ». ». Tous ces facteurs sont des obstacles et produisent des difficultés à caractère infranchissable pour les étudiants entraînant des blocages dans l'acquisition du savoir et une démotivation de ces derniers. D'un point de vue théorique et méthodologique, les études abordent la question du décrochage scolaire dans des perspectives macrosociologiques en mettant l'accent sur leurs aspects quantitatifs c'est-à-dire sur les statistiques. L'étude en cours se centre sur la microsociologie qui privilégie la dynamique des acteurs sociaux et les logiques de rationalité. Sous ce rapport, l'individualisme méthodologique de Raymond Boudon se positionne comme la perspective théorique opérante à donner une explication aux comportements des étudiants décrocheurs perçu comme des acteurs dotés de rationalité à découvrir. Ce choix théorique conditionne un certain nombre d'outils et techniques qui nous permettent d'accéder à la rationalité de l'acteur.

MÉTHODOLOGIE

Cette recherche repose essentiellement sur une approche qualitative de type étude de cas. Cette stratégie de recherche, selon wacheux, (2005), permet la contextualisation en tenant compte des différents points de vue des acteurs, des expériences des personnes et leur interprétation des situations. Dès lors, la place accordée à l'individu devient centrale puisqu'il devient l'informateur

de la recherche (Betaux D, 2010). Cette étude s'est déroulée à l'université Alassane Ouattara de Bouaké, où nous avons recueilli les données grâce aux fichiers de la scolarité centrale et du décanat de l'UFR SED de 2012 à 2017. Nous avons retracé le parcours de cette cohorte d'étudiants (nouveaux bacheliers) orientés à l'UFR des Sciences Économiques et Développement. Le choix de cette structure se justifie par le fait que l'on constate de nombreux départs avant même la validation du diplôme du premier cycle universitaire.

La présente recherche a mobilisé diverses techniques : la recherche documentaire, l'observation et l'entretien. Ces techniques ont nécessité le recours d'outils associés à savoir : journal de terrain, guide d'observation et guide d'entretien qui ont permis la collecte des données empiriques. En outre l'enregistrement des entretiens a été possible grâce à l'usage d'un dictaphone. Un échantillonnage théorique a été constitué à partir d'étudiants décrocheurs retrouvés grâce aux fichiers et archives de la scolarité et du décanat de l'UFR-SED. D'autres acteurs ont été interrogés, ce sont le personnel administratif de l'université et les enseignants. Le principe de saturation a été atteint à la 34^{ème} personne pour les étudiants décrocheurs et à la 18^{ème} personne ressource issue du personnel administratif et technique. L'analyse de contenu thématique a été adoptée comme méthode d'analyse appropriée pour cette étude. Elle s'est appuyée sur les motifs du décrochage selon les différents acteurs.

RÉSULTATS

Les résultats ont révélé que les facteurs à la base du phénomène du décrochage des étudiants de l'UFR des SED de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké sont de trois ordres : il s'agit i) des infrastructures académiques ; ii) des conditions d'apprentissage dans les amphithéâtres (cours magistraux et travaux dirigés) et iii) le suivi et l'accompagnement des étudiants en années de Licence.

1. Le déficit infrastructurel, un facteur clé du décrochage universitaire

L'analyse des données montre à ce niveau qu'il existe un réel déficit infrastructurel qui conduit une part importante des étudiants enquêtés, au décrochage. Cela est d'autant plus pertinent que les infrastructures de formation affectées aux étudiants de l'UFR des Sciences Économiques et Développement de l'Université Alassane Ouattara sont constituées de 2 amphithéâtres d'une capacité d'accueil de 300 étudiants chacun, de 10 salles de travaux dirigés dont la capacité d'accueil est de trente (30) étudiants par salle, et 1 bibliothèque. En réalité, ces salles accueillent plus de 60 étudiants et pour la plupart, elles ne disposent pas d'assez de tables bancs. Par ailleurs, l'université Alassane Ouattara, selon les chiffres recueillis auprès de la scolarité centrale, compte à ce jour plus de vingt mille (20 000) étudiants.

1.1 A propos des amphithéâtres affectés à la formation des étudiants

Au regard des données recueillies, il existe un écart important entre les nombre d'amphithéâtres disponibles et le nombre d'étudiants à accueillir en présentiel. Cette situation SED engendre un système de rotation des différentes filières. Par conséquent, l'année académique devient élastique et très prolongée rendant ainsi difficile voire quasiment impossible de respecter le calendrier académique adopté lors du conseil d'université à chaque rentrée universitaire.

De fait, l'UFR des Sciences Économiques et Développement compte en son sein plus de 5 000 (cinq mille) étudiants repartis dans les différentes filières de formation. Pourtant, au niveau du campus 1, le site qui abrite les deux unités de formation et de recherche que sont : l'UFR des Sciences Juridiques Administratives et de Gestion (SJAG) et l'UFR des Sciences Économiques et Développement (SED) et une partie de l'UFR des Sciences Médicales (SM), il n'y a que 5 (cinq) amphithéâtres.

Et les cinq amphithéâtres sont repartis comme suite : un amphithéâtre pour l'UFR SM, et deux amphithéâtres pour chacun des autres UFR à savoir l'UFR SJAG et l'UFR-SED. Cependant, avec cet effectif pléthorique d'étudiants de l'UFR-SED, les amphithéâtres qui lui sont affectés ne sont plus appropriés et sont loin d'être adaptés. A titre d'exemple, les amphithéâtres dénommés « KF » et « A » affectés aux étudiants de l'UFR-SED sont construits pour une capacité d'accueil de 300 étudiants au maximum chacun, cependant, ces amphithéâtres reçoivent en réalité plus de 700 étudiants lors des cours magistraux. Et, ces deux amphithéâtres sont affectés aux 5 (cinq) filières à grands effectifs que sont les 3 (niveaux) de licence et les deux Masters de gestion et d'économie. Pour une gestion efficiente de ces deux amphithéâtres, les chefs de département s'accordent et procèdent à une programmation des cours magistraux de façon périodique. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent programmer des cours magistraux que pour deux niveaux d'étude par semaine.

En effet, selon les textes du LMD, un semestre dure 14 (quatorze) semaines, cependant, à l'UFR des Sciences Économiques et Développement, le semestre dépasse largement les 14 semaines à cause, des capacités d'accueil qui sont très limitées. Par conséquent, les étudiants de l'UFR des Sciences Économiques et Développement se retrouvent en masse dans les amphithéâtres et dans des conditions inadéquates à suivre les enseignements. Ainsi, les sources de démotivation sont liées à l'insuffisance des places dans les amphithéâtres. Cela se traduit dans les propos de M. M., 25 ans, étudiante en troisième année de Licence :

« Nous étions très nombreux lors des cours magistraux, il fallait donc je me réveille tôt pour aller au cours et espérer avoir une place assise. C'était vraiment pénible. Avec l'effectif élevé d'étudiants dans les amphithéâtres, la compréhension des cours étaient difficile, il y avait trop de bruits dans les amphithéâtres. Donc le plus souvent je préfère rester à la maison et faire des photocopies plus tard. ». (Données de l'enquête, 2019)

La massification quantitative qui ouvre l'accès de l'Université à toutes les catégories sociales cachent dans la réalité des disparités structurelles. Le LMD est une norme internationale, elle n'est pas conforme dans la pratique au sein de l'Université Alassane Ouattara. Ce dysfonctionnement et les imaginaires sociaux associés tels que « l'Université est une affaire de famille riche » au fonctionnement du cadre institutionnel de l'UFR-SED font que plusieurs étudiants décrochent avant l'obtention du premier diplôme qu'est la Licence. Les résultats de l'enquête ont montré que sur un effectif de 414 étudiants, 134 ont décroché soit un taux de 32,36%. Ce déséquilibre entre le nombre des amphis et le taux élevé des étudiants crée des effets pervers. L'une des caractéristiques des effets pervers se traduit par le décrochage scolaire. Les étudiants s'orientent davantage vers des secteurs d'activités génératrices de revenus.

1.2 A propos des salles de travaux dirigés

De l'observation et du discours des enquêtés, il ressort que l'UFR-SED se révèle faiblement équipée en salle de travaux dirigés (très peu en nombre (10) et à faible capacité d'accueil (30). En effet, sur le site du campus1 qui abrite l'UFR des Sciences Économiques et Développement, il y a dix salles de travaux dirigés. Par ailleurs, les salles, déjà insuffisantes en nombre ne sont pas toutes équipées en tables bancs. Par conséquent, elles se révèlent inappropriées au regard d'un effectif d'étudiants beaucoup plus important, au premier cycle. Une situation qui contribue également au décrochage.

De fait, les travaux dirigés ayant pour objectif de mieux expliquer les enseignements reçus lors des cours magistraux, ils devraient être exécutés en petit effectif (maximum trente étudiants par groupes) pour faciliter leur assimilation. Cependant l'insuffisance de salles amène les enseignants à ne pas respecter le ratio enseignant /étudiant. Cette observation transparait dans les propos du Professeur H.B., Chargé de la Gouvernance à l'UAO. Selon lui :

« Avec un nombre élevé de nouveaux bacheliers, les salles sont devenues trop exigües si bien que lors des travaux dirigés le ratio enseignant /étudiants n'est pas respecté. Pour une meilleure formation, l'on demande qu'il ait 30 étudiants par salle lors des travaux dirigés mais par manque de salles un enseignant peut se retrouver avec plus de 60 étudiants. Cela constitue un obstacle à la formation ». (Données de l'enquête, 2019).

Cela crée une source de démotivation chez l'apprenant qui espérait mieux comprendre les cours lors des séances de travaux dirigés. *« Pour les travaux dirigés où il est prévu 30 étudiants par enseignant dans certains départements, nous en sciences économiques on peut se retrouver à plus de 100 étudiants dans une salle de TD, du coup nous avons du mal à suivre les explications de l'enseignant, alors on se dit pourquoi gaspiller de l'argent dans le transport pour venir assister à des travaux dirigés qu'on a du mal à suivre ? »* (Djahan étudiante en L2, données de l'enquête 2019).

En outre, ces dix salles de travaux dirigés sont gérées de façon alternée avec l'UFR des Sciences juridiques et Administratives, si bien que lorsqu'une UFR commence ses travaux dirigés, l'autre doit patienter le temps que cette dernière termine. Cette période d'attente a non seulement une influence sur la motivation des étudiants pour les études mais également, elle impacte sur le calendrier académique.

Comme alternative, l'université Alassane Ouattara a signé des contrats de locations de salles avec certaines grandes écoles privées de la place telles que : HEDEC, le Groupe Scolaire Henry Point Carré, le collège Adventiste etc. Ces contrats de location permettent aux étudiants de profiter des salles de ces établissements pendant les weekends, les congés scolaires ou les jours fériés pour faire les travaux dirigés. Cependant, l'éloignement de ces Écoles de l'université fait que de nombreux étudiants ne s'y rendent pas par manque de moyens financiers pour le transport.

Les effets pervers liés au dysfonctionnement et à l'insuffisance des salles ont conduit des étudiants à se convertir vers d'autres secteurs d'activités et en décrochant du système universitaire. Ces activités génératrices de revenus sont : les motos taxis, la gérance de cabines téléphoniques, certains se convertissent en aide maçon comme ce fut le cas de Kouassi étudiant en L1 : *« Je suis donc rentrée en famille sans même terminer l'année universitaire. A présent je fais les petits métiers pour aider mes parents à scolariser mes petits frères. Je suis aide-maçon sur des chantiers de construction. Je ne compte pas y revenir »* (données de l'enquête 2019). Au nombre des difficultés infrastructurelles, nous pouvons également citer la bibliothèque de l'Université Alassane Ouattara.

1.3 De la vétusté de la documentation à la bibliothèque de l'UAO

En s'appuyant sur le discours des enquêtés et l'observation, l'on note que la vétusté de la documentation à la bibliothèque de l'UFR constitue un facteur qui participe du décrochage des étudiants de Licence de l'UFR-SED. En effet, la bibliothèque de l'université Alassane Ouattara, n'a pas reçu de documentation récente. Les étudiants interviewés, les documents (livres, articles, revues etc.) qui sont dans les rayons de la bibliothèque sont désuets. Le même constat est fait par le directeur de ladite structure selon le propos ci-après :

« Il n'y a pas de documents récents dans certaines disciplines telles que les sciences de gestion. Il y a une inadéquation entre les nouvelles maquettes pédagogiques et les ouvrages disponibles au niveau de la bibliothèque. Pour le moment elle ne répond pas du tout aux normes du système LMD ».

La majorité des étudiants de l'UFR des Sciences Économiques et Développement se rendent à la bibliothèque pour profiter de l'accalmie qui y règne et réviser les cours magistraux ou préparer les fiches des travaux dirigés. Ils se servent rarement des documents qui s'y trouvent parce que la plupart de ces documents sont largement dépassés et ne sont pas adaptés aux nouvelles maquettes appliquées à l'UFR.

En outre, la bibliothèque jusqu'à ce jour n'est pas numérisée. Les étudiants de l'université Alassane Ouattara ne peuvent donc pas consulter des documents sur le site des autres bibliothèques étrangères parce que la bibliothèque de l'UAO n'est pas en réseau avec celles d'autres pays de la sous-région principalement ceux de l'espace RESEAO. Par ailleurs, même si les étudiants ont des accès internet, la bibliothèque à l'ère du LMD devrait être attrayante pour les inciter à la recherche et à des échanges avec les apprenants des autres universités.

2. Les difficultés liées aux conditions d'apprentissage comme facteur du décrochage

Aux conditions d'apprentissage jugées pénibles par les acteurs-apprenants du fait de l'insuffisance des infrastructures académiques, s'ajoute le nombre élevé des unités d'enseignement (UE) des programmes de formation. En effet, avec le « basculement » du système d'enseignement supérieur au système LMD (Licence-Master-Doctorat), l'on est passé du système classique où les cours magistraux et les travaux dirigés se déroulaient tout le long de l'année, à un enseignement semestriel. Désormais, l'année académique s'étend sur deux semestres. Un semestre correspond à 16 semaines maximum de cours et évaluations. Cependant, à l'UFR des Sciences Économiques et Développement, le semestre va par moment au-delà des 16 semaines à cause de l'insuffisance des infrastructures de formation. Aussi, certains étudiants décrocheurs évoquent le rythme accéléré des enseignements comme un facteur de démotivation du fait des difficultés qu'ils ont à suivre ces enseignements. En effet, il y a des semaines où les enseignements se font de façon accélérée lorsque les amphithéâtres et les enseignants sont disponibles, c'est ce qui ressort des propos d'Aurélié étudiante en L1 :

« Les quelques rares fois où l'administration avait un programme de cours pour nous c'était de façon accélérée. On n'avait plus le temps de bosser après les cours, parce qu'on était extenué. Et les cours s'accumulaient. Ce qui rend difficile la compréhension de certaines matières, j'avoue ne me retrouvais plus. J'ai dû arrêter les études universitaires pour présenter le concours du CAFOP ».

Mais il peut arriver que pendant des semaines aucun enseignement ne soit prévu pour certaines filières à cause de l'indisponibilité des infrastructures de formation ou de certains enseignants. Ce que rend l'année académique élastique et donc source de démotivation pour certains étudiants :

« C'est la lenteur du système éducatif de Bouaké qui m'a fait partir, car je voulais vite finir et avoir un travail. La programmation des cours était peu fréquente par manque de salles et d'amphithéâtres. Quand ce n'était pas à notre tour d'être programmé pour les cours, on pouvait passer 2 à 3 semaines à la maison. Je suis allé rejoindre mes parents pour m'inscrire dans une grande école pour faire un BTS » (Allou, étudiante en L2, données de l'enquête).

2.1 Un nombre élevé d'unités d'enseignement (UE) dû au morcellement de l'offre de formation

Avec le système LMD (Licence-Master-Doctorat), l'on est passé du système d'Unités de valeur à un nouveau système où l'enseignement n'est plus annuel. Désormais, l'année académique est subdivisée en deux semestres avec 14 unités d'enseignements par semestre soit au total 28 unités d'enseignement pour une année académique. Les apprenants interviewés pendant l'enquête évoquent le nombre élevé de matières par niveau d'études un facteur pertinent de décrochage. C'est ce qui ressort à travers cet extrait d'entretien avec D. A. (Étudiante en 2ème année de Licence, Données de l'enquête, mars, 2019) :

« Dans notre UFR, nous avons plus d'unités d'enseignement qu'à l'UFR SEG de Cocody car nous y avons des amis. Notre maquette est très dense et il y a des matières qui se ressemblent parce que

nous constatons une certaine redondance au niveau des matières. Et le changement d'environnement du lycée à l'université est brusque, il y a trop de matières à bosser à l'université contrairement au lycée. Cela m'a vraiment démotivée ». (Données de l'enquête, 2019).

Les raisons évoquées par les étudiants pour décrocher sont en majorité des raisons d'ordre académiques. Ainsi, au niveau de la formation, il y a la densité des différentes maquettes pédagogiques (les offres de formation) qui est décriée par la quasi-totalité des étudiants décrocheurs de l'UFR-SED. En effet, le nombre élevé d'unités d'enseignement par semestre ne donne pas la liberté aux étudiants de mieux organiser leur parcours de formation et de pouvoir mieux affronter les examens. Selon les étudiants inscrits en licence des Sciences Économiques et Développement de l'Université Alassane Ouattara, sur les 34 étudiants interviewés, 30 étudiants trouvent que les maquettes qui y sont appliquées sont trop denses, pour des apprenants qui viennent des lycées, soit un score de 88,23%. En effet, ils trouvent qu'il y a trop de matières par niveau d'études. Les compétences développées par le système LMD restent encore théoriques.

2.2 De l'absence de coordination dans la programmation des enseignements à l'UFR-SED

Le corpus de données obtenu à l'issue de l'enquête montre qu'à l'UFR des Sciences Économiques et Développement, il n'existe pas de calendrier préétabli par semestre pour les enseignements. Cela serait dû à l'insuffisance des infrastructures de formation et à la disponibilité des enseignants. De sorte qu'on aurait pu postuler l'insuffisance du personnel enseignant comme facteur explicatif, mais depuis la rentrée académique 2017-2018, l'on est passé de 49 enseignants avant 2017 à 88 après 2018. On peut donc soutenir que le problème d'insuffisance d'enseignants même s'il n'est pas résolu en totalité tend à se solutionner vu que le ratio enseignants/étudiants est de 30 étudiants par enseignant selon les normes du CAMES et que l'UFR se retrouve avec 57 étudiants/enseignant.

Du coup, la démotivation des étudiants se trouve être une conséquence de la programmation des cours magistraux et des travaux dirigés.

a. De la programmation des cours magistraux

L'organisation des enseignements à l'UFR SED tient compte de la disponibilité des infrastructures de formation. Les deux amphithéâtres (« amphi A » et « amphi KF ») cités plus haut sont affectés aux deux niveaux d'étude c'est à dire à la Licence (de la première année à la troisième année) et à la première année des deux Masters (Économie et Gestion). On remarque donc qu'il y a une lenteur au niveau de la programmation des enseignements car, si un niveau d'étude est programmé pour deux ou trois cours magistraux de suite, les autres niveaux d'études peuvent attendre trois semaines voire un mois sans aucun programme de cours. La totalité des étudiants enquêtés font référence à cet état de fait comme un facteur pertinent du décrochage. Les extraits d'entretiens qui suivent, en sont une illustration. Pour A. Généviève, 23 ans, étudiante en première année de Licence, en effet, « *La programmation des cours magistraux était lente, ou peu fréquente. On n'avancait pas par manque de salles et d'amphithéâtres et on pouvait passer 2 à 3 semaines à la maison sans être programmé, ce qui nous démotivait* » (Données de l'enquête, 2019).

D'autres étudiants interrogés se fustigent l'indisponibilité des enseignants. Soit l'enseignant programmé ne venait pas du tout assurer ses enseignements comme prévu par le programme que l'on établissait par semaine ou soit il venait mais avec beaucoup de retard.

b. De la programmation des travaux dirigés

Au niveau de la licence, les travaux dirigés ne sont programmés qu'après l'achèvement des cours

magistraux. Mais il peut arriver que bien que les cours magistraux soient achevés, il n'y ait pas d'amphithéâtres ou de salles disponibles pour effectuer les travaux dirigés, à cause, de l'effectif élevé des étudiants. Donc, la programmation des travaux dirigés se fait par année d'étude. Lorsque la licence première année est programmée, les étudiants de la licence deuxième année doivent patienter le temps que prennent fin les travaux dirigés de la première année de Licence. Le plus souvent, le problème de salles nous amène à solliciter l'aide d'une Grande École de la place. Et ce moment nous sommes obligés d'attendre que cette École mette ses étudiants en congés pour profiter de la disponibilité de ses salles. Cela démotive beaucoup les étudiants qui doivent attendre un mois ou deux après la fin des cours magistraux avant la programmation des travaux dirigés. C'est idée transparait dans les propos de K. A., 24 ans étudiante en première année de Licence :

« Souvent nous pouvons passer des semaines à la maison sans être programmés pour les travaux dirigés bien qu'on est fini les cours magistraux. Et lorsqu'on se renseignait auprès de l'administration, on nous disait que parque les amphithéâtres et les salles de travaux dirigés n'étaient pas disponibles et qu'il fallait patienter. Pourtant ce n'est pas tous les étudiants qui vivent en famille. Mais, s'il arrive qu'on nous programme c'est de façon accélérée. Ce qui rend difficile la compréhension des enseignements ». (Données de l'enquête, 2019)

A ces différents facteurs qui constituent des sources de démotivation des étudiants de l'UFR SED, s'ajoute le problème de suivi et d'encadrement c'est-à-dire le tutorat.

2.3 Du besoin en accompagnement des étudiants

La socialisation et l'épanouissement de l'étudiant au sein de l'environnement académique nécessite un suivi de la part du corps enseignant. En effet, pour la réalisation de son projet universitaire, l'étudiant a besoin de soutien et d'encadrement. Et le nouveau système d'enseignement, le système LMD va jusqu'à inclure une nouvelle dimension accompagnatrice : le tutorat. En effet, le tutorat permet d'accueillir et d'accompagner dans leurs parcours universitaires tous les étudiants, surtout les plus fragiles. Cependant, le tutorat n'est pas encore effectif à l'UAO. La majorité des étudiants soutiennent dans leur propos que les enseignants ne sont pas accessibles. Pour C. Serges, 25 ans, étudiant en 2ème année de Licence :

« Si nous avons des problèmes au niveau de la compréhension des cours, on se referait aux étudiants qui dispensaient des cours de renforcement. Grâce à eux on arrivait à suivre sinon les enseignants de l'UFR, ne sont pas du tout accessible. Une fois que l'enseignant fini son cours, c'est difficile de le revoir ou de le contacter ». (Données de l'enquête, 2019).

Le Directeur de l'UFR des Sciences Économiques et Développement, le professeur A. A., à travers l'entretien, souligne les difficultés qu'il rencontre au sein de son service. Il soutient qu'il n'y a pas de structures chargées du suivi des étudiants au sein de l'université Alassane Ouattara, principalement à l'UFR-SED.

En somme, on peut dire que les facteurs académiques tels que présentés contribuent au décrochage des étudiants de l'UFR des Sciences Économiques et Développement. Ces facteurs sont en général des sources de démotivation pour les étudiants qui pour la plupart aspirent à un environnement agréable et propice pour les études.

DISCUSSION

À la lumière de l'analyse des entretiens, les résultats ont révélé que plusieurs facteurs interviennent dans le décrochage des étudiants de l'UFR SED. Ces facteurs sont liés à l'insuffisance des

infrastructures et formation, à la faiblesse de l'interaction entre enseignants et étudiants, l'élasticité de l'année académique due aux morcèlements des unités d'enseignement.

En effet, les capacités d'accueil des infrastructures de formation (amphithéâtres et salles de travaux dirigés) sont largement dépassées. Les amphithéâtres qui servent aux enseignements à l'UFR des Sciences Économiques et Développement sont en principe construits pour accueillir 300 à 350 étudiants. Cependant, avec le nombre pléthorique d'étudiants, ces amphithéâtres accueillent désormais 900 à 1000 étudiants soit plus de 3 fois la capacité prévue. Par conséquent, on assiste à une massification des étudiants pendant les séances de cours magistraux et de travaux dirigés. La compréhension des cours ainsi que leur suivi deviennent pénibles ou même quasi impossibles pour les étudiants.

Nos résultats sont en accord avec la position de certains auteurs tels que : Lee et Burkam, (2003) Cossette et al, (2004) ; Fortin et al, (2006) ; Bernard, (2007) ; Potvin et al, (2004). Selon eux, l'environnement scolaire joue un rôle dans le risque d'abandon des études surtout lorsque le cadre n'est pas approprié à l'apprentissage. En effet, et toujours selon ces auteurs, un environnement académique mal structuré, incohérent, désorganisé ou dégradé peut constituer un facteur de décrochage pour les étudiants. Dans le cas de cette recherche, nous pouvons soutenir qu'effectivement l'environnement académique n'est pas bien structuré puisque pour la dispensation des enseignements, le ratio enseignant /étudiant n'est pas respecté

En outre, les enseignants n'établissent pas de communication avec les étudiants et ces derniers se sentent abandonnés, ils ne savent pas à qui s'adresser en cas de difficultés.

En sus, le manque de conseil en matière d'orientation contribue à isoler l'étudiant de l'institution. Après le tronc commun en première année, les étudiants admis en deuxième année de licence doivent opérer des choix de filières pour la poursuite de leur cursus mais malheureusement ces derniers n'ont aucune information sur les filières proposées. Ils font des choix fantaisistes sans tenir compte de leurs capacités et compétences à tenir dans ces filières. Cela est dû en grande partie à l'absence ou à l'insuffisance de personnel d'encadrement censé leur donner les informations nécessaires sur les parcours et les différents débouchés.

Ainsi la faiblesse des interactions et l'absence de conseil en orientation constituent des sources de démotivation. A l'UFR des Sciences Économiques et Développement, le dialogue avec les enseignants existe, mais reste rudimentaire. Akissi, étudiante en L2 qui a arrêté son cursus à l'université pour s'inscrire dans une filière de BTS affirme:

«Les enseignants ne sont pas ouverts envers les étudiants. Ils sont difficilement accessibles contrairement au Lycée où les professeurs venaient nous voir, surtout le professeur principal. Ils nous permettaient de leur poser des questions et leur soumettre nos préoccupations. Aussi, nous avons des conseillers d'orientation et des éducateurs à qui on pouvait s'adresser en cas de difficultés mais à l'université cela n'est pas le cas nous sommes livrées à nous-mêmes. On ne sait pas à qui s'adresser quand on a des préoccupations. Ici, nous sommes confrontés à un problème de communication ». (Données de l'enquête, mars, 2019).

En phase avec certains auteurs tels que : Davis, Dupper, (2004) ; Englund et al, (2008) ; Fortin et al, (2006), Murray, (2009), la présente étude fait ressortir que le décrochage intervient lorsque l'étudiant n'a pas de bons rapports avec son enseignant. Cela implique qu'un environnement défavorable ne permet pas la poursuite d'un cursus scolaire avec succès. Les étudiants de l'UFR-SED déplorent l'absence de tutorat. Ils se sentent isolés face à leurs difficultés.

Enfin, Le nombre élevé des unités d'enseignement 14 (UE) par semestre des différentes maquettes pédagogiques n'est pas sans conséquence sur la formation et les évaluations au sein de l'UFR des Sciences Économiques et Développement. En effet, les résultats ont montré que les étudiants et les acteurs institutionnels trouvent que les maquettes pédagogiques de l'UFR des Sciences Économiques et Développement sont trop morcelées et par conséquent leur exécution ne facilite pas l'apprentissage. Ils soutiennent également qu'il y a de la redondance au niveau de certaine matière. Ces remarques ont pour conséquence le prolongement et le chevauchement des années académiques. Tous ces facteurs affectent la motivation des étudiants. Nos résultats sont en conformité avec ceux de Deveraux (1993) ou Karp (1988). Pour ces auteurs, les raisons liées à l'école constituent les motifs les plus importants que les décrocheurs signalent pour justifier leur abandon. Mais, en plus de ces raisons, certains étudiants décrochent parce qu'ils trouvent que non seulement les enseignements se font dans des conditions difficiles mais également les maquettes pédagogiques comportent trop de matières, par conséquent, les études deviennent pénibles pour eux.

En définitive, l'adoption du système LMD qui avait pour objectif le maintien de l'étudiant dans le système universitaire le plus longtemps possible en lui inculquant une formation de qualité produit l'effet contraire. Selon BOUDON, les mécanismes pervers les plus importants sont ceux qui aboutissent à la production d'effets indésirables et qui créent des déséquilibres sociaux non désirés et souvent non prévus. Dans le cadre de cette étude, on assiste à un décrochage des étudiants de l'UFR-SED avant l'obtention de la Licence, le diplôme du premier cycle universitaire. Face à cette situation les étudiants développent des formes de rationalité. « La théorie du choix rationnel permet à la personne d'invoquer une rationalité effective dont celle-ci lui convient à réaliser les décisions les plus essentielles et les occasions les plus profitables » (Boudon, 1979 : 18). Ainsi, les étudiants, en attendant par exemple les prochaines programmations des travaux dirigés ou la disponibilité de salles, s'occupent à leur temps libre à faire des activités génératrices de revenu. D'autres s'investissent dans les préparatifs des concours administratifs.

En dépit de tous ces facteurs liés au système LMD, il ressort des propos de certains étudiants que des raisons personnelles peuvent justifier le décrochage. Lors des entretiens, des étudiants ont affirmé qu'ils n'ont ni la capacité ni les compétences pour continuer les études. C'est en ce moment qu'intervient le décrochage. Emile N. (2016), dans ses travaux, fait le même constat. Pour l'auteur, le décrochage peut être dû aux obstacles liés à la connaissance elle-même, c'est à dire des incompréhensions, qui peuvent entraîner une brouille mentale chez l'apprenant, une confusion qui si l'on ne prend garde peut conduire à un refus d'apprendre et une démotivation. Pour Emile N (ibidem). Les étudiants viennent avec des lacunes c'est-à-dire des connaissances non assimilées ou non enseignées dans les niveaux antérieurs. Ces difficultés observées à divers niveaux sont susceptibles de compliquer l'apprentissage chez l'apprenant et entraîner le décrochage ou l'arrêt momentané des études.

Le décrochage ne peut donc pas être imputé exclusivement aux effets pervers du système LMD, c'est-à-dire à l'insuffisance des infrastructures de formation. Il est également dû à la faiblesse des rapports entre enseignants et étudiants et au morcellement des maquettes pédagogiques.

Aussi, les résultats des travaux de Geis et Kaufman (1998) démontrent que les études menées auprès des jeunes ayant décroché évoquent comme motif de décrochage, l'« ennui ». Ces auteurs font référence à la capacité cognitive de l'apprenant au moment de l'apprentissage comme un facteur de décrochage. Ce facteur n'est apparu nulle part dans notre enquête. En effet, les répondants n'ont à aucun moment de l'entretien évoqué l'« ennui » comme facteur de décrochage.

CONCLUSION

Ce travail permet de soutenir que les difficultés d'apprentissage des étudiants de l'UFR des Sciences Économiques et Développement sont en grande partie liées aux problèmes d'infrastructures de formation. L'insuffisance des infrastructures et l'exiguïté de leur capacité d'accueil conduisent au décrochage des étudiants. Le décrochage intervient en général lorsque les conditions d'apprentissage sont en déphasage avec les structures d'accueil. Cela entraîne une démotivation chez l'étudiant. Avec la nouvelle réforme d'enseignement (LMD), des efforts sont faits par les décideurs de l'enseignement supérieur afin de pallier à certaines difficultés au niveau du système d'enseignement supérieur. Ces efforts doivent être renforcés par la mise en ligne des enseignements, résolvant ainsi le problème de massification des étudiants dans les amphithéâtres, par l'instauration du tutorat au niveau du décanat de l'UFR SED ce qui permettra une prise en charge précoce des étudiants en difficultés et par conséquent une baisse considérable du taux de décrochage. Selon Prost (1986), la démocratisation quantitative est un élargissement de l'accès à l'école avec maintien des inégalités, voire une accentuation de celles-ci. La massification est le prolongement des analyses en termes de « reproduction » et d'« inégalité des chances ».

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bardin L.**, (2008), *L'analyse de contenu*. Paris : Presses universitaires de France
- Bertaux, D.** (2010). *Le récit de vie : l'enquête et ses méthodes*, Armand Collin, 3ème édition, 128p.
- Blaya, C.** (2010). *Décrochage scolaire. L'école en difficulté*. Bruxelles : De Boeck
- Boudon R.**, (2012), « l'individualisme méthodologique », in Boudon R., Fillieule R., *les méthodes en sociologie*, 13ème éd., Paris Presses Universitaires de France « Que sais-je ? »
- Demuyneck, C.** (2011), *Réduire de moitié le décrochage universitaire, rapport à Monsieur le Premier Ministre François Fillon*, juin.
- Devereaux, M.S.** (dir.) (1993) *Après l'école : Résultats d'une enquête nationale comparant les sortants de l'école aux diplômés d'études secondaires âgés de 18 à 20 ans*, Ressources Humaines et Travail Canada, Gouvernement du Canada.
- Emile N. H.**, 2016, *Manuel de didactique et de pédagogie universitaires à l'intention de l'Afrique noire francophone*, les éditions HDH internationaux, p 82
- Karp, E** (1988) *Le phénomène des décrocheurs des écoles secondaires de l'Ontario : Un rapport à l'étude sur le système d'éducation et les abandons scolaires en Ontario*, Ontario, Ministère de l'Éducation.
- Kérouac, S., Salette, H.**, (2011). *La formation universitaire des infirmières et infirmiers : une réponse aux défis des systèmes de santé adopté par le conseil d'administration du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone*
- Lee, V.E. et Burkam, D.T.** (2003). *Dropping out of high school: The role of school organisation and structure*. *American Educational Research Journal*, 40(2), 353-393.
- Makosso B.**, 2006, *Enseignement supérieur en Afrique francophone : crises, réformes et transformations. Étude comparative entre le Congo, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso*, Dakar : CODESRIA. pp 69-86

Manitoba Department of Education and Training. (1993) Possibilities for practice: An education of value for at risk students, (ERIC Document Reproduction service no 366 693).

MENET (2015). Les Chiffres sur le décrochage scolaire en Côte d'Ivoire
Sonya Geis & Philip Kaufman. 1998. Subsequent Educational Attainment of High School Dropouts.

Menkoué, P. (2012). Le décrochage scolaire : un défi pour les systèmes éducatifs, un frein au développement [En ligne] http://cursus.edu/article/18619/dcrochage-scolaire-defi-pour-les-systèmes/#.Vp_1iEvz0b9 (Page consultée le 15février 2019).

Ouédraogo D. (2017). Faisabilité de l'implantation du système Licence-Master-Doctorat à l'Ecole Nationale de Santé Publique : cas de la formation infirmière et sage-femme de Ouagadougou. Mémoire de fin d'études

Prost A. (1986). *L'Enseignement est-il démocratisé ?*, Paris, P.U.F., 1986, 206 p.

Thibert, R. (2013). Le Décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs. *Dossier d'actualité veille et analyses*, 84, pp 1-28 [En ligne] <http://ife.ens-lyon.fr/vst/-DA-Veille/84-mai-2013.pdf> (Page consultée le 15février 2019).

Thiétart R, 1999, méthodes de recherche en management. In Réseaux, volume 17, n°95

Thierry B et Joël Z, (2014.). Le décrochage scolaire Presses universitaires de Rennes

Wacheux F. (2005), Compréhension, explication et action du chercheur dans une situation sociale complexe, chap.1.p9-30, in Roussel et Wacheux, Management des ressources humaines, Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales, Ed De Boeck

OBSTACLES AUX USAGES TICE DES ENSEIGNANTS : EFFETS DES ÉQUIPEMENTS ET DE LA FORMATION TIC DES ENSEIGNANTS

OBSTACLES TO TEACHERS' ICT USE: EFFECTS OF EQUIPMENT AND TEACHER ICT TRAINING

Mélama COULIBALY*

Résumé

Cette étude que nous avons conduite dans les villes d'Abidjan et de Grand-Bassam tente de relever les principaux obstacles aux usages des TICE par les enseignants malgré les mesures d'accompagnement du gouvernement ivoirien. Partie d'une méthodologie quantitative qui a mobilisé 102 enseignants répartis entre quatre (4) établissements des villes d'Abidjan et de Grand-Bassam, notre recherche a adopté une approche hypothético-déductive. Deux principales hypothèses ont été émises à savoir : le manque d'équipements TIC et le déficit de formation des enseignants constituent des obstacles aux usages TICE. Les résultats obtenus montrent que 78.5% des enseignants considèrent le manque d'équipements TIC comme un obstacle majeur aux usages TICE. Aussi, 77.4% des enseignants estiment que le déficit de formation en informatique empêche de faire usage des TIC dans un contexte pédagogique. Ces résultats ne valident pas pour autant les hypothèses émises car les tests statistiques réalisés à partir du test de khi-2 n'ont pas pu établir de lien direct entre le manque d'équipements TIC et les non-usages des enseignants. Ce même résultat a aussi été constaté pour le déficit de formation qui n'explique pas non plus les non-usages des enseignants.

Mots clés : Pédagogie, Formation, Obstacles aux usages, Intégration TIC, Numérique éducatif

Abstract

This study, which we conducted in the cities of Abidjan and Grand-Bassam, attempts to identify the main obstacles to the use of ICTE by teachers despite the accompanying measures of the Ivorian government. Based on a quantitative methodology that mobilized 102 teachers in four (4) schools in the cities of Abidjan and Grand-Bassam, our research adopted a hypothetical-deductive approach. Two main hypotheses were put forward, namely: the lack of ICT equipment and the lack of teacher training are obstacles to the use of ICT. The results obtained show that 78.5% of teachers consider the lack of ICT equipment to be a major obstacle to ICTE use. Also, 77.4% of teachers consider that the lack of training in computer science prevents the use of ICT in a pedagogical context. These results do not, however, validate the hypotheses put forward, since the statistical tests carried out using the chi-square test were unable to establish a direct link between the lack of ICT equipment and teachers' non-use. The same result was also found for the lack of training, which did not explain the non-use of teachers either.

Key words : Pedagogy, Training, Obstacles to use, ICT integration, Digital education

* Université Virtuelle de Côte d'Ivoire, Unité de Recherche et d'Expertise Numérique (UREN), melama1
Email : coulibly@uvci.edu.ci

INTRODUCTION

L'intégration du numérique dans le programme pédagogique du système éducatif ivoirien répond avant tout à une volonté de généralisation de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans la sphère sociale. Avec la vision à terme de faciliter, par la numérisation, les démarches administratives aux usagers du service public. L'Etat appuie ainsi l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT) qui est chargée de cette vulgarisation et consent à défiscaliser de nombreux matériels informatiques. Dans sa phase scolaire, elle devrait à terme permettre aux enseignants ivoiriens de recourir plus souvent à des outils TIC afin d'améliorer leurs pratiques pédagogiques.

A l'instar des universités qui, pour répondre à la diversité et aux besoins changeants de leur public, sont contraints de penser une pédagogie universitaire (Jm. De Ketele, 2010b) de plus en plus connectée. C'est dans cette dynamique que plusieurs établissements d'enseignement secondaire se sont dotés de matériels informatiques avec l'ambition de les voir métamorphoser les pratiques enseignantes et susciter l'intérêt des apprenants. De plus, le contexte de crise sanitaire lié à la COVID 19 a rehaussé l'intérêt de l'administration scolaire pour cet ambitieux projet. L'un des avantages dont bénéficie la Côte d'Ivoire dans l'atteinte de cet objectif est la socialisation (T. Karsenti et S. Tchameuni-Ngamo, 2007) assez poussée des outils dans le quotidien des personnes en zone urbaine notamment pour les plus jeunes (M. Coulibaly, 2014).

La présente étude tente de répondre à la problématique du déficit d'usage TIC dans les écoles ivoiriennes alors qu'un décret¹ signé du président de la République depuis le 12 septembre 2012 introduit les Technologies de l'Information et de la communication en Education (TICE) comme une discipline dans le système éducatif ivoirien. Pourtant, la pratique au sein des établissements est confrontée à de nombreuses difficultés qui annihilent les efforts de modernité. En considérant les définitions du dictionnaire *Le Robert*, nous posons que les obstacles aux usages TICE représentent tous les éléments qui empêchent l'utilisation des outils TIC dans le contexte scolaire. Aussi, concernant la notion d'intégration des outils TIC, nous adopterons la définition de F. Mangenot (2000) pour qui l'intégration des TICE, c'est quand les outils informatiques sont mis avec efficacité à la disposition des apprentissages. Cette situation s'apparente de fait à la notion de « scolarisation » des TIC introduite par G.L.

Baron et E. Bruillard (2004).

Concrètement, l'intégration des TIC dans les salles de classe est passée, depuis quelques années, à une phase pratique au niveau des Centres d'Animation et de Formation Pédagogique des maîtres (CAFOP) et de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) (S.A. Mian Bi, 2010). Ce développement démontre la nécessité d'enrichir les conceptions des futurs enseignants (G. Ferone, 2019) sur le numérique éducatif. Pour autant, les salles de classe dans les établissements secondaires connaissent très peu d'usage à l'image des dix (10) écoles ayant fait l'objet d'une étude de F.J. Azoh, & al. (2008). L'enquête a montré une volonté manifeste des différents acteurs de faire du numérique un élément central de la formation des apprenants quand bien même ils restent conscients des nombreux défis à relever (ibid, p.99). Les principaux obstacles trouvés étaient le déficit d'équipements, le manque de formation des enseignants et enfin l'absence d'un curriculum de formation pour l'intégration scolaire des TIC.

Dans cette même vision, une étude de Maïga (2010) sur 107 écoles réparties sur le continent africain avait mis en avant le manque d'infrastructures et de matériels techniques ainsi que le déficit de formation des enseignants comme les principaux obstacles aux usages TIC dans les écoles africaines. Aussi, A. Omar et N. Benjelloun (2013) après une expérimentation sur 125 enseignants de sciences physiques au Maroc avaient trouvé comme principaux obstacles aux usages TIC, le

1- Décret n° 2012-894 du 19 septembre 2012

manque de formation des enseignants (64%), le manque de temps (43%) et l'absence de matériels adéquats (35%). A la pratique, les freins à l'intégration des TIC dans les enseignements peuvent être nombreux ; ainsi, T. Karsenti et C. Gauthier (2006) regroupent ces obstacles en deux grandes catégories à savoir :

- les facteurs externes (liés à la société, à l'école ...) ;
- les facteurs internes (liés à l'administration scolaire, à l'enseignant)

Notre question de recherche est alors « Est-ce que les équipements TICE dans les établissements ainsi que la formation des enseignants conditionnent les usages TICE de ces derniers ? ». Cette question nous conduit à la formulation de deux (2) hypothèses à savoir : *le manque d'équipements TIC constitue un obstacle aux usages TICE et le déficit de formation des enseignants en informatique empêche ces derniers de faire usage des TIC dans leurs enseignements.*

Afin de vérifier ces hypothèses, nous avons mené une enquête de terrains à partir d'un questionnaire-enseignant qui a mobilisé 102 réponses au sein de quatre (4) établissements d'Abidjan et de Grand-Bassam (Lycée Sainte Marie Cocody, Lycée Technique Cocody, Lycée Moderne Treichville, Collège IRMA de Grand Bassam). L'analyse des résultats obtenus montre des enseignants expliquant les non-usages des TICE par le manque d'équipements et aussi par leur déficit de formation en informatique. Toutefois, les données en notre possession ne permettent pas de valider les hypothèses émises.

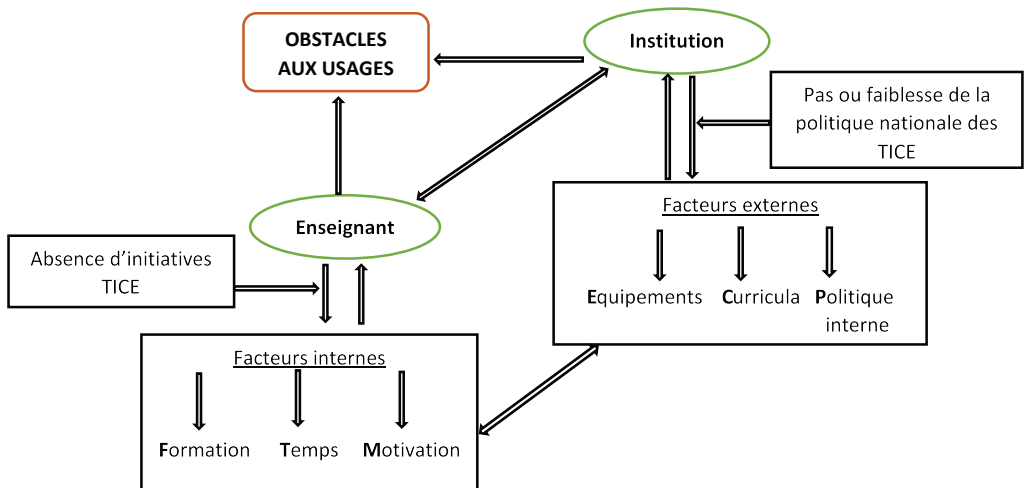


Figure 1. Schéma des obstacles aux usages TICE en fonction des facteurs internes et externes (schéma réalisé par l'auteur)

Les obstacles aux usages des TICE viennent aussi bien des manquements de l'institution scolaire que des aptitudes ou la motivation des enseignants. Dans cette logique, l'absence d'initiatives personnelles pouvant venir de certains enseignants, dans une vision bottom-up (C. Depover, 1996), constitue un frein pour une intégration des TICE dans les pratiques pédagogiques de ces derniers.

1. HYPOTHÈSES ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Les deux hypothèses sont donc :

- *Le déficit d'équipements TIC constitue un obstacle aux usages TICE des enseignants dans les villes d'Abidjan et de Grand Bassam.*

- Le manque de formation en TIC des enseignants dans les villes de Grand-Bassam et d'Abidjan représente un obstacle pour leurs usages TICE.

On entend par équipements TIC tous les objets numériques pouvant favoriser les usages TICE des enseignants au sein de leurs établissements, pour ce faire, nous avons établi une liste d'outils à savoir : tableaux blancs interactifs (TBI), vidéoprojecteurs, ordinateurs, tablettes, caméscopes, scanners, internet ; que nous considérons comme étant les principaux outils TIC pour des usages pédagogiques. Concernant la formation en TIC, nous sommes partis du postulat que des connaissances suffisantes des logiciels de la suite bureautique à savoir Word, Excel et PowerPoint pouvaient constituer une aptitude pouvant favoriser les usages TICE.

1.1. Echantillonnage

L'échantillonnage non probabiliste mis en place répondait à la nécessité de faire ressortir plusieurs profils dans notre analyse. La définition des quotas nous a ainsi permis d'avoir un certain nombre de femmes, des enseignants de matières scientifiques et d'autres de matières littéraires. Pour le réussir, nous avons distribué 40 exemplaires du questionnaire-enseignant (en annexe) dans chacun des 4 établissements que sont le lycée sainte Marie, le lycée technique de Cocody, le lycée moderne de Treichville et le collège IRMA de Grand-Bassam. Cette technique nous a permis de récolter 102 réponses sur l'ensemble des établissements visités.

1.1. Méthodologie

Dans le souci de vérifier nos hypothèses, nous avons mis en place une méthodologie quantitative qui a mobilisé 102 réponses à un questionnaire distribué à 160 enseignants après une première enquête exploratoire. A partir du questionnaire, il s'agissait de répertorier les infrastructures et équipements de chaque établissement ; de connaître le niveau de formation TIC des enseignants et d'évaluer leurs usages TICE. Le logiciel d'analyse de données Sphynx nous a permis d'organiser les données. Ces informations sont ensuite analysées à partir du test de khi-2 afin d'établir les liens statistiques entre les différentes variables et éventuellement affinées par le V de Kramer pour apprécier la force de ces liens statistiques.

2. RÉSULTATS ET ANALYSES

Les enseignants que nous avons questionnés sont à 64.71% des hommes et 35.29% des femmes. Ils possèdent presque tous (85%) une adresse mail qui leur sert dans des échanges aussi bien privés que professionnels. Ils ont majoritairement une expérience professionnelle comprise entre 5 et 15 ans (48%) et 21.6% d'entre eux ont plus de 15 ans d'ancienneté. Aussi, ont-ils entre 40 et 50 ans pour 42% des questionnés et entre 30 et 40 ans pour 28% et environ 4% ont moins de 30 ans.

La présence des équipements TIC au sein des établissements

Un tableau comparatif des quatre établissements (tableau 1) nous a permis de mettre en évidence les disparités en termes de dotations entre les écoles.

Tableau 1 : Récapitulatif des équipements disponibles dans les établissements
(tableau réalisé par l'auteur à partir des données de l'étude)

EQUIPEMENTS	ETABLISSEMENTS			
	LYC_TECH	COLL. IRMA	LYC_STE MARIE	LYC_TVILLE
Ordinateurs	Salles multimédia avec ordinateurs de bureau	Salles multimédia avec ordinateurs de bureau et ordinateurs portables	Salle multimédia avec ordinateurs de bureau	Salle multimédia avec ordinateurs de bureau
Scanners	Dans certaines salles de cours, l'administration et salles multimédia	Au niveau de l'administration	X	X
Vidéoprojecteurs	Dans des salles spécialisées	Dans des salles spécialisées	X	X
Tablettes	X	X	X	X
Caméscope	Dans des salles spécialisées	Dans des salles spécialisées	X	X
Imprimantes	Dans les salles multimédia	Dans la salle multimédia	Dans les salles multimédia	Dans la salle multimédia
TBI	X	Dans les salles de classes	X	X
Microphone	X	Salles spécialisées pour langues	X	X
Internet	Disponible sur les ordinateurs en salle multimédia	Disponible sur les ordinateurs en salle multimédia	Disponible sur les ordinateurs en salle multimédia	Disponible sur les ordinateurs en salle multimédia

A l'analyse du tableau ci-dessus, il apparait que sur les 7 équipements répertoriés comme étant indispensables (TBI, vidéoprojecteurs, ordinateurs, tablettes, caméscopes, scanners, internet), deux établissements à savoir le collège IRMA et le lycée technique de Cocody en possèdent les principaux éléments. On peut ainsi classer les établissements en deux groupes :

- Les établissements avec des équipements suffisants (Collège IRMA Grand-Bassam et Lycée Technique Cocody) ;
- Les établissements n'ayant pas les équipements suffisants (Lycée Sainte Marie Cocody et Lycée Moderne Treichville).

2.1. Principaux obstacles cités par les enseignants

La figure 2 ci-dessous nous montre les principaux obstacles cités par les enseignants

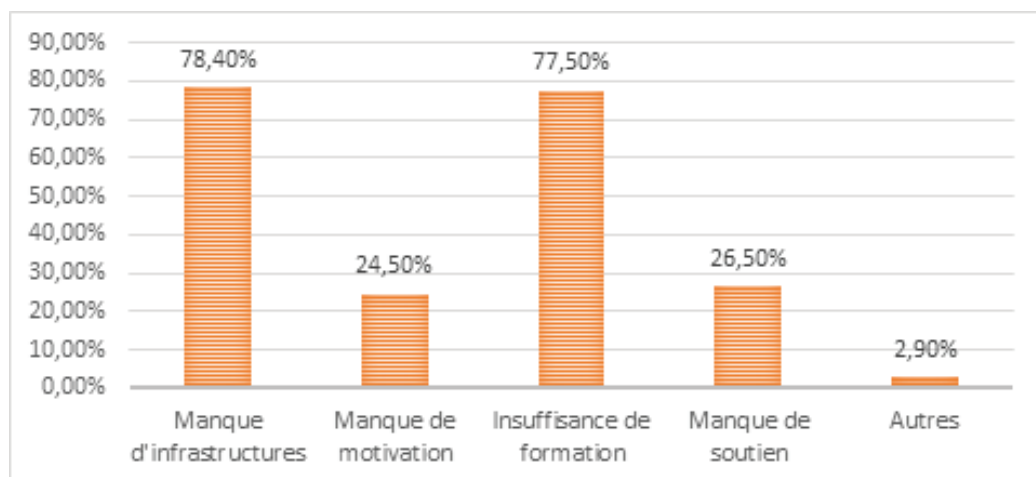


Figure 2 : les principaux obstacles cités par les enseignants (figure réalisée par l'auteur à partir des données de l'étude et d'Excel).

On constate à l'analyse du graphique que le manque d'infrastructures et l'insuffisance de formation des enseignants constituent les principaux obstacles à l'intégration d'outils TIC dans leurs activités pédagogiques. Ce qui rejoint notre analyse de ne considérer que ces deux aspects dans la présente étude.

2.2. Les usages pédagogiques des TIC chez les enseignants

Tableau 2 : Motifs des usages pédagogiques des TIC chez les enseignants

(Tableau généré à partir des données de l'étude et de Sphinx)

US_RAISONS	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	9	8,8%
Dispenser des cours en classe	29	28,4%
Préparer des cours	68	66,7%
Faire des recherches	66	64,7%
Evaluer	20	19,6%
Echanger et collaborer	36	35,3%
Autres	2	2,0%
TOTAL OBS.	102	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (6 au maximum).

La préparation des cours avec les outils technologiques est la pratique la plus courante (66.7%) chez les enseignants qui font usage des TIC dans leurs activités pédagogiques. Seuls 28.4% d'entre eux intègrent les TIC dans leurs activités de classe. Il faut noter que ces 28.4% font aussi partie des enseignants qui l'utilisent pour préparer les cours, faire des recherches, évaluer. La préparation des cours implique effectivement un temps de recherches qui peut se faire aujourd'hui beaucoup plus rapidement sur Internet que dans les livres.

Les dotations des établissements n'étant pas les mêmes, nous avons analysé les usages des enseignants en fonction de leurs écoles afin de savoir si ces écoles avaient une influence sur leurs usages TICE. Le questionnaire enseignant a permis de répertorier les enseignants utilisateurs et les non-utilisateurs. Le tableau ci-dessous nous donne un aperçu des résultats. A partir de ce tableau, nous soumettrons notre première hypothèse à l'analyse.

Tableau 3 : Présence de matériels TIC et usage des enseignants

(Tableau réalisé par l'auteur à partir des données de l'étude et du logiciel Sphinx)

		USAGE TIC PAR LES ENSEIGNANTS		TOTAL	
		NON-USAGE	USAGE		
ETABLISSEMENTS	IRMA	Effectif	10	25	35
		pourcentage	28.57%	71.43%	100%
	STE_MARIE	Effectif	7	15	22
		Pourcentage	31.82%	68.18%	100%
	TREICHVILLE	Effectif	8	9	17
		Pourcentage	47.05%	52.95%	100%
	LYC_TECHNIQUE	Effectif	8	20	28
		Pourcentage	28.57%	71.43%	100%
	TOTAL	Effectif	33	69	102
		Pourcentage	32.35%	67.65%	100%

($\chi^2 = 2.094$, $p > 0.5$ à $ddl=3$, pas significatif)

Selon les résultats du test du khi-2, ($\chi^2 = 2.094$, $p > 0.5$ à $ddl=3$), l'on peut valider l'hypothèse Ho d'indépendance des variables « établissements d'enseignement » et « usage des TIC dans les enseignements ». En d'autres termes, la présence des outils TIC dans les établissements ne peut pas expliquer à elle seule l'usage ou non des TIC par les enseignants.

Conséquemment, notre première hypothèse :

- Le déficit d'équipements TIC constitue un obstacle aux usages TICE des enseignants dans les villes d'Abidjan et de Grand Bassam,

doit être rejetée vu que la présence ou l'absence d'outils technologiques au sein des établissements n'explique pas les usages ou non-usages des enseignants.

2.3. Formation informatique des enseignants et leurs usages TIC

Les connaissances informatiques des enseignants sont moyennes dans l'ensemble. Bien qu'ils aient été interrogés sur plusieurs logiciels, nous nous sommes appesantis sur trois des logiciels les plus utilisés dans le cadre pédagogique: pour le traitement de texte (Word), la présentation (PowerPoint) ou encore pour le tableur (Excel).

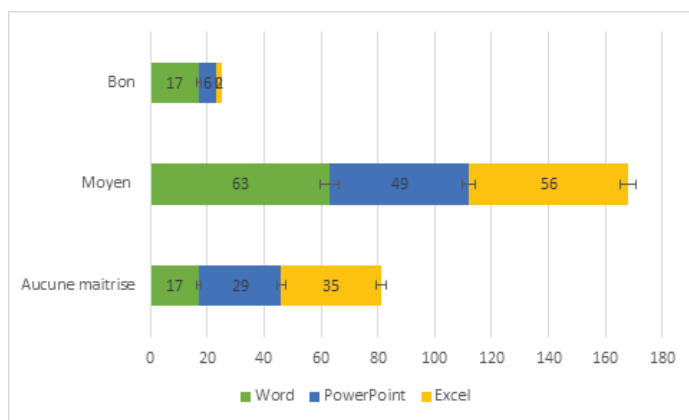


Figure 3 : Connaissances informatiques des enseignants (Figure réalisée par l'auteur à partir des données de l'étude et d'Excel)

La figure nous indique que la majorité des enseignants ont un niveau moyen et que ceux qui disent n'avoir aucune maîtrise des outils informatiques de base sont plus nombreux que ceux qui disent les maîtriser. La question de la formation des enseignants demeure un aspect important dans la dynamique d'intégration des TIC alors que seuls 38% des enseignants que nous avons rencontrés ont eu une formation liée aux TIC soit au cours de leurs formations initiales soit en formation continue. Et dans l'ensemble, l'autoformation par la pratique constitue la source de formation la plus citée.

Dans le but de vérifier notre seconde hypothèse :

Le manque de formation en TIC des enseignants dans les villes de Grand-Bassam et d'Abidjan représente un obstacle pour leurs usages TICE,

nous allons analyser le tableau statistique ci-dessous :

Tableau 4 : Usage des TIC par les enseignants en fonction de leurs formations en TIC

(Tableau réalisé par l'auteur à partir des données de l'étude et du logiciel Sphinx)

		USAGE DES TIC PAR LES ENSEIGNANTS		TOTAL	
		USAGE	NON- USAGE		
FORMATION EN INFORMATIQUE	OUI	Effectif	26	6	32
		pourcentage	81.25%	18.75%	100%
NON		Effectif	44	26	70
		Pourcentage	62.86%	37.14%	100%
TOTAL		Effectif	70	32	102
		Pourcentage	68.63%	31.37%	100%

($\chi^2 = 3.451$, $p < 0.1$ à 1 ddl, pas significatif)

Selon le test du khi2, ($\chi^2 = 3.451$, $p < 0.1$ à 1 ddl), l'hypothèse nulle H_0 doit être acceptée au seuil de 5% de marge d'erreur. On note certes des différences entre les chiffres avec des proportions qui montrent un usage plus grand chez les personnes qui ont reçu des formations TIC mais ces différences ne sont pas assez fortes pour être significatives. Au final, les formations en informatique reçues par les enseignants ne contribuent pas significativement à leurs usages des TIC dans le cadre

de leurs activités pédagogiques. En conséquence, il convient de rejeter la seconde hypothèse qui stipule que le manque de formation TIC constitue un obstacle aux usages TIC chez les enseignants.

Le graphique ci-dessous nous donne un autre aperçu avec les marges d'erreur :

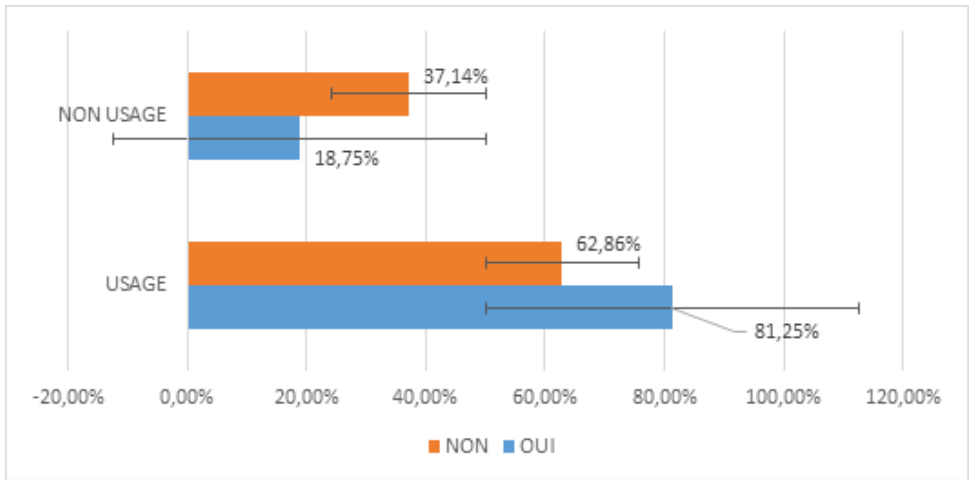


Figure 4 : Proportions entre formation TIC et usage des enseignants avec les marges d'erreur (Figure réalisée par l'auteur à partir des données de l'étude)

Le graphique nous montre des proportions dont les marges d'erreur se chevauchent ce qui indique des différences pas assez marquées donc non significatives. Ainsi, les formations TIC des enseignants quoiqu'importantes n'expliquent pas à elles seules les non-usages des enseignants que nous avons interviewés.

3. DISCUSSION DES RÉSULTATS

Les résultats de notre étude montrent que les usages des TIC dans le secondaire ne dépendent pas exclusivement de la présence des équipements TIC au sein des établissements. Ils montrent également que la formation en informatique des enseignants n'est pas une condition suffisante pour avoir des usages TICE de la part des enseignants. Nos deux (2) hypothèses ont ainsi été rejetées en contradiction avec les nombreuses études tant en Afrique (M. Maïga, 2010 ; T. Karsenti et al. 2001 ; F-J. Azoh & al. 2008, Y. Tamboura, 2010) qu'en occident (W.J. Pelgrum & N. Law, 2004). Ces études soutiennent en effet que les usages des enseignants dépendent des équipements qu'ils possèdent au sein de leurs établissements ainsi que de leur formation en informatique. Ici, on pourrait aussi le comprendre comme un engagement des enseignants même avec le minimum d'équipements. En effet, notre étude montre que les enseignants quelles que soient les dotations dont ils disposent font l'effort de s'investir dans les TIC malgré les différences constatées entre écoles.

Ces résultats rejoignent cependant ceux trouvés par T. Karsenti (2004) lorsqu'il a mené une étude similaire sur les enseignants du Québec et avait trouvé que les habiletés technologiques (pourtant essentielles) ainsi que la seule présence des équipements ne suffisaient pas à l'intégration des TIC. Il avait ainsi soutenu que c'était plutôt le sentiment de compétences et la motivation développés par les enseignants qui sont susceptibles d'appuyer les usages de ces derniers (Karsenti et al. 2001 ; T. Karsenti, 2004). Cette conclusion va également dans le sens des travaux de Dioni (2008), lorsqu'elle soutient que le sentiment de compétences des enseignants est le facteur déterminant dans leurs usages des TIC. Plus que les compétences qu'ils ont en informatique, les enseignants doivent avoir une meilleure opinion de leurs aptitudes afin d'intégrer les TIC dans leurs enseignements.

L'originalité de notre étude réside en effet dans cette prise d'informations auprès des enseignants ivoiriens dans le secondaire qui jusque-là n'avaient pas pu être directement interrogés. En plus, notre étude met directement en relation des variables clés dans la compréhension des obstacles aux usages TIC. Notre étude comporte cependant des limites avec notamment l'absence d'une enquête qualitative qui aurait pu offrir de mieux saisir certaines particularités que les questionnaires ne pouvaient pas faire ressortir. Aussi, notre étude n'a pu être étendue à d'autres zones scolaires de Côte d'Ivoire à cause principalement des coûts supplémentaires qu'une telle démarche aurait engendrés.

Notre étude ambitionnait de relever les principaux obstacles aux usages des TICE par les enseignants du secondaire en Côte d'Ivoire. Il s'agissait notamment de mettre en lumière les effets des équipements TIC dans les établissements ainsi que les effets de la formation des enseignants en informatique. La question de recherche que nous avons soulevée était « Est-ce que les équipements TICE dans les établissements ainsi que la formation des enseignants conditionnent les usages TICE de ces derniers ? » Pour ce faire, deux (2) hypothèses avaient été mises à savoir :

- Le déficit d'équipements TIC constitue un obstacle aux usages TICE des enseignants dans les villes d'Abidjan et de Grand Bassam.

- Le manque de formation en TIC des enseignants dans les villes de Grand-Bassam et d'Abidjan représente un obstacle pour leurs usages TICE.

Les résultats ont montré des enseignants soutenant à plus de 78% que le déficit d'équipements TICE constitue un obstacle aux usages TICE. Ils sont aussi plus de 77% à considérer le manque de formation comme un obstacle aux usages des TIC dans leurs enseignements. Cependant, les tests statistiques réalisés n'ont pas pu établir de relation directe entre les équipements et les usages. Ils n'ont pas établi non plus de relation entre la formation en informatique et les usages TICE des enseignants. Nos deux (2) hypothèses ont donc été rejetées ce qui nous permet de répondre à la question de recherche en affirmant que les équipements TIC ainsi que la formation des enseignants en informatique ne conditionnent pas les usages TICE des enseignants. Cette conclusion est en contradiction avec la plupart des études que nous avons explorée.

Toutefois, un autre obstacle cité dans la littérature et qui est inhérent à l'enseignant est la motivation de ce dernier pour le numérique éducatif. Pour T. Karsenti (2004), la seule présence des infrastructures ou équipements TIC ne suffit pas sans une motivation des enseignants pour le numérique. Le manque de motivation a été reconnu par 24,5% des enseignants de notre échantillon. Cet obstacle minimisé par plusieurs études semble pourtant être au cœur même des usages (C. Depover et al., 2007). Concrètement, la motivation apparaît comme le moteur qui déclenche les usages même lorsque toutes les conditions matérielles et techniques sont réunies. La question est alors de savoir comment susciter cette motivation chez les enseignants. Les résultats de T. Karsenti (2004) et la réflexion de C. Dioni (2008) soutiennent que le sentiment de compétence est tout aussi déterminant que la formation pour intégrer les TIC dans son cours mais peut-on dissocier ce sentiment de la formation elle-même ? Si des enseignants reçoivent une formation clairement adaptée à leurs besoins pour un usage efficient des outils à leur disposition, cela entraînera-t-il ou pas ce sentiment de compétence dont parlent ces auteurs ?

BIBLIOGRAPHIE

- [8] **AZOH, François-Joseph, et al.**, (2008) « Rapport sur l'état d'avancement des TICE en Côte d'Ivoire ». *Ecole Normale Supérieure*. Rapport ROCARE.-PANAF. http://www.ernwaca.org/panaf/pdf/phase-1/Cote-d-ivoire-PanAf_Report.pdf. (Consulté le 28 Avril 2021).
- [5] **BARON, Georges-Louis et BRUILLARD, Éric**, (2004) « Quelques réflexions autour des phénomènes de scolarisation des technologies ». p. 154-161
<http://hal.univ-nantes.fr/ENSI-CAEN/hal-00256062v1> (Consulté le 12 Mai 2021).
- [3] **COULIBALY, Mélama**, (2014), « TICE en Afrique : aide à la démocratisation de l'éducation ou accentuation des inégalités ? » Adjectif.net. URL : <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article317> (Consulté le 30 Avril 2021).
- [1] **DE KETELE, Jean Marie**, (2010) « La pédagogie universitaire : un courant en plein développement », *Revue française de pédagogie. Recherche en éducation*, (172), 5-13.
- [12] **DEPOVER, Christian**, (1996), « Le chemin de l'école croisera-t-il un jour celui des nouvelles technologies? ». In : Actes du Colloque du REF. 1996.
- [18] **DEPOVER, Christian, KARSENTI, Thierry, et KOMIS, Vassilis**, (2007), *Enseigner avec les technologies: favoriser les apprentissages, développer des compétences*. PUQ, 2007. (Consulté en Mai, 2021).
- [17] **DIONI, Christine**, (2008), « Métier d'élève, métier d'enseignant à l'ère numérique. » <https://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00259563/> (Consulté le 20 Avril 2021).
- [7] **FERONE, Georges**, (2019). « Numérique et apprentissages : effets d'un parcours de formation à distance ». *Transformations-Recherche en Education et Formation des adultes*(19).
- [16] **KARSENTI, Thierry**. (2004), « Les futurs enseignants du Québec sont-ils bien préparés à intégrer les TIC. *Vie pédagogique* », vol. 132, p. 45-49.
- [11] **KARSENTI, Thierry et GAUTHIER, Clermont**, (2006), « Les TIC bouleversent-elles réellement le travail des enseignants ». *Formation et profession*, 2006, vol. 12, no 3, p. 2-4.
- [2] **KARSENTI, Thierry et NGAMO, Salomon Tchameni**, (2007), *Qualité de l'éducation en Afrique: le rôle potentiel des TIC*. *International review of education*, vol. 53, no 5, p. 665-686.
- [13] **KARSENTI, Thierry, et al.** (2001), « Les futurs enseignants confrontés aux TIC: changements dans l'attitude, la motivation et les pratiques pédagogiques ». *Éducation et francophonie*, 2001, vol. 29, no 1, p. 1-29.
- [9] **MAIGA, M.**, (2010), « Obstacles et défis à l'intégration pédagogique des TIC dans l'éducation en Afrique ». *Communication au Programme Panaf-e-learning Africa, 2010*. 12p.
<http://www.ernwaca.org/panaf/eL2010/pdf/Maiga-PanAfeLearning%20Africa%202010-Zambia.pdf> Consulté le 15 Mars 2021).
- [4] **MANGENOT, François**, (2000), « L'intégration des TIC dans une perspective systémique. » *Langues modernes* vol. 3, p. 38-44.

[6] **MIAN BI Sehi, Antoine**, (2010), « Usages et compétence TIC en formation initiale à l'ENS d'Abidjan (Côte d'Ivoire) : le cas des formateurs et des futurs enseignants OCDE (1998) ». *Compte rendu du séminaire sur les NTIC, Comité de l'Éducation*, OCDE. Récupéré du site : www.oecd.org

[10] **OMAR, Alj et BENJELLOUN, Nadia**, (2013), « Intégration des TIC dans l'enseignement des sciences physiques au Maroc dans le cadre du programme GENIE: difficultés et obstacles », *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire/International Journal of Technologies in Higher Education*, vol. 10, no 2, p. 49-65.

[15] **PELGRUM, Willem J. et LAW, Nancy**, (2004), « Les TIC et l'éducation dans le monde: tendances, enjeux et perspectives ». UNESCO, Institut international de planification de l'éducation. <http://www.iiep.unesco.org/fr/publication/les-tic-et-l-education-dans-le-monde-tendances-enjeux-et-perspectives> (Consulté le 20 Avril 2021).

[14] **TAMBOURA, Yaba**, (2010), « Attitudes des enseignants du secondaire face à l'intégration des TIC dans les pratiques de classe: Etat des lieux des écoles concernées par l'Agenda Panafricain en Afrique francophone ». Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE), Bamako, Mali. [Frantice.net](http://frantice.net), no 2.

LES RESTAURANTS « DAN » DANS LA COMMUNE DE YOPOUGON: ENJEUX CULTURELS ET LOGIQUES SPATIALES

DAN RESTAURANTS IN THE TOWN OF YOPOUGON: CULTURAL ISSUES AND SPATIAL LOGIC

Gué Pierre Guelé*, Cataud Marius Guedé**

RÉSUMÉ

La Côte d'Ivoire est un pays riche de plus de soixante ethnies avec chacune d'elle, une spécificité culinaire. En milieu urbain, reflet de cette mosaïque ethnique et poche de pauvreté galopante ces vingt dernières années, certaines populations mettent en place des restaurants populaires dont le menu tire sa source de leur culture. Ainsi, le peuple Dan ou Yacouba, originaire de l'ouest de la Côte d'Ivoire, à travers ces espaces, valorise une de ses richesses culinaires, le Béhé ou foutou manioc à la sauce gluante accompagnée de grenouilles. De ce fait, quel est le niveau d'intégration de ces restaurants Dan en milieu urbain notamment dans la commune de Yopougon ? À cet effet, cette étude identifie ces restaurants, analyse le profil socio-démographique des tenanciers et des clients, l'approvisionnement en principales denrées alimentaires et les gains financiers générés. La méthodologie combine recherche documentaire et investigations de terrain. Elle montre une prolifération de ces restaurants dans la commune de Yopougon. Aussi, la clientèle, essentiellement Dan et masculine, enregistre-elle la présence d'autres ethnies et nationalités. Il ressort également qu'en plus de son aspect lucratif, l'approvisionnement de ces restaurants en principaux constituants de ce mets, crée des flux entre Yopougon et certaines régions du pays.

Mots Clés : Restaurants Dan, Béhé, grenouilles, Yopougon

ABSTRACT

Côte d'Ivoire is a country rich in more than sixty ethnic groups, each with its own culinary specificity. In urban areas, reflecting this ethnic mosaic and a pocket of rampant poverty over the past twenty years, some populations have set up popular restaurants whose menu draws on their culture. Thus, the Dan or Yacouba people, originally from the west of Côte d'Ivoire, through these spaces, value one of their culinary treasures, the Béhé or foutou manioc with glutinous sauce accompanied by frogs. Therefore, what is the level of integration of these restaurants Dan in urban areas, particularly in the town of Yopougon? To this end, this study identifies these restaurants, analyzes the socio-demographic profile of the owners and customers, the supply of the main foodstuffs and the financial gains generated. The methodology combines documentary research and field investigations. It shows a proliferation of these restaurants in the commune of Yopougon. Also, the clientele, essentially Dan and male, records the presence of other ethnicities and nationalities. It also shows that in addition to its lucrative aspect, the supply of these restaurants with the main components of this dish, creates flows between Yopougon and certain regions of the country.

Keywords : Dan restaurants, Behe, frogs, Yopougon

* Géographe, Enseignant-chercheur, Université Jean-Lorougnon GUEDE, Daloa (Côte d'Ivoire) BP150 DALOA, peterguele@yahoo.fr

** Géographe-Géomaticien, Chercheur à l'Institut Pasteur, Abidjan (Côte d'Ivoire), 01 BP 490 Abidjan 01, mariuscataud@pasteur.ci

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire est un pays riche de plus de soixante ethnies avec chacune d'elle, une ou plusieurs spécificités culinaires. En milieu urbain, reflet de cette mosaïque ethnique du fait du mouvement migratoire et où l'on assiste à la montée de la précarité ces vingt dernières années, A.Loba(2019, p 1), certaines populations mettent en place des restaurants populaires dont le menu tire sa source de leur culture alimentaire. En effet, dans les villes, avec les besoins alimentaires croissants des populations qui ne cessent de s'agglutiner, ce type de restaurant dont le dynamisme est principalement attribué au facteur culturel (maintien des traditions alimentaires), B. Ofouémé(2007, p 323) et à la pauvreté urbaine, ne cesse de se développer. À ce propos, D. Hadrien et E. Lucine (2017, p1) font ressortir que : « le paysage alimentaire des grandes villes, en plus de la diversité des produits, se caractérise également par la diversité culturelle constitutive d'une histoire migratoire liée au processus d'urbanisation ». Aussi, pour G. Valentine, (2003) in M. Borzakian et al(2016, P18) « l'alimentation serait le plus fort marqueur d'identité parmi les objets de consommation ». Ainsi, chaque ethnie, chaque région, à travers la restauration populaire, développe ou consolide ses mœurs alimentaires. Par ailleurs, le niveau d'intégration de ces restaurants à l'armature urbaine tout en étant un enjeu culturel important pour certains peuples, demeure également une source de revenus non négligeable pour d'autres dans un contexte urbain fragilisé par la crise économique. Le peuple Dan situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire regorge plusieurs de ses ressortissants dans la ville d'Abidjan notamment dans la commune de Yopougon. Au plan alimentaire, plusieurs mets constituent la tradition gastronomique de ce peuple. Au nombre de ceux-ci, se singularise le foutou manioc à la sauce gluante accompagnée de grenouilles, appelé Béhé. Pour comprendre l'ampleur spatiale de ces espaces culturels et sa portée économique, ce présent article identifie ces différents lieux, analyse le profil socio-démographique des tenancières et des clients, le mode d'approvisionnement de ces restaurants en principaux constituants de ce repas et les gains financiers générés. Dès lors, on émet l'hypothèse que la répartition spatiale de ces restaurants tient compte du volume démographique des Dan dans les différents sous-quartiers de la commune de Yopougon. Ce travail montre que ces espaces ethno-culturels sont un maillon essentiel dans la chaîne de restauration dans la commune de Yopougon. À travers sa présence constante dans le circuit alimentaire traditionnel, le Béhé sort de son cadre ethnique originel pour emballer plusieurs autres ethnies du pays et des ressortissants de la sous-région.

MÉTHODE

Un ensemble de méthodes a permis la réalisation de ce travail. Il s'agit de la recherche documentaire, notamment la lecture d'ouvrages relatifs à l'alimentation, à la géographie de l'alimentation et à la géographie culturelle. Une observation directe a été faite pour apprécier les lieux de restauration, le mouvement des personnes et l'ambiance qui y règne. La géo-localisation de tous ces espaces de restauration sur toute l'étendue de la commune a été faite au regard de la spécificité culinaire (foutou manioc aux grenouilles) avec l'aide d'un guide. Après ces étapes, il a été procédé à un entretien semi-structuré auprès des différents acteurs que sont les tenancières et la clientèle de ces espaces. Quatre restaurants dont trois au regard de leur forte fréquentation, et, un, situé dans un quartier précaire, ont été retenus pour les enquêtes auprès de clients. 30 restauratrices sur les 35 tenancières ont accepté de nous répondre. Ces restaurants, bien que fonctionnels chaque jour pour la plupart, connaissent une grande animation les week-ends. Pour chaque restaurant retenu pour l'enquête auprès des clients, un samedi et un jour ouvrable ont été consacrés pour les entretiens. Ainsi, un client sur deux a-t-il été enquêté au passage dans lesdits restaurants. Au total, 180 clients et ont été interrogés.

RÉSULTATS

I. TERRITOIRE GÉOGRAPHIQUE ET CULTUREL DES DAN EN CÔTE D'IVOIRE

Le peuple Dan ou Yacouba se localise dans la région du Tonkpi à l'extrême ouest de la Côte d'Ivoire (figure 1). Ils occupent le département de Man avec onze sous-préfectures, les départements de Danané et de Biankouma avec sept sous-préfectures chacun, le département de Zouan-Hounien avec six Sous-préfectures et le département de Sipilou avec deux sous-préfectures. La population totale de l'aire géographique occupée par les Dan est de 992.564 habitants dont 526.178 hommes pour 466.386 femmes (RGPH, 2014). Le peuple Dan fait frontière avec les pays limitrophes que sont la Guinée et le Libéria. La langue locale est le Yacouba qui connait par endroits quelques différenciations phonétiques.

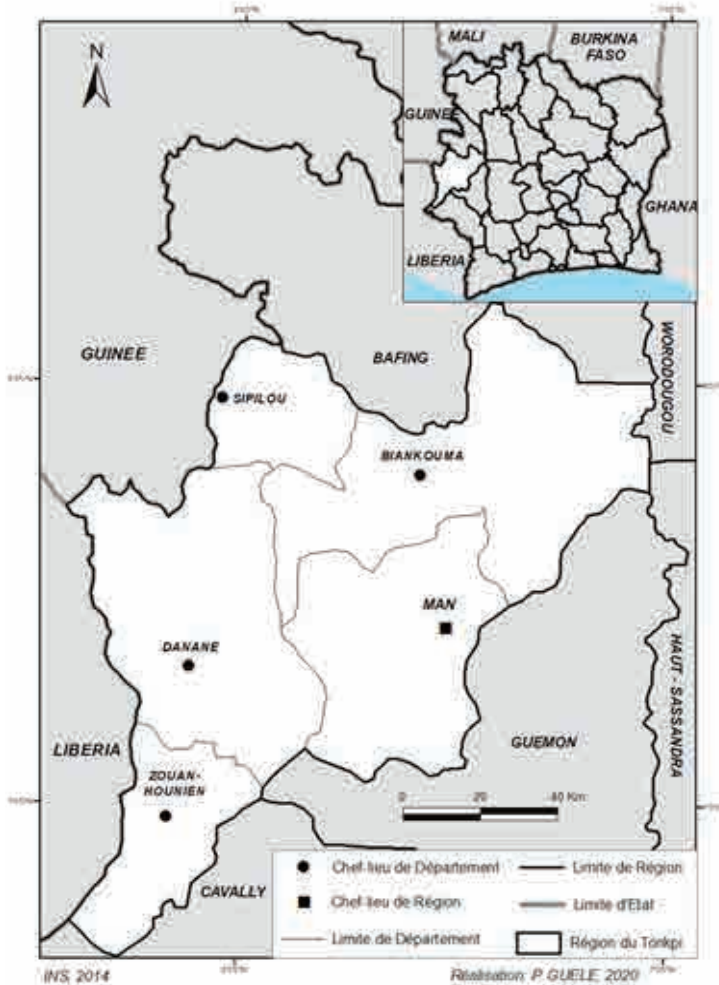


Figure 1 : La région du tonkpi en Côte d'Ivoire, l'aire géographique du peuple Dan

À l'instar de toutes les régions, des ressortissants du Tonkpi ont migré à Abidjan pour se sédentaryser, pour la plupart, dans la commune de Yopougon

I.1- Les Dan de la commune de Yopougon : combien sont-ils et où les trouve-t-on ?

La commune de Yopougon est la principale porte d'entrée des populations en provenance de l'ouest pour Abidjan et un des importants quartiers-dortoirs de la capitale économique. Elle regorge plusieurs ressortissants Dan (49018 habitants, RGPH, 2014). Cette population se concentre dans les

deux quartiers attenants situés à l'entrée de la ville d'Abidjan en provenance de l'ouest du pays (Gescoavec 15,8% et Zone industrielle avec 13,2%). Les quartiers Yopougon santé avec 7,7% et Niangon avec 7,4% sont les seconds foyers de concentration des Dan à Yopougon suivis de Sideci-Lem et d'Adiopodouméavec respectivement 6% et 4,8%. On trouve moins de Dan au quartier Km17 avec 0,1% et le village Ile Boulay avec 0,2% de la population totale Dan de Yopougon (Figure 2).

Cette distribution de la population est-elle un déterminant de la mise en place des restaurants Dan dans la commune de Yopougon ?

II. DE L'INTÉGRATION EN MILIEU URBAIN À LA MISE EN PLACE DES RESTAURANTS DAN : OÙ MANGER LE FOUTOU MANIOC OU LE BÉHÉ À YOPOUGON ?

Les restaurants Dan font partie intégrante de l'organisation de l'espace de la commune de Yopougon. Ainsi, les retrouve-t-on dans plusieurs sous-quartiers de la commune (Figure 2). Le quartier Gesco est de loin la plus grande zone de concentration des restaurants Dan avec 10 restaurants suivi du quartier Yopougon santé avec 8 restaurants. Par ailleurs, ces deux quartiers sont les foyers de peuplement Danles plus importants à Yopougon. Les autres quartiers, notamment Niangonadjamé, Niangon Nord, Camp militaire, Toits rouges, Niangon sud et Port Bouet 2 disposent de deux restaurants chacun. Ce sont des quartiers d'un standing moyen où l'accès à un local où à un terrain nu à exploiter à des fins économiques est difficile contrairement à Gesco et Yopougon santé qui gardent de grands traits de quartiers précaires. Ces restaurants sont à 85 % constitués de baraque.

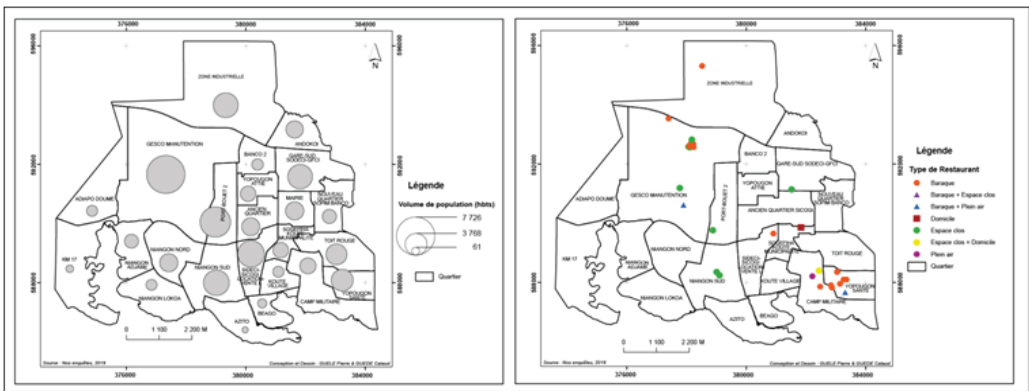


Figure 2 : Volume démographique et répartition des restaurants Dan dans la commune de Yopougon

II.1- Les acteurs de la dynamiques des restaurants Dan

Les restaurants Dan se développent de plus en plus dans la structure urbaine de la commune de Yopougon. Leur diffusion spatiale et la place confirmée qu'ils occupent dans le circuit de l'alimentation sont le fait de plusieurs acteurs qui s'inscrivent dans une certaine complémentarité. Les restauratrices, gardiennes du secret culinaire et une clientèle à la recherche de l'originalité dans son alimentation, sont les principaux acteurs de la dynamique de ces espaces gastronomiques. À leur suite, on a tous les acteurs qui approvisionnent ces espaces en intrants de ce repas.

II.2- Le secret du mets essentiellement aux mains des femmes Dan

Les femmes Dan sont les principales actrices de la vulgarisation de ce mets à Yopougon. En effet, 100% des restauratrices de ces espaces sont des femmes Yacouba. Les femmes du département de Zouan-hounien (60%) suivies de celles de Danané (33,3%) et celles du département de Man (6,6%) sont très présentes dans ce secteur. Ces femmes ont plus de 10 ans de métier de restauration de ce

mets traditionnel dans la commune de Yopougon. Par ailleurs, ces restauratrices emploient plusieurs jeunes filles de diverses ethnies comme aides. Ces dernières sont à majorité issues de l'ethnie baoulé.

II.3- Une clientèle aux origines diverses : quand le Béhé tend à conquérir plusieurs ethnies ivoiriennes et des ressortissants de sous-région

Les restaurants Dan disséminés dans toute la commune de Yopougon accueillent chaque jour de nombreux clients aux profils socio-démographiques différents. Ainsi dénombre-t-on que 77,8% d'hommes contre 21,1% de femmes fréquentent ces espaces gastronomiques.

II.3.1- Origine ethnique de la clientèle

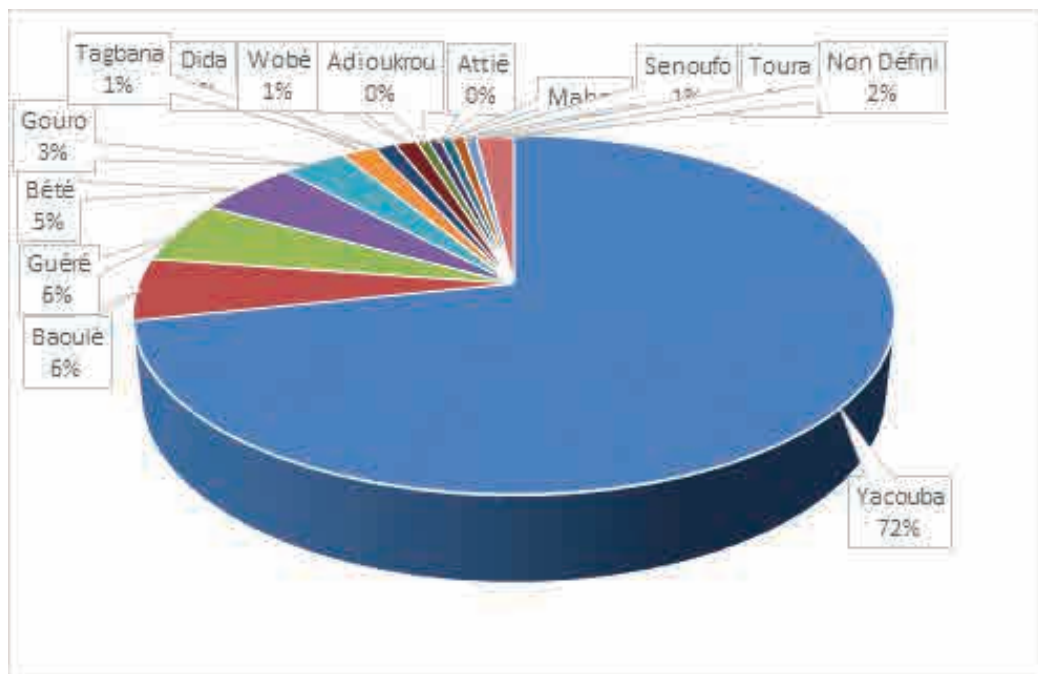


Figure 3 : Répartition de la clientèle des restaurants Dan selon l'ethnie

La clientèle est essentiellement d'ethnie Yacouba (71,7%). Dans les détails, ils sont à majorité du département de Zouan-hounien (38%) suivi de ceux des départements de Danané (27,1%) et ceux de Man (25%). La clientèle Dan issue des départements de Sipilou et de Biankouma est moins nombreuse avec respectivement 5,5% et 3,1% de la clientèle Dan. Au nombre des clients, on retrouve plusieurs autres ethnies du pays. Ce sont les Baoulé (5,6%) et les Guéré qui constituent également 5,6% des enquêtés. Les Bété et les Gouro suivent avec respectivement 5% et 3,3%. Les Dida sont aussi consommateurs du Béhé. Ils représentent 1,7% des enquêtés. Les Tagbana et les Wobé suivent avec 1,1%. On retrouve également parmi les consommateurs, les Adioukrou, les Attié, les Mahouka, les Senoufo et les Toura avec 0,6% de représentation. Parmi les enquêtés consommateurs du Béhé, on dénombre des non ivoiriens. Il s'agit d'un Guinéen d'un ghanéen lors de l'enquête.

II.3.2- Lieux de résidence et regard sur quelques aspects socio-démographiques de la clientèle

Cette clientèle, en plus de la commune de Yopougon (77,22% des clients), réside dans les autres

communes de la ville d'Abidjan et d'autres localités du pays. 10,6% des clients habitent la commune de Cocody. Quant aux communes d'Abobo, Attécoubé et Port-Bouët, elles concentrent de faibles taux de la clientèle des restaurants Dan avec respectivement 2,8% pour la première cité et 1,1% pour les deux dernières. Par ailleurs, une proportion en dessous de 1 % de la clientèle totale des lieux de restauration Dan provient des communes d'Adjamé, de Marcory, de Williamsville et de la commune périphérique d'Anyama. Enfin, les restaurants Dan sont aussi fréquentés par des personnes qui résident à l'intérieur du pays. En très faible nombre, cette catégorie de clients fréquente ces restaurants à l'occasion de leur passage à Yopougon. La proportion des clients fréquentant le restaurant où ils ont été enquêtés depuis plusieurs années est de 68,9% tandis que celle des clients qui sont à leur première fréquentation dudit restaurant est estimée à 14,4%. Si ces restaurants ont été connus à 45% grâce à un ami et 41,7% avec l'aide d'un parent, il faut relever que 67,2% des clients disent fréquenter d'autres restaurants Dan autre que celui dans lequel où ils ont été enquêtés. Toutefois, 32,2% des clients disent fréquenter uniquement le même restaurant. Au nombre des clients enquêtés, il ressort que 56,1% d'entre eux fréquentent le même restaurant de façon hebdomadaire alors que 34% des clients y viennent mensuellement contre 23% qui se retrouvent dans ces restaurants quotidiennement. Les clients des restaurants Dan sont pour la majorité d'un niveau d'étude supérieur (42,8%) suivis de ceux du niveau secondaire 32,8% et du niveau primaire 13,9%. Les analphabètes sont moins nombreux avec 3,9% des enquêtés. Les clients sont nombreux à pratiquer la religion chrétienne (74,4%) suivie des animistes (12,2%) et des musulmans (3,5%). Les autres religions telles le Bouddhisme et Ekankar ont un taux de représentation de 5,6%. La clientèle exerce majoritairement dans le secteur privé soit 71,2% des enquêtés contre 16% exerçant dans le secteur public. Les clients qui proviennent du secteur privé sont pour la plupart des commerçants et des acteurs du bâtiment et des travaux publics. Les clients issus du secteur public sont à majorité des enseignants soit 28 % de tous les clients du secteur public.

II.3.3-Un menu sans grande variation

Le principal mets dans tous les restaurants Dan est le foutou à base de manioc accompagné de la sauce faite du mucilage issu des fruits du *beilschmiediamannii* ou le sran en Yacouba. Les tubercules de manioc sont épluchés (photo 1) puis portés à ébullition avant d'être pilés pour en faire du foutou. Le riz est le second repas mais en petite quantité au regard de la faible demande. Les ingrédients dans la sauce sont la grenouille (photo 2), le poisson (photo 3), le gibier et la viande de serpent. Toutefois, la grenouille et le poisson sont les ingrédients les plus réguliers au menu chez toutes les tenancières. En effet, 72,2% des clients consomment comme mets principal, le foutou manioc accompagné de grenouilles tandis que 16,1% préfèrent accompagner le foutou manioc avec du poisson et 5,6% adulent le foutou manioc accompagné de gibier. Le foutou manioc accompagné de viande de serpent est moins consommé (1,1%) au regard de l'irrégularité du serpent sur le marché. Mieux, le plat coûte cher (2000 francs CFA) contrairement aux autres plats (1000 francs CFA). De toute évidence, on note que le foutou manioc à la sauce gluante, quel que soit l'ingrédient dans la sauce, est la principale commande de tous les clients.



photo1 : Les tubercules de manioc épluchés
Cliché : Pierre Guelé, 2020



photo 2 : Les grenouilles fraîches



Photo 3 : Deux plats de foutou manioc ou Béhé assaisonnés de grenouilles et de poisson.
Cliché : Pierre Guelé, 2020

III. Le Béhé, entre culture et gains financiers

Les clients de ces restaurants, notamment ceux de l'ethnie Dan mettent en avant leur attachement aux valeurs culturelles incarnées par ce mets (photo 4). Pour eux, ce repas leur permet de rester en contact avec leurs us et coutumes. 96% des clients Dan consomment le Béhé parce qu'il s'agit de leur tradition et de leur culture. A ces valeurs culturelles, s'ajoutent les retrouvailles autour du Béhé tous les week-ends que ces derniers évoquent. En effet, ces endroits sont des lieux de rencontres et d'échanges en langue du terroir mais surtout, ils sont par excellence, des canaux de diffusion des informations. Les clients des autres ethnies, qui au départ ont dégusté ce mets par curiosité, disent consommer à chaque fois ce mets au regard de son originalité liée aux ingrédients. À cet effet, 94,4% des clients disent être disposés à recommander les différents restaurants Dan à toutes autres personnes. Mieux 95,6% de la clientèle sont disposés à recommander le foutou manioc assaisonné de grenouilles à toutes autres personnes de leur entourage quelle que soit l'ethnie de ces dernières. Les adeptes du Béhé choisissent comme principal lieu de consommation, les restaurants à 69,4% contrairement au domicile pour 27,2% des clients. Le choix des restaurants comme lieu privilégié de consommation du Béhé tient aux retrouvailles et à la non-maîtrise de la technique culinaire par les femmes d'une autre ethnie mariées aux Dan pour certains clients pendant que d'autres clients trouvent que faire le Béhé à domicile coûte cher d'où leur présence régulière au restaurant.

Autour du Béhé, gravitent plusieurs acteurs qui bénéficient des retombées économiques qu'il génère. On a les pêcheurs de grenouilles, les chasseurs de gibiers, les commerçantes de manioc, les vendeurs de poissons, les aides et les restauratrices. Chaque restaurant qui reçoit plus de clients, commande en moyenne les grenouilles à hauteur de 200.000 francs CFA par semaine soit 700 à 1000 grenouilles vendues par semaine. Les grenouilles sont vendues par lot de 7 à 10 grenouilles selon la forme, à 2000 Francs CFA aux restauratrices. La commande de gibier se situe autour de 100.000 francs CFA pour les restaurants très fréquentés et moins de 50.000 francs CFA pour les restaurants à faible fréquentation. Il faut relever que certains restaurants des quartiers précaires se contentent de grenouilles et de poissons. En effet, l'unité du gibier quelle que soit sa nature, coûte chère. En plus de ces ingrédients, les restauratrices achètent sur le marché du manioc qui constitue la principale denrée. Le sac de manioc est vendu entre 8000 et 10.000 francs CFA selon la disponibilité sur le marché. Les plus grands restaurants vendent 1 à 2 sacs de 50 kilogrammes de manioc les jours ouvrés et plus de 4 sacs de manioc les week-ends. Certaines restauratrices se ravitaillent sur le marché avec les détaillantes. En ce qui concerne le poisson, les femmes dépensent en moyenne 10.000 francs CFA par jour pour les restaurants qui reçoivent assez de clients pendant que les restaurants les moins fréquentés dépensent en moyenne 5000 francs CFA par jours ouvrés. Les commandent double les week-ends. Certaines poches de dépenses sont relatives à l'achat de charbon et dans une moindre mesure au gaz butane pour la cuisson des repas. On retrouve dans tous les restaurants des aides qui sont payées entre 1000 et 1500 francs CFA selon le niveau de fréquentation du restaurant. Après toutes ces dépenses, les restauratrices enquêtées engrangent des bénéfices selon le standing et la périodicité de fréquentation du restaurant. Les jours ouvrés, les restaurants qui

accueillent le plus de clients gagnent entre 30 000 francs CFA et 50.000 francs CFA par jour. Ce bénéfice est important les week-ends car elles peuvent empocher entre 60.000 et 80.000 francs CFA. Les plus petits restaurants disent avoir un bénéfice qui tourne entre 10.000 et 20.000 francs CFA par jour. Cette manne financière qui provient de ces restaurants est à mettre à l'actif de la clientèle qui consomme chaque jour ce repas. Les prix du repas varient entre 500 francs et 1000 francs CFA selon le standing du restaurant. Il faut relever qu'à part les restaurants situés dans les quartiers périphériques dont les repas sont vendus entre 500 et 700 francs CFA, tous les autres restaurants vendent le plat de Béhé à 1000 francs CFA. En ce qui concerne les dépenses des clients pour le plat du Béhé, 52% des enquêtés disent dépenser seulement 1000 francs CFA. Environ 24% des clients dépensent 2000 francs CFA pour le repas pendant que 16% consomment le Béhé pour plus de 2000 francs CFA. 8% des enquêtés dépensent 500 francs CFA pour le plat de Béhé.



Photo 4 : Une affiche publicitaire du Béhé dans un restaurant Dan de Yopougon

Cette affiche publicitaire annonce les retrouvailles autour du Béhé. Un événement essentiellement dédié à ce mets est une affirmation de son appartenance culturelle. Ces restaurants sont un marqueur d'identité pour les Dan dans les milieux urbains et au-delà, partout où ils se retrouvent.

Cliché : Pierre Guelé, 2020

IV. Le circuit d'approvisionnement des restaurants en denrées spécifiques : les cas de la grenouille et du gibier

La grenouille est le principal ingrédient de la sauce au menu dans tous les restaurants Dan. Ce batracien vit principalement dans l'eau notamment dans les étangs, les lacs, les marais et les ruisseaux. Avec l'urbanisation qui a profondément modifié leur milieu de vie, la grenouille se pêche de plus en plus dans les zones reculées en dehors de la ville d'Abidjan. Les localités d'où proviennent les grenouilles en direction des restaurants Dan de Yopougon sont : Tiassalé à 124 Km d'Abidjan, Alépé à 55 Km d'Abidjan, Sikensi à 81 Km d'Abidjan, Bouaké à 344 Km d'Abidjan, Soubré à 367 Km d'Abidjan et Divo à 188 Km d'Abidjan. Les pêcheurs sont majoritairement de l'ethnie Dan. Toutefois avec la valeur marchande et la demande de plus en plus croissante de la grenouille, plusieurs jeunes de diverses ethnies s'adonnent à la pêche et à la commercialisation de celles-ci. Ce sont les Baoulé, les Gouros et les Guéré qui contribuent à l'approvisionnement de ces restaurants en grenouilles. Les commandes se font deux à trois fois par semaine. A côté de ses pêcheurs, on rencontre des femmes qui font du commerce de gros de la grenouille pour approvisionner les restaurants Dan. Mais elles ne sont pas permanentes dans ce circuit contrairement aux pêcheurs qui sont un maillon essentiel de la notoriété de ces espaces gastronomiques. Contrairement aux hommes qui commercialisent les grenouilles fraîches, les femmes sont spécialisées dans la vente de grenouilles fumées. Le gibier provient essentiellement du marché de Yopougon s'appelle dénommé marché de viande de brousse. Toutefois, l'approvisionnement des restaurants Dan en gibier se fait à partir de certaines localités du pays notamment Hèrèrankono non loin de la ville de Divo, Toumodi à 196 Km d'Abidjan réputée être une zone riche en aulacodes, Bouaké, Sikensi, Ferkessedougou à 572 Km

d'Abidjan, Bouna à 567 Km d'Abidjan et Bouaflé à 299 Km d'Abidjan. Pour les localités comme Bouaflé, ces animaux proviennent à majorité du parc d'Abokouamékro tandis qu'à Ferkessedougou et Bouna, la chasse se fait dans le parc de la Comoé. Les gibiers très proposés aux clients dans les restaurants Dan sont l'aulacode, la biche, le pangolin, le rat et le serpent.

DISCUSSION

L'alimentation, un facteur culturel

Le fait de manger tient à plusieurs facteurs dont le facteur culturel qui occupe une place de choix. En effet, les habitudes alimentaires restent profondément marquées par le fait culturel. C'est le cas du peuple Dan qui se distingue par sa forte consommation du Béhé à la sauce gluante issu de son terroir originel. Ce comportement alimentaire lié à la culture se transpose chaque jour dans la vie citadine partout où le Dan se trouve. L'étude montre que les clients de ces restaurants notamment ceux de l'ethnie Dan mettent en avant leur attachement aux valeurs culturelles incarnées par ce mets. Pour eux, ce repas leur permet de rester en contact avec leurs us et coutumes. Ainsi, 96% des clients Dan consomment-ils le Béhé parce qu'il s'agit de leur tradition et de leur culture. A cet effet, on rejoint G. Igor (2005, p 72) qui met en avant les exigences de la culture dans l'utilisation des ressources qui lui sont offertes par le milieu. L'Institut National de prévention et d'Education pour la Santé (2005, p1) vient édifier ces résultats car pour lui, chaque personne construit sa propre histoire alimentaire qui résulte de l'interaction des différents facteurs biologiques et culturels. En effet, cet institut trouve que l'alimentation est un vecteur d'identité et de communication. L'aspect culturel de l'alimentation est aussi abordé par plusieurs autres auteurs dont G. Fumey (2010) et M. Sorre (1952, p 186)). Pour le premier cité, nourrir les hommes c'est aussi adopter les cultures. Il en est de même pour Sorre (op cité) qui trouve que le régime alimentaire est relatif à un groupe humain bien déterminé et localisé comme c'est le cas du peuple Dan situé à l'extrême ouest de la Côte d'Ivoire reconnu pour sa consommation du Béhé. En Côte d'Ivoire, on s'inscrit dans la même veine que A. François (1971, P 172) qui soutient que le modèle de consommation dans les restaurants populaires reste marqué par l'empreinte culturelle des femmes Akan. Chez ces femmes, selon l'auteur, la gastronomie tourne autour de quatre repas alors que la gastronomie Dan met en avant un seul repas dominant. Tout comme les femmes Akan qui ont su imposer leurs habitudes alimentaires aux autres groupes ethniques à Abidjan selon A. François (op cité), la gastronomie Dan tend à emballer plusieurs autres ethnies selon l'enquête. L'alimentation comme un fait culturel se retrouve aussi avec N. François (1983, p 547) pour qui la dimension culturelle est évidente dans les lieux de restauration en Abidjan. Il montre également que ces restaurants ont du gibier comme particularité. A ce niveau, cette enquête dans les restaurants Dan bien qu'en milieu urbain, ressort une autre particularité qui est la forte consommation de grenouilles.

CONCLUSION

Cette étude montre que les restaurants Dan font partie intégrante de l'organisation de l'espace de Yopougon. La dynamique de sa mise en place et sa distribution dans tous les quartiers font de ces lieux un maillon essentiel du circuit de restauration dans la commune. Le mets principal au menu dans tous ces restaurants, le Béhé accompagné de la sauce gluante aux grenouilles attire chaque jour de nombreux ressortissants Dan et plusieurs clients d'autres ethnies et nationalités. La demande de plus en plus croissante en grenouilles et autres denrées, met en relation Yopougon et plusieurs autres localités du pays. Aujourd'hui, le Béhé constitue une manne financière importante pour les différents acteurs en présence dans la promotion de ce repas. Cette étude sur le Béhé pourrait s'étendre à toutes les villes du pays au regard de son ampleur dans les milieux urbains ivoiriens. Toutefois, une politique agricole axée sur la culture du manioc, du Beilschmiediamanii et de l'élevage des grenouilles est à encourager pour maintenir les circuits d'approvisionnement de ces restaurants gage de la durabilité de cette culture.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AKINDES François., 1991, « Restauration populaire et sécurité alimentaire à Abidjan », In cahier des sciences sociales. 27 (1-2) pp 169-179

AKOU Loba., 2015, « cartographie par les systèmes d'informations géographiques (SIG) des établissements de loisirs à la Riviera Palmeraie dans la commune de Cocody (Abidjan) », Revue trimestrielle des Sciences Sociales du PASRES , 3ème année , Numéro 8, pp 3-14

DUBUCS Hadrien et LUCINE Endelstein., 2017, « Diversité culturelle dans le paysage alimentaire », Urbanisme, publications d'architecture et d'urbanisme, Nourrir les urbains, pp 60-62

GILL Valentine. 2003, A corporeal geography of consumption, Environment and planning D, Society and space, 17(3) : 329-351

GILLES Fumey., 2010, « Manger local, manger global », l'alimentation géographique, Paris,

CNRS-Éditions, 160 p., photopr., bibliogr. (Christophe Serra Mallol)

IGOR De Garine., 1979, Culture et nutrition. In : communications. 31 La nourriture. Pour une anthropologie bioculturelle de l'alimentation. pp 70-92

INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé), (2005), alimentation à tout prix. Saint Denis. Fiche info 1

MADEDiouf., 1981, « Les restaurants de la zone industrielle de Dakar, ou la guerre des marmites », In : cahiers d'études africaines., vol. 21 N° 81-83. Villes africaines au microscope. pp 237-250

MANOUK Borzakian, GILLES Fumey et PIERRE Raffard., 2016, approche culturelle et géographique de l'alimentation francophone : un rendez-vous manqué ? Anthropology of food

N'GUESSAN François., 1983, « Les maquis d'Abidjan, nourritures du terroir et fraternité citadine, ou la conscience de classe autour d'un foutou d'igname », Cahier ORSTOM., série. Sciences Humaines., vol. XIX, N° 4, pp 545-550

OFOUEME Berton., 2007, « la restauration « populaire » dans la conurbation Cotonou/Porto-Novo/Abomey-Calavi (Benin) ». Revue du CAMES Nouvelle série B. vol. 009 N° 2 (2ème semestre)

SERGE Bahuchet et KORNELIA Ioveva-Baillon., 1998, « le rôle de la restauration de rue dans l'approvisionnement des villes en viande sauvage : cas de Yaoundé (Caméroun) », Villes du sud et environnement, Ed. du Bergier, pp 171-182

SORRE Maximilien., 1952, La géographie de l'alimentation ». In : annales de géographie, t. 61. N° 325. Pp 184- 191

SYLVIE Viala-Tavakoli., 1994, « La restauration hors foyer » : genèse et relations avec les IAA. In : Economie rurale. N 222. 48 heures 48 thèse d'Economie et de Sociologie Rurales. P 29

**RESPONSABILITÉ DES COMMISSIONS ÉLECTORALES ET PAIX EN AFRIQUE
À PARTIR DE HANNAH ARENDT**

**ORGANIZATION OF ELECTIONS, RESPONSIBILITY OF THE ELECTORAL
INDEPENDENT COMMISSION (C.E.I) AND CONSOLIDATION OF THE PEACE
IN AFRICA ACCORDING HANNAH ARENDT**

N'guessan Yves KOFFI*

Résumé

En nous appuyant sur la pensée de Hannah Arendt et en adoptant une démarche analytico-critique, nous souhaitons montrer dans cet article que la mise en place des commissions électorales indépendante (C.E.I) est certes salutaire, mais qu'en bien de circonstances, leur responsabilité mal engagée occasionne une remise en question de leur mission historique dans le processus d'organisation des élections. Peut-on faire confiance aux C.E.I pour conduire en toute responsabilité, un processus électoral apaisé et sans violence? La réflexion théorique se déclinera tout d'abord par une approche historique de la naissance des C.E.I, ensuite, d'une mise en perspective du sens critique de l'action controversée et de la responsabilité de certains membres des C.E.I, et enfin de la proposition de pistes de solution pour la conduite et la réalisation de cette mission historique d'organisation des élections et de la consolidation de la paix sur le continent africain.

Mots clés : Action concertée, Confiance, Compréhension, Hannah Arendt, Jugement.

Abstract

In reeling on Hannah Arendt think and resourcing analytic and critical way, we'll show that setting up of the electoral independent commission (C.E.I) is certainly salutary but more than not their responsibility and the guilt as for a execution of the action bound on their prerogative cause a questioning of their historical part in the organization of the elections. Can be able to which requires trust C.E.I for carry out in all responsibility, a electoral pacify process and without violence? The theoretical reflection we'll decline first of all by an historical approach at the base of the C.E.I, and then the prospect a tide of critical of the controversial act and responsibility of some member from C.E.I and finally the suggestion of solution trail for the driving test and the achievement of this historical mission of election and the strengthening of the peace on African continent.

Key words : Act to concert, Trust, Comprehension, Hannah Arendt, Judgment.

* Université Félix Houphouët Boigny. Département de philosophie. Côte d'Ivoire. Membre du laboratoire Civilisation du Numérique.
Email : 4Yveskoffi87@ Yahoo.fr-Koffi1976nguessan@gmail.com.

INTRODUCTION

La vie politique africaine comme un peu partout dans le monde se structure autour d'un rendez-vous majeur : celui de l'élection populaire du président de la république et des autres élus politiques. Cette élection peut être source de conflit, aussi bien en amont lors de la définition des règles du jeu électoral¹ par les commissions électorales indépendantes (C.E.I²) qu'en aval après la proclamation des résultats. En effet, pour le citoyen ordinaire en Afrique, les C.E.I sont très souvent indexées d'être les premiers responsables du déclenchement des crises politiques en raison du rôle ambigu que certains membres de ces structures jouent avant, pendant et après les élections.

Pour soutenir notre appel à une certaine responsabilisation des C.E.I en nous référant à H. Arendt (1989, 1996, 2004, 2005), la démarche empruntée consistera à analyser de façon critique, les différentes figures d'une responsabilité attribuée aux commissions électorales indépendantes. Nous souhaitons donc montrer que quelles que soient les observations controversées, les commissions électorales indépendantes ont un grand rôle et une responsabilité dans le processus de construction de la démocratie et de la consolidation de la paix sur le continent africain.

Cette démarche bien évidemment déclenche une série de questions à savoir : qu'est-ce qui justifie la mise en place des CEI ? Quels avantages peut-on tirer de la mise en place des commissions électorales indépendantes ? Pourquoi les acteurs politiques doutent-ils de la sincérité et de la neutralité des C.E.I chargées d'organiser les élections ? Leurs doutes sont-ils justifiés ? Peut-on faire confiance aux C.E.I dans la conduite d'un processus électoral ? Quelles solutions pouvons-nous tirer de la théorie politique de Hannah Arendt pour mieux saisir le sens de cette étude sur la responsabilité des CEI et du rôle qu'elles doivent jouer dans le projet de construction de la démocratie et la consolidation de la paix sur le continent africain ?

La réponse à ces différentes questions pourra être définie dans les axes qui font office de plan de rédaction de l'article. D'abord, il s'agira de schématiser l'histoire de la naissance des C.E.I et de la mise en perspective de leur rôle et leurs attributions. Ensuite, nous ferons mention du sens de la critique des C.E.I relativement à leur responsabilité dans la mise à exécution d'un processus électoral et de sa pleine réalisation. Enfin, nous proposerons des pistes de solutions ouvertes à partir de Hannah Arendt pour permettre aux C.E.I de pouvoir réussir la mission historique de participation à la construction de la démocratie et de la consolidation de la paix sur le continent africain.

1- DE L'HISTOIRE DE LA NAISSANCE DES C.E.I À LA MISE EN PERSPECTIVE DE LEUR RÔLE ET ATTRIBUTIONS

L'année 1990 marque l'ère du multipartisme et le modèle d'un nouveau décollage démocratique pour les États africains. Ainsi, on constate partout sur le continent que des voix s'élèvent pour proposer de nouveaux mécanismes en matière d'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques. Au départ, la tâche pour la conduite des processus électoraux était confiée aux différents ministères de l'intérieur des différents États africains. Mais très vite, lesdits ministères seront remis en cause par les partis d'opposition qui les accusent de servir les intérêts électoraux du parti au pouvoir, d'être partisans et non neutres pour la tenue d'un tel processus électoral, libre et transparent.

C'est donc dans l'optique d'assurer un objectif démocratique et électoral sans grogne que les acteurs politiques à partir de 2000 décident de façon consensuelle de la mise en place de structures indépendantes et libres appelées commissions électorales indépendantes pour les uns (C. E. I) ou commissions

1- Un aperçu premier de ce travail a été formulé et élaboré par l'auteur de cet article lors de la tenue des élections présidentielles en Côte d'Ivoire en 2015 à l'effet de fonder une analyse sur la confiance à accorder aux commissions électorales indépendantes.

2- Les Commissions Electorales indépendantes sont les organismes mis en place dans chaque pays africain en vue d'organiser et suivre jusqu'à la proclamation des résultats provisoires tous les scrutins électoraux. Pour d'autres pays, on parle de CENI (commission électorale nationale indépendante) ou CNE (commission nationale électorale).

électorales nationales indépendantes (C.E.N.I) pour les autres, chargées de suivre et organiser les élections. Au fond, à quoi peut se résumer le rôle et les attributions de ces structures ?

Généralement, c'est une loi qui fixe la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de ces commissions. En un mot, c'est par une loi que sont définis le rôle et les attributions des dites commissions. Ainsi, elles se composent d'un président nommé par le chef de l'État pour une durée déterminée renouvelable, de vices présidents constitués des membres de partis représentatifs sur l'échiquier politique du pays et de conseillers spéciaux.

En un mot, les C.E.I peuvent être considérées comme des structures chargées de suivre le processus électoral. Elles veillent à la régularité des opérations électorales et en proclament les résultats provisoires. Elles vérifient la conformité des engagements électoraux et des dispositions organiques liées aux élections. Elles statuent sur la régularité de la présentation des candidatures à toutes les élections organisées et de la validation provisoire des dites élections. Toujours dans la tenue du processus électoral, les C.E.I jouent un rôle primordial avant, pendant et après les élections. Elles jouent le rôle d'arbitre provisoire et rendent conformes les élections par rapport au code électoral.

En outre, elles jouent un rôle déterminant en cas d'incident majeur notamment de circonstances graves en matière d'atteinte à l'intégrité du territoire, de catastrophes naturelles rendant impossibles le déroulement normal des élections ou la proclamation provisoire des résultats. Elles annulent le processus et tiennent informé le conseil constitutionnel. Elles établissent quotidiennement un rapport sur l'état d'évolution de la situation et elles le communiquent au conseil constitutionnel. Après constatation de la cessation des événements ou de circonstances graves, les C.E.I après avis du conseil constitutionnel fixent un nouveau délai qui ne peut excéder quarante-cinq (45) jours pour la proclamation des résultats et quatre-vingt-dix (90) jours pour la tenue de nouvelles élections³.

Toutefois, il importe principalement de souligner que cette conception qui fait de ces institutions, les organisatrices principales des élections n'est pas toujours acceptée avec enthousiasme et ferveur, car la responsabilité des ces institutions est souvent engagée et elles font très souvent l'objet de vives critiques de la part des acteurs politiques avant, pendant et après les élections. Une situation qui n'est pas loin de déboucher sur l'éclatement de graves crises politiques.

2- ÉLECTIONS ET CRISES POLITIQUES : SENS D'UNE CRITIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET DE L'ACTION DES C.E.I.

Le sens de la responsabilité affichée des animateurs des CEI et des acteurs politiques commence par la pertinence et la neutralité que ces derniers doivent observer pour une meilleure organisation des élections jusqu'à la proclamation des résultats. Quelle que soit l'option choisie, tous les acteurs politiques font bonne conscience en acceptant que les élections dans les différents pays africains puissent être conduites par des structures indépendantes, neutres et responsables. Cette option ne va pas sans symboliser la pertinence et la neutralité que doivent observer ces dites structures. En effet, face à la nouvelle donne politique, à la confusion qui a entouré l'introduction du multipartisme en 1990 et de l'organisation des élections qui en découlent, force est de se poser les questions suivantes : qu'est-ce qui peut justifier la pertinence de la mise en place des C.E.I dans la conduite de façon efficace d'un processus électoral ? Comment l'échec de la responsabilité qui leur est confiée peut déboucher sur un déclenchement de graves crises politiques ?

Pour répondre à ces questions, nous pouvons déjà relever que, c'est d'abord au niveau de la définition des règles du jeu électoral que l'on remarque les premiers signes de désaccord et de crises politiques. Cela revient à faire remarquer que « Le démon électoral » c'est-à-dire l'esprit maléfique qui fait éclater les crises avant, pendant et après les élections ne sera pas conjuré si les lois électorales

3- Toutes ces informations sont tributaires d'une brochure éditée en 2015 par la commission électorale indépendante en Côte d'Ivoire. Ces éléments qui fixent le rôle et les attributions des CEI ou CNI sont identiques à toutes les CEI ou CENI en Afrique.

avec la constitution et rationnellement interprétées par les commissions électorales dites indépendantes.

Si les structures nationales ratifiées par l'État ne fixent pas des règles claires et consensuelles en ce qui concerne l'organisation des élections, si le recensement des électeurs, la supervision de la tenue des élections, la proclamation des résultats et le traitement des contentieux électoraux ne sont pas intégrés dans un mode opératoire très clairement définis par les partis, alors bienvenue les crises politiques et les conflits interminables résultant des élections. C'est à ce niveau que les premières crises éclatent. Cet état de fait plonge les pays dans des situations encore plus chaotiques avec leurs corollaires de morts, d'enlèvements, les disparitions, les pillages et les destructions massives de vie humaines et de bien matériels.

On note également que les crises politiques éclatent lorsque, les élections sont manipulées soit par les dirigeants au pouvoir soit par les opposants. C'est en ce moment qu'on jette les bases de la fraude électorale, ce qui n'est pas loin de remettre en cause la responsabilité et la culpabilité affichée des responsables des C.E.I et des acteurs politiques. On comprend dès lors que, la responsabilité morale et la culpabilité de ces animateurs des C.E.I sont engagées. Cette responsabilité dépend fondamentalement de ce rapport à soi lié à toute pensée philosophique non technique et qui a pour effet d'actualiser la conscience morale. H. Arendt (1981, 1996, 1999) à cet effet, retrace admirablement les différentes figures historiques de la responsabilité dans ses cours et dans ses œuvres sur la philosophie morale. Une responsabilité morale qui est personnelle et qu'elle tend à distinguer de celle dite politique.

En effet, à l'opposé de la responsabilité morale, la responsabilité politique est toujours une responsabilité collective parce qu'elle a pour objet des choses que nous n'avons pas faites mais dont nous devons assumer les conséquences parce que nous vivons en communauté politique avec les autres. Une responsabilité morale qui « nous rassemble mais aussi nous empêche, pour ainsi dire de tomber les uns sur les autres » H. Arendt (1983 : 92). Ainsi à partir de cette remarque arendtienne, nous déduisons que nous pouvons être tenus pour responsables des péchés de nos pères, de nos guides politiques, religieux, de nos semblables parce que nous récoltons bien souvent les lauriers dû à leurs mérites et vivons en communauté politique avec eux. Nous pouvons imputer leurs actions à nos propres mérites.

La trahison des institutions et en occurrence les C.E.I par certains membres est un acte de fuite des responsabilités qui sont les leurs. Les faits se retournant contre eux et la seule façon de rester fidèle à leur origine n'est pas d'accuser des boucs-émissaires ou de fuir, mais de tenter d'accueillir ces faits tels qu'ils apparaissent, de les penser et de les juger objectivement toute responsabilité. Une responsabilité qui se veut plus morale que collective.

Plus rationnellement, l'introduction de la notion de responsabilité collective est une autre indication du dévoiement moral régnant, car elle est toujours un défi à la notion de jugement et de liberté (H. Arendt, 2005 : 213). La morale dépend du libre choix dans lequel la tentation et la force n'équivalent jamais le jugement ou la pensée. Nous pensons que la responsabilité collective représente une théorie difficile à imputer aux autres du fait de sa plausibilité. Réaction à laquelle fait écho aujourd'hui l'usage incessant de la pensée selon laquelle « nous sommes tous responsables de ce qui est arrivé » pour rendre compte des actes jugés contraires aux valeurs à défendre. Cette culpabilité implique donc la réalisation d'un acte moralement répréhensible et d'une responsabilité fortement engagée. La culpabilité ne peut qu'être individuelle et morale. Seule la responsabilité peut être collective et politique. La précision de Hannah Arendt est on ne peut plus claire sur la question. Ainsi selon elle « il n'y a pas de culpabilité ni d'innocence collective. Ces notions n'ont de sens qu'appliquées à des individus » (H. Arendt, 1989 : 93).

La posture arendtienne se laisse donc clairement résumer, car il n'y a de culpabilité qu'individuelle, et en tant qu'elle se réfère nécessairement à un acte fautif, elle est d'ordre moral ou juridique. Seule peut donc être collective la responsabilité, en tant qu'elle est politique. Dans cette même perspective, l'un des maîtres à penser de Hannah Arendt à savoir K. Jaspers (1990 : 130) peut alors soutenir que,

celui qui est resté passif sait qu'il s'est rendu moralement coupable chaque fois qu'il a manqué à l'appel, faute d'avoir saisi n'importe quelle occasion d'agir pour protéger ceux qui se trouvaient menacés.

Pour Karl Jaspers celui qui manque de soutenir son semblable qui se trouve dans les difficultés est coupable. C'est en cela que, nous devons chercher le sol neuf capable de nous unir à nouveau, de définir un sol de la commune vérité d'une vie communautaire harmonieuse. Or, les responsables des C.E.I agissent dans le sens d'une responsabilité politique. Cela suppose que nous sommes responsables en tant qu'acteurs politiques comme eux, mais nous ne pouvons être coupables de leurs actes. C'est ce que tente de nous dire H. Arendt (2007 : 197) lorsqu'elle avance que « nous ne devons être tenus pour responsable des péchés de nos pères, de même que nous récoltons les lauriers dû à leurs mérites, mais nous ne sommes évidemment pas coupables de leur forfait, ni moralement, ni juridiquement ».

Cela revient à dire que nous ne pouvons pas payer ou assumer la responsabilité des actes posés par nos devanciers. Et c'est justement parce que nous sommes à même d'assumer la charge de notre responsabilité présente que « notre héritage n'est précédé d'aucun testament » (H. Arendt, 1972b : 11 et suivante). C'est-à-dire que nous ne pouvons nous appuyer sur une quelconque action passée qui puisse orienter nos actions et comportements présent et futur. Le testament qui doit dire à l'héritier ce qui sera légitimement sien, assigne un passé à l'avenir et ne le guide plus dans ce sens.

Ainsi, chaque individu participant à la collectivité doit assumer pour lui-même cette responsabilité qui est l'affaire de tous. Ultimement, c'est à des individus, en tant qu'hommes libres et responsables que revient la charge d'assumer la responsabilité du collectif auquel ils appartiennent. Cela est d'autant plus vrai qu'à la suite de Hannah Arendt, J. Rawls (1987 : 428) relève que,

nous ne pouvons nous décharger de notre responsabilité et transférer le blâme sur les autres. Ceci est vrai dans toute théorie du devoir et de l'obligation politique compatible avec les principes d'une constitution démocratique. Le citoyen est autonome et est donc responsable de ce qu'il fait. Si nous pensons habituellement que nous devons obéir à la loi, c'est parce que, c'est la conclusion normale à laquelle mènent nos principes politiques. Les nombreuses décisions individuelles, libres et raisonnables s'harmonisent dans un régime politique bien ordonné.

Cette citation de Rawls est claire, car elle laisse voir que, nous avons tendance à nous défendre en renvoyant sur les circonstances ou sur les autres, ce qui ne dépend que de nous-mêmes. Seule l'expérience de l'échec permet de découvrir cette vérité fondamentale à savoir qu'accepter la responsabilité de ses échecs et payer pour eux est l'unique voie qui mène à une nouvelle découverte de soi-même, au rétablissement de la souveraineté de ses propres affaires ou responsabilités à partir d'une pensée libre et éclairée. C'est sûrement ce qui pousse H. Arendt (2005 : 7) à dire que,

il faut penser et penser par soi-même. Cet acte n'est pas réservé à une élite. Emettre un jugement et prendre ses responsabilités, chacun peut le faire. Encore faut-il avoir la volonté.

Plus précisément l'acte de jugement et de pensée n'est aucunement une affaire de classe sociale ou de distinction de la personnalité. Il est au contraire l'œuvre de tout être humain doté de conscience. En nous appuyant sur Hannah Arendt, nous pouvons donc dire que le monde entier a intérêt à rester

vigilant, à résister à la tentation du mal et aux phénomènes comme le racisme, l'expansionnisme, la violence, la mauvaise foi, la force et le mensonge. Cette disposition est consécutive au fonctionnement d'une conscience individuelle. Ainsi, La conscience individuelle devient donc ce par quoi un homme peut se savoir responsable politiquement, c'est là le seul moyen de résoudre le sournois paradoxe résultant de l'orchestration d'une culpabilité collective. Or, ce qui rend ce constat douteux c'est que, comme le note H. Arendt (1996 : 28) « une bonne conscience n'existe pas, si ce n'est pas en l'absence d'une mauvaise ».

À partir de son analyse du cas Eichmann (H. Arendt : 2002), la théoricienne politique américaine d'origine juive-allemande en viendra à considérer que cette absence de mauvaise conscience trouve sa source dans une « curieuse et authentique inaptitude à penser » (H. Arendt, 1996 : 26) qui n'a rien à voir avec une inaptitude strictement morale à distinguer le bien du mal. La thèse de la « banalité du mal » énonce qu'il « est humainement possible de faire le mal sans vouloir le mal, d'agir monstrueusement sans être un monstre dès lors que l'on ne pense pas ce que l'on fait, que l'on n'en considère pas les conséquences réelles » (H. Arendt, 1996 : 34).

Il revient donc à en croire H. Arendt (1983 : 38) de « penser ce que nous faisons » c'est-à-dire de penser à la fois ce que chacun fait, mais aussi, ce qui est fait en son nom et sous ses yeux, par ce « nous » dont il est objectivement solidaire. Or, penser ce que nous faisons est à la portée de tous. Cela ne demande ni savoir, ni intelligence, ni sagesse morale particulière : l'aptitude à penser est inhérente à la condition humaine. C'est sûrement ce qui pousse H. Arendt (1996 : 37) à dire que,

la faculté de penser, distincte, de la soif de la connaissance, doit être attribuée à tout le monde, elle ne peut être le privilège de certains (...). La pensée, dans son sens non cognitif, non spécialisée, en tant que besoin naturel de la vie humaine, actualisation de la différence présente dans la *consciousness*, n'est pas la prérogative de certains, mais une faculté présente chez tout le monde.

Ces propos de Hannah Arendt renvoient directement à l'idée selon laquelle, la pensée est la cheville ouvrière de la conscience individuelle, de la responsabilité politique. C'est en pensant ce que nous faisons que nous comprenons en quoi nous sommes responsables d'un acte posé. Il faut donc admettre que les responsables des C.E.I ne doivent obéir qu'à leur propre conscience et faire honnêtement le travail pour lequel ils ont été désignés.

Ainsi, nous aurons des C.E.I fortes pour une meilleure organisation des élections en Afrique si, chacun sait être responsable et libre par rapport à ce qu'il doit accomplir comme tâche et qui relève de sa conscience. Si chacun s'en tient à sa responsabilité et préserve sa liberté, si nul n'obéit aux ordres d'une bureaucratie⁴ (H. Arendt, 1972a : 147) ou d'un homme politique quelconque, dans ce cas, c'est bien ce dernier qui se trouve totalement démuni et impuissant. Celui qui prétend obéir apporte en réalité son soutien à l'entreprise et cautionne l'instance qui réclame l'obéissance. C'est ce qui fait dire à H. Arendt (2005 : 104) que,

même dans le cas d'une organisation bureaucratique, avec un ordre hiérarchique bien fixé, il serait plus sensé d'envisager le fonctionnement des rouages et des engrenages sous l'angle d'un soutien collectif apporté à une entreprise commune recourant à la notion habituelle d'obéissance aux supérieurs (...). Dans une telle perspective, ceux qui ne prennent pas part à la vie publique sous un régime dictatorial sont ceux qui ont refusé de le cautionner en s'abstenant d'occuper les postes de responsabilité où ce soutien qualifié d'obéissance est exigé.

Autrement dit, le bon fonctionnement d'un système donné dépend plus du soutien et de l'obéissance des citoyens à ceux qui seront commis à l'exécution des tâches du système. En d'autres termes, tout ce qui est fait par un gouvernement ou une nation, nous incombe directement ou indirectement dans

4- la bureaucratie, pouvoir d'un système complexe de bureaux où ni un seul, ni les meilleurs, ni le petit nombre, ni la majorité, personne ne peut être tenu pour responsable, et que l'on peut fort justement qualifier de règne de l'anonyme.

la mesure où nous sommes citoyens de cette nation, et les représentants de ce corps politique. Face donc à cette situation, il convient de relever la neutralité et la grande responsabilité des C.E.I vis-à-vis du processus électoral. Le principal argument avancé par la majorité ou la minorité des acteurs politiques, c'est la neutralité que doit observer les responsables des C.E.I. Dans leur entendement, les C.E.I doivent jouer un rôle d'arbitre indépendant et neutre. Leur rôle doit consister à assurer une efficacité du processus électoral engagé. L'avantage avec ce type de responsabilité neutre est que dans la plupart des cas, cela évite toutes proportions gardées, l'aggravation de la situation de crise pré et postélectorale.

Gardiennes donc de la conscience électorale, les C.E.I sont en principe apolitiques et strictement astreintes au devoir de réserve qui doit garantir leur neutralité. Elles sont subordonnées au pouvoir civil et ne défendent ni un individu, ni un parti politique, ni une région. Elles défendent les élections dans toutes ses composantes et doivent autant que possible, se tenir à l'écart des luttes et options politiques des partis même si certains responsables sont membres des différents partis politiques. En tout cas, c'est cette approche que les structures chargées d'organiser les élections comme les C.E.I ont expérimenté depuis leur création.

Au total, les C.E.I apparaissent comme un des principaux acteurs du processus électoral démocratique à côté des partis politiques, des institutions républicaines, du mouvement associatif des citoyens, des ONG, et des puissances étrangères. Pour les pays africains à cohésion sociale fragile dans lesquels la démocratie et la paix sont en construction, les C.E.I joueront encore pendant quelques années un rôle clé dans la vie politique de ces États africains. L'important est d'en prendre conscience et de penser ce rôle en ayant à l'esprit de mettre en place les garde-fous nécessaires pour empêcher les dérives constatées avant, pendant et après les élections et qui font planer des doutes sur la grande responsabilité nationale et historique qui leur est confiée.

En un mot, il faut leur accorder une petite parcelle de confiance (N. Y. Koffi, 2015 : 2) pour la réussite de leur mission, puisque certaines commissions ont réussi à le faire dans des pays comme le Ghana, le Bénin, le Mali, le Burkina Faso pour ne citer que ceux-là. Voyons maintenant comment certaines pistes de la pensée arendtienne peuvent permettre aux C.E.I d'assurer leur rôle et assumer leurs responsabilités dans la conduite d'un processus électoral.

3- SOLUTIONS POUR UNE RESPONSABILISATION DES C.E.I ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE À PARTIR DE HANNAH ARENDT

Les événements et les discussions liées à la terre et à la violence développés ces dernières années dans certains pays africains nous invitent, en termes de solutions, à recourir au schéma proposé par Hannah Arendt. Ce schéma nous permettra de venir à bout des crises politiques et des crises armées qui défigurent l'Afrique avant, pendant et après les élections. En cela, la première voie que Hannah Arendt propose est celle qui passe par la valorisation de l'action concertée ou l'agir ensemble. Cette qualité de l'agir ensemble ou action concertée est mystérieuse et capitale pour comprendre le comportement des hommes, car pour H. Arendt (1983 : 310),

l'imprévisibilité de l'action est d'une nature double : elle vient simultanément des ténèbres du cœur humain, c'est-à-dire de la faiblesse fondamentale des hommes qui ne peuvent jamais garantir aujourd'hui ce qu'ils seront demain et de l'impossibilité de prédire les conséquences d'un acte dans une communauté d'égaux où tous ont la même faculté d'agir.

À travers ces propos de Hannah Arendt, nous comprenons que, les hommes étant incapables de prédire les conséquences des actes qu'ils posent ou doivent poser, la promesse d'accepter l'autre, de l'écouter et de respecter sa dignité doit puiser ses racines dans le désir que les hommes ou acteurs

politiques ont d'agir ensemble dans l'intérêt du bien commun. Mais dans le processus de démocratisation en Afrique, cela passe par le désir des responsables des C.E.I d'apparaître dans l'espace public pour assumer objectivement les responsabilités qui sont les leurs. Cette option semble convenir à la seconde condition que propose Hannah Arendt et qui se traduit par « la faculté d'apparaître » (H. Arendt, 1981 : 37). Par faculté d'apparaître, il faut entendre la possibilité qui est donnée à chaque être humain de se montrer au sein d'un espace public ou politique en présence d'hommes avec lesquels il peut échanger parce qu'il est doté du sens commun « qui n'est autre chose que l'organe mental qui nous permet de percevoir, de comprendre et de réagir devant la réalité et les faits » (H. Arendt, 1972 : 118)

Manifestement, il faut admettre que la réalité du monde, pour Arendt, est fondée sur l'unité dans la pluralité des êtres qui apparaissent dans le monde commun et qui jugent et apprécient les faits ensemble. Et cette idée n'a pas manqué d'impressionner Étienne Tassin (2004 : 99) qui résume mieux cette orientation fondamentale de la pensée d'Arendt en expliquant que « chez Hannah Arendt rien ne peut être, en un sens fort que ce à quoi on donne une existence mondaine ».

À suivre Étienne Tassin, on peut retenir que le principe de l'apparence est donc assurée lorsque les points de vue variés des individus en présence se rencontrent autour d'une réalité commune bien qu'ils soient tous distincts, les uns des autres : « apparaître dans le monde » revient donc à accepter de mesurer, de juger la réalité des résultats des élections qui ont lieu sur le continent mais également de la responsabilité des membres des C.E.I dans ces processus électoraux. C'est avec une telle conception, que nous aboutissons à la troisième condition qui reste celle du développement de la faculté de jugement que possède chaque individu et que l'on doit retrouver chez les responsables des C.E.I.

En un mot, nous pouvons retenir avec Hannah Arendt que les modes de résolution des crises qui éclatent avant, pendant et après les élections sont ceux liés à l'action concertée, à la capacité d'apparaître et à la faculté de jugement propre à assumer la responsabilité qui incombe à chacun. Au cœur de ces modes de mobilisations politiques se tisse le réseau des relations humaines pour aboutir à la paix. Ainsi, il faut nécessairement des C.E.I fortes et responsables pour que s'installe une paix durable, car plusieurs facteurs montrent combien l'absence d'une telle compréhension plonge sans cesse les populations dans le désarroi des guerres civiles et des tensions sociales.

La paix est incontournable dans une société qui se veut évolutive. La responsabilité des C.E.I doit aboutir à l'avènement d'une civilisation de la paix dans nos sociétés africaines modernes. Plus la paix est cultivée dans l'esprit et les mœurs des peuples, plus ils sont disposés à vivre pacifiquement. La paix est donc une création humaine qui enchante L. M. Bamba, (2007 : 70) qui ne manque pas de soutenir que,

cultiver la paix, c'est à la fois lui rendre un culte comme on le fait pour une divinité, car son absence est une menace pour la vie de l'homme. La violation de la paix expose à la guerre, donc à la mort potentielle. Cultiver la paix, c'est aussi la protéger, lui prodiguer des soins que sa nature fragile requiert.

Autrement dit, la culture de la paix est une nécessité pour les sociétés modernes. Plus qu'une simple absence de guerre, la paix est un espace de liberté garantie, une instance à la fois sacrée et fragile qui permet de vivre dans la sérénité et la tranquillité sous la protection des lois librement consenties par tous et pour tous. On relève alors ici que « la paix est au fondement du jeu politique » (D. K. Koffi, 2014 : 23) et assure sa pleine réalisation.

À court termes, les C.E.I doivent mettre un point d'honneur à garantir des élections libres, responsables et crédibles qui sont des conditions sine qua non de la consolidation d'un climat de paix dans

les différents États qui constituent le continent africain. Leur responsabilité est de créer les conditions de participation libre de tous les citoyens au processus, de créer les conditions de transparence et de sécurité nécessaires pour permettre aux citoyens d'aller aux élections et d'accepter les résultats des urnes proclamés provisoirement comme incontestés et exprimant la volonté du peuple, car comme le dit si bien H. Arendt (1995 : 112),

plus il y a de peuples dans le monde qui entrent en relation, plus, il y a des points de vue dans un peuple, à partir desquels il est possible de considérer le même monde que tous habitent également, plus la nation sera grande et ouverte.

En d'autres termes, il serait impossible dans ces conditions de définir le monde comme l'habitat d'une multiplication d'exemplaire de la même espèce dans le projet de construction d'un espace regroupant tous les êtres humains. Un tel projet permettrait « relever le défi » (F. Poché, 2009 : 53) d'une « l'humanité à assumer » (G. Truc, 2008). C'est-à-dire la possibilité de mettre en perspective la nature humaine et le monde dans lequel vivent les hommes, car comme le dit si admirablement H. Arendt (1972 : 149), « cette possibilité a pour objectif de permettre aux citoyens de participer sur une base égalitaire à la vie publique de la communauté ». Autrement dit, il faut donc faire la promotion d'un monde qui soit capable de donner un sens à la présence des hommes et aux actions qu'ils posent dans le monde mais également mettre en avant des actes qui seront susceptibles de consolider la paix.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il faut retenir que notre démarche a consisté à analyser de façon critique la responsabilité des C.E.I dans l'exécution et l'accomplissement d'un processus électoral à l'aune de la pensée de Hannah Arendt. Il s'est agi tout d'abord de procéder à une présentation historique de la naissance des CEI. Ensuite nous avons relevé la signification d'une critique des CEI et de leur responsabilité relativement à l'organisation des élections et au déclenchement des crises politiques qui éclatent avant, pendant et après les élections. Enfin, nous avons proposé des pistes de solutions à partir de Hannah Arendt pour une meilleure responsabilité des CEI.

L'enjeu de cette réflexion était de poser que la théorie politique et morale de Hannah Arendt s'impose comme un référent essentiel pour rendre possible l'action et la responsabilité des C.E.I dans la mise en perspective des exigences modernes en matière d'organisation des élections, de la construction de la démocratie et de la consolidation de la paix sur le continent africain.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARENDT Hannah, 1972a, Du mensonge à la violence, essais de politique contemporaine, traduit par Guy Durand, Paris, Éditions Calmann-Lévy.

ARENDT Hannah, 1972b, La Crise de la culture : Huit exercices de pensées politiques, traduit Patrick Levy Paris, Éditions Gallimard

ARENDT Hannah, 1981, La vie de l'Esprit, I, la pensée, traduit par Lucienne Lotringer, Paris, Éditions PUF.

ARENDT Hannah, 1983, Condition de l'homme moderne, traduit par Georges Fradier, Paris, Éditions Calmann Levy.

ARENDT Hannah, 1989, Penser l'évènement, Claude Habib (dir.), traduit par Éric Adda et al. (dir.), Paris, Éditions Belin.

ARENDR Hannah, 1995, Qu'est-ce que la politique ?, traduit par Silvie Courtine-Denamy, Paris, Éditions du seuil.

ARENDR Hannah, 1996, Considérations morales, traduit par Marc Ducassou, Paris, Éditions Payot & rivages, petite bibliothèque.

ARENDR Hannah, 1999, Le Concept d'amour chez Augustin : essai d'interprétation philosophique, traduit par Anne-Sophie Astrup, Paris, Éditions Payot et Rivages.

ARENDR Hannah, 2002, Eichmann à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal, traduit par Anne Guérin, Paris, Éditions Gallimard.

ARENDR Hannah, 2004, « La responsabilité collective » in Miguel Abensour, Christine Buci-Gluckmann, Barbara Cassin et al. (dir.), *Hannah Arendt, politique et pensée*, Colloque, traduit par Sylvie Courtine-Denamy Paris, Éditions Payot & rivages, p. 251-264.

ARENDR Hannah, 2005, Responsabilité et jugement, traduit par Jérôme Kohn, Paris, Éditions Payot.

BAMBA Lou Mathieu, 2007, « Démocratie multipartite et paix en Côte d'Ivoire » in Poamé Lazare (dir.), *Penser la crise ivoirienne, repères « international »*, *Revue philosophique de l'Université Abidjan*, p.63-74.

JASPERS Karl, 1990, La culpabilité allemande, traduit par Jeanne Hersch, Paris, Éditions de Minuit.

KOUADIO Koffi Décaird, 2014, « Penser la révolution, la paix et la démocratie avec Niamkey Koffi » in *Le Korè*, à la conquête de l'homme, revue ivoirienne de philosophie et de culture, numéro consacré au colloque international Hommage au professeur Niamkey Koffi, Abidjan 27-28 et 29 mai, N°45, p.18-34.

KOFFI N'guessan Yves, 2015, « Peut-on faire confiance aux commissions électorales indépendantes » in *Fraternité Matin*, n°15260 du mercredi 21 octobre, p.2.

Les annales de la commission électorale indépendante de la république de Côte d'Ivoire, brochure éditée le 12 juin 2013 et contenant les statuts, règlement, fonctionnement et les attributions de la commission électorale indépendante.

POCHE Fred, 2009, Penser avec Arendt et Levinas, du mal politique au respect de l'autre, 3e édition, Lyon, Éditions Chronique Sociale.

RAWLS John, 1987, Théorie de la justice, traduit par Catherine Audard, Paris, Éditions du Seuil.
TASSIN, Etienne, 2004, « La question de l'apparence » in Miguel Abensour, Christine Buci-Gluckmann, Barbara Cassin et al. (dir.), *Hannah Arendt, politique et pensée*, Colloque, Paris, Éditions Payot & rivages, p. 87-119.

TRUC Gérard, 2008, Assumer l'humanité : Hannah Arendt, la responsabilité face à la pluralité, Paris, Éditions de l'Université de Bruxelles.

**DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DEVELOPPEMENT
DU SITE TOURISTIQUE D'ASSINIE (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)**

**TERRITORIAL DIAGNOSIS AND DEVELOPMENT
OF THE TOURIST SITE OF ASSINIE (SOUTH-EAST OF COTE D'IVOIRE)**

Fagama Klo*, Eugène Kouadio Konan**

Résumé

La Côte d'Ivoire, pays de l'Afrique de l'ouest de par sa situation géographique dispose d'importantes potentialités pour son développement touristique. Parmi ces potentialités figure le site balnéaire d'Assinie et qui constitue l'un des endroits les plus exploités et fréquentés du pays. Cette étude se propose donc de faire un diagnostic territorial pour le développement touristique d'Assinie. Elle s'appuie sur une méthodologie axée sur la recherche documentaire et une enquête de terrain pour la collecte des données. Les résultats issus du traitement des données montrent que le site d'Assinie dispose d'atouts physiques et humains pour son développement touristique. Cependant l'étude diagnostique fait apparaître les forces et les faiblesses du développement de la zone touristique d'Assinie, ainsi que les opportunités et les menaces sur l'avenir du territoire.

Mots clés : Assinie, Balnéaire, Diagnostic, Tourisme.

Abstract

Ivory Coast, a country in West Africa, by its geographical situation, has significant potential for its tourism development. Among these potentialities is the seaside site of Assinie, which is one of the most exploited and frequented places in the country. This study therefore proposes to carry out a territorial diagnosis for the development of tourism in Assinie. It is based on a methodology centred on documentary research and a field survey for data collection. The results of the data processing show that the site of Assinie has physical and human assets for its tourism development. However, the diagnostic study reveals the strengths and weaknesses of the development of the Assinie tourist area, as well as the opportunities and threats for the future of the territory.

Key words : Assinie, Seaside, Diagnosis, Tourism.

* UFR CMS, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

** Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), enzokkeugene@yahoo.fr

INTRODUCTION

La politique de développement dans les années de gloire économique et diplomatique de la Côte d'Ivoire après l'indépendance (1965-1979) dénommées années du "miracle ivoirien", au-delà de l'agriculture considérée comme le principal pilier du développement économique du pays par le Président Félix Houphouët Boigny, avait déjà identifié d'autres secteurs clés du développement socioéconomique du pays. Il s'agit entre autres, des secteurs de l'industrie extractive (mines et géologie), du commerce et surtout de celui du tourisme dont le Gouvernement de 1970 en avait fait un Ministère d'Etat (Hauhouot, 1976).

Ainsi des zones d'intérêt touristique prioritaire avaient été déterminées. Leur vocation était d'y développer des activités liées à l'industrie et à l'économie touristique, comme secteur de diversification de l'économie nationale.

C'est dans ce cadre, que le Gouvernement d'alors, bien que conscient du fait que le secteur relevait fortement de l'investissement privé, a développé des complexes touristiques et hôteliers à travers la Société (SIETHO) à l'effet d'impulser une dynamique de développement du secteur.

Le tourisme a de ce fait contribué aux années du miracle économique ivoirien avec des chaînes hôtelières internationales dont le Club Méditerranéen, le groupe Valtur, etc.

Dans les années 1980, la crise pétrolière et économique mondiale, a déclenché une période de récession pour les secteurs économiques du pays, à commencer par le secteur agricole. Les autres secteurs moins structurés, ont été pleinement impacté par la crise, et in fine les sociétés d'Etat (Ets SIETHO) ont été liquidé ou privatisés (Hauhouot, 2008). Ce pilier essentiel identifié à l'entame du processus de développement socioéconomique du pays dans les années 60, est ainsi passé à un second plan, matérialisé par des investissements publics de plus en plus marginaux et la prise en main du secteur par des privés nationaux très peu organisés et peu professionnels. Le secteur continuera néanmoins à jouer un rôle économique relativement important avec l'implantation de grands groupes hôteliers internationaux à l'instar du Groupe ACCOR. La contribution du secteur au PIB, par ailleurs sous évaluée, est restée congrue jusqu'à la survenance de la crise socio-politique et militaire des années 2000.

Naturellement, cette crise d'une décennie a impacté négativement l'industrie touristique ivoirienne. Cette dernière a souffert d'un déficit important d'investissements publics, ce qui a occasionné une récession de la production du secteur touristique. Pourtant, ses performances d'avant-crise démontrent bien que le secteur touristique est pourvoyeur de richesse et d'emplois, source d'entrées de devises étrangères, et constitue de ce fait un important levier de la croissance économique du pays.

Aujourd'hui, le site balnéaire d'Assinie et sa zone touristique protégée, constituent l'un des endroits les plus exploités et fréquentés du pays. Ce site connaît malheureusement une prolifération d'installations anarchiques et d'implantations diverses n'ayant aucun lien avec l'activité touristique, vocation initiale assignée à la zone

A partir 2018, avec l'adoption de la Stratégie de développement touristique de la Côte d'Ivoire dénommée "Subime Côte d'Ivoire", dont l'objectif est de faire du secteur le troisième pôle de développement économique du pays, la question de la disponibilité du foncier d'utilité touristique a été remise au goût du jour. C'est le cas de la zone balnéaire d'Assinie.

En effet, déclarée Zone d'Intérêt Touristique Prioritaire (ZITP) et protégée par le Décret n° 70-530

du 2 septembre 1970, ce site accueille actuellement plusieurs établissements touristiques et de loisirs ainsi que nombreuses résidences privées. Les litiges fonciers entre propriétaires coutumiers, autochtones, particuliers, opérateurs touristiques dus en partie aux transactions foncières illégales, forment le lot quotidien des problèmes à résoudre par les autorités locales et le Ministère en charge du Tourisme (Aphing-Koussi, 2008).

Au cours des dernières décennies, les villages de vacances «Le Club Méditerranée» et «Valtur» fleurons du tourisme à Assinie dans la période d'avant-crise, cédés par l'Etat à des opérateurs privés, ont également subi les effets néfastes d'un tel environnement.

Dans la perspective d'apporter des réponses idoines à ces problèmes qui contraignent lourdement le développement du tourisme, la présente étude se propose d'analyser les problématiques et les enjeux socioéconomiques liés au développement de la zone.

Demanière spécifique, elle s'articulera autour du diagnostic ou de l'état des lieux de l'occupation du site touristique, de la réalisation de la cartographie des occupations de la zone et de la proposition d'un schéma integral d'aménagement du site touristique.

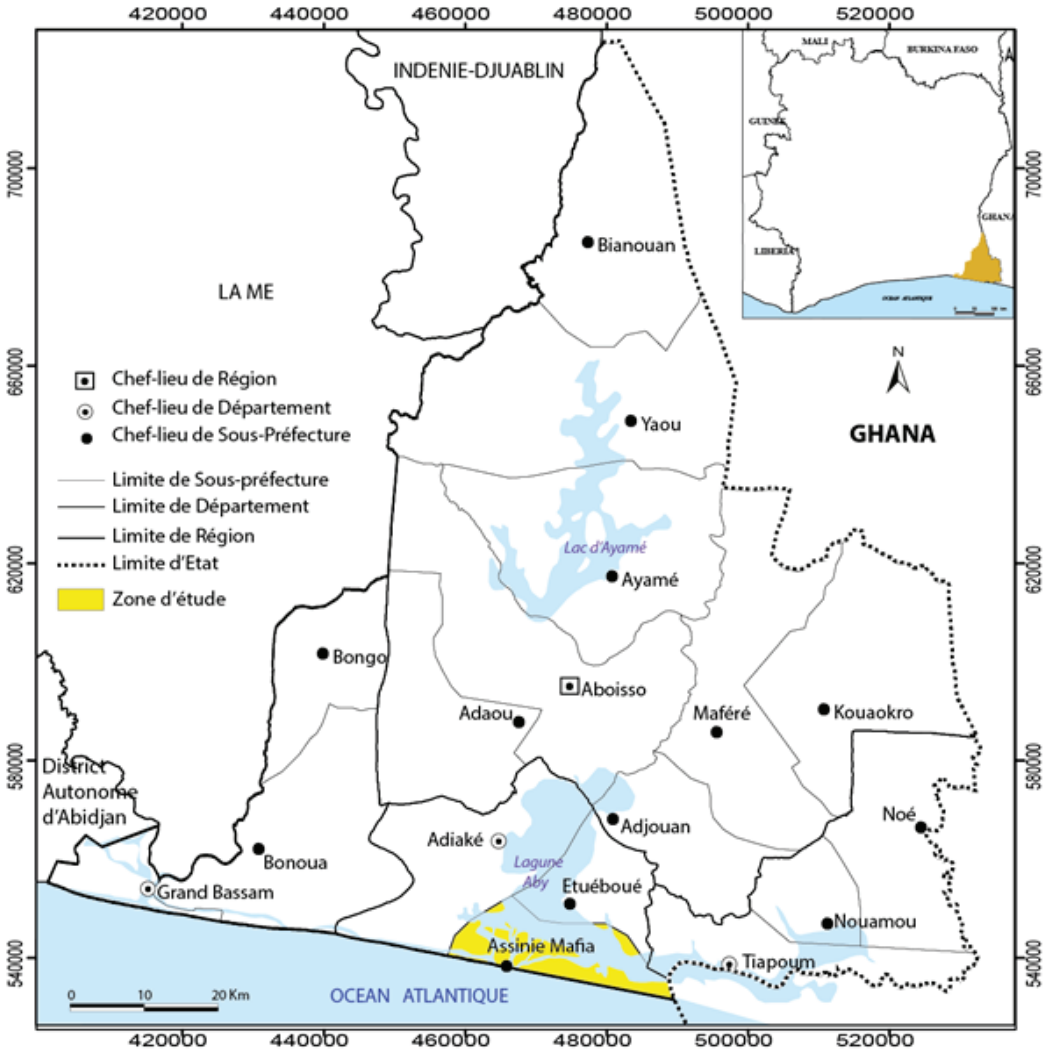
Zone d'étude

Le site touristique d'Assinie fait partie intégrante de la Sous- préfecture d'Assinie-Mafia située au Sud-Est de la Côte d'Ivoire, dans la Région du Sud-Comoé, plus précisément dans le Département d'Adiaké (Figure 1).

Le site touristique défini par le **Décret n°70-530 du 02 septembre 1970**, est limité :

- à l'Ouest par une ligne conventionnelle Nord-Sud, passant par le PK 27 du Canal d'Assinie jusqu'au rivage maritime au Nord par un segment de droite conventionnel défini par le point PK 27 du Canal d'Assinie et le point situé à 5°10' latitude Nord et 3°25' longitude Ouest, un autre segment de droite conventionnel issu du point situé à 5°10' latitude Nord et 3°25' longitude Est, faisant angle de 10° Sud avec la latitude 10°10' et allant jusqu'au canal artificiel faisant communiquer la lagune d'Assinie avec la lagune Aby, la rive Ouest du Canal Aby-Assinie et une ligne courbe englobant au plus près les îles nanobakar, Niamouadia, Napoléon, Balebeti, Assiendé, Ngramai-Na à l'Est par une ligne conventionnelle Nord-Sud partant de la pointe Sud de l'Ile Ngramai-Na et rejoignant le littoral à 1 km à l'Est du village d'Assinie-France.
- au Sud par l'Océan Atlantique.

Il couvre une superficie de 6692 ha.



Source : Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et la Sécurité, 2014

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

2- METHODES

L'approche méthodologique adoptée se décline en deux (02) principales phases à savoir la collecte et le traitement des données.

Cette première phase du processus a été axée sur deux (2) activités essentielles : une revue de littérature et une enquête de terrain.

La revue de la littérature a consisté à compiler divers documents auprès de certains organismes et institutions étatiques. Les principaux documents consultés sont les rapports administratifs, les lois et les documents historiques et les études diverses.

L'enquête de terrain a nécessité des missions pour rencontrer les acteurs locaux (administration publique, responsables communaux, opérateurs économiques, autorités traditionnelles, etc.) et des

visites de villages et de certains sites importants (parcs des îles Ehotilé, embouchure, etc.). Ces missions ont surtout été une occasion pour échanger avec les autorités et les populations locales sur l'évolution actuelle de la zone touristique et de repertorier les équipements et infrastructures et les types d'occupation du sol du site.

Les données et informations collectées ont été traitées et analysées en vue de produire le diagnostic de la zone touristique.

3- RESULTATS

3.1. Diagnostic territorial du site touristique

3.1.1. Caractéristiques naturelles ethumaines

3.1.1.1. Caractéristiques naturelles

La Sous-préfecture d'Assinie bénéficie d'un climat subéquatorial, chaud et humide avec une pluviométrie très abondante dont la moyenne annuelle des pluies varie de 1800 à 2000 mm.

Le climat est caractérisé par quatre (4) saisons : une longue saison pluvieuse de mars à juillet ; une courte saison sèche d'août à septembre ; une petite saison des pluies d'octobre à novembre et une grande saison sèche de décembre à février.

Le relief de la Sous-préfecture est caractérisé par une succession de plaines. Cette configuration topographique du site n'est pas sans conséquence sur le drainage des eaux de pluies particulièrement dans les zones habitées (Hauhouot, 2000).

Le sol est de type sablonneux, et très peu propice aux activités agricoles. Le couvert végétal est constitué de plantations de cocotiers et de forêts. On y rencontre deux (02) espaces protégés, à savoir le Parc National des Iles Ehotilé (Figure 2) et la forêt classée de N'ganda-N'ganda. Le Parc National des Iles Ehotilé d'une superficie de 550 hectares, renferme une végétation diversifiée avec différents types d'écosystème forestier tels que le fourré marécageux, la mangrove, la forêt de terre ferme, la forêt marécageuse classique et la forêt ripisylve en bordure de rive (Yao, 2011). Il contient également une faune variée d'espèces animales (Ardeidae et Laridae) (Malan et Ake, 2009). Archipel de six (06) îles, ce parc aquatique protégé, créé en 1974, a une vocation de recherche scientifique.

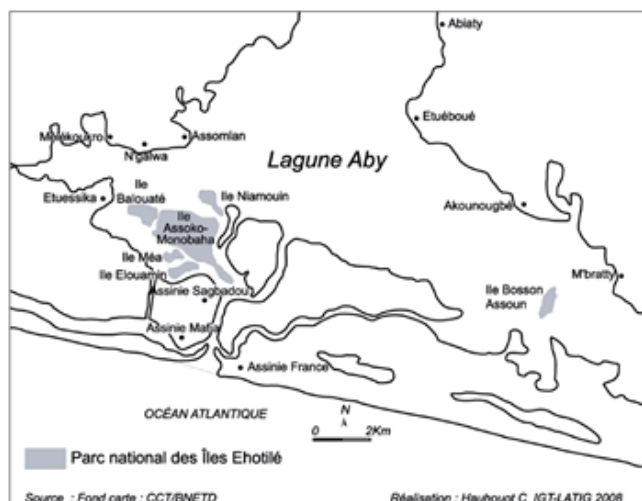


Figure 2 : Parc National des Iles Ehotilé

La forêt classée de N'ganda-N'ganda d'une superficie de 4813 ha appartient au secteur ombrophile dominé par la forêt dense humide sempervirente. Elle est fortement menacée par l'urbanisation d'Assinie, puisque des espaces de plus en plus importants sont colonisés par l'habitation ou sont l'objet de lotissements réguliers.

La Sous-préfecture d'Assinie est arrosée par un complexe lagunaire d'Aby et débouche sur l'Océan Atlantique, qui est la frontière naturelle sud.

3.1.1.2. Caractéristiques humaines

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2014), la population d'Assinie est estimée à 16721 habitants. Cette population qui était de 9762 habitants en 1998 a enregistré un taux de croissance démographique relativement important de l'ordre de 3,42% entre 1998 et 2014. La population est composée par les autochtones (N'Zima, Ehotilé, Appolo et Agni), les allochtones (Sénofo, Malinké, Baoulé, etc.) et les allogènes constitués majoritairement des ressortissants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (Burkinabés, Maliens, Béninois, Ghanéens Nigériens, guinéens, mauritaniens, etc.). On dénombre également des opérateurs économiques d'origine européenne et libanaise.

3.1.2. Des activités économiques variées

La Sous-préfecture d'Assinie dispose d'atouts naturels et humains non négligeables dans tous les secteurs d'activités dont l'exploitation contribue à son essor économique.

3.1.2.1. Secteur primaire

Située dans la zone forestière sur le littoral Sud-Est de la Côte d'Ivoire, la Sous-préfecture d'Assinie est une zone de tradition agricole. L'agriculture, la pêche et l'élevage sont les principales activités des populations locales.

- Les activités agricoles dominées par les cultures de rente

Les principales cultures sont le palmier à huile, l'hévéa, l'ananas, les fruits et légumes. Par contre, dans la zone touristique qui englobe le littoral maritime, seule la culture de la noix de coco constitue l'essentielle de l'activité agricole. Cette culture est plus adaptée au sol sablonneux rependu dans la zone touristique. Cependant, les vergers sont vieillissants et pour la plupart abandonnés. L'absence de production vivrière oblige les populations à s'approvisionner dans les localités voisines telles que Samo, Adiaké, Bonoua et Grand-Bassam.

- La pêche et l'élevage

La pêche constitue la principale source de revenus de la population (Tableau 1). La pêche artisanale en haute mer ou sur la lagune est la plus répandue. L'essor de cette activité est lié à l'abondance des ressources en eau (lagune et océan) ainsi qu'à la richesse de la faune aquatique. En effet, toutes les eaux de la région sont riches en poissons et crustacés (langoustes, crabes, etc.).

Tableau1: Statistiques de la production halieutiques

Tableau 1 : Statistiques de la production halieutiques

Typedepêche	Espèce(T)	Quantitéen tonne(T)
Maritime	Poissons	49,742
	Crustacés	0,322
	Total	50,064
Lagunaire	Poissons	48,510
	Crustacés	5,815
	Total	54,325

Source : Bureau de Pêche et Aquaculture d'Assinie, 2013

L'élevage est une activité marginale dans la Sous-préfecture d'Assinie car les populations ne sont pas de tradition élèveur. L'élevage pratiqué est de type traditionnel ou de subsistance et concerne principalement la volaille. Cependant, quelques points d'élevage de porcins existent dans la Sous-préfecture.

3.1.2.2. Secteur secondaire

Le secteur secondaire est très faiblement représenté dans la Sous-préfecture d'Assinie. Il est essentiellement marqué par une usine d'exploitation de coques de coco qui est la Société Ivoirienne de Gestion de Matières Agronomiques (SIGMA) et l'artisanat de service. L'artisanat concerne les secteurs du bâtiment, du textile, de la mécanique, de la menuiserie, de l'alimentation (fabrication de pains traditionnels salés et sucrés) et d'huile de coco. Cependant, avec l'afflux de touristes étrangers à Assinie, l'artisanat d'art (fabrication d'objets d'art) est devenu une activité lucrative pour les jeunes des villages.

3.1.2.3. Secteur tertiaire

Ce secteur est principalement dominé par les activités touristiques, le commerce et le transport. Il constitue le principal support des activités économiques de la zone touristique.

- Le tourisme et les loisirs

Le tourisme est l'activité économique phare de la Sous-Préfecture d'Assinie. La beauté du site (site balnéaire) et la disponibilité de terres, attirent de plus en plus d'opérateurs touristiques en quête d'espaces pour développer leurs affaires, ainsi que les personnes fortunées pour y construire des résidences secondaires. Les week-ends, jours de fêtes, périodes de vacances et de congés scolaires sont les moments de grande animation en raison de l'afflux de touristes sur Assinie. Les principales activités touristiques et de loisirs sont organisées par des opérateurs de diverses origines (française, italienne, libanaise, etc.) possédant des complexes que l'on trouve en général sur les berges lagunaires et le littoral maritime.

L'histoire retient que les premiers villages vacances de l'Afrique de l'Ouest furent bâtis à Assinie au début des années 1970, principalement sur le littoral d'Assouindé. Il s'agit des villages vacances

Valturet Club Méditerranée ou Club Med, qui ont été les fers de lance de l'activité touristique à Assinie (Gnamba-Yao, 2015). Grâce à ces deux complexes de loisirs, Assinie a connu une notoriété mondiale puis que l'un d'eux, le Club Méditerranée, a servi de plateau de tournage d'un célèbre film français « les bronzés » dans les années 1980. Malheureusement, les différentes crises économiques et politiques de 1990 à 2011 qu'a connu la Côte d'Ivoire, ont eu des conséquences négatives sur les activités de ces complexes, qui sont tombés progressivement en ruine et ont fermé pendant pratiquement une décennie ((Gnamba-Yao, 2015)).

Assinie dispose de réceptifs hôteliers fonctionnels (63 réceptifs), des sites naturels exploités à des fins touristiques notamment les plages des îles fines, les berges lagunaires, la forêt classée de N'ganda-N'ganda, le parc animalier DIPI Crocodiles et le Parc National des Îles Éhotilé (Yao et Aphing-Kouassi, 2016).

Pour faire d'Assinie un centre d'attraction périodique, un festival de réjouissances balnéaires dénommé «Climbié Beach» y est organisé chaque année au mois d'août. Ce festival annuel voit la participation de nombreux touristes venant du monde entier.

- Activités commerciales

Les activités commerciales occupent la seconde place dans l'économie d'Assinie après les activités touristiques. Elles sont pratiquées essentiellement dans les marchés d'Assinie et d'Assouindé. En plus des marchés, l'on rencontre dans les villages de petits commerces de proximité constitués de boutiques ou d'étalages rudimentaires. Les ventes à l'étalage concernent principalement les produits vivriers, les produits de pêches (poissons, crabes, écrevisses, etc.), des appareils électroménagers et les ustensiles de cuisines. Il convient de signaler que la proximité avec la Ghana favorise la présence sur le marché de boissons alcoolisées et de pagnes de fabrication ghanéenne. L'activité commerciale à Assinie est marquée par le développement croissant d'espaces de restauration traditionnelle ou «maquis» (Figure 3), de bars, de buvettes et de «kiosques» à café.

La Sous-préfecture d'Assiniene compte qu'une seule station-service, implantée dans le village d'Assouindé.



Source : BNETD, Avril 2015

Figure 3 : Restaurant sur pilotis à Assinie Mafia

- Etablissements financiers

Assinie possède un seul établissement bancaire (NSIABanque) et de petites structures de transfert d'argent via la téléphonie mobile (Orange Money, Mtn Money et Moov Money). Ces dernières constituent les principaux moyens d'épargne et de transactions financières.

- Activités de transport

Pour le déplacement des biens et des personnes deux modes de transport sont utilisés dans la sous-préfecture d'Assinie : le transport inter urbain et le transport fluvio-lagunaire.

Très peu développé, le transport inter urbain est assuré par des taxi-brousses qui effectuent les liaisons entre Assinie et les localités voisines jusqu'à Bonoua. Le transport fluvio-lagunaire est assuré par des pinasses (Figure 4), des pirogues à moteur (communément appelés hors-bord) ou à pagaies. Certains complexes hôteliers ont aménagé des marinas avec quais de stationnement des hors-bords et autres engins nautiques.



Source : BNETD, Avril 2015

Figure 4 : Vue d'une pirogue à moteur

3.1.3. Infrastructures et équipements

3.1.3.1. Réseau routier

En dehors des principaux axes routiers (routes nationales) des servant Assinie à partir d'Abidjan ou d'Aboisso, tout le reste du réseau routier de la Sous-préfecture est en terre (Ouattara et Kablan, 2015). Le linéaire total de la voirie bitumée est de 48 km sur un réseau routier total de 170 km. Toutes les voies reliant le chef-lieu desous-préfecture aux villages et aux campements sont dégradées et difficilement praticables pendant les saisons de pluies. La desserte de la plupart des réceptifs hôteliers est bien assurée, par la voie bitumée principale qui mène au village d'Assinie-Mafia (24 km). Parcontre, les plages du littoral maritime et le village d'Assouindé sont difficiles d'accès en raison du mauvais état de la route.

3.1.3.3. Assainissement

Le chef-lieu de Sous-préfecture d'Assinie ne dispose pas de réseau collectif de traitement des eaux usées. Le système d'assainissement est de type individuel (fosse septique et puits perdus) et répandu

tant au niveau des habitations individuelles que des complexes hôteliers. Dans les villages, les eaux de vaisselle et de lessives sont directement déversées dans la nature et autour des concessions, créant en divers endroits des nappes d'eaux stagnantes, lieux de développement de toutes sortes d'insectes nuisible (moustiques et autres).

stagnantes, lieux de développement de toutes sortes d'insectes nuisible (moustiques et autres). Par ailleurs, les eaux usées déversées dans la nature, polluent fortement la nappe d'eau souterraine située à moins d'un (1) mètre. L'évacuation des eaux vannes se fait à travers les toilettes sur pilotis (Figure 5) construites sur les rives de la lagune Aby. L'usage de ce type d'installations favorise la pollution du plan d'eau et la destruction de la faune lagunaire. Ces toilettes exposent les populations aux maladies en démiques telles que le paludisme, le choléra, la dysenterie, etc. et dégradent le paysage lagunaire.



Source : BNETD, Avril 2015

Figure 5 : Toilettes sur pilotis au bord de la lagune Aby

La sous-préfecture d'Assinie ne dispose pas de canalisations d'évacuation des eaux pluviales, si bien que lors des pluies, les eaux stagnent dans les concessions et sur les voies de circulation. Cependant, avec un sol sablonneux, l'infiltration de l'eau est rapide, généralement au bout d'une (1) à deux (2) heures après la pluie.

3.1.3.4. Équipements et Infrastructures sociales de base

- Équipements scolaires

La Sous-préfecture d'Assinie compte une (01) école maternelle publique, neuf (09) écoles primaires et un (01) établissement d'enseignement secondaire. Les écoles primaires offrent une capacité d'environ 2418 élèves, répartis dans 54 classes, soit 42 élèves en moyenne par classe. Par contre, les écoles présentent un tableau très sombre en matière d'équipements. La très grande majorité des écoles est dépourvue d'électricité, d'eau potable, de cantines scolaires et de latrines. Certaines écoles ne possèdent pas d'aires de jeux et pour celles qui en disposent, ces infrastructures sont dans un état de dégradation très avancé.

Ouvert depuis la rentrée scolaire 2011-2012, le collège moderne Assinie-Mafia constitue le seul établissement d'enseignement secondaire de la Sous-préfecture. Il a une capacité de 572 élèves répartis dans 11 classes fonctionnelles sur les 15 Bâti sur cinq (05) ha, le collège dispose de suffisamment d'espaces résiduels pour son extension.

- Équipements sanitaires

La Sous-préfecture d'Assinie ne compte que trois (3) formations sanitaires dont deux (2) centres des antérieur aux à Assouindé et Assinie-France et un centre de santé urbain à Assinie-Mafia. Ces centres ont un plateau technique qui leur permet d'assurer les soins de premier niveau. Les cas de maladie graves sont évacués soit sur la ville d'Adiaké soit sur Abidjan

- Équipements de sécurité

La sécurité des hommes et la surveillance des côtes lagunaires et maritimes sont assurées respectivement par un commissariat de police et une antenne de la police maritime, situés à Assinie-Sagbadou. Ces forces de police mettent un accent particulier sur la lutte contre les trafics illégaux qui se développent sur le territoire d'Assinie. En raison de la proximité avec le Ghana, Assinie sert parfois de lieu de passage, ou de couloir de transit aux nombreux trafics de toutes sortes et aux malfaiteurs.

- Services marchands

La ville d'Assinie-mafia est très pauvre en équipements marchands. Elle ne dispose ni de gare routière aménagée ni d'abattoir et de marchés modernes. Tout ce qu'elle compte comme équipements marchands, se résume aux trois (3) marchés inachevés d'Assouindé, d'Assinie-Sagbadou et d'Assinie-Mafia.

3.1.3.5. Equipements socio-culturels et sportifs

Ville historique, Assinie dispose d'un musée (Aniaba), qui renferme les objets du patrimoine culturel du peuple Essouma. Faute d'équipements sportifs de qualité, la pratique de l'activités portive est très peu répandue. Pour s'adonner à leur sport favori, les populations sont obligées d'utiliser les infrastructures scolaires ou d'occuper les espaces vagues. En revanche, la plupart des complexes hôteliers possèdent leurs propres infrastructures qui sont mise à la disposition de la clientèle.

3.1.3.6. Infrastructures sociales de base

- Alimentation en eau potable

Le village d'Assinie-Mafia dispose d'un château d'eau raccordé au réseau d'adduction d'eau potable de la ville et de toute la zone touristique. Excepté le forage d'Essankro, l'alimentation en eau potable des autres villages de la sous-préfecture constitue une préoccupation majeure. N'étant pas raccordé au réseau, les populations se tournent vers les rivières des Iles Ehotilé; car l'eau des puits est très salée et polluée. E tpourtant, les Iles Ehotilé sont des sites protégés, dont l'accès est interdit ou soumis à autorisation préalable des autorités administratives

- Alimentation en électricité

Les villages d'Assinie sont raccordés au réseau électrique national, à l'exception du village d'Agbéi et de certains campements. Aussi, en raison de son isolement, l'alimentation en électricité d'Assinie-France est assurée par un groupe électrogène installé par la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) (Figure 6). Dans certains villages et campements, les populations utilisent la lampe-champêtre pour leur éclairage.



Source : BNETD, Avril 2015

Figure 6 : Groupe électrogène CIE à Assinie- France

- Réseau de téléphone

La Sous-Préfecture d'Assinie est raccordée au réseau national de téléphonie fixe de l'opérateur Orange TELECOM. Les réseaux des principaux opérateurs de téléphonie mobile (Orange, MTN et MOOV) sont reçus dans toute la Sous-préfecture.

3.1.4. Typologie de l'habitat

Dans la Sous-préfecture d'Assinie prédominent deux (2) types d'habitat : l'habitat traditionnel et l'habitat moderne.

3.1.4.1. L'Habitat traditionnel

Généralement présente dans les villages et campements, l'habitat traditionnel se caractérise par des maisons faites en matériaux locaux (le bois de raphia) et dont les toitures sont en feuilles de paille (Figure 7). Ces habitations reposent sur une rangée de briques qui sert de fondation et un plancher en ciment afin d'éviter que le bois de raphia ne pourrisse vite. Dans certains villages ou campements, la prolifération de l'habitat traditionnel est liée aux difficultés de transport par voie lagunaire des matériaux de construction dur (ciment, fer).

Le caractère pittoresque de l'habitat traditionnel et sa localisation sur les berges lagunaires et le littoral maritime donnent aux villages des paysages exploitables à des fins touristiques.



Source : BNETD, Avril 2015

Figure 7: Habitat en raphia à Assinie-France

3.1.4.2. Habitat moderne

L'habitat moderne est constitué de maisons construites avec des matériaux nobles (briques de ciment, tôles, tuiles, carreaux, marbres, etc.). Cet habitat est réparti de façon hétérogène sur le territoire d'Assinie avec cependant une forte concentration dans les villages d'Assinie Mafia et d'Assouindé, entraînant ainsi, une modernisation progressive du cadre de vie. En général, l'habitat moderne est représenté par les résidences secondaires des hautes personnalités du pays ou de personnes fortunées vivant soit à Abidjan ou ailleurs. Ces résidences sont occupées pendant les week-ends et les périodes de congés et vacances. Pour la plupart, ces villas de luxe s'implantent sur les berges lagunaires et les zones de servitude du domaine public qui sont ainsi privatisées. On observe des cas où les bâtiments sont implantés jusqu'à dans la lagune Aby (Figure 8), provoquant ainsi la destruction des écosystèmes aquatiques.



Source : BNETD, Avril 2015

Figure 8 : Un chalet sur pilotis de la lagune Aby

3.2. Enjeux de développement de la zone touristique

Pour relancer le développement touristique dans la sous-préfecture d'Assinie, un certain nombre de défis doit être relevé.

3.2.1. Le défi de la maîtrise du foncier

L'un des défis majeurs de l'essor du tourisme à Assinie est la maîtrise du foncier. Les différents conflits fonciers sont autant de contraintes au développement global de la zone touristique. Il s'agit de bien réguler toutes les transactions foncières, de trouver de nouvelles terres pour l'installation de nombreux opérateurs touristiques et de permettre aux populations locales de tirer un meilleur profit de la gestion de leur patrimoine foncier. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer de la liste de tous les propriétaires coutumiers (planfoncier), d'encadrer les opérations de lotissement, de réaliser un cadastre de la zone touristique, de mettre en place une commission de gestion des terres. L'opérationnalisation de telles activités pourrait se faire aisément avec la réactivation, l'actualisation et la modification du Décret n° 74-136 du 12 avril 1974 fixant la procédure et les conditions d'attribution des terrains domaniaux destinés à la promotion touristique.

3.2.2. Le défi de la lutte contre l'érosion côtière

Sous l'effet de l'érosion, les berges lagunaires et les plages continuent de régresser ; ce qui entraîne la destruction des équipements touristiques (infrastructures hôtelières) et des habitations d'Assinie (Hauhouot, 2010). Pour endiguer ce phénomène, les populations, s'organisent en construisant des

murs de protection constitués de sacs de sable. Mais cette solution n'est pas durable. Il faudra proposer un véritable plan de sauvegarde des berges lagunaires et maritimes.

3.2.3. Le défi de l'amélioration du cadre de vie

Le site touristique d'Assinie dispose d'immenses richesses naturelles dont la mise en valeur et l'exploitation efficaces permettront aux populations locales et aux touristes de s'épanouir dans un environnement agréable et propice au repos et aux loisirs. Pour ce faire, un accent particulier devra être mis sur la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux vannes et d'évacuation des eaux pluviales, l'amélioration de l'accès des berges lagunaires et des plages aux populations (la plage étant un domaine public inaliénable), et la préservation de l'environnement côtier.

3.2.4. Le défi du renforcement du niveau d'équipement

La situation actuelle de la zone touristique d'Assinie en matière d'équipements et infrastructures socio-économiques n'est pas satisfaisante. Pour corriger cette situation, des efforts devront être faits pour relever le niveau d'équipements de la dite zone en accordant une priorité aux actions comme la réhabilitation du réseau routier de la Sous-préfecture, le renforcement des infrastructures de base (eau potable, électricité) et la construction et la réhabilitation des équipements socio-collectifs (écoles, centres de santé, gares, marchés modernes, etc.).

3.3. Synthèse du diagnostic

Cette synthèse s'appuie sur une analyse stratégique. En effet, l'étude diagnostique a fait apparaître les forces et les faiblesses du développement de la zone touristique d'Assinie, ainsi que les opportunités et les menaces sur l'avenir du territoire (Tableau 2). Les forces se présentent comme les atouts internes sur lesquels l'on peut s'appuyer pour bâtir et accélérer le développement du site touristique. Les faiblesses quant à elles, sont les obstacles internes qu'il faudra franchir pour assurer un meilleur développement du territoire. Les opportunités par contre, font référence aux conditions externes favorables dont pourra profiter le territoire pour s'assurer un meilleur avenir, alors que les menaces représentent les conditions externes défavorables qui pourrait freiner toute action de développement. Le site touristique d'Assinie occupe aujourd'hui une place importante dans le développement des activités touristiques du pays du fait de sa localisation (entre océan et lagunes), son plan d'eau et sa végétation. De nombreux opérateurs et des particuliers envisagent de s'y installer pour le développement d'activités touristiques ou la construction de résidences secondaires. Malheureusement, ces derniers sont parfois confrontés à des difficultés liées à l'indisponibilité de terres et à la spéculation foncière. La proportion importante de terres naturelles fait croire à une forte disponibilité foncière, or ces terres sont plutôt constituées de zones protégées qui ne sont pas accessibles, même si certaines font l'objet de lotissements. Les conflits fonciers récurrents constituent les véritables contraintes du développement de la zone touristique. La plupart des berges lagunaires et maritimes sont inaccessibles du fait de leur privatisation par les propriétaires des résidences et des complexes hôteliers. Ces privatisations se matérialisent par des constructions de clôture jusqu'à la limite du rivage.

Tableau 2 : Synthèse de l'analyse stratégique

Les forces	Les faiblesses
<p>-Une offre touristique intéressante (<i>Parcs Naturels, plans d'eau lagunaire et maritime, qualité de l'air, etc.</i>) ; une présence de nombreuses infrastructures hôtelières et de loisirs ; un Village historique (<i>première porte d'entrée du colonisateur en Côte d'Ivoire, première école à Elima, Premier Prince ivoirien auprès du Roi Louis XIV, etc.</i>), des événements culturels de renommées nationale et internationale (<i>Assinie Beach, Assouindé Beach, etc.</i>), un site remarquable (entre océan et lagunes), -un pays age naturel diversifié, un cadre excellent pour le repos et les loisirs, l'existence d'une piste d'atterrissage fonctionnelle, -une forte attractivité touristique; -une bonne desserte par voie routière,</p>	<p>-la recrudescence des conflits fonciers; -une faible disponibilité foncière; -la privatisation du domaine public; -Une absence de circuits touristiques et de packages, -L'insuffisance d'infrastructures de transport publiques adaptées au besoin du tourisme sur le territoire, -L'absence d'outil de planification, -Une forte croissance de résidences secondaires au détriment des infrastructures touristiques, -Une absence de structure de gestion de la zone touristique,</p>
Les opportunités	Les menaces
<p>-Un site touristique classé prioritaire; -La construction de la nouvelle autoroute Abidjan-Lagos, -La renommée internationale du site La fréquentation de la zone par des hautes personnalités étrangères; -Relance de la politique du tourisme.</p>	<p>-L'érosion maritime et lagunaire; Le développement de nouvelles zones touristiques (Jacqueville, Iles bouley, San Pédro, etc.) -La dégradation de l'environnement;</p>

Source : BNETD, 2015

3.4. Proposition de développement de la zone touristique

3.4.1. Nouveaux enjeux de développement

Le principal défi à relever pour relancer l'activité touristique porte sur la mise en place de d'un système de régulation du foncier local. Aussi, le pouvoir public devra-t-il nécessairement entreprendre les actions suivantes :

- Mettre en place un mécanisme efficace de gestion des terres;
- Définir, dans le cadre d'un plan de développement spatial, les espaces à affecter prioritairement aux activités touristiques et ceux devant être occupés par l'habitat. Cela éviterait également les conflits de genre dans l'occupation spatiale.
- Améliorer les infrastructures et équipements d'Assinie;
- Préserver le domaine public lagunaire et maritime;
- Aménager de nouveaux espaces à offrir aux opérateurs;
- Réactualiser les limites de décret qui tiennent compte des occupations non touristiques actuelles;
- Créer dans la zone touristique un centre de formation aux métiers du tourisme, afin de contribuer à la professionnalisation du secteur.

3.4.2. Principes d'aménagement

Le principe d'organisation spatiale qui va guider les schémas d'aménagement consistera à :

- Proposer une implantation cohérente et harmonieuse des équipements de sorte à couvrir judicieusement l'ensemble du territoire de la zone touristique,

- préserver les zones protégées, les berges lagunaires et plages maritimes,
- rechercher des espaces "vacants" c'est-à-dire non occupés, pour l'aménagement de nouvelles activités touristiques.

3.4.3. Schéma de développement de la zone touristique

3.4.3.1. Développement de nouveaux équipements du tourisme

L'un des objectifs de l'étude est de proposer de nouvelles infrastructures nécessaires au renforcement de l'activité touristique. Le diagnostic a révélé que la desserte de la zone touristique en infrastructure de transport est difficile. En outre, cette zone ne dispose pas d'espaces aménagés pour la promotion des produits touristiques locaux et nationaux. C'est pour remédier à ces dysfonctionnements que les propositions ci-après sont faites :

- Création d'un village touristique

Prévu sur un espace de 8 ha, ce village touristique devra être le reflet de la politique touristique de la Côte d'Ivoire. Il comprendra des prototypes de chacune des habitations traditionnelles du pays, un musée, une space pour les danses traditionnelles, etc.

- Aménagement de site de camping

Le camping ou campisme est une activité touristique qui consiste à rester au même endroit sous une tente, dans une caravane ou encore un camping-car. Hébergement touristique de vacances ou de loisirs, il devient depuis quelques années un recours pour les familles modestes ne disposant que très peu de moyens financiers. C'est un style de vacances économiques et populaires qui fait appel à l'hôtellerie de plein air avec de nombreuses prestations associées (piscine, snack, air de jeu, bar, etc.). C'est donc un site sur lequel viendront camper les touristes pour une durée déterminée.

- Création d'un établissement de formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie

Il s'agira ici d'un établissement supérieur de formation axé sur tous les métiers liés à l'hôtellerie, à la restauration et au tourisme. Il sera aménagé sur une superficie de plus de 2 ha.

- Aménagement paysager de la zone touristique

Malgré que l'on soit dans un territoire couvert par une végétation bondante et luxuriante, le constat que l'on fait en pénétrant le site touristique est qu'il ne dispose d'aucun aménagement paysager en dehors des entrées des complexes hôteliers. L'étude propose donc que certains espaces, notamment l'entrée de la zone, du côté Assouindé et les abords de la voie principale qui part d'Assouindé à Assinie Mafia, soient aménagés en espaces paysagers : aménagement de carrefour avec des monuments, un planting d'arbres et des plantes à fleurs, construction de parkings et aires de repos, etc. Il s'agira de réaliser un plan global d'embellissement qui devra également toucher les principaux centres sur bords et les berges des plans d'eau.

- Réalisation d'une signalétique sur le site touristique

Le site d'Assinie est confronté à une absence totale d'éléments d'orientation et de signalétique des équipements publics, à l'exception des établissements hôteliers qui en disposent à leur entrée. Même si les complexes hôteliers disposent des plaques signalétiques, celles-ci ne sont implantées de façon harmonieuse. Pour être conforme aux standards internationaux, l'étude propose un plan d'adressage

de la zone touristique qui permettra de développer des instruments modernes d'orientation, de signalétiques des équipements, des habitations et des complexes hôteliers.

3.4.3.2. Infrastructures de transport

Le site touristique d'Assinie est desservi par les voies routières et lagunaires, sans oublier l'existence d'une piste d'atterrissage pour petits avions. Afin de renforcer la desserte du territoire et d'améliorer les conditions de circulation, il est proposé les actions suivantes :

- Le renforcement des voies

Compte tenu de l'attractivité du site touristique et de l'afflux de touristes en toute saison de l'année, la pression sur le réseau routier est forte. La dégradation des voies bitumées est de plus en plus visible. Quant aux voies en terre, leur praticabilité devient très souvent impossible.

Aussi, est-il proposé le bitumage de 26 km de voies nouvelles sur l'ensemble du site touristique, principalement à Assouindé, Assinie Mafia et Assinie Sagbadou et la réparation de la voie d'accès actuelle (colmatage des nids de poules, remise à niveau des chaussées affaissées) et la mise en place de la signalisation routière.

- La construction d'un nouveau pont

Le site touristique d'Assinie est traversé par des cours d'eau, ce qui fait d'ailleurs sa beauté. Ce territoire comprend également de nombreuses îles et presqu'îles qui ne peuvent être desservies par voie routière que par la construction des ponts. Or, actuellement, il n'existe qu'un seul pont pour relier Assinie-Mafia, le pont sur le canal. La localisation de ce pont a pour inconvénient d'obliger certaines populations à effectuer de longs détours pour atteindre leur destination. Il est donc proposé la construction d'un 2^{ème} pont sur le même canal, qui va ainsi améliorer la circulation des personnes et des biens entre Assinie-Mafia et le reste du territoire.

- L'aménagement de parking public

Pour faciliter l'accès des touristes à la plage, il est proposé l'aménagement d'aires de stationnement des véhicules et cars de transport, dans le village d'Assouindé. Ces aires de stationnement comporteront des espaces de restauration et des petits commerces.

- La création de Port de plaisance

Un port de plaisance est un port situé en bordure de mer, de rivière et de lagune, réservé aux bateaux de plaisance (à voile et à moteur). Assinie est aujourd'hui une destination touristique de 1^{er} choix qui voit affluer des propriétaires de bateaux ou yachts. Malheureusement, la zone touristique ne dispose pas d'infrastructures pour l'accueil de ces bateaux de plaisance. Même si les propriétaires de certaines résidences et hôtels disposent de quais à bateau, la grande majorité des habitants d'Assinie ne savent pas où parquer leur bateau et d'autres engins nautiques. Afin de pallier cette insuffisance et permettre à tout le monde de profiter du plan d'eau avec son bateau privé, il est prévu deux (2) ports de plaisance ; l'un à Assinie et l'autre à Sagbadou. L'aménagement de chaque port sur une superficie d'environ deux (2) hectares intègre des espaces de parking, de restauration, des hangars, un rangement des quads, des water-scooters et des bateaux, etc.

- L'aménagement de débarcadères

Ces sites sont des espaces aménagés en bordure d'eau pour le transport des personnes et des biens.

Le territoire d'Assinie étant constitué d'îles et de presqu'îles, la desserte entre elles est difficile par manque d'infrastructures adéquates. A l'exception des débarcadères d'Assinie-Sagbadou, d'Assinie Mafia et d'Assinie France, les autres sites d'embarcation ne sont pas aménagés. Pour améliorer le transport fluvio-lagunaire et les activités de pêche, il est proposé la construction de 18 nouveaux débarcadères modernes. Chacun des débarcadères sera construits sur une superficie maximale de 1000m², comprenant des aires de stationnements de véhicules et des boxes derangements des quadskis et water- scooters, etc.

- Construction d'un aérodrome

Assinie possède une piste d'atterrissage, localisé à Assouindé, qui ne dispose d'aucun équipement annexe (parking de véhicule, locaux pour services aéroportuaires). Comme indiqué dans l'étude du Plan Stratégique de Développement de la Région du Sud Comoé réalisée par le Bureau National d'Etude Technique et de Développement (BNETD) en 2016, il est prévu de faire de cette piste d'atterrissage un véritable aérodrome régional.

3.4.3.3. Infrastructures et services sociaux de base

- L'alimentation en eau potable

Compte tenu de l'évolution de la zone et de la croissance démographique d'Assinie, il est nécessaire de réaliser un troisième (3ème) château pour assurer l'alimentation en eau potable de manière continue dans les zones d'extension d'Assinie Mafia et Sagbadou.

- Réseau électrique

Le diagnostic a révélé que les problèmes d'alimentation en électricité de la Sous-préfecture d'Assinie sont de deux types : la mauvaise qualité des poteaux électriques implantés dans la lagune Aby et du non raccordement d'Assinie-France au réseau électrique national

Pour ce qui concerne les poteaux électriques, il est suggéré de remplacer ceux-ci par des poteaux plus adaptés et solidement fixé dans la lagune. Pour le quartier Assinie-France, qui connait actuellement une extension spatiale, il est suggéré de supprimer le groupe électrogène pour raccorder le village au réseau national.

- Renforcement du système de ramassage d'ordures

Afin de atténuer la pollution des plans d'eau et de lutter contre l'insalubrité de la zone touristique, il est proposé la mise en place d'un système public de ramassage et de traitement des ordures ménagères. Ce système devra également intégrer la construction d'une décharge publique. En outre, il faudrait que les autorités locales mènent auprès des populations des actions de sensibilisation sur les conséquences environnementales du rejet des ordures dans la lagune Aby.

3.4.3.4. Affectation de zones d'aménagement

Pour une occupation et un développement harmonieux du territoire de la zone touristique d'Assinie, des zones ci-après sont projetées :

- Zone d'activités touristiques

Elle correspondra aux espaces affectés au développement d'activités et services liées au tourisme (hôtelleries, restauration, loisirs, etc.).

- Zones d'habitat résidentiel (hautstanding)

Elles correspondront aux espaces dédiées principalement à l'aménagement ou à la construction des résidences privées. Des activités de commerce, de loisir peuvent s'y développer.

- Zones mixtes (activités touristiques et résidences)

Elles correspondent aux espaces affectés aux activités et services liées au tourisme (hôtelleries, restauration, loisirs, etc.) et aux résidences privées.

- Zones d'extension du village

Elles correspondent aux espaces identifiés pour l'extension spatiale des villages d'Assinie-France et d'Assouindé. Ces espaces sont ouverts

- Zones à protéger

Elles correspondent aux espaces naturels qu'il faudra protéger du fait de leur importance environnementale et écologique. Aucune autre activité ou installation ne pourra s'y développer.

CONCLUSION

En définitive, la qualité du paysage d'Assinie constitue un atout indéniable pour faire de la zone touristique un véritable pôle touristique en Côte d'Ivoire. De même sa position stratégique sur le littoral maritime et sa proximité d'Abidjan, centre des échanges internationaux et principal réservoir de la clientèle, offrent des opportunités de développement d'Assinie. Toute fois, le diagnostic met en relief les contraintes au développement des activités touristiques qui portent sur le cadre physique et naturel difficiles pour l'aménagement des sites habités, le faible niveau des équipements socio-collectifs et surtout les problèmes fonciers récurrents. En effet, la zone touristique s'étend sur un relief plat, une véritable difficulté d'implantation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, ce qui expose les populations et l'environnement à diverses pollutions.

En plus de cela, il faut regretter la privatisation de la berge lagunaire et du littoral maritime par des particuliers rendant ainsi impossible leur exploitation à des fins touristiques. La problématique foncière apparaît comme une contrainte majeure à l'essor des activités touristique. La mise en place d'un mécanisme de gestion du foncier doit être une priorité pour les autorités du secteur touristique. Tous ces problèmes ont leur solution dans le Schéma d'Aménagement et de Développement d'Assinie (SADA) dont la mise en œuvre devrait être le cheval de bataille des autorités locales et celle du Ministère du Tourisme. Le véritable essor touristique d'Assinie en dépend.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aphing-Kouassi N'dri Germain, 2008. Fréquentation du tourisme national sur les plages et le littoral ivoirien, in Géographie du littoral de Côte d'Ivoire. *Éléments de réflexion pour une politique de gestion intégrée*, coopération universitaire Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)/Nantes (France), Pottier P. et Anoh P. (dir.), Saint-Nazaire, La Clonerie, pp.124-142.

Gnamba-Yao Jean-Baptist., 2015, «Le tourisme balnéaire et le développement en Côte d'Ivoire : le cas d'Assinie et d'Assouindé». *Revue canadienne de géographie tropicale/Canadian journal of tropical geography* [En ligne], Vol. (2) 1. Mis en ligne le 05 Mai 2015, pp. 37-42. URL: <http://laurentienne.ca/rcgt>

Hauhouot Asseyo Célestin, 2010, Le littoral d'Assinie en Côte d'Ivoire: dynamique côtière et aménagement touristique, Cahiers d'outre-mer, *Revue de Géographie de Bordeaux*, 2010, vol. LXIII, n°251, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, pp. 365-390.

Hauhouot Asseyo Célestin, 2000 - Analyse et cartographie de la dynamique du littoral et des risques naturels côtiers en Côte-d'Ivoire. Doctorat de Géographie, Université de Nantes: Nantes, 289 p.

Hauhouot Asseyo Antoine, 1976, *Tourisme, développement, Aménagement en Côte d'Ivoire*, Paris, Université de Paris VIII., 314p.

Hauhouot A.A., 2008, Nature, Culture, *Tourisme en Côte-d'Ivoire. Essai sur la trilogie d'un pari de développement manqué*. Educi: Abidjan, 179 p.

Malan Djah François., Ake Assi, 2009, Religion traditionnelle et gestion durable des ressources floristiques en Côte d'Ivoire : le cas des Éhotilé, riverains du parc national des îles Éhotilé ; vertigo, vol.9, n°2, 18 p.

Ouattara Seydou, Kablan N'guessan Hassy Joseph, 2015, Role des transports dans le ravitaillement d'assinie en biens de consommation (littoral sud-estivoirien) *European Scientific Journal* January edition vol.11, No. 2, pp 70-90

Yao Kouassi Aimé, 2011, *Dynamique d'exploitation et approche de gestion intégrée des aires protégées : cas du Parc National des Îles Éhotilé*, thèse de doctorat unique, Université de Cocody-Abidjan, 296 p.

Yao Kouassi Aimé, Aphing-Kouassi N'dri Germain, 2016, Essai d'aménagement intégré pour une nouvelle forme de tourisme émergent autour du Parc National des Îles Éhotilé (PNIE), *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n°1. EDUCI, Université Félix Houphouët-Boigny-Abidjan (Côte d'Ivoire), pp.76-84

CARTOGRAPHIE DES FLUX DE MIGRANTS CLANDESTINS PARTANTS DE CÔTE D'IVOIRE

MAPPING FLOWS OF IRREGULAR MIGRANTS LEAVING CÔTE D'IVOIRE

KONAN T. K. Y. R.* , ALOKO N. J.**

Résumé

Depuis les indépendances des Etats africains et en particulier la Côte d'Ivoire, la migration a pris plusieurs formes avec diverses manifestations spatiales. L'objectif de cette étude est d'analyser et de cartographier les flux de migrants clandestins en partance de Côte d'Ivoire. Pour atteindre cet objectif, c'est l'étude purement qualitative à savoir la recherche documentaire et l'enquête par entretien qui a été optée. Il ressort de cette analyse que deux types d'itinéraires sont convoqués par ces voyageurs clandestins. Il s'agit des voies internes partant des zones de départ aux espaces relais et de transit situés en Côte d'Ivoire. Tandis que les itinéraires externes se matérialisent en dehors du pays pour atteindre ceux de transit, à partir des points relais nord frontaliers. Ainsi, se développant de façon souterraine sous la direction des organisateurs des réseaux, la représentation de ces flux a permis la réalisation cartographique de la manifestation des migrations subsahariennes.

Mots clés : Côte d'Ivoire – Migration – irrégulière – cartographie – flux

Abstract

Since the independences of African States in particular Côte d'Ivoire, migration has taken several forms with various manifestations space. The objective of this study is to analyse the routes taken by illegal migrants to join the old continent. To achieve this objective, we opted for a purely qualitative study namely documentary research and an interview survey. The analysis shows that two types of itineraries are convened by these irregular travellers. These are the internal routes from the departures areas located in Côte d'Ivoire. While external route from northern border relay points. Thus, developing underground under the direction of the network organizers, the representation of these flows has enabled the mapping of the manifestation of sub-Saharan migration.

Keywords : Côte d'Ivoire – Migration – irregular – mapping – flows

*Institut de Géographie Tropicale (IGT), Laboratoire de Cartographie, Population et Développement (CAPDEV), Université Félix Houphouët-Boigny (Cocody, Abidjan), talibet16@outlook.fr

** Institut de Géographie Tropicale (IGT), Laboratoire de Cartographie, Population et Développement (CAPDEV), Université Félix Houphouët-Boigny (Cocody, Abidjan).

INTRODUCTION

La migration a pris plusieurs formes et a connu des transformations fondamentales depuis l'indépendance des États africains. Ces nouvelles dynamiques migratoires se sont développées dans les pays d'Afrique subsaharienne en relation avec un contexte migratoire régional et mondial en pleine évolution (V. Lessailly-Jacob, 2010, p. 4) et ont fini par engendrer des déplacements massifs des populations africaines, surtout des jeunes désespérés n'ayant aucune perspective d'avenir, vers l'Europe. En effet, depuis le début des années 90, un flux migratoire important se développe en provenance de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, et se dirigeant à travers le Maghreb et de plus en plus nettement à travers le Maroc vers l'Europe (L. Barros et Al., 2005, p. 15). Dû particulièrement au durcissement des réglementations occidentales en matière d'octroi des visas, les flux migratoires à destination de l'Europe via le Sahel et le Sahara sont venus se greffer aux flux transfrontaliers traditionnels qui avaient cours dans cet espace ; et ces nouvelles migrations par voie terrestre, vouées à la clandestinité, ont rendu plus visible le rôle charnière entre Afrique du Nord et Afrique subsaharienne des pays des bassins du lac Tchad, du Niger (Y. H. Bomono, 2011, p. 2). Aujourd'hui, les migrations internationales internes ouest-africaines, Sud-Sud ou Sud-Nord, empruntent des routes traditionnelles ou plus inédites (N. Robin, 1995, p. 1) prenant comme source de départ des pays, villes, régions et localités ouest africains.

La Côte d'Ivoire, un pays ouest africain, est aussi impliquée dans ce vaste processus migratoire clandestin. En effet, premier pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest dans les années 1990 avec une population estimée à trois (3) millions d'étrangers dont 1,8 millions d'immigrants (C. B. Zanou, 1991) et passant de 43% à 47,3% de cette population entre 1988 et 1998 (R. Blion et S. Bredeloup, 2004, p.1), la Côte d'Ivoire, avec 12 396 migrants en 2016 et 839 voyageurs clandestins au premier trimestre de 2017, est passée respectivement de la quatrième à la troisième place des pays comptant le plus de migrants qui débarquent sur les côtes italiennes derrière la Guinée et le Nigeria (OIM, 2017, p. 3). Plus précisément, Abidjan, Daloa, Bouaké et San Pedro représentent nos espaces d'étude, les foyers les plus sollicités et à partir desquels les migrants effectuent la plupart du temps leur pérégrination. Ce sont de grandes villes de la Côte d'Ivoire, des capitales dans leurs circonscriptions régionales dotées de potentialités socioéconomiques et ayant à l'époque attirés des migrants de la sous régions ouest africaines (T. Konan et N. J. Aloko, 2019, p. 2). Le choix de ces zones d'étude se justifie par le fait que ce sont des villes à fortes potentialités d'émigration et de transit irrégulières et mais constituent aussi des principaux lieux de résidence pour 60% des migrants enquêtés avant le départ (OIM, 2017, p. 8). Empruntant des itinéraires très disparates, ces migrants prennent d'assaut ces zones qui représentent le point de départ et parcourent des espaces relais et de transit pour se rendre en Afrique du nord (OIM, 2018, p. 17). Ainsi, le problème qui guide notre étude est paradoxalement l'équivoque vocation migratoire de la Côte d'Ivoire, en tant que pays d'immigration important auparavant et aujourd'hui comme pays d'émigration massif à connotation irrégulière surtout, avec des itinéraires et voies de passages plus ou moins complexes convoquées par ces populations migrantes au cours de leur périple. Bien que certaines études aient été réalisées dans le domaine des migrations en générale et irrégulières en particulier, les approches défendues sont généralement inhérentes aux causes et conséquences de ces migrations ; un peu plus loin à l'influence des réseaux de migrants dans la prise de décision et le parcours migratoire avec l'ampleur que ce phénomène suscite dans ces derniers temps ; sans oublier enfin des études en rapport avec les solutions apportées pour enrayer ce phénomène. C'est le cas d'une part de G. Provenzano (2018) et L. Handal (2011) qui ont évoqué dans leurs études respectives le lien entre le processus euro-méditerranéen et les causes profondes qui alimentent les migrations vers l'Europe ainsi que les causes et répercussions de cette migration. Les études en rapport avec les réseaux migratoires ont pu être orientées non seulement en tant que capital social dont les membres de famille, amis et connaissances s'en attribuent et gèrent soigneusement à leur guise, selon N. Touré (2015), mais aussi comme système informel dont les intermédiaires et passeurs s'accaparent et organisent, d'après les

explications de P. Carnet (2011), pour évacuer des migrants vers l'Europe via le Maghreb. Cette dernière, en plus d'autres auteurs s'inscrivant dans les mêmes objectifs, poussent plus loin en mettant en relation particulièrement ce dernier type de réseaux avec les espaces relais, de départ, de transit et de destination. En d'autres termes ils stipulent que ces organisateurs de voyage font appel à des couloirs et trajectoires spécifiques, en fonction des circonstances spatiotemporelles qui se présentent pour ainsi concrétiser les différents projets de leurs « clients ». D'autre part, N. D. N'Diaye (2016), comme plusieurs autres d'ailleurs, a apporté d'une manière ou d'une autre sa modeste contribution pour réduire autant que possible les effets de cette migration clandestine. Alors dans l'ensemble, les études effectuées ont porté sur ces différents axes et l'accent a été parfois mis sur les flux migratoires en partance d'Afrique subsaharienne. Le cas particulier de la Côte d'Ivoire, à partir spécifiquement des localités choisies dans le cadre de cette étude, n'a pas été largement abordé. C'est ce qui emmène par conséquent à poser la question suivante :

Quels sont les itinéraires utilisés par les migrants en partance de la Côte d'Ivoire ? Quels itinéraires aussi bien internes qu'externes empruntent-ils pendant toute la durée du voyage ?

Cette recherche traite donc des constructions territoriales transsahariennes qui accompagnent les flux migratoires contemporains à destination de l'Afrique du Nord. En d'autres termes, l'objectif de cette étude est d'analyser et de cartographier les flux de migrants clandestins en partance de Côte d'Ivoire.

1. MÉTHODOLOGIE DE LA COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

1.1. Présentation de l'espace d'étude

La Côte d'Ivoire est un pays située géographiquement en Afrique de l'ouest. Elle est délimitée au nord par le Burkina Faso et le Mali, à l'ouest par le Liberia et la Guinée, à l'est par le Ghana et est bordée au sud par l'Océan Atlantique. Spécifiquement, les localités d'études à savoir Abidjan, Bouaké, Daloa et San Pedro sont respectivement situées au sud, au centre, au centre ouest et au sud-ouest de la Côte d'Ivoire (*voir figure 1*). Plus de 300 km de distance séparent Abidjan des autres villes. En effet, Abidjan est localisée à 343,2 km de Bouaké, 379,1 km de Daloa et 332 km de San Pedro.



Figure 1 : localisation des zones d'études, Source : Source : CNTIG 2016 et enquête 2019-2020, Conception et réalisation : T. Konan 2019-2020

1.2. Méthode de collecte de données

La collecte des informations se fonde sur deux sources de recherche à savoir la recherche documentaire et l'enquête de terrain.

Dans la première phase relative à la recherche documentaire, la collecte des données a reposé sur l'analyse des ouvrages et documents en rapport avec les questions de migrations en général, et particulièrement les migrations irrégulières en lien avec les parcours migratoires, les itinéraires ainsi que les flux afférents au sein du continent africain vers l'Europe.

L'enquête de terrain, la seconde phase de l'enquête, repose sur une démarche inductive dont les observations ainsi que des entretiens semi directs et directs réalisés à Abidjan, Daloa, Bouaké et à San Pedro auprès des responsables institutionnels et organisationnels notamment ceux de la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur et de l'Organisation Internationale pour les Migrations, mais aussi de migrants irréguliers de retour. C'est une démarche corroborée par plusieurs chercheurs dont Blais et Martineau, en référence à la « *general inductive approach* » de Thomas (2006) qui décrivent l'analyse inductive générale comme « un ensemble de procédures systématiques permettant de traiter des données qualitatives, ces procédures étant essentiellement guidées par les objectifs de recherche » (Blais et Martineau, 2006, p. 3, cité par d'Arripe, Oboeuf et Routier, 2014, p. 5). C'est donc cette raison qui motive essentiellement l'orientation de cette étude en vue d'atteindre notre objectif qui est d'analyser et de cartographier les flux de migrants clandestins en partance de Côte d'Ivoire.

Quant à l'observation du terrain, il a généralement porté sur les espaces de départ et les voies empruntées au cours de ces migrations. Les entretiens et interviews se sont orientés autour des caractéristiques socioéconomiques des localités de départ, les trajectoires empruntées ainsi que les motivations qui en sous-tendent.

Ainsi, ces échanges ont été réalisés auprès de 103 migrants de retour dont 61 hommes et 42 femmes repartis selon la zone d'études (voir tableau 1).

Tableau 1 : les enquêtés selon la localité et le sexe

Localités enquêtées	Hommes	Femmes	Total
Abidjan	22	14	36
Daloa	21	17	38
Bouaké	11	06	17
San Pedro	07	05	12
Total	61	42	103

Source : Mes enquêtes, 2019

1.3. Traitement des données

Les données sur les foyers de départ et de transit des migrants irréguliers issues de l'enquête réalisée par l'OIM en 2018 ont été traduites par des représentations sous forme cartographique représentée à l'aide du logiciel ARCGIS. Les tableaux et figure construits issus de nos enquêtes ont été réalisés grâce au logiciel Excel de Microsoft en sa version 2013 ainsi que des cartes ont été représentées.

Quant à l'entretien, le traitement des données a donné lieu à une retranscription des différents enregistrements réalisés lors de la collecte des données sur le terrain. Une analyse de contenu thématique y a par la suite été adjointe. Les différents traitements réalisés nous ont permis d'obtenir les résultats de ce travail de recherche.

2. RÉSULTATS

Les résultats s'articulent autour des itinéraires internes et externes, à partir des localités d'études sélectionnées

2.1. Les itinéraires internes des migrations irrégulières

2.1.1. Abidjan

Située sur le littoral Sud-Est du pays et traversée par la lagune Ebrié, la métropole ivoirienne est devenue capitale économique aujourd'hui et a attiré un nombre important de population dans son processus de croissance et de développements socioéconomique. En effet, cette attraction d'Abidjan a créé un mouvement interne et externe de population et suscité un impact économique, social, environnemental et sanitaire. Cette migration s'est caractérisée par des mouvements internes et externes en direction de la Côte d'Ivoire.

Qualifiée d'ancienne, cette migration interne, en direction d'Abidjan, part d'avant les indépendances jusqu'aujourd'hui avec quelques irrégularités. Orientés vers le Centre-Est du pays, devenu plus tard la boucle du cacao et aussi vers le Sud, le Centre-ouest et le Sud-ouest en raison des terres disponibles pour l'agriculture, mais aussi vers le Centre à cause de l'Aménagement de la Vallée du Bandama (MEMPD, 2008), ces flux migratoires ont été principalement dirigés, au cours des trois premières décennies d'indépendance, vers Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire (T. ZahBi, 2015, p. 4).

Quant à la migration externe, évidemment que la destination première de ces migrants n'était pas Abidjan, mais plutôt les zones de culture du café et du cacao. Mais, comme au même moment, avaient débuté dans la capitale des travaux d'infrastructures à forte demande de main-d'œuvre (construction du chemin de fer Abidjan-Niger, construction du pont flottant, etc.), une proportion non négligeable de migrants s'est installée à Abidjan et dans ses environs. Les Sénégalais ont ainsi été les premiers à s'installer à Treichville, puis sont venus les Voltaïques (Burkinabè) et les Dioula et Malinké d'Odienné, du Mali et de la Guinée. A cet effet, la construction et le développement des infrastructures et moyens de transport y ont concouru énormément à l'arrivée de ces vagues de populations vers Abidjan.

Cependant, l'année 2015 marque principalement un tournant important dans cette capitale économique. En effet, Abidjan rejoint les villes mondiales qui participent activement à l'émigration clandestine et selon le rapport de 2017 et 2018 de l'OIM, elle est classée en première position des localités ivoiriennes qui participent à l'expansion de ce phénomène (OIM, 2018, p. 8) à travers diverses trajectoires convoqués par ces voyageurs clandestins.

Ainsi, nous avons pu identifier trois itinéraires majeurs internes empruntés par ceux-ci.

Il y a d'abord celui rectiligne empruntant le corridor jusqu'à la frontière nord du pays, en passant soit par Ouangolodougou pour la destination Burkina Faso, soit par Pogo pour la destination Mali (voir itinéraire 1).

Itinéraire 1 : ABIDJAN – BOUAKE – KORHOGO – POGO (OU OUANGOLODOUGOU)

Ensuite, celui qui part d'Abidjan à Daloa (à la quête d'éventuels réseaux ou autres raison) pour enfin continuer en revenant sur le corridor et atteindre ainsi la frontière nord (voir itinéraire 2).

Itinéraire 2 : ABIDJAN – DALOA – BOUAKE – KORHOGO – POGO (OU OUANGOLODOUGOU)

Enfin l'itinéraire par voie aérienne, particulièrement ceux qui transitent par la Tunisie (voir itinéraire 3) et le Maroc (voir itinéraire 4), par vol régulier.

Itinéraire 3 : ABIDJAN – TUNISIE

Itinéraire 4 : ABIDJAN – MAROC

2.1.2. Daloa

La ville de Daloa, située dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire est le chef-lieu de la région du Haut-Sassandra depuis 1996. De sa position géographique, mais surtout de sa fonction dans cette région, Cette ville a attiré des populations de divers horizons. En effet, non seulement elle constitue un important nœud routier dans la Région Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire au croisement de deux axes Est-Ouest et Nord-Sud dont le premier relie Abidjan à l'Ouest de la Côte d'Ivoire et les pays voisins, la Guinée et le Liberia tandis que le second relie San Pedro à l'Ouest et le Nord-Ouest du pays puis les pays voisins du Nord, le Mali et le Burkina Faso (T. Konan et N. J. Aloko, 2019, p. 3), mais possède d'énormes prédispositions naturelles qui font d'elle une région à vocation agricole. D'où l'attraction dont elle a connue aussi bien provenant des autres régions du pays qu'au-delà des frontières ivoiriennes. Les migrations en interne s'est caractérisée par l'arrivée de groupes de populations dont les principaux peuples autochtones (Gagou, Gouro et Bété), et ceux par ordre les Dioula, les Baoulé, les Agni, les Sénoufo, etc. des peuples phares, qui sont venus s'installer dans la zone avec l'introduction des cultures de rente que sont le café et le cacao. Cette migration concerne essentiellement les populations des autres régions du pays du centre (groupe akan) et du nord (malinké et sénoufo). A cet effet, le groupe akan représente 51% de la population d'allochtones (et 18% de la population régionale), les Malinké 28% de la population d'allochtones et les voltaïque ou sénoufo 11%. Le nombre important des akans notamment des baoulé observé est étroitement lié au développement des cultures de rente qui s'est par la suite amplifié compte tenu des cultures industrielles. Du côté des Malinké, ils sont les premiers allogènes à s'être installés dans la région de Daloa. Ils venaient à la recherche de "l'or vert de cette époque, la kola". Ils s'installaient surtout comme commerçants, transporteurs, acheteurs de produits ou planteurs, surtout à Daloa-ville dont ils assurent le dynamisme commercial.

La migration internationale, quant à elle, concerne les Syro-Libanais, les Africains de l'actuelle CEDEAO (Burkinabé, Maliens, Béninois, Togolais, Nigériens, Nigériens, Mauritaniens, Sénégalais, etc.). Ces populations représentent 31% alors que les autochtones constituent 33,2% de la population régionale. Dans cette population étrangère, on note la part prépondérante des Burkinabé représentant 64% des étrangers et 20% de la population régionale tandis que les Maliens représentent respectivement 20% et 8% de la population étrangère (Commission Européenne, 2002, p. 20). L'importance numérique de ces étrangers s'explique, en effet, par le fait que les burkinabés surtout les Mossi sont arrivés dans la région en tant que prestataires de services dans le cadre du travail forcé, dans les années 1930. Une fois le travail forcé aboli en 1946, l'extension des plantations de caféiers et de cacaoyers que créaient autochtones et allogènes a attiré encore plus une main-d'œuvre abondante de burkinabé. Profitant de leurs bons rapports avec les autochtones, ils ont acquis par la suite des terres pour s'installer comme planteurs. On les compte parmi les chefs d'exploitation de la région de Daloa (Alla, 1991 cité par Commission Européenne, 2002, p. 20). Quant aux Sénégalais, ils sont arrivés à la faveur du commerce du caoutchouc, de la cola, des palmistes et de l'huile de palme. Ils étaient agents de maison de commerce de Sassandra ou de Dimbokro ou étaient simplement commerçants particuliers. Les premiers se sont installés dans la région de Daloa vers les années 1930 (Kipré, 1985 cité par Commission Européenne, 2002, p. 20) et leur nombre était si important dans les années 1950 qu'un quartier de Daloa prit le nom de "quartier wolof".

Ainsi, étape par étape, le peuplement de la ville de Daloa s'est réalisé grâce aux potentialités naturelles et socioéconomiques qu'elles regorgent et qui a fini par bousculer les populations en interne et à l'extérieur à converger vers ce pays.

Cependant, elle représente depuis les années 2015, la plaque tournante des migrations irrégulières au niveau de l'Afrique de l'Ouest et aussi de la Côte d'Ivoire (OIM, 2018) puisque les ressortissants des pays limitrophes et des populations ivoiriennes s'y rendent pour préparer leur départ car étant

un lieu de passage obligé, aussi bien pour le transport des marchandises que pour le transit de nombreux migrants qui fréquentent ces axes (P. Tuo et Al, 2016, p. 4).

En conséquence, elle attire les populations des autres villes du pays et celles de la sous-région (G. Ounnebo et Al, 2017, p. 4) et comme la métropole abidjanaise, ces derniers convoquent deux trajets globaux en internes pour sortir du pays. Des flux qui se dirigent vers le corridor en traversant Bouaké pour s'orienter vers le nord d'une part (voir itinéraire 5).

Itinéraire 5 : DALOA– BOUAKE– KORHOGO – POGO (OU OUANGOLODOUGOU)

D'autre part, ces flux se dirigent vers Abidjan (considérer comme un relais et/ou un transit), avant d'emprunter le corridor en direction de la frontière nord (voir itinéraire 6).

Itinéraire 6 : DALOA – ABIDJAN – BOUAKE – KORHOGO – POGO (OU OUANGOLODOUGOU)

2.1.3. Bouaké

Située, au centre de la Côte d'Ivoire et chef-lieu de la région du GBEKE, la ville de Bouaké a été très tôt la seconde ville de la Côte d'Ivoire en termes de population, après la métropole abidjanaise, elle a aussi été un espace d'immigration. En effet, de par sa position en tant que pôle économique du grand centre, Bouaké occupe une place importante dans les circulations migratoires entre les versants nord et sud du pays. Et comme toute ville de transit, plusieurs raisons expliquent ce rôle. Une des raisons se situe au plan géographique où la ville se trouve au carrefour de plusieurs voies de communication tant nationales qu'internationales. La convergence des axes nationaux comme Abidjan-Bouaké, Daloa-Bouaké, Bondoukou-Bouaké, etc. et internationaux tels que Ouagadougou-Bouaké, Bamako-Bouaké, Guinée-Bouaké... auxquels s'ajoutent d'autres axes secondaires, fait de Bouaké un lieu de passage obligé. Et ce peuplement dont les résultats sont perceptibles est relatif à l'arrivée massive de deux grandes vagues de populations à savoir d'un côté celles venues d'autres régions du pays et de l'autre celles provenant de la sous-région ouest africaine.

Les migrations internes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région de Bouaké tirent leur source principale dans le comportement traditionnel des baoulés (peuple autochtone et majoritaire de cette région). En fait, à l'instar des autres peuples ayant quittés les pays limitrophes et venus s'installer dans les régions de la Côte d'Ivoire selon leur préférence, sous la direction et l'orientation de la Reine Abla Pokou, les baoulés dans les années 1770 ont été menés du Ghana vers la Côte d'Ivoire, précisément vers le centre du pays. Leur organisation sociale¹, leur passé (3 siècles de migrations presque ininterrompues), l'appât du gain, l'espoir de faire rapidement fortune, ont été au cours du XIXe siècle les motifs puissants qui ont poussé un grand nombre de ce peuple à se déplacer (A. Pierre, 2004, p. 5). L'introduction et les tentatives de diffusion des cultures d'exportations en 1930, notamment le café et le cacao ont marqué réellement un tournant dans l'histoire de peuplement de la région de Bouaké puisqu'elles ont constitué, à cette époque, les principaux leviers de ces mouvements. L'implication des peuples baoulés s'est révélée suite à l'abandon en grande partie des planteurs européens dans la production de café et de cacao. Le déséquilibre économique issu des fortes variations des cours dès 1929-1930, la mobilisation de 1939 et des guerres qui en découlent au détriment de la zone savanicole, a provoqué un fort appel de migrants vers les parties forestières de la région. Comme conséquence, on a assisté à de nombreux départs en direction de cette région et à cette époque de très nombreux nouveaux campements apparurent dans la zone de Bouaké.

1- Voir (La structure de la Parenté : l'Organisation sociale). Le système matrilineaire de succession, la double appartenance des individus et la compétition à laquelle se livrent les groupes de parents pour la possession de leur descendance commune provoquent une extrême mobilité des individus.

Les migrations externes, très faibles dans les années 50, se sont accélérées après l'accession du pays à l'indépendance, en 1960. Après les indépendances, les mouvements migratoires constituent le phénomène dominant de la population passée et présente de la région, aussi bien en zone rurale que d'exploitation que les populations de cette région, y compris celles venues de l'extérieur ont continuellement migré vers le Sud Est et l'Ouest.

Ainsi, Bouaké est devenue une zone d'immigration, qui a non seulement participé à sa dynamique démographique, mais aussi contribué à son positionnement et à son développement social et économique au sein de cette région de la vallée du Bandama.

Par contre au même titre que Daloa et Abidjan, Bouaké représente, depuis l'explosion du phénomène migratoire en 2015, un foyer de départ pour certains voyageurs clandestins (selon le rapport de l'OIM 2018, Bouaké est classé approximativement la 5e position) et pour d'autres une zone de transit surtout de passage pour ceux qui sont en partance pour la frontière nord du pays. À cet effet, trois itinéraires sont empruntés par ceux-ci pour satisfaire leur projet migratoire souterrain.

Le premier flux par de Bouaké même en direction du nord de la Côte d'Ivoire (voir itinéraire 7).

Itinéraire 7 : BOUAKE – KORHOGO – POGO (OU OUANGOLODOUGOU)

Le second, quitte Bouaké vers Abidjan (zone de transit ou de relais) avant de reprendre le corridor pour la frontière nord en passant bien évidemment par Bouaké (voir itinéraire 8).

Itinéraire 8 : BOUAKE – ABIDJAN – KORHOGO – POGO (OU OUANGOLODOUGOU)

Le dernier itinéraire part toujours de Bouaké en direction de Daloa (lieu de transit ou de relais), avant de revenir pour emprunter à nouveau le corridor, à partir de Yamoussoukro en direction finalement des villes du nord (itinéraire 9)

Itinéraire 9 : BOUAKE – DALOA – KORHOGO – POGO (OU OUANGOLODOUGOU)

2.1.4. San Pedro

Positionnée géographiquement dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, à 368 km à l'Ouest d'Abidjan, la ville de San Pedro a connu, au même titre que les autres villes un afflux de populations, aussi bien en provenance de l'extérieur que de l'intérieur du pays. En effet, érigé en pôle urbain grâce à une volonté politique au début des années 1970 lors de l'opération d'aménagement initié par l'Etat à travers l'ARSO (l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest), deuxième ville économique du pays, après Abidjan se démarque par la qualité de ses infrastructures notamment le port autonome de San Pedro représentant l'un des plus importants ports de l'Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire le deuxième port ivoirien en termes de tonnage après le port autonome d'Abidjan, mais aussi le premier port mondial pour les exportations de fèves de cacao avec plus de la moitié de la récolte ivoirienne (1,8 million de tonnes) qui y transite. Ainsi, ces potentialités aussi bien géographiques qu'infrastructurels ont favorisé depuis les indépendances l'attraction des populations du pays et de celles en provenance des pays frontaliers. En effet, les flux migratoires afférents à ses prédispositions socioéconomiques ont fortement contribué au brassage ethnique, notamment autour de San Pedro qui en 2012 comptait moins de 20 % d'autochtones. À cette population d'autochtones qui cohabite avec une forte communauté d'allochtones (Akan, Malinké Lobi, Yacouba, Sénoufo), se sont ajoutées les communautés allogènes provenant de la sous-région, à savoir les ressortissants des pays frontaliers que sont les Guinéens (majoritairement commerçants) et les Libériens (fuyant la guerre dans leur pays au milieu des années 1990). Il y a aussi ceux des pays de la CEDEAO -particulièrement les Burkinabé qui occupent une partie des terres cultivables- mais également les Maliens, Ghanéens, Béninois et Togolais ainsi que ceux provenant des pays hors CEDEAO, avec en particulier

les Mauritanien. Cette population étrangère présente dans le District est essentiellement Burkinabé avec 71 % de la population d'étrangers et viennent ensuite les Maliens avec 13 % de la population (Ministère du Plan et du Développement, 2015, p. 24).

Alors, ses atouts tels que présenté, montrent un véritable antagonisme avec le développement du phénomène migratoire contemporain au sein de la région puisque l'étude de l'OIM arévéle qu'une bonnepartie des migrants clandestins partent aussi de cette localité en direction de l'Europe et à cet effet, trois routes les plus utilisées par ces voyageurs irréguliers ont été identifiées.

En premier lieu, il y a celui qui va de San Pedro à Abidjan (zone relais ou transitoire), pour ensuite emprunter le corridor en direction des régions du nord selon l'itinéraire 10) ci-contre.

Itinéraire 10:SAN PEDRO – ABIDJAN – BOUAKE– KORHOGO – POGO (OU OUANGOLODOUGOU)

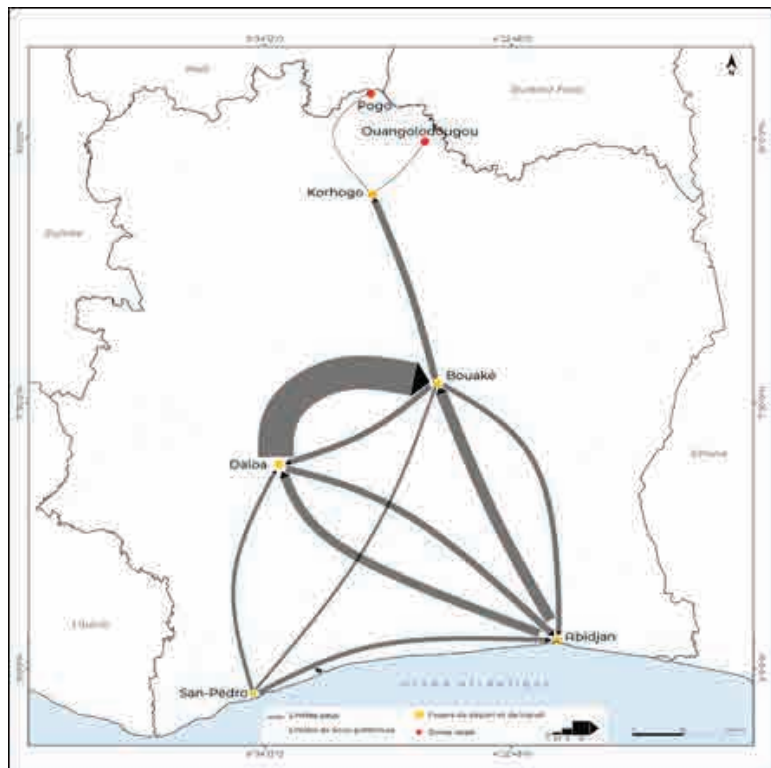
Le deuxième itinéraire part de San Pedro à Daloa (espace relais ou de transit), et après, continue sur le corridor, traverse Bouaké, pour enfin se diriger vers la frontière nord (voir itinéraire 11)

Itinéraire 11 : SAN PEDRO – DALOA – BOUAKE – KORHOGO – POGO (OU OUANGOLODOUGOU)

Le dernier itinéraire, quant à lui, quitte San Pedro pour Bouaké directement sans passer par Abidjan et Daloa. Et à partir de Bouaké, continue en direction du corridor nord de la Côte d'Ivoire (voir itinéraire 12)

Itinéraire 12 :SAN PEDRO– BOUAKE – KORHOGO – POGO (OU OUANGOLODOUGOU)

Ainsi, tous les itinéraires empruntés à partir de ces quatre foyers de départ, sont spatialement représentés selon le schéma ci-après (voir figure 2).



2- Figure 2 : la représentation des flux internes des migrations clandestines, Source : CNTIG 2016 et enquête 2019-2020, Conception et réalisation : T. Konan, 2019-2020

Cette figure 2 montre les flux internes des migrations clandestines au départ de la Côte d'Ivoire et précisément des zones enquêtées. Après analyse de la figure, l'on constate que les flux sont inégalement répartis à partir de ces localités et se dirigent tous vers l'extérieur nord du pays en passant par Pogo et Ouangolodougou. En fait, indépendamment de l'importance des flux de migrants quittant Daloa pour Bouaké (plus d'une dizaine de personne), la quantité de voyageurs clandestins circulant entre Abidjan et Daloa, dans les deux sens confondus est plus significative. Cela signifie que Daloa représente la première destination de transit des migrants qui partent d'Abidjan. Quant à Bouaké, elle est plus un lieu de relai qu'une zone de transit. Raison pour laquelle tous ces flux convergent et passent par elle. Aussi, les populations migrantes quittant Bouaké et San Pedro privilégient respectivement Daloa et Abidjan relativement comme destination de transit. Ce choix d'Abidjan et de Daloa en tant qu'espaces de transit est plus ou moins dû à la recherche d'éventuels réseaux et / ou de conditions socioéconomiques favorables à l'acquisition de moyens financiers.

Ainsi ces quatre localités, telles que cartographiquement représentées, contribuent d'une manière ou d'une autre à alimenter ce phénomène soit comme foyers relais, soit comme lieu de départ et de transit en utilisant des trajectoires internes qui servent à supporter ces mouvements.

Toutefois ces voies et routes que ces voyageurs appellent ne se limitent pas au niveau national, mais elles vont au-delà. En effet, les migrations régionales au sein de l'Afrique étant bien plus importantes, seule une partie des migrations clandestines transitant par l'espace sahélien se dirige ensuite vers le continent européen, (D. Lessaultet C. Beauchemin, 2009). Et les migrations se résument trop souvent aux routes empruntées par des réseaux mafieux (L. Bacon et Al, 2016, p. 9).

Par conséquent, les voyageurs sortent du pays en passant généralement par deux (2) villes situées à la frontière Côte d'Ivoire - Mali et Côte d'Ivoire - Burkina Faso. Pogo et Ouangolodougou qui constituent des points relais majeurs de la migration des populations ivoiriennes.

2.2. Les zones relais et flux externes d'émigration clandestine

2.2.1. Pogo et Ouangolodougou : deux lieux de passage importants

Ouangolodougou et Pogo sont deux villes situées à l'extrême nord de la Côte d'Ivoire. Ce sont deux localités de relais des migrants clandestins et représentent des points de contact avec les premières villes frontalières du sud des pays limitrophes (*voir figure 3*). Au cours de leur voyage, ces migrants passent à Ouangolodougou ou à Pogo pour se rendre respectivement au Burkina Faso ou au Mali dans la majorité des cas. Ces derniers choisissent leurs foyers transitoires pour passer la frontière et



3- **Figure 3** : La localisation des villes relais privilégiées, Source : Source : CNTIG 2016 et enquête 2019-2020, Conception et réalisation : T. Konan, 2019-2020

alors accéder à leur premier pays de transit, par voie terrestre. C'est à partir de ces localités que les flux de migrants ont pu être représentés.

Ce graphique suivant (*voir figure 4*) donne des statistiques précises sur les choix que ces migrants estiment bon et mieux à faire en fonction de leur propre intuition, de l'orientation des connaissances, des intermédiaires ou des organisateurs des réseaux

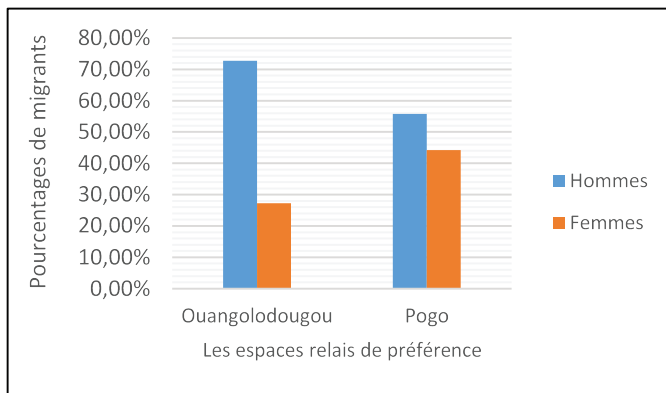


Figure 4 : la zone de relai de préférence selon le sexe, source : Enquêtes, 2019

La figure présente les zones relais des migrants les plus sélectionnées, selon le genre. Après analyse de ce graphique, l'on constate que sur les 103 enquêtés, particulièrement les 65 ayant emprunté la voie terrestre (18 femmes et 47 hommes), 22 migrants dont 16 hommes sont passés à Ouangolodougou contre 43 à Pogo dont 19 femmes. Soit au total 33,87% et 66,15% des 65. La part des hommes et des femmes passée par Ouangolodougou représente respectivement 72,73% et 27,27% contre 55,81% et 44,19% de ceux qui ont fait de Pogo un espace relai. Ce choix est motivé essentiellement par le fait que les hommes engagent et développent leurs sens d'improvisation en passant par Ouangolodougou pour atteindre pour la plupart le Burkina Faso où ils devront travailler étape par étape, au fil de leurs déplacements et au pire des cas compter sur leurs parents qui pourront leur envoyer de quoi continuer leur chemin. Même si certaines femmes se retrouvant dans cette catégorie sont plus entreprenantes, la majorité d'entre elles préfèrent rejoindre le Mali à partir de Pogo en vue d'éviter toutes situations d'impromptu au cours du voyage.

2.2.2. Les itinéraires migratoires en dehors des frontièresivoiriennes

L'émigration clandestine des jeunes d'Afrique subsaharienne en générale, emprunte des itinéraires complexes. Complexité qui s'intensifie au fil des années vu les pressions institutionnelles existantes, à la fois sur les pays de départ, de transit que ceux de destination. Il existe aujourd'hui des itinéraires terrestres qui se caractérisent tous par leur tortuosité. Ces itinéraires aboutissent la plupart du temps en Italie et en Espagne. Raison pour laquelle plusieurs mesures restrictives et contraignantes ont été prises au cours de ces dernières années, en vue de freiner définitivement ces flux de migrants vers l'Europe. Bien qu'il existe une multitude de routes transsahariennes, la majorité des migrants, au moins jusqu'à récemment, entraient au Maghreb à partir d'Agadez, au Niger (A. Bensaâd, 2003, p. 20). Toutefois, des itinéraires sont plus empruntés que d'autres. Ainsi, à partir des villes de Ouangolodougou et de Pogo, ceux-ci empruntent des voies terrestres pour rallier le nord de l'Afrique.

- Pogo

Partant de Pogo, nécessairement par la route, nous en avons identifié trois principalement convoquées par les migrants pendant leur voyage. Elles passent par cet espace frontalier et finissent toutes

en Libye, un des principaux pays de transit.

Ainsi, la première route part de Pogo en Libye en passant par le Mali (principalement Bamako et Gao) et le Niger (Niamey et Agadez) (voir itinéraire externe 1).

Itinéraire externe 1 : POGO –MALI – NIGER – LIBYE

La deuxième, commence toujours à Pogo et passe respectivement au Mali (Bamako, Gao), au Niger (Niamey, Agadez), et vire en partance pour l'Algérie, avant d'aboutir finalement en Libye (voir itinéraire externe 2)

Itinéraire externe 2 : POGO – MALI – NIGER – ALGERIE – LIBYE

C'est le cas de Mohamed, un jeune de 19 ans qui pendant son récit a clarifié comme suit : *« on est passé par le Mali. Arrivé à Sikasso la, si tu n'as pas leur carte là, même si tu as passeport, tu paies 1000 FCFA. Et ça là c'est de Bamako jusqu'à Gao. Après mon vieux ça n'a pas été facile au Niger. On vous a pris 2000 chacun pour passer. On n'a fait ça jusqu'à.... de Tchantchane, de Téra, de Niamey et à Agadez. Après on est passé à Tamanrasset, Ghardaïa et en Alger pour arriver en Libye, à Tripoli. On a payé sur la route seulement, c'était pas facile... »*

La dernière enfin, part de cette localité en passant respectivement, toujours, par le Mali (Bamako, Gao) et cette fois directement l'Algérie, pour atteindre au finish la Libye (voir itinéraire externe 3).
Itinéraire externe 3 : POGO – MALI – ALGERIE – LIBYE

« Je suis parti de Korhogo. Après Korhogo, Ferkessédougou pour arriver au corridor à Pogo. On a fait escale à Sikasso. Après Sikasso, Bamako et puis Mopti, Sévaré, Gao. Après Gao, Talanta, Timeiaouine, ça c'est en Algérie, Bordj, Reggane et puis Adral et puis Ghardaïa. Après ça on est arrivé en Alger, la Capitale de l'Algérie. C'est après tout ça là qu'on a continué jusqu'à Tripoli » expliquait Gora, un jeune migrant rencontré à Abidjan qui nous a relaté son parcours dans les moindres détails.

- Ouangolodougou

Etant aussi considéré comme un lieu de passage pour d'autres migrants, à partir de Ouangolo, nous avons identifié deux (2) trajectoires majeures utilisées par les clandestins provenant de la Côte d'Ivoire.

Tout d'abord, celle qui part de Ouangolo en Libye en passant de façon respective au Burkina Faso (Bobo Dioulasso et Ouagadougou), au Niger (Niamey, Agadez) et enfin Tripoli en Libye (voir itinéraire externe 4).

Itinéraire externe 4 : OUANGOLODOUGOU – BURKINA FASO –NIGER– LIBYE

Selon le récit de parcours d'un migrant de 17 ans, qui lui est parti d'Abidjan à Daloa. Et c'est à partir de cette localité que Aké, titulaire d'un baccalauréat série scientifique, s'est rendu directement Libye. *« Arrivé à Ouangolodougou, on a dormi là un peu. Le lendemain, on a continué au Burkina Faso. On est passé à Ouaga pour aller au Niger. On a fait 3 semaines en entendant que les passeurs nous disent de partir. On a chargé dans les 4x4, genre les pickups là. On était prêt de 22 personnes dans la voiture là. Imagine, la chaleur, le soleil, la poussière avant qu'on arrive à Dirkou. On a fait un peu un peu pour arriver à la frontière de la Libye. Et dès qu'on est arrivé là, le calvaire a commencé. Je t'assure vieux père (c'est de moi qu'il s'agissait), les arabes sont tombés sur nous en même temps. Ils nous ont mis sur leur camion pour aller nous jeter dans un gros trou comme ça... »*

La seconde route suit la même voie que la première, sauf qu’une fois au Niger, elle change de direction pour vers l’Algérie avant de terminer définitivement en Libye (voir itinéraire externe 5).
 Itinéraire externe 5 :OUANGOLODOUGOU – BURKINA FASO –NIGER– ALGERIE – LIBYE

Comme justification, nous avons le témoignage d’un jeune migrant de 21 ans nommé Issa. Selon ces dires, « je suis quitté à San Pedro. J’ai fait San Pedro, Bouaké, Bobo Dioulasso, Ouaga, Ouaga Niamey. Mon argent est fini la bas quoi. Donc j’ai fait un mois là-bas. Ils m’ont envoyé l’argent et c’est là que j’ai continué jusqu’à Agadez. Apres à Tamanrasset. Apres Tamanrasset, j’ai fait un moment et puis je suis parti directement en Alger. C’est après Alger que je suis rentré à Tripoli en Libye. La souffrance a commencé vrai vrai la même en Libye. C’était dur avec les arabes. Ils sont trop méchant... ».

Ainsi ceux ayant fait de Ouangolo, leurs espaces préférentiels de relai sont au nombre de 22 sur les 103 enquêtés et particulièrement l’ensemble des 65 évoluant par voie terrestre. Le graphique suivant (voir figure 6) expose d’avantage les détails dans le choix des pays de transit et de surcroît des itinéraires, de par cette localité. Cette représentation ci-contre (voir figure 5) montre donc les différents flux de migrants qui passent par Ouangolodougou et les voies externes que ces migrants privilégient.

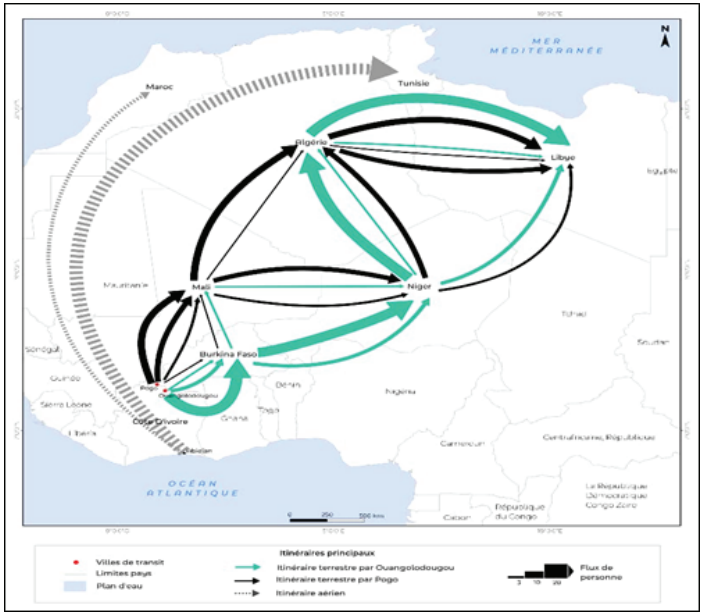


Figure 5 : La représentation des flux externes de migrants passant par Pogo et Ouangolodougou, Source : CNTIG 2016 et enquête 2019-2020, Conception et réalisation : T. Konan, 2019-2020

La figure ci-contre représente les flux externes de migrants passant par Pogo et Ouangolo selon le choix privilégiés par ces voyageurs par zone relai. L’enquête réalisée auprès des migrants de retour (103) donne des précisions quant à ce choix de l’itinéraire emprunté. L’analyse de cette représentation révèle d’une part que, sur les 43 migrants ayant traversé Pogo, seulement 39 ont convoqué ces trois itinéraires suivant au cours de leur déplacement avec 46,15% passés par le Mali, l’Algérie pour atteindre la Libye, avec une part relativement importante des hommes sur les femmes correspondant à 44,44% et 50%. D’autre part sur les 22 personnes ayant transité par Ouangolodougou, 19, soit 73,68% dont 09 hommes et 05 femmes (69,23% et 83,33%) ont parcouru le Burkina Faso, le Niger, l’Algérie pour atteindre la Libye. Ensuite vient les résultats de ceux ayant transité par le Mali, le Niger, l’Algérie pour la Libye et par le Burkina Faso, le Niger et la Libye respectivement via Pogo et Ouangolodougou. En effet, les itinéraires représentent 35,88% ; Soit 37,04% et 33,33% des

hommes et des femmes et l'autre 26,32% avec 21,05% des hommes et les 05,26% des femmes. En outre, seul 07 migrants (17,95 dont 05 hommes et 02 femmes ont sollicité comme trajectoire le Mali, le Niger pour la Libye, à partir de Pogo. Ce qui représente respectivement 18,52% et 16,67% pour les hommes et les femmes. Enfin dans la catégorie *Autre*, tous uniquement des hommes, on observe 4 migrants (09,30%) étant passé par Pogo qui bien qu'ils aient transité par le Mali, sont arrivés en Algérie puis la Libye en traversant le Burkina Faso et le Niger ainsi que 3 autres (13,64%) via Ouangolodougou ont préféré traverser le Niger, l'Algérie pour la Libye. Ainsi, la voie qui passe par l'Algérie, à partir du Mali est celle qui est plus sollicitée au détriment de celle qui traverse le Niger car avec le Mali comme espace de transit, le migrant est plus tenté de s'aventurer vers l'Algérie, même si ce pays fait frontière avec le Niger. De même les femmes ont tendance à se diriger par le Mali, Algérie et la Libye pour éviter d'envisager travailler ou l'improvisation au cours du voyage. Les hommes par contre sont plus enclins d'improviser et de changer régulièrement de trajectoire notamment en revenant par le Mali et en passant par Ouangolodougou.

Le dernier itinéraire que les migrants sollicitent se fait par le moyen d'un vol direct en direction principalement de la Tunisie et du Maroc. A cet effet, nos recherches de terrain ont indiqué qu'un nombre limité de personnes a fait usage de cette trajectoire, aussi bien ceux qui ont considéré Abidjan comme leur zone de départ que ceux l'ayant sollicité comme espace relai et de transit. En réalité, ce sont 38 migrants dont 24 femmes et 14 hommes, sur les 103, qui sont arrivés dans ces pays relais et de transit par la voie aérienne sur un total de 61 hommes et 42 femmes. Et ce en fonction des préférences de chacun.

Sali, et Hermann, deux migrants de retour rencontrés et interviewés à Abidjan ayant emprunté ces itinéraires respectivement en direction de la Tunisie et du Maroc. « ... *J'ai laissé mes études en 1999, et comme mon homme avait perdu son travail c'était difficile. Donc j'ai voulu reprendre et comme je n'avais pas d'argent, je me suis inscrit à la mairie de Grabo comme chef d'équipe dans le THIMO². Avant c'était THIMO, voilà j'étais superviseur et j'aidais aussi mon homme à la maison. En 2005, j'ai déposé mes dossiers comme volontariat et comme j'étais dévouée, mon patron a voulu que je parte à Gagnoa. Et je suis resté là as entre 2005 et 2013. En tout cas tout était bien. Après ça, mon homme a commencé à découcher. Il ne s'occupait plus de rien à la maison et financièrement ça n'allait plus puisque travail de THIMO, on ne payait pas bien. On me payait que 30 mille francs par mois, donc c'était dur. Maintenant quand j'ai fait appel à mon grand frère pour lui dire qu'il n'y avait plus la paix à la maison, il m'a dit comme il connaissait des amis en Tunisie et en Italie, il allait me faire partie en Europe. Il a dit que je vais travailler un peu en Tunisie en tant que servante et après si j'ai eu un peu d'argent je vais prendre la mer. Donc mon tonton, c'est mon cousin, mais je l'appelle tonton puisque c'est lui qui m'a élevé. Donc il a économisé sur un an et il a payé mon billet d'avion pour la Tunisie. Je suis quitté ici à, j'ai quitté Abidjan le 06 novembre 2015. Il n'a pas voulu que je passe sur le désert comme les autres. Il dit que c'est trop dangereux. C'est pourquoi j'ai pris avion... » , expliquait notre interlocutrice au cours de nos échanges.*

Le deuxième, après plusieurs temps de discussions, nous a indiqué être passé par le Maroc à cause de son frère qui se trouve en France. Pour le préserver de toutes violences physiques et psychologiques que subissent les populations qui traversent le désert, ce dernier a financé son voyage pour le Maroc. Mais son imprudence a fait qu'il a été rapatrié de force au pays, en Côte d'Ivoire. « ... *nous sommes seulement deux dans la famille. Mon père étant décédé et ma mère est devenue vieille, donc c'est moi et mon frère qui est en France qui devons-nous occuper d'elle. J'ai eu mon BTS. J'ai cherché stage jusqu'à en vain. Donc je me débrouillais dans un magasin de téléphone. C'était pour un vieux père. On était 3 à gérer le magasin. Souvent ça marche, souvent ça ne marche pas. Donc c'était difficile et c'est mon frère qui nous soutenait. Il payait la maison et les factures et la nourriture. En un mot c'est lui qui s'occupait de nous. Donc c'est après plusieurs réflexions moi et mon frère, qu'il a décidé que je le trouve la bas. Pour ne pas quelque chose de grave m'arrive sur la route,*

il a préféré que je prenne un vol direct pour le Maroc. Il a des amis qui vivent là-bas, à Casablanca. Donc quand je suis arrivé, je logeais chez un de ces amis, il est comptable dans une société. En attendant que mon frère m'envoie l'argent pour la traversée, son amis, avec ses relations, à trouver un petit job de gérant de magasin pour moi. Un jour pendant que je parlais dans mon job, des marocains ont commencé à me parler mal, à m'insulter, à me traiter de tout, comme un envahisseur et un salaud. Ça chauffer mon cœur et j'ai faire la bagarre avec eux et c'est dans ça que des policiers m'ont arrêté sans demander la cause de cette bagarre, ils m'ont enfermé et le lendemain ils m'ont rapatrié, sans me laisser la possibilité de contacter quelqu'un. Donc c'est comme ça je me suis retrouvé au pays. Mais je vais repartir... », d'après les propos de ce jeune homme.

Ainsi, ces routes sur lesquelles gravitent ces migrants sont d'une multiformité caractérisée, surtout dans des circuits totalement obscurs, ceux-ci évitent beaucoup les zones contrôlées par l'Etat, même s'ils usent toutefois de ruse lorsqu'ils sont dans l'obligation d'y transiter.

DISCUSSION

Les résultats de cet article ont gravité autour de l'analyse et la cartographie des flux de migrants aussi bien interne qu'externe à la Côte d'Ivoire, et ce à partir des localités de départ sélectionnées.

D'abord, les migrations irrégulières en partance de l'Afrique subsaharienne et particulièrement de la Côte d'Ivoire exploitent des grandes localités comme point de départ pour satisfaire leurs desseins migratoires. En effet, ces voyageurs prennent leur départ dans la plupart des grandes localités de la Côte d'Ivoire dotées de potentialités socioéconomiques notamment agricoles, infrastructurels, en équipements et représentant des capitales dans leur espace régional. Une réalité similaire analysée et menée en Tunisie sur « *les migrations clandestines africaines vers l'Europe, un espoir pour les uns, un espoir pour les autres* », explique qu'aussi paradoxal que cela puisse paraître, les régions les plus prospères sont toujours celles qui génèrent le plus grand nombre de postulants à la migration (R. Chaabita, 2010, p. 12). Cela semble être véritablement une contradiction car ce sont logiquement les villes plus ou moins pauvres qui devraient être sollicités en tant zones de départ et d'émigration. Cependant ce sont celles les plus riches et prospères qui présentent cette image.

Ensuite, quant aux voies aussi bien internes qu'externes, elles sont diversement empruntées au cours de la migration en fonction des espaces de départ. En interne, notre analyse a permis d'identifier deux (2) et trois (3) itinéraires par lesquels passent ces populations migrantes pour atteindre les villes frontalières d'extrêmes nord du pays à savoir Ouangolodougou et Pogo. Et à partir de ces localités frontalières, ils explorent des routes externes pour rejoindre le Maghreb, en passant par des pays en amont du Sahara. En effet, en dehors des frontières ivoiriennes, c'est le Mali, le Niger et l'Algérie, de par Pogo, qui est le plus utilisés tandis que, de par Ouangolodougou, l'itinéraire convié est le Burkina Faso, le Niger et l'Algérie. Ayant réalisé une étude dans la zone du Sahara, ils ont corroboré l'emploi de ces voies dans la description des itinéraires et mentionné à cet effet que sur 10 migrants, 9 ont déclaré avoir traversé le Sahara après avoir passé par le Mali et/ou le Niger, puis l'Algérie avant d'accéder enfin au Maroc (A. Faleh et Al., 2009, p. 8). Pour être plus précis, ils indiquent que certaines villes semblent être des points de transit essentiels pour la quasi-totalité des migrants. Ces villes sont : Bamako, Ségou, Gao et Kidal au Mali, Niamey et Agadez au Niger, puis, Tamanrasset et Maghnia en Algérie. Toujours dans cette perspective, A. Zekri (2009, p. 6) le confirme en expliquant que la majorité des migrants entre dans le Maghreb par voie terrestre à partir d'Agadez, au Niger et à partir d'Agadez, les routes migratoires bifurquent vers l'oasis de Sebhaen-Libye et vers Tamanrasset, au sud de l'Algérie.

Ainsi, au regard de cette confrontation d'étude scientifique, il convient d'enrelever quelques zones d'ombres au cours de cette étude.

La première est relative à la destination exacte du pays de transit au sein de l'espace magrébin. En effet, l'on a constaté des préférences dans le choix de ces espaces notamment le Maroc pour certains et pour d'autres l'Algérie. Toutefois, il est important de savoir que le choix de ces voies n'obéit à aucun principe fondamental. Toutes sont truffées d'embûches et de difficultés qui finissent par les rendre complexes et impossibles à cerner dans le temps et dans l'espace.

La seconde est liée aux problèmes de précision dans le parcours migratoires sahélien. Précision inhérente aux villes traversées par ces voyageurs pour atteindre les Etats maghrébins. Certains parmi ces auteurs ont pu déterminer avec exactitude les itinéraires régionaux dans ces pays de transit. Ce que nous n'avons pas été à mesure de faire dans le cadre de cette étude en raison des informations plus ou moins vagues obtenues des enquêtés. Raison pour laquelle nous nous sommes focalisés sur les pays de transit et de passage afin de rendre plus crédible les résultats de cet article.

CONCLUSION

A l'issue de notre analyse, il résulte que, lors de leur déplacement interne et international pour rejoindre l'Europe, les voyageurs clandestins qui partent de la Côte d'Ivoire convoquent des trajectoires et itinéraires plus ou moins complexes et qui se modifient en fonction des circonstances spatiotemporelles. A l'intérieur du pays, deux (2) pour certaines zones de départ et de trois (3) pour d'autres représentent les itinéraires les plus sollicités. En dehors de la Côte d'Ivoire, trois (3) itinéraires ont été globalement identifiés soit par Pogo, soit par Ouangolo.

Ainsi, la particularité de ces trajectoires migratoires du migrant clandestin de transit tient au fait qu'il s'agit d'une migration conçue comme une réponse à une situation sans issue à l'absence de toutes perspectives socioéconomiques des jeunes. Voulant coûte que coûte échapper aux réalités qu'ils vivent quotidiennement, ces derniers deviennent vulnérables à toute sorte de proposition d'intermédiaires aussi véreux que rusés rien que pour assouvir leur désir de migrer. Une recherche pourrait par conséquent être soulevée dans ce cadre avec pour objectif d'étudier l'organisation proprement dite des migrations clandestines en mettant en exergue le rôle joué par les organisateurs des réseaux migratoires clandestins non seulement dans la prise de décision des jeunes, mais également dans l'accompagnement des migrants jusqu'à destination.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le Professeur Loba Akou Don Franck Valéry, Maître de Conférences à l'Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan, pour son riche apport dans la rédaction de cet article. C'est le lieu de dire également merci au Professeur Aloko N'Guessan Jérôme, Direction de Recherche à l'Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan, pour son soutien. Et pour finir remercier le Laboratoire Cartographie, Population et Développement (CAPDEV) de ladite Université auquel j'appartiens.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BACON Lucie et AL., 2016, « Cartographier les mouvements migratoires », Revue européenne des migrations internationales vol. 32 - n°3 et 4 | 2016, P. 31.

BENSAËD Ali, 2003, « Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin », Revue européenne des migrations internationales [En ligne], vol. 19 - n°1 | 2003, mis en ligne le 16 mai 2007, consulté le 09 février 2020. URL : <http://remi.revues.org/336>; DOI : 10.4000/remi.336.

BOMONO Yambene Henri, 2011, « Filières migratoires transsahariennes du Cameroun vers le Maghreb », Cahiers de l'Urmis [En ligne], 13 | octobre 2011, mis en ligne le 12 octobre 2011, consulté le 07 février 2020. URL : <http://urmis.revues.org/1027>.

BARROS Lucile et AL, 2005, *l'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc*, cahiers de migrations internationales, Programme des migrations internationales, Bureau International du Travail Genève, P.153.

CARNET Pauline, 2011, Passer et quitter la frontière ? : *Les migrants africains "clandestins" à la frontière sud espagnole*. Thèse de Sociologie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2011. Français. <NNT : 2011TOU20093>. <tel-00691680>, p. 689.

CHAABITA Rachid, 2010, *les migrations clandestines africaines vers l'Europe, un espoir pour les uns, un espoir pour les autres, ouvrage*, l'Harmattan, P.385.

COMMISSION EUROPEENNE, 2002, *l'économie locale du département de Daloa*, Rapport général, OCDE, Volume 1, P.48.

D'ARRIPE Agnès, OBOEUF Alexandre et ROUTIER Cédric. (2014), *L'approche inductive : cinq facteurs propices à son émergence*. *Approches inductives*, 1 (1), 96–124., consulté le 02 février 2020, <https://doi.org/10.7202/1025747ar>.

FALEH Ali et AL., 2009, « Les subsahariens entre transit au Maroc et immigration clandestine en Espagne », *Papeles de Geografía*, Núm. 49-50, 2009, pp. 27-40 Universidad de Murcia, España.

HANDAL Laura, 2011, *La migration de main-d'œuvre temporaire : ses causes et répercussions, Rapport*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, P. 90.

KONAN Talibet Kouacou Yves-Rhodrigue et ALOKO N'Guessan Jérôme, 2019, « Les migrations dans les villes du centre ouest et sud-ouest de la Côte d'Ivoire : cas de Daloa et de San Pedro », *Revue Espace Géographique et Société Marocaine*, P. 14.

LASSAILLY-JACOB Véronique, 2010, *Nouvelles dynamiques migratoires (New migration patterns)*. In : *Bulletin de l'Association de géographes français*, 87e année, 2010-1. 1960-2010 : 50 ans d'indépendances africaines. pp. 26-39 ; doi : 10.3406/bagf.2010.8179 http://www.persee.fr/doc/bagf_0004_5322_2010_num_87_1_8179.

LESSAULT David et BEAUCHEMIN Cris, 2009, « Ni invasion, ni exode, Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 25 (1), [en ligne]. Consulté le 04 février 2020, URL : <http://remi.revues.org/4889>, P. 33.

MEMPD, 2008, *Migration et développement : défis et perspectives en Côte d'Ivoire*. REPCI 2007-2008, Abidjan, DGPRC, 149 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2015, *Etudes monographiques et économiques des districts de Côte d'Ivoire district du Bas-Sassandra*, Note de synthèse, UEMOA, P. 70.

NDIAYENdeye Dieynaba, 2016, « L'implication des pays tiers dans la lutte de l'Union européenne contre l'immigration irrégulière » *Etudes internationales*, Volume 49, numéro 2, P. 38.

ROBIN Nelly, 1995, « Les espaces de transit dans les migrations internationales ouest-africaines », enquêtes Programme "Migrations internationales ouest-africaines" - ORSTOM, Dakar, P.17.

TOURE Niandou, 2015, « L'approche « réseaux » dans les études migratoires », *e-Migrinter* [En ligne], 13 |, consulté le 11 janvier 2020. URL : <http://e-migrinter.revues.org/549>; DOI : 10.4000/e-migrinter.549.

OIM, 2018, *Rapport de Profilage des migrants ivoiriens mai 2017, Mai 2018*, Rapport, Organisation International pour les Migrations, P. 26.

OUNNEBO Gniondjibohoui Marc et AL., 2017, « Jeunes migrants et consommation de drogues dans la région du Haut Sassandra En Côte d'Ivoire (Daloa) » *Journal scientifique européen (ESJ)* ISSN : 1857 - 7881 (Print) ISSN : 1857 - 7431 (En ligne), Doi : 10.19044/esj.2017.v13n35p269, consulté le 25 janvier 2020, URL: <http://dx.doi.org/10.19044/esj.2017.v13n35p269>

PIERRE Alfred, 2014, *Migration Haïtienne : états des lieux sur une problématique*, Texte, Port-Au-Prince, P. 33.

PROVENZANO Giuseppe, 2018, *le processus euro-méditerranéen et les causes profonde de la migration*, Chapitre d'Ouvrage, MEDITERRA, P. 245 à 262.

TUO Péga et AL., 2016, « Ordures ménagères, eaux usées et santé de la population dans la ville de Daloa (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) » *Revue de Géographie, d'Aménagement Régional et de Développement des Sud*, Université Felix Houphouët Boigny de Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire, P.195-213.

ZAHBi Tozan, 2015, « Impact de la migration sur la démographie en côte d'ivoire », *Revue de géographie du laboratoire Leïdi – ISSN 0851 – 2515 – N°13*, décembre 2015, P.18.

ZEKRY Abderazak Bel Hadj, 2009, **La migration de transit en Tunisie : états des lieux et impacts et avancement de la recherche sur la question**, Notes d'analyse et de synthèse – module socio-politique CARIM – AS 2009/16, Consortium Euro-méditerranéen pour la recherche appliquée sur les migrations internationales, P.20.

ATTRIBUTIONS CAUSALES DES MESENTENTES ET SATISFACTION CONJUGALE CHEZ LES PERSONNES MARIÉES À ABIDJAN

CAUSAL ATTRIBUTIONS OF DISAGREEMENTS AND CONJUGAL SATISFACTION AMONG MARRIED PERSONS IN ABIDJAN

Yapi Théodore N'CHO*

Résumé

La présente étude examine la relation entre l'attribution causale des mésententes et la satisfaction dans les relations conjugales chez les personnes mariées à Abidjan. Elle émet l'hypothèse selon laquelle l'attribution causale externe des mésententes influence la satisfaction conjugale. L'échantillon se compose de 240 conjoints sélectionnés à l'aide de la technique d'échantillonnage par grappes. Ces sujets sont repartis en cinq (05) groupes équivalents par rapport à la taille, l'âge, le sexe, la situation matrimoniale et la durée de leur mariage.

De plus, ils ont été soumis à un questionnaire évaluant les attributions causales des mésententes à l'aide l'échelle des attributions causales (P. Fontayne, C. Martin-Krumt, F. Buton, J.-P. Heuze, 2003) et la satisfaction conjugale au moyen de l'échelle de la satisfaction conjugale (Y. Dallaire, 2003). Les données collectées sont traitées à l'aide de la technique statistique du Khi 2. Le résultat obtenu confirme l'hypothèse que l'attribution causale des mésententes influence la satisfaction conjugale. Un tel résultat peut être une contribution à la lutte contre la détresse conjugale chez les personnes mariées et l'augmentation des pathologies conjugales (conflits, violences, relations parallèles, divorces ou séparations).

Mots-clés : attribution causale, mésententes, satisfaction conjugale.

Abstract

The present study aims to examine the relationship between the causal attribution of disagreements and satisfaction in marital relations among married people in Abidjan. She hypothesizes that the external causal attribution of disagreements influences marital satisfaction. The sample consists of 240 spouses selected using the cluster sampling technique. These subjects are divided into five (05) groups equivalent in terms of size, age, sex, marital status and duration of their marriage.

In addition, they completed a questionnaire assessing the causal attributes of disagreements using the causal attributes scale (P. Fontayne, C. Martin-Krumt, F. Buton, J.-P. Heuze, 2003) and marital satisfaction using the marital satisfaction scale (Y. Dallaire, 2003). The data collected is processed using the chi-2 statistical technique. The obtained result confirms the hypothesis that the causal attribution of the presentations influences marital satisfaction. Such a result can be a contribution to the fight against marital distress in married people and the increase in marital pathologies (conflicts, violence, parallel relationships, divorces or separations).

Keywords: causal attribution, disagreements, marital satisfaction

INTRODUCTION

Dans nos sociétés, la réussite du mariage et le maintien des relations de couple durables restent des défis à relever face aux pathologies du lien conjugal. Elles nous interpellent de par leur ampleur et prévalence aux niveaux international et national.

Dans les pays développés comme le Canada, environ 40 % des mariages se termineraient par un divorce au cours des trente premières années de cette union (Statistique Canada, 2012). De même, 6,2 %, soit environ 1,2 millions de Canadiens de 15 ans et plus, ont rapporté avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête (Rapport de l'Enquête sociale générale sur la victimisation [ESG], 2009). De plus, 17 % des répondants ont déclaré avoir été victimes de violence de nature psychologique ou financière pendant leur relation. Aussi, les données de la Banque mondiale révèlent qu'une femme âgée de 15 à 44 ans a un risque plus élevé de subir des violences conjugales que d'être victime d'un cancer, d'un accident de la route, d'une guerre et du paludisme réunis (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne [ADFUE], 2015). Ces pathologies n'épargnent pas l'Afrique. Dans la période allant de 1997 à 2001, l'Égypte et l'Afrique du Sud ont enregistré respectivement 71 792 cas de divorces (43,65%) et 35 792 cas (21.76%) (ONU, 2005).

En Côte d'Ivoire, l'insatisfaction, le dysfonctionnement au sein des couples et l'échec du mariage deviennent des préoccupations. En effet, le taux de divortialité est de 48,2% en 2016 et de 50% en 2017 (Rapport de la Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-Evaluation [DEPSE] du Ministère de l'intérieur et de la sécurité, 2017) et de 31,66 % pour 52 083 cas enregistrés de 1997 à 2001 (ONU, op.cit). En 2014, 90 249 personnes divorcées ont été enregistrées (RGPH, 2014). Ces chiffres mettent en évidence le niveau alarmant de l'insatisfaction conjugale dans notre pays.

Abidjan est la ville où les personnes mariées sont plus insatisfaites sur le plan conjugal. Une enquête réalisée dans les dix (10) communes révèle que 70% de femmes abidjanaises ont été victimes de violences conjugales dans les ménages (Rapport de l'Association Ivoirienne des Droits des Femmes, [A.I.D. F], 2017). Dans cette ville, l'on a enregistré 15 597 divorces. Les communes de Yopougon, Abobo et Cocody enregistrant les plus forts taux semblent être les plus touchées par cette pathologie du lien conjugal avec 3 460, 3 087 et 2 623 cas (RGPH, 2014). Des nombres faibles de divorces ont été observés à Koumassi (1 409), à Adjamé (1 309) et à Port-Bouët (1 166).

Comme en témoignent les résultats susmentionnés, le constat d'une faible satisfaction ou d'une insatisfaction conjugale chez les personnes mariées est ressenti avec acuité au sein des couples abidjanais. Si certaines personnes mariées sont satisfaites et heureuses dans leur vie de couple, plusieurs, par contre, rencontrent d'énormes difficultés à être heureux et satisfaits. Quels sont alors les déterminants qui permettent d'expliquer la satisfaction ou l'insatisfaction dans les relations conjugales chez les personnes mariées ?

A travers une revue de la littérature, nous allons nous évertuer à répondre à cette interrogation. Examinant la relation longitudinale entre les attributions d'événements relationnels et la satisfaction conjugale, une étude révèle que, pour les épouses, les attributions causales et de responsabilité prédisaient la satisfaction conjugale ultérieure après que les effets de la satisfaction antérieure aient été supprimés. Cependant, pour les maris, les attributions ne prédisaient pas la satisfaction conjugale ultérieure (F.D. Fincham et T.N. Bradbury, 1987). Une étude menée auprès des couples provenant de la communauté met en évidence l'émission des attributions renforçatrices d'une bonne relation à la suite d'un comportement positif. Cependant, elle révèle que les attributions qui maintiennent la détresse surviennent suite à des actes négatifs du partenaire (N. Jacobson & A. Holtzworth-Munroe, 1988). Une étude met en évidence que les individus du style d'attachement sécurisant ayant vécu une

rupture conjugale ne se distinguent pas significativement des individus des autres styles au niveau des attributions de causalité, de responsabilité et de blâme (V. Croff, 1997). On remarque également que les individus dont le style d'attachement est préoccupé émettent plus d'attributions de blâme à l'ex-partenaire que ceux des styles craintif et auto-suffisant. Par ailleurs, il apparaît que les attributions de causalité, de responsabilité et de blâme à l'ex-partenaire sont liées à des affects négatifs (V. Croff, op. cit).

Une étude a révélé que la satisfaction conjugale, un problème interpersonnel de dominance et la détresse psychologique étaient significativement liés aux attributions de l'homme alors que la satisfaction conjugale, un problème interpersonnel de sacrifice de soi et l'âge étaient significativement liés aux attributions de la femme. Au niveau dyadique, seule la satisfaction conjugale de l'homme était significativement associée aux attributions de causalité de la femme (N. Tremblay, 2006).

Une étude menée auprès des couples consultant en thérapie conjugale a démontré que les sous-groupes de mandats, la satisfaction conjugale de l'homme, les attributions de responsabilité de la femme et le revenu de la femme étaient significativement liés au statut du couple à la fin de la thérapie (N. Tremblay, op. cit).

En dépit de la lumière qu'elles font, ces études semblent insuffisantes devant l'augmentation de l'insatisfaction conjugale et de la dissolution des liens du mariage. Ces études traitent des interactions, des échanges entre les partenaires. Elles se situent dans le cadre des échanges sociaux et comprennent toutes les transactions possibles entre les êtres humains, de l'échange commercial à l'échange d'amour et d'affection.

Notre étude s'insère dans le contexte de la théorie des échanges sociaux (G. Homans, 1958) et permet d'examiner certains processus entre les relations familiales et maritales (P. Nakonezny, 2008). Notre association avec autrui est déterminée par les mêmes principes que ceux qui régissent le marché en économie : les récompenses et les coûts.

Les récompenses sont les éléments d'une relation qui ont un impact bénéfique sur les personnes qui y sont engagées. Il y a de nombreuses façons de classer les récompenses dont nous disposons dans nos relations, mais les trois principales récompenses dans les relations semblent être les caractéristiques intrinsèques, les comportements directement rémunérateurs du partenaire et l'accès procuré par le partenaire à des ressources extrinsèques désirées.

Les coûts sont les éléments de la vie relationnelle qui ont un impact négatif pour une personne. Ils peuvent se matérialiser par du temps, un effort physique, des opportunités manquées. Dans les relations conjugales, les échanges entre les partenaires ne sont pas toujours réciproques. Il peut donc exister un déséquilibre plus ou moins important sur ce plan. Lorsque le déséquilibre est plus marqué d'un côté ou de l'autre, les insatisfactions risquent d'être plus grandes.

Appliquée à notre recherche, la théorie des échanges sociaux permet d'expliquer que les coûts qu'un conjoint supporte peuvent l'amener à émettre des attributions causales externes à son partenaire. Outre la théorie des échanges sociaux, notre recherche s'appuie sur la théorie de l'attachement à l'âge adulte (C. Hazan et P. Shaver, 1987) née de la théorie de l'attachement à l'enfant (J. Bowlby, 1958). L'attachement constitue une caractéristique individuelle de manière générale. Chacun des conjoints agit en fonction du style d'attachement qu'il a développé pendant l'enfance : le style d'attachement sécurisant et les styles d'attachement insécurisant (détaché, préoccupé et craintif). En effet, le conjoint du style d'attachement détaché caractérisé par une image positive de lui-même et d'une image négative de l'autre partenaire tendra plus à lui faire des attributions causales, notamment

externes et à l'accuser face aux conflits survenant dans leur relation. Du fait de cette image positive, le conjoint évite de se remettre en cause et peut, de ce fait, formuler des attributions causales à son partenaire pour les désaccords. Cela peut engendrer de faibles satisfactions, voire des insatisfactions dans leur relation de couple.

Aussi, le conjoint du style d'attachement préoccupé possède une image négative de lui-même et une image positive des autres et de son partenaire. De ce fait, il a le sentiment d'être indigne d'amour et de manquer de mérite. Il présente aussi une grande instabilité émotionnelle de par l'émission des attributions causales externes de leurs mésententes.

L'objectif de cet article est d'examiner l'influence des déterminants psychosociaux sur la satisfaction conjugale chez les personnes mariées à Abidjan. Précisément, il s'agit de montrer l'effet des attributions des mésententes dans le couple sur la satisfaction conjugale. Dans le cadre méthodologique qui suit, nous présentons l'ensemble des procédés (description des variables, technique d'échantillonnage, matériel de collecte et procédure d'enquête) mis en œuvre pour atteindre ces objectifs

1. METHODOLOGIE

1.1. Description des variables de la recherche

Cette recherche met en évidence deux types de variables : une variable indépendante (l'attribution causale des mésententes conjugales) et une autre dépendante (la satisfaction conjugale).

Attribution causale des mésententes conjugales.

De nature qualitative, cette variable présente deux modalités : les conjoints qui émettent des attributions causales internes des mésententes et les conjoints qui émettent des attributions causales externes des mésententes. Ainsi, les conjoints qui émettent des attributions causales internes des mésententes sont ceux qui expliquent ces désaccords comme venant de leur personne. A l'opposé, les conjoints qui émettent des attributions causales externes sont ceux qui expliquent les désaccords comme venant de leur conjoint.

Satisfaction conjugale

Cette variable de nature qualitative présente deux modalités : les conjoints qui présentent une satisfaction conjugale faible et les conjoints qui présentent une satisfaction conjugale élevée.

De la sorte, les conjoints qui présentent une satisfaction conjugale élevée sont ceux qui sont heureux et présentent un bon fonctionnement dans leur mariage. Par contre, les conjoints qui présentent une satisfaction conjugale faible sont ceux qui sont malheureux et se caractérisent par un dysfonctionnement dans leur couple.

1.2. Terrain d'étude, population et échantillon.

Cette étude se déroule dans la ville d'Abidjan, précisément dans les communes de Yopougon et d'Abobo.

La commune de Yopougon se situe entre la forêt du banco et la lagune Ebrié, à l'ouest dans la zone géographique d'Abidjan nord. Elle est limitée au nord par la commune d'Abobo et la ville d'Anyama ; au sud par la lagune Ébrié ; à l'est par la commune d'Attécoubé et à l'ouest par la ville de Songon. Avec une population de 1 071 000 habitants et composée de 51 % de femmes et de 49 % d'hommes

(RGPH, op. cit), Yopougon est la plus grande commune non seulement de la capitale économique ivoirienne, mais aussi de la Côte d'Ivoire. Réputée pour son ambiance populaire et ses rues (la rue Princesse et la rue des Princes) où se trouvaient de près de 1 500 maquis et boîtes de nuit en 2006, la commune de Yopougon joue un rôle important dans la vie d'Abidjan, en tant que quartier industriel disposant de deux zones industrielles.

La commune d'Abobo est située dans le secteur Nord de la ville d'Abidjan et est limitée par la ville d'Anyama au Nord, par les communes d'Adjamé et de Cocody au Sud, à l'est par la commune de Cocody et à l'ouest par la forêt du Banco. L'une des communes les plus peuplées de la ville d'Abidjan, Abobo compte environ 1 500 000 habitants dont 55,82% de femmes et 44,18% d'hommes, avec une taille moyenne 5,53 personnes par ménage. Souvent qualifié de cité dortoir, Abobo dispose des unités industrielles.

Le choix de ces deux communes repose essentiellement sur le fait qu'elles ont enregistré les taux de divorces les plus élevés de la ville d'Abidjan. Yopougon en a enregistré 3 460 personnes divorcées et Abobo en enregistré 3 087 cas.

Yopougon est la commune où les violences faites aux femmes sont des plus répandues. Chez les hommes, 40% affirment avoir déjà perpétré des coups à leurs partenaires intimes et 77% confirment avoir plusieurs fois été témoins de scènes de violences conjugales. Chez les femmes, 41% affirment l'avoir subi et 71% confirment en avoir été témoins (A.I.D.F, op. cit).

La technique d'échantillonnage par grappes à laquelle nous avons eu recours a permis de constituer un échantillon composé de 240 personnes mariées résidant dans les immeubles de nos deux terrains d'étude (Yopougon et Abobo), contenant entre 50 et 80 personnes par immeuble. Il nous est difficile de disposer d'une liste complète des personnes mariées qui se trouvent dans ces immeubles auprès de mairies concernées. Nous avons, en revanche, beaucoup plus facilement établi la liste des immeubles dans chaque commune. Ensuite, nous avons tiré alors au sort six (06) immeubles à Yopougon et quatre (04) immeubles à Abobo. La taille de l'échantillon et les grappes obtenues à l'issue de ces opérations sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau I : Répartition des personnes enquêtées selon la population de personnes divorcées et les communes enquêtées

	COMMUNES ENQUETEES		TOTAL
	ABOBO	YOPOUGON	
Population totale de personnes divorcées	3 087	3 460	6547
Nombre de personnes mariées à enquêter	100	140	240

1.3. Modalités de sélection des conjoints de l'échantillonnage

Les modalités de sélection des conjoints sont établies comme suit :

- Avoir un âge compris entre 35 et 40 ans ;
- Etre marié légalement ;
- Avoir entre 03 et 06 ans de mariage ;
- Résider dans les communes de Yopougon et d'Abobo.

Ces critères ont permis de mettre en place cinq (05) groupes de conjoints équivalents de 48 conjoints chacun, soit un échantillon d'une taille de 240 conjoints

1.4. Outil de recueil des données

Nous avons utilisé le questionnaire pour le recueil des données. Il comprend trois (03) parties :

- la première partie (I) est issue du questionnaire sociodémographique de Pistorio (2013) et se compose des caractéristiques sociodémographiques et comprend les six (05) items : le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, la durée du mariage et le lieu de résidence.
- la deuxième partie (II) provient de l'échelle d'attribution causale (P. Fontayne, C. Martin-Krumt, F. Buton, J.-P. Heuze, 2003) et évalue la variable relative à l'attribution causale des mésententes conjugales. Les items sont au nombre de sept (07) et sont relatifs aux deux modalités de l'attribution causale (l'attribution causale interne et l'attribution causale externe des mésententes conjugales).
- la troisième partie (III) provient de l'échelle de la satisfaction conjugale (Y. Dallaire, 2003) et évalue la satisfaction conjugale à l'aide de vingt-cinq (25) items relatifs aux domaines de la vie familiale.

Le questionnaire dans son ensemble a été emprunté de ces auteurs. Nous l'avons ensuite adapté à notre étude. Il a été administré selon le mode en face à face aux personnes mariées séparément ou à l'une en l'absence de l'autre à domicile. Les données ainsi collectées ont été soumises à un traitement statistique en vue d'en extraire des enseignements.

2. RESULTATS

Ici, les résultats vont être présentés sous la forme d'un tableau, analysés et interprétés.

Type d'attribution causale des mésententes conjugales	Satisfaction conjugale				Total	
	Faible		Elevée			
Attribution causale interne des mésententes	9	11.40%	108	67,10 %	117	48.80%
Attribution causale externe des mésententes	70	88.60 %	53	32,90 %	123	51.20%
Total	79	100%	161	100%	240	100%

L'application de la technique statistique du khi carré aux données de ce tableau aboutit à une valeur de 65.781. Cette valeur est significative au seuil de probabilité .05. C'est l'indice de l'existence de différence significative entre les conjoints faisant de l'attribution causale externe des mésententes et ceux faisant de l'attribution causale interne des mésententes. On observe que 88.60% des conjoints font de l'attribution causale externe des mésententes contre 11.40% chez les conjoints faisant de l'attribution causale interne des mésententes conjugales. Ce résultat confirme que la proportion des sujets observant une satisfaction conjugale faible est plus élevée chez les conjoints faisant de l'attribution causale externe des mésententes que celle chez les conjoints faisant de l'attribution causale interne de leurs mésententes.

Il peut s'interpréter à partir de la théorie de l'échange social (G. Homans, op.cit). En effet, cette théorie stipule que notre association avec autrui est déterminée par deux principes : les récompenses et les coûts. Alors que les récompenses exercent un impact bénéfique sur les conjoints engagés dans l'union, les coûts influencent négativement ces derniers. Ils ont une action destructrice sur la relation. Le coût, c'est-à-dire, le prix que l'un des conjoints paie, le sacrifice que l'on fait pour le bon fonctionnement conjugal peut l'amener à changer de pensées, de perception, de quant aux événements

négatifs qui surviennent dans le couple. Aussi, les coûts peuvent inhiber les capacités de réflexion, d'analyse et amener le conjoint qui semble perdre dans la relation à faire des critiques de façon unilatérale, à sens unique à l'endroit de l'autre partenaire. Le déplaisir qu'il tire de ce coût peut l'amener à émettre des attributions causales externes, notamment en ce qui concerne les mésententes dans le couple. Celles-ci vont être expliquées comme relevant uniquement de la responsabilité de l'autre partenaire. Dans une telle atmosphère chargée d'attributions causales externes pour les mésententes, des blocages peuvent faire leur apparition et porter atteinte à la communication de couple, en qualité comme en quantité. Aussi, la sexualité peut être affectée, ainsi que les relations avec la belle-famille, les manifestations de l'amour, de la tendresse, le respect et la confiance mutuelle. Ces blocages et difficultés peuvent engendrer un faible degré de satisfaction, voire une insatisfaction totale chez les conjoints. Selon ce résultat, les conjoints qui émettent des attributions causales de type externe pour les mésententes conjugales obtiennent une faible satisfaction dans les relations conjugales.

Egalement, le résultat obtenu peut s'interpréter à partir de la théorie de l'attachement à l'âge adulte (C Hanzan et P. Shaver, 1987). Cette théorie met en évidence trois sous-styles d'attachement qui émanent de l'attachement insécure. Il s'agit du style d'attachement préoccupé : le conjoint de ce style se distingue par son haut niveau d'anxiété d'être abandonné par son partenaire. Cet état de trouble psychologique peut renforcer la propension, l'attitude à imputer les situations négatives au partenaire et surtout à formuler à son endroit les attributions causales de leurs éventuels désaccords. Il se distingue aussi par son manque de confiance, son inquiétude et sa solitude qui peuvent l'amener à se percevoir plus négativement et à se reconforter dans sa tendance à émettre les attributions causales externes des mésententes conjugales.

On a aussi le style d'attachement détaché : le conjoint de ce style a une image positive de lui-même. Celle-ci peut le reconforter dans l'émission des attributions causales externes. Du fait de l'image négative des autres, les attributions causales des mésententes conjugales peuvent non seulement se diriger vers le partenaire du couple, mais aussi, peuvent être formulées à l'endroit des parents et amis du partenaire. En effet, le conjoint peut accuser ces derniers d'être responsables de la mésentente avec son partenaire. Il peut même penser, insinuer que ce sont les conseils de gestion de la vie en couple que son partenaire reçoit de ces personnes qui créent les désaccords, des malentendus dans leur couple. De ce fait, ces attributions causales à l'endroit de leur entourage peuvent amener les deux conjoints, de part et d'autre, à rompre tout lien avec les parents, les amis et les connaissances. Cette vie sans communication avec l'extérieur, donc en vase clos, peut ruiner davantage le fonctionnement relationnel déjà fragilisé par les attributions causales formulées envers le partenaire.

Enfin, le style d'attachement craintif : le conjoint de ce style se caractérise par une vision négative de lui-même et des autres qui peuvent le renforcer dans sa position à prendre l'autre conjoint comme étant le bouc-émissaire des événements désagréables dans le foyer. Ces tendances négatives peuvent créer des tensions psychiques nuisibles à l'équilibre psychologique du conjoint. De ce fait, il serait difficile, voire, impossible au conjoint de pouvoir identifier avec objectivité et neutralité les facteurs en cause dans les situations de conflits. Celui-ci ne peut pas avoir à sa disposition d'autres moyens de réduire cette tension que de formuler des attributions causales à l'endroit de son partenaire pour leurs mésententes conjugales. Il peut donc s'engager dans des jugements d'intention erronés, blâmer à tort l'autre partenaire et le tenir responsable pour le développement et le maintien des difficultés conjugales. Ces attributions causales dirigées vers lui peuvent davantage augmenter le niveau de détresse psychologique et baisser la qualité de la relation conjugale

3. DISCUSSION

Cette étude a été menée dans le but d'examiner l'influence des attributions causales des mésententes sur la satisfaction conjugale chez les personnes mariées à Abidjan. De manière spécifique, il s'agit

de montrer l'effet des attributions causales des mésententes sur la satisfaction conjugale. Le résultat de notre étude indique que la fréquence des conjoints observant une satisfaction conjugale faible est plus élevée dans les couples faisant de l'attribution causale externe des mésententes que dans les couples faisant de l'attribution causale interne de leurs mésententes. Ce résultat semble corroborer ceux de G. Morneau (1997) qui a réalisé une étude sur les déterminants de l'adaptation conjugale. Cette étude a visé à comparer la valeur prévisionnelle des styles d'attachement et des processus attributionnels et à examiner la nature des relations entre les styles d'attachement (sécurisant, évitant et anxieux/ambivalent), les processus attributionnels (causalité, responsabilité et blâme) et l'ajustement dyadique.

En termes de conclusion, cette étude a mis en évidence que les individus du style sécurisant démontrent une meilleure capacité d'ajustement dyadique que ceux de styles non sécurisants. Elle a également révélé que les attributions émises au partenaire sont associées négativement à l'ajustement conjugal. L'étude montre enfin que le jumelage des variables d'attachement et d'attributions vient expliquer de manière substantielle la variance de l'ajustement dyadique. Comme nous pouvons le constater, ces résultats convergent vers le nôtre sur ce point : les attributions causales externes, c'est-à-dire, formulées par le conjoint à son partenaire intime, exercent négativement une influence sur leur bien-être conjugal. Partant de ce fait, il faut relever que l'insatisfaction conjugale est tributaire aux attributions causales émises par les conjoints, l'un à l'autre. Également, de par les résultats obtenus, l'étude éveille notre conscience sur le dysfonctionnement relationnel pouvant résulter de l'émission des attributions causales externes dans le couple. Par contre, elle fait abstraction de la stabilité, de la contrôlabilité et de la globalité de la cause de l'attribution émise au partenaire qui peuvent impacter négativement ou non le bien-être conjugal.

Aussi, C. Lévesque (2003) a réalisé une étude pour évaluer l'impact de la violence conjugale (psychologique, physique ou sexuelle ; mineure ou sévère) subie par les femmes sur l'adaptation psychologique et ce, en tenant compte des attributions émises par ces dernières à l'égard des comportements d'agression du conjoint. L'étude a fait ressortir dans un premier temps les caractéristiques propres aux femmes violentées ayant recours aux maisons d'hébergement, notamment en ce qui a trait à la prévalence et la fréquence de la violence, en comparaison avec celles provenant de la population générale. Elle a permis également, dans un deuxième temps, de tracer un portrait de l'activité cognitive des femmes, soit les attributions émises, dépendamment du type de violence vécu, de sa fréquence ainsi que de sa sévérité.

De cette étude, des distinctions importantes ressortent et mettent en évidence l'importance des attributions externes (causalité, responsabilité et blâme) et de globalité dans les processus cognitifs utilisés pour expliquer les événements conjugaux subis par les femmes violentées. Cette tendance à formuler des attributions au partenaire et ce, malgré une histoire d'abus au cours de l'enfance, est en lien avec une détresse psychologique plus élevée, comparativement à la formulation d'attributions à soi. L'examen du rôle modérateur des attributions dans la relation entre la violence et la détresse psychologique fait ressortir une interprétation complexe et peu abordée du phénomène de la violence conjugale. Ces résultats indiquent la nécessité d'investiguer davantage les facteurs impliqués dans le processus d'élaboration des attributions de la femme violentée et de mieux définir les concepts utilisés pour bien cerner les conséquences sur le plan psychologique (C. Lévesque, op.cit).

CONCLUSION

Nous avons entrepris cette étude dans l'objectif d'analyser l'influence de l'attribution causale des mésententes sur la satisfaction conjugale chez les personnes mariées dans la ville d'Abidjan. De ce fait, nous avons adopté une démarche méthodologique qui nous permet d'aboutir au résultat selon lequel, la fréquence des conjoints se caractérisant par une faible satisfaction est plus élevée que dans les couples faisant une attribution causale externe des mésententes que dans les couples faisant une attribution causale interne de leurs mésententes conjugales. Le résultat d'une telle étude pourrait être un apport à la prévention et à la réduction la détresse et les insatisfactions conjugales pour un mariage réussi. Cependant, cette étude pourrait être renforcée dans les autres communes d'Abidjan où les taux de divorces ou de séparations semblent importants pour consolider nos résultats.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne (ADFUE), 2015 : Rapport d'Enquête sur les violences conjugales en Europe.

Association Ivoirienne des Droits des Femmes, (A.I.D.F), 2017 : Rapport d'Enquête sur les violences conjugales dans la ville d'Abidjan.

BOWLBY John, 1958, «The nature of the child's tie to his mother », International journal of Psychoanalysis, 39, p 350-373.

CROFF Valérie, 1997, Attachement, attributions et adaptation psychologique suivant une rupture conjugale. Mémoire de Maitrise Université du Québec à Trois-Rivières.

Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DEPSE) du Ministère de l'intérieur et de la sécurité, 2017

Enquête sociale générale (ESG), 2009, Rapport sur la victimisation des femmes par le partenaire intime.

FINCHAM Frank & BRADBURY Thomas, 1987, The impact of attributions in marriage: A longitudinal analysis. Journal of Personality and Social Psychology, v, 53, 3, 510-517.

FRALEY Garner & SHAVER Philip, 2000, Adult romantic attachment: Theoretical developments, emerging controversies, and unanswered questions. Review of General Psychology. Special Issue: Adult attachment, 4, 132-154.

HAZAN Cindy & Shaver Philip, 1987, Romantic love conceptualized as an attachment process. Journal of Personality and Social Psychology, 52(3), 511-524.

HOMANS George, 1961, Social behavior, New -York Harcourt Brace et World.

JACOBSON Neil & HOLTZWORTH-MUNROE Amy, 1988, Causal attributions for interactional behaviors in married couples. Cognitive Therapy and Research, 12, 195-209.

LÉVESQUE Caroline, 2003, Liens entre les attributions, la détresse psychologique et la violence conjugale subie par les femmes Mémoire doctoral. Université du Québec à Trois-Rivières.

MORNEAU Gilles, 1997, Le rôle prévisionnel de l'attachement et des attributions sur l'adaptation conjugale. Mémoire de maîtrise inédit, Université du Québec à Trois-Rivières.

NAKONEZNY Paul, 2008, Marital relationships : A social exchange theory perspective. *American Journal of Family Therapy*, 36(5), 402-412.

ONU, 2005, United Nation Statistical Division; Instituts Nationaux de Statistiques.

PAUL FONTAYNE, CHARLES MARTIN-KRUMT, FABRICE BUTON, JEAN. -PHILIPPE. HEUZE, 2003, Validation française de la version révisée de l'échelle de mesure des attributions causales. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 58, 59-72

RGPH, 2014, Répartition de la population du district d'Abidjan par circonscription administrative selon le sexe. Institut National de Statistique.

SNYDER Douglas, HEYMAN Richard et HAYNES Stephen, 2005, Evidence-based approaches to assessing couple distress. *Psychological Assessment*, 17, 288-307.

Statistique Canada, 2012, Centre Canadien de la statistique juridique. Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire (DUC2). Consulté de <http://www23.statcan.gc.ca>.

TREMBLAY Nadine, 2006, Les attributions des couples qui consultent en thérapie : Une étude cliniquement représentative. Thèse de psychologie Université de Montréal.

ORPHEE NARCISSE OU LES ARCHETYPES MARCUSIENS DU RE-ENCHANTEMENT CULTUREL

ORPHEUS AND NARCISSUS OR THE MARCUSIAN ARCHETYPES OF CULTURAL RE-ENCHANTMENT

BLEDE SAKALOU*

Résumé

Sous l'impulsion de la rationalité technoscientifique, la communauté humaine établit des mécanismes d'intégration sociale qui pousse les hommes eux-mêmes à accepter leur propre soumission. La conséquence d'une telle situation c'est que la volonté de voir changer les choses devient impossible. Au demeurant, toute résistance éventuelle face à l'ordre établi et à ses exigences ne se mue qu'en une culpabilité qui, à son tour, débouche soit sur un processus autodestructeur d'intériorisation des valeurs de cet ordre établi, soit sur des attitudes régressives. Mais selon Marcuse, seul un ré-enchantement culturel de la société à partir d'une démarche révolutionnaire impulsée par Orphée et Narcisse est à même de garantir à l'homme un monde de sens et de liberté.

Mots clés : Culture, Désenchantement, Esthétique, Liberté, Marchandage.

Abstract

Under the impulse of techno scientific rationality, the human community establishes mechanisms of social integration pushes the men themselves to accept their own submission. The consequence of such situation is that the will to see things change becomes impossible. Moreover, any possible resistance to the established order and its demands does only turns into guilt which in turn leads to a self-destructive process of internalization of the values of this established order, or to regressive attitudes. But according to Herbert Marcuse, only a cultural re-enchantment of the society based on a revolutionary approach driven by Orpheus and Narcissus is able to guarantee man a world of freedom.

Keywords : Culture, Disenchantment, Aesthetics, Freedom, Bargaining.

* Université Félix HOUPOUET-BOIGNY Abidjan / Côte d'Ivoire.
E-mail : bledesak@gmail.com

INTRODUCTION

Herbert Marcuse (1898-1979) appartient à ce qu'on pourrait considérer comme la branche radicale de l'ossature métathéorique de l'École sociologique de Francfort. Cet institut de recherches sociales a pour figures emblématiques Max Horkheimer qui en est le premier directeur et Théodore Adorno. En plus de ces trois têtes de pont, il convient de mentionner quelques noms qui ont contribué à la renommée intellectuelle de cette société savante qui était au départ l'Institut de recherches sociales de Francfort. Il s'agit entre autres de Jürgen Habermas, Erich Fromm, Walter Benjamin, Leo Löwenthal, Franz Neumann, Oscar Negt, Axel Honneth, qui assure actuellement la direction de l'école. Malgré les diverses orientations dans lesquelles s'inscrivent leurs pensées et contributions respectives, les théoriciens de cette école travaillent à un programme commun de constitution d'une théorie critique de la société. Tout part d'un constat lié à l'évolution de l'histoire universelle. Ce constat est que la société qui succède aux deux grandes Guerres est une société fortement marquée par la rationalité technologique. Un phénomène qui établit des mécanismes d'intégrations sociales qui poussent les hommes à accepter eux-mêmes leur propre soumission, à entériner leur propre aliénation.

En effet, la société qui fait suite aux deux Guerres Mondiales fait advenir en sa structure et à travers son organisation même, ce qu'on appelle aujourd'hui le principe de rendement qui impose une sur-répression et une prise en charge diversifiée des choses par un pouvoir dépersonnalisé. Ce qui dérive comme implication de cet état de fait c'est que la révolte par l'intermédiaire de la culture par exemple, devient impossible. Bien plus, toute résistance potentielle ne se mue qu'en une culpabilité qui aboutit à son tour soit à un processus autodestructeur d'intériorisation des valeurs de l'ordre établi, soit à des attitudes agressives. Aussi, pour inhiber le processus de dégradation du corps social d'un point de vue culturel, Herbert Marcuse entrevoit-il dans deux figures de la mythologie grecque Orphée et Narcisse notamment, des paradigmes appropriés. Notre hypothèse de travail est la suivante : le néo-libéralisme économique qui dérive du système capitaliste confère à presque toutes les réalités et activités humaines une valeur marchande au point d'en galvauder certaines comme la culture. Ceci dit, est-il pour autant possible aujourd'hui de chasser les Marchands du Temple ? Le Temple lui-même ne s'est-il pas dématérialisé avec le triomphe de la rationalité technologique ? Comment l'homme pourrait-il faire éviter à la culture d'entrer dans les arcanes du marchandage ? La présente étude structurée en trois articulations et adossée à une démarche à la fois descriptive et analytique, entend répondre à ces trois interrogations essentielles. De ce fait, notre démarche vise à dire dans sa première partie ce que représente la culture pour toute collectivité humaine. Au surplus, révéler dans cette première séquence que sous l'impulsion des avatars de la modernité, la culture perd de son authenticité et de sa force de régulation de la société à travers un processus de massification. Le recensement de quelques implications de la transformation de la culture en culture de masse sera l'objet du deuxième moment de notre démarche. La troisième partie de ce travail consistera à faire une incursion à l'intérieur de l'esthétique de Marcuse afin de montrer avec lui qu'Orphée et Narcisse apparaissent comme des alternatives susceptibles de favoriser un ré-enchantement culturel de la société contemporaine en proie aux effets pervers du néo-libéralisme économique. Les résultats attendus dans cet article consistent à rappeler à l'homme qu'il ne tient qu'à lui et à lui seul d'éviter à la culture de sombrer dans la barbarie esthétique qui est le lot quotidien de l'ordre établi.

1- SPÉCIFICITÉS DE LA NATURE DE L'HOMME ET FONDEMENTS ONTOLOGIQUES DE SA CULTURE

1-1 Spécificités de la nature humaine

De tous les êtres du règne animal, l'homme est le seul être qui présente des spécificités au niveau de sa nature qui le distinguent irrémédiablement des autres êtres de la nature. La multiplicité de ses

spécificités naturelle est telle que pour la présente démarche, nous en retiendrons deux. Il s'agit de la notion de morale et de l'idée de responsabilité. D'un point de vue purement moral, l'homme est un Être de dualité en tant qu'il est constitué d'une enveloppe corporelle et d'un esprit. Ce dernier élément est par ailleurs la part du divin qu'il a en lui. Aussi, par principe, sa vie est-elle hors de portée de toute démarche, de tout projet eugéniste. L'eugénisme est en effet pour la morale sociale, une espèce de sélection génétique non respectueuse de la dignité humaine. Et c'est certainement cette exigence éthique qui est au fondement de l'impératif catégorique kantien que voici : « agis de telle façon que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans tout autre, toujours en même temps comme fin, jamais simplement comme moyen. » E. Kant 1994, p.273). Ce que suggère la pensée d'Emmanuel Kant ci-dessus, c'est le principe de dignité comme valeur intérieure absolue de l'homme qui exprime une exigence de non-instrumentalisation de l'être humain. Ce qui rend donc l'homme singulier pour la philosophie morale notamment, c'est la part de spiritualité qu'il a en lui. Une réalité qui fait considérer l'homme comme un être capable de dépasser les contingences de la vie au quotidien, entre autres : les nécessités matérielles exigées par la quête de la nourriture, la reproduction, la survie, etc.

L'autre spécificité de la nature de l'homme qui participe de son irréductible humanité est la notion de responsabilité pour autrui. La dépendance de l'homme vis-à-vis de ses semblables pour être lui-même, le conduit à la capacité indispensable de penser la valeur d'autrui et de l'admettre similaire à la sienne propre. En effet, l'homme à qui son semblable permet d'être ce qu'il est et auquel la pareille est rendue, entretient avec ce dernier une relation ou un rapport de réciprocité dont ils expérimentent tous les deux le fondement ontologique du sens moral. Autrement dit, l'homme est un être qui est conduit à appréhender comme bonnes les actions compatibles à l'évidence de la valeur d'autrui et mauvaises celles qui la nient ou qui la foulent aux pieds.

1-2 Fondements ontologiques de la culture chez l'homme

Avant de manifester toute spécificité de sa nature dans un corps social donné, la vie de l'homme est déjà déterminée par des réalités que Kant appelle des formes pures a priori de la sensibilité à savoir l'espace et le temps lorsqu'il vient à l'existence. En effet, l'homme se meut dans l'espace ou dans un milieu naturel qui exerce une influence constante sur lui. Il poursuit et réalise également ses activités dans le temps qui développe en lui un sentiment du futur. Cette double articulation de son existence par l'espace et par le temps, l'homme la partage avec les autres espèces animales. Cependant, à la différence des autres animaux, l'homme est un être de culture considérée par M. Herskovits (1997, p.6) comme « un tout complexe qui inclut les connaissances, les croyances, la morale, l'art, les lois, les coutumes et toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société. » La culture comprend donc toutes les démarches développées par un collectif humain durable en réaction à ses conditions d'existence qu'il rend du reste, modifiables. La socialisation de l'homme est donc le processus d'acquisition des connaissances, des valeurs, des symboles, bref des manières de faire, de penser, de sentir propres aux groupes, à la société, à la civilisation où l'homme est appelé à vivre. Et ce processus débute dès la naissance, se poursuit toute la vie pour ne connaître son terme qu'avec la mort du sujet.

Contrairement à l'animal qui vit de façon spontanée dans l'espace et dans le temps, l'homme est un inventeur et un héritier de cultures. Il crée des langues, des outils, des œuvres d'art, des religions, etc. Il transmet ce patrimoine d'abord par la parole et au fil du temps par l'écriture aux générations suivantes qui n'exercent à leur tour leur faculté d'invention que dans le cadre de ce qu'elles ont reçu. Cette volonté de pérennisation de l'espèce humaine par la culture est rendue manifeste par l'idée de J. Attali (2011, p.90) qui suit : « L'homme prend conscience de lui-même, de son destin, de la mort, de l'humanité. Il s'institue en maître de tout ce qu'il nomme. Il prend conscience de sa mortalité et se forme une volonté de survivre en tant qu'espèce en transmettant son savoir. »

Ce qui caractérise en outre l'homme, c'est son aptitude à extérioriser hors de la cage du déterminisme biologique des capacités d'actions sur le monde non seulement directes et techniques, mais aussi réflexives et spirituelles. Au lieu d'agir sur l'univers avec les membres ou éléments de son corps comme le font les animaux, l'homme prolonge sa main avec l'outil. Cet acte technique est un acte de haute spiritualité. L'idée de spiritualité est à appréhender cette fois-ci comme un éveil. Celui d'une pensée qui dépasse les contingences de la vie que mène l'homme au jour le jour et qui permet à ce dernier de s'interroger sur le monde qui l'entoure. À travers la spiritualité, l'homme recherche une réalité autre que celle perçue par ses sens à laquelle il a toujours comme les animaux, réagi instinctivement. À cet égard l'art par exemple, constitue un indice incontestable de cette spiritualité car il témoigne d'une distanciation emprunte de symbolisme et de sens par rapport au réel. E. Morin. (2011, p.88) peut dire alors que

notre existence se déploie à la fois dans l'univers symbolique des mots et des objets. Par le geste qui façonne les choses et par la parole qui les désigne, l'homme accède à une liberté vertigineuse : celle d'écrire dans le monde ce qu'il a d'abord imaginé, de s'arracher à la pesanteur des choses en leur conférant un sens.

Cette capacité de nommer permet à l'homme d'associer des concepts puis des phonèmes à une réalité matérielle ou abstraite, puis à abstraire des abstractions pour en désigner de nouvelles dans une vertigineuse mise en rythme des concepts. Ainsi, devant les énigmes du monde et de la nature, l'homme manifeste sa qualité d'Être de culture en renonçant à nommer ce qu'il ne comprend pas. Alors, il l'imagine, il le dessine, il le chante. L'homme est donc la seule espèce vivante qui suppose toujours spontanément que derrière ce qui est visible et tangible, existent toujours des réalités invisibles qui expliqueraient le visible et lui donnerait tout contenu et tout sens. Seulement, le monde de la culture qu'il s'est ainsi façonné perd de son intériorité et de son sens symbolique avec une certaine évolution de la société caractérisée par la notion de modernité.

2- LA MODERNITÉ OU L'AVÈNEMENT DE LA CULTURE DE MASSE

2-1 : De l'idée de modernité

De manière générale, et d'un point de vue philosophique en particulier, on définit la modernité comme le présent historique par excellence, comme le présent de la pensée. Il s'agit de manière privilégiée de cette forme sociale qui se marque par la montée en puissance de la raison dans la vie des hommes et des mécanismes sociaux. Dans le contexte de l'histoire de la philosophie moderne, nous aurons donc une définition spécifique de la notion de modernité d'un auteur à un autre. Premier philosophe à disserter sur le concept de modernité, de celle-ci F. Hegel (1966, p.33) dit la chose suivante :

il n'est pas difficile de voir que notre temps est un temps de naissance et de transition à une nouvelle période. L'esprit a rompu avec ce qui était jusque-là le monde, celui de son existence et de sa représentation ; il est sur le point d'engloutir tout cela dans le passé et il est dans le travail de sa conception (...) L'insouciance et l'ennui qui envahissent ce qui subsiste encore, le ressentiment vague d'un inconnu sont les signes précurseurs de quelque chose d'autre qui se prépare. Cet émiettement (...) est interrompu par le lever du soleil qui, en un éclair, esquisse en une fois l'édifice du nouveau monde.

Ainsi, chez un auteur comme J. Habermas (1987, p.39), les quelques traits et tendances ci-après énumérés caractéristiques de ce "nouveau monde" résume l'idée de modernité. Il s'agit entre autres :

du désenchantement du monde et de la sécularisation de la connaissance, de la technicisation des pratiques, de l'avènement d'un rapport critique et distancié aux traditions et aux coutumes, de la différenciation irréversible des sphères de l'activité et de la pensée, de l'emprise croissante des structures de régulation anonymes liées à l'économie capitaliste et au pouvoir étatique-administratif, de l'individualisme croissant, de l'extension tendancielle des formes de légitimation de la morale et du droit, etc.

La modernité, nous dit encore Habermas dans une optique cette fois-ci synthétique, c'est le « zeitgeist (esprit du temps), temps qui nous presse. » J. Habermas (1987, p.7) Le "temps qui nous presse" est un temps qui soumet la société à une exigence rationnelle qui tend à tout niveler. Un temps caractéristique d'un consensus rationnel qui fait violence au fond à la diversité irréductible des formes de vie.

2-2 : La marchandisation de la culture comme marque de l'esprit du "temps qui nous presse"

Comme emportés dans une aventure vertigineuse dont nous avons abandonné la maîtrise à des mécanismes aveugles, nous sommes à l'époque moderne, en présence d'un type nouveau d'homme qui incarne cet "esprit du temps" ; il s'agit de "l'homme-économique." Un nouveau type d'homme dont le modèle s'intègre en effet à un système de normes caractéristiques d'une rupture anthropologique qui s'est produite il n'y a pas bien longtemps. Un système de normes à l'intérieur duquel ce n'est plus Dieu qui fonde et détermine la norme de vie, mais un principe immanent au corps individuel et au corps social, et qui très vite prend pour nom spécifique l'intérêt. "L'homme-économique", c'est le sujet social de l'intérêt et pour l'intérêt. Et le néolibéralisme économique qui trame toutes ses activités aujourd'hui cristallise sa nature « d'homme-économique ». Dans son imaginaire réformé, l'égoïsme que la civilisation judéo-chrétienne considérait encore récemment comme la source et comme le fondement du mal ontologique devient alors progressivement le seul fondement crédible de la morale, de la politique ; en un mot de la vie sociale. Toutes les démarches réflexives d'autrefois, démarches et/ou pensées adossées à la primauté de la vertu, de la morale, de l'honneur et de la sainteté sont dorénavant considérées par lui comme éculées et sans aucune raison d'être. L'homme-économique est un négociant en tout, un trafiquant. Avec lui, la culture se transforme en valeur. Celle-ci acquiert en effet, une valeur marchande qui, apparemment valorise et distingue les individus, mais ne les imprègne pas vraiment.

Introduite dans les arcanes de l'échange et dans les sphères de la haute finance, la culture accroît la valeur marchande de la personnalité et n'incite plus à la réflexion sur soi, moyen privilégié de résistance à la paranoïa ou de faire face à la distance qui sépare l'intérieur de l'extérieur, de l'individuel et du social. Marcuse H. (1968, p.95) nous rappelait déjà à cet effet dans son texte "Éros et civilisation, contribution à Freud" que

l'un des principaux mécanismes de la société industrielle, c'est la diffusion massive par les canaux qui lui sont propres de l'art, de la littérature, de la musique et de la philosophie qui deviennent des éléments de l'équipement technique de vie quotidienne à la maison et au travail. Au cours de ce processus, ils subissent une transformation décisive. Ils cessent d'être qualitativement différents de l'ordre établi, perdant de ce qui naguère fondait leur fonction libératrice.

Fruit ou produit de l'industrie, la culture de masse tend à unifier les comportements, à les conformer à l'intérêt général particulariste du grand capital. Sous les apparences d'effets toujours nouveaux, c'est l'uniformisation du style qui est en vigueur avec la culture de masse. Faite d'une suite d'opérations standardisées, le but de la culture de masse est le divertissement, c'est-à-dire l'adaptation des individus à la vie de travail. Elle prolonge l'usine pour la rendre acceptable en donnant l'illusion que des satisfactions véritables sont possibles ou que les frustrations que chaque

homme ressent peuvent être oubliées voire effacées. Elle oblige à fuir la réalité des souffrances quotidiennes en se faisant passer pour la seule réalité possible alors qu'elle ne consiste en réalité qu'à détruire les dernières volontés de résistance qui subsistent aussi bien en l'homme que dans la société. Cela conforte Marcuse dans l'idée que

si les communications de masse confondent harmonieusement et souvent de manière subreptice l'art, la politique, la religion, la philosophie et le commerce, elles n'en réduisent pas moins ces domaines culturels à un dénominateur commun : la forme marchande. La musique de l'âme est aussi une musique commerciale, seules comptent les valeurs d'échange ; la vérité elle, ne compte pas. La rationalité du statu quo se concentre sur la valeur d'échange et toute autre rationalité doit lui céder. (H. Marcuse 1968, p.82).

Le capitalisme à l'époque contemporaine est marqué par la liquidation des éléments critiques (oppositionnels et transcendants) inclus dans ce que Marcuse appelle la culture supérieure. Une culture où coexistaient deux éléments essentiels : une dimension qui exprimait simplement l'ordre social existant et une dimension par nature et par excellence critique. Cette dualité caractéristique de la culture supérieure disparaît dans la réalité sociale actuelle. Les valeurs culturelles ne sont plus un supplément d'âme ni l'expression de l'inquiétude de l'individu face un monde qui semble dépourvu de sens immédiat. La culture est conçue, calibrée, formatée comme un moyen de diffusion des valeurs de la cohésion sociale. L'art, la religion, la philosophie, etc. sont unifiés dans les moyens de communication de masse et placés sous le signe de l'argent. Il n'y plus alors qu'une seule culture parodique qui conduit à la barbarie esthétique caractéristique d'une consommation massive d'œuvres d'art dépouillées de leurs aspérités, dépourvues de leurs dimensions antagoniques pour revêtir les apparats de la réification. La réification est d'abord le fait d'une conscience individuelle aliénée, transformée en simple chose, cela parce que le mode de production où elle s'inscrit détermine par avance sa place et l'étendue de ses besoins. La culture devenue culture de masse réifie donc l'individu en tant qu'elle participe à la liquidation de ce dernier comme le soulignent ici Adorno et Horkheimer dans leur texte commun *La dialectique de la raison*

Dans l'industrie culturelle, l'individu n'est plus seulement une illusion à cause de la standardisation des moyens de production. Il n'est toléré que dans la mesure où son identité totale avec le général ne fait plus aucun doute. (...) La particularité du moi est un produit breveté déterminé par la société, et que l'on fait passer pour naturel. T. Adorno / M. Horkheimer (1974, p.164)

En plus de la liquidation de l'individu à laquelle on assiste, Adorno et Horkheimer montrent que dans l'industrie culturelle, la force novatrice de l'art est paralysée à partir du moment où il se confond avec le divertissement et la marchandise, ses contenus étant vidés de toute critique et d'éléments oppositionnels.

Le moment qui, dans l'œuvre d'art, lui permet de transcender la réalité est en effet inséparable du style ; il ne consiste cependant pas en la réalisation d'une harmonie, d'une unité problématique entre la forme et le contenu, entre l'extérieur et l'intérieur entre l'individu et la société, mais dans les traits où affleure la contradiction, dans l'échec nécessaire de l'effort passionné vers l'identité. Au lieu de s'exposer à cet échec dans lequel le style de la grande œuvre d'art s'est toujours nié, l'œuvre médiocre s'en est toujours tenue à la similitude avec d'autres. Dans l'industrie culturelle, l'imitation devient finalement un absolu. T. Adorno / M. Horkheimer (1974, p.140)

L'époque moderne est ainsi révélatrice d'une vérité évidente par elle-même. C'est que la complexification de la société, la démultiplication et l'enrichissement des sphères de l'activité humaine, l'élargissement des savoirs et des pouvoirs, tout cela qui n'est pas négatif en soi, n'a pas été suffisamment complété ou compensé par le développement parallèle de la capacité des hommes à intégrer ces rapports, à les maîtriser et à les faire fructifier au profit de l'épanouissement de chacun des membres du corps social. De là, résulte l'impression diffuse que la modernité a provoqué un

certain assèchement des relations humaines, libérant des pouvoirs oppressifs et s'accompagnant d'une culture éclatée et coupée de la vie. La désublimation qui procède de ce processus engendre la soumission et affaiblit la rationalité de la protestation.

Si l'aspiration au plaisir peut exprimer une revendication progressive contre une société qui produit la souffrance et l'oppression, non seulement des classes laborieuses mais aussi de certaines fractions des classes dominantes, il est un mode de satisfaction de cette aspiration qui engendre la soumission à l'époque contemporaine. Marcuse peut dire alors à cet effet ce qui suit :

La satisfaction autorisée par la société et souhaitable a un champ beaucoup plus grand ; mais à travers cette satisfaction le principe de plaisir a subi une réduction, privé qu'il est des revendications qui sont inconciliables avec la société établie. Le plaisir sous cette forme engendre la soumission. La désublimation ainsi structurée procure des plaisirs ; mais la sublimation, elle, préserve la conscience des revendications que la société répressive impose aux individus et elle préserve ainsi le besoin de libération. Certes, c'est toujours la puissance de la société qui impose la sublimation, mais la conscience malheureuse de cette puissance qui transparait dans l'aliénation. Certes toute sublimation accepte les interdits que la société impose à la satisfaction instinctuelle, mais elle transgresse aussi ces interdits. H. Marcuse (1968, p.109)

Il faut donc se proposer comme tâche son rééquilibrage éthico-politique, œuvrer à l'avènement d'une modernité libératrice qui ait du sens et qui représente un enrichissement effectif de la vie. Seulement, cela ne pourra provenir que du développement des dispositions qui promeuvent l'autonomie et l'esprit de responsabilité tels qu'ils s'incarnent le plus clairement dans une morale de réciprocité.

Certes, la culture de masse, produit de la modernité, semble consacrer définitivement le dépouillement de la raison de son caractère d'exigence de vérité. Bien plus, dans la modernité culturelle, la raison a tout l'air de se faire complice des forces et des pouvoirs de domination au point où, du point de vue d'Adorno et Horkheimer, il ne semble guère subsister d'espoir ou d'alternative qui permettent une quelconque émancipation de l'individu. Mais ce pessimisme sera dépassé et résorbé par Marcuse qui perçoit dans deux figures de la mythologie grecque que sont Orphée et Narcisse les avatars d'un ré-enchantement culturel de la société, ré-enchantement culturel qui préfigure l'émancipation des sens de l'homme. « Les valeurs esthétiques peuvent jouer un rôle dans la vie en ce qui concerne l'ornement culturel, ou comme manies privées, mais vivre avec ces valeurs est le privilège des génies ou la marque de bohèmes décadents. » H. Marcuse (1968, p.162) Les valeurs esthétiques dont on perçoit la représentation symbolique chez Marcuse sous les traits d'Orphée et de Narcisse, rendent possible un monde poétique où la vie serait pacifiée à partir de la pacification des sens de l'homme lui-même.

3- ORPHÉE ET NARCISSE OU LES ARCHÉTYPES DE L'ESTHÉTIQUE MARCUSIENNE POUR UN RÉ-ENCHANTEMENT CULTUREL

Comme mentionné précédemment, Herbert Marcuse surmonte le pessimisme qui semble être l'attitude affichée par Theodor Adorno et Max Horkheimer face aux effets déstructurants de la culture de masse à travers l'industrie culturelle. Dans son texte "La dimension esthétique" (sa toute dernière œuvre), Marcuse s'engage dans une analyse ontologique des caractéristiques transhistoriques de l'art. Il montre en effet, que seule la forme esthétique peut permettre que soit transformé, assemblé et organisé dans une totalité un contenu particulier caractéristique d'un fait ou d'une situation actuels ou historique de telle sorte que « l'essence universelle se découvre dans l'apparence du particulier. » (H. Marcuse (1979, p.54) Il estime que l'esthétique fait abstraction de la réalité et révèle ses potentialités. Mieux, ces potentialités sont représentées comme réalisées ; ouvrant ainsi dans la réalité une autre dimension, celle de l'espoir, de la vérité et de la liberté. Ce

monde de beauté, d'ordre et d'harmonie est rendu possible grâce notamment à Orphée et Narcisse. « L'art défie le principe essentiel de la raison : en représentant l'ordre de la sensibilité, il fait appel à une logique ; celle de la satisfaction qui s'oppose à la logique de la répression. » (H. Marcuse (1968, p.172))

Il nous semble tout de même opportun de signifier que Narcisse et Orphée n'apparaissent pas dans l'univers social de l'homme après coup. Ils n'apparaissent pas après que la culture a perdu historiquement de son authenticité, de son aura et de son caractère antagonique. Orphée et Narcisse demeurent pour l'homme un modèle de vie, ils constituent un rempart naturel susceptible d'empêcher ce dernier de succomber à l'attrait du gain mercantiliste en introduisant les éléments de culture, les éléments de sa culture dans un circuit marchand. Héros de l'art et de la culture, Orphée et Narcisse sont l'image de la joie, du jeu, du chant, de la sensibilité réceptive, de l'harmonie avec la nature et avec les dieux. L'esthétique dont ils sont le terreau, « la moralité de cette esthétique est le parfait contrepoids du puritanisme. Elle réclame avec insistance que l'on débarrasse la terre des très matérielles ordures qu'a engendrées l'esprit du capitalisme et, par la même occasion, de cet esprit lui-même. » (H. Marcuse (1969, p.58)) Orphée et Narcisse restaurent le monde originel fait de sensibilité et d'imagination créatrice. De l'imagination, Adorno et Horkheimer avancent ce qui suit :

le savoir, en détruisant les mythes, avait aussi oblitéré l'imagination. Le programme de l'Aufklärung avait pour but de libérer le monde de la magie. Il se proposait de détruire les mythes et de renverser l'imagination par le savoir. La raison scientifique a séparé le signe devenu pur opérateur logique de l'image et, en supplantant la magie, elle a exclu la mimesis. Seul l'art maintient l'héritage de la magie. Aussi, la réforme du penser doit-elle avant tout réapprendre l'imagination. (M. Horkheimer/ T. Adorno (1974, p.36))

L'art, impulsé par Orphée et Narcisse, donne à penser. Il invite au rêve partagé d'une existence authentique avec cette liberté de dire et de faire comprendre dont seule la poésie est capable, sans le recours au langage. Le libre jeu de la pensée et de l'imagination créatrice assume une fonction rationnelle et directrice en tant qu'il permet de réaliser une existence pacifiée de l'homme et de la nature. L'art parvient à ce que ni le droit ou la morale sous leur forme normative, ni la science avec son langage d'objectivité rigoureuse ne peuvent, c'est-à-dire développer l'imaginaire, susciter de nouveaux plans de vie commune. L'œuvre d'art suscitée par Orphée et Narcisse transmet à l'homme un message éthique qui met en garde contre les égarements et les errements du politique, renforce le poids de la parole pieuse ou du geste de solidarité. Le pouvoir émotionnel des formes, la capacité à étonner et à choquer, la perception singulière de la cohérence, du rythme et de la nouveauté donnent à l'art une force de communication qui fait de lui un compagnon privilégié de l'homme dans sa quête de vérité et de bonheur en ces temps de toutes les incertitudes ; caractéristiques de l'époque moderne en proie aux risques technologiques majeurs. Pour répondre à une espèce de pessimisme qui verrait en l'avènement de la société pacifiée sous l'impulsion d'Orphée et Narcisse une pure utopie, pessimisme qui pourrait d'ailleurs être alimenté par le constat du dynamisme évident du capitalisme, H. Marcuse (1969, p.14) ne manque pas de dire que

la dynamique de productivité de la société capitaliste décharge la notion d'utopie du caractère illusoire que l'on assigne traditionnellement à son contenu ; l'adjectif « utopique » ne désigne plus ce qui n'a « pas de place », ce qui ne peut avoir de place, dans l'univers historique, mais plutôt ce à quoi la puissance des sociétés établies interdit de voir le jour.

Étymologiquement, « utopie » signifie « ce qui n'a pas de place ; ce qui n'a pas encore eu lieu. » Sous un autre angle, l'utopie c'est quelque chose qui n'a pas encore été expérimenté. Même si, selon F. Hildwein (2010, p.6) « la société contemporaine cherche à empêcher tout changement social et toute alternative de vie afin d'assurer la pérennité de sa logique de productivité par et pour la domination », sous la conduite d'Orphée et Narcisse, l'homme des temps modernes peut rêver

d'un monde nouveau où la culture retrouve toute sa dimension antagonique. Un nouveau monde dont l'avènement coïncide avec « le moment où le pouvoir productif de la société se confondra avec le pouvoir créateur de l'art, et la construction du monde artistique avec la reconstruction du monde réel. » (H. Marcuse (1969, p.93) Ce que montre Marcuse, c'est que la désublimation procure des satisfactions qui provoquent une sorte de perte de conscience. Néanmoins, même si la contradiction entre ce qui est et ce qui devrait être tend à disparaître à l'époque de la modernité caractéristique du "temps qui nous presse", l'art garde, à travers les figures symboliques d'Orphée et Narcisse, toute sa portée émancipatrice en tant qu'il reste le moyen privilégié de communiquer cette contradiction.

CONCLUSION

En tant qu'être pour la mort, l'homme a depuis toujours vécu dans l'horizon de sa fin naturelle. Mais lorsqu'il engage ce qui détermine sa première caractéristique d'être humain à savoir sa culture dans une logique marchande, il s'engage désormais dans la fin de la compréhension humaniste qu'il a de lui-même. En effet, dans l'absence de sens qui caractérise le nihilisme culturel symptomatique de la culture de masse, « s'égarent non seulement les hommes, mais l'essence de l'homme. » J. Derrida (1979, p.154) Mais est-il possible aujourd'hui de chasser les Marchands du Temple ? Le Temple lui-même ne s'est-il pas dématérialisé avec le procès de la vie qui s'accomplit en jeu de rôle ? Ces interrogations reposent sur la compréhension de l'idée d'un auteur comme M. Weber (1964, p.97) pour qui : « le processus de désenchantement par suite duquel les conceptions religieuses du monde se désintègrent engendre dans le monde une culture profane. » Les relents de cette culture profane sont de nos jours perceptibles dans ce que les théoriciens de l'École de Francfort appellent culture de masse. Pour Marcuse notamment, l'intégration totale des éléments de la culture à la logique marchande donne un caractère totalitaire à l'ordre social, même dans une perspective de démocratisation de leur usage ou de leur consommation.

Les défenseurs de la culture de masse, insistent sur le fait que les classiques ont quitté le mausolée et sont revenus à la vie. C'est vrai, mais s'ils reviennent à la vie comme classiques, ils reviennent toujours comme autres qu'eux-mêmes, ils sont privés de leur force antagonique, de leur étrangeté qui était la dimension même de leur vérité. H. Marcuse (1968, p.82)

D'instrument d'opposition, la culture devient instrument de contrôle, elle se contente d'enregistrer et de planifier les souffrances des hommes au lieu de les abolir. Néanmoins, face à ce processus de désagrégation de la culture, Marcuse n'envisage pas la possibilité d'une lutte politique pour y mettre un terme. Avec lui, est nourrie la permanence de l'espoir d'une esthétique de vie et de libération à travers l'art. De même que la tâche de la philosophie est de définir les concepts universels et d'amener la réalité à son concept, de même l'art, en projetant l'image d'un monde pacifié et harmonieux où les contradictions sont finalement conciliées sans violence, l'art, du simple fait qu'il permet à l'homme de transcender le réel, est critique par définition.

Dans l'art en général, l'esprit doit se découvrir comme manifestation, tout à la fois, du dessaisissement de soi et du retour sur soi. Si la religion et la philosophie sont des formes plus élevées dans lesquelles l'Absolu déjà se représente et se conçoit, l'art est, quant à lui, la forme sensible dans laquelle l'Absolu se saisit intuitivement. (F. Hegel (1979, p.95).

Il y a lieu de dire alors que l'art se donne à voir comme une réalité apparemment ambivalente en tant que fait social qui se pose dans la société en s'opposant à elle. Mais au-delà de cette ambivalence, en transposant la réalité donnée en réalité accomplie, l'art brise le charme de la société capitaliste aliénée en l'aliénant de nouveau. Là où l'industrie culturelle se contente de réprimer, l'art avec Orphée et Narcisse comme images symboliques parvient encore à sublimer par la représentation de l'accomplissement comme promesse brisée

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ATTALI Jacques, 2011, Demain qui gouvernera le monde ? Paris, Fayard.

DERRIDA Jacques, 1979, *L'Écriture et la Différence*, Paris, Seuil.

DEBORD Guy, 1967, *La société du spectacle*, Paris, Buchet-Chastel.

FINKIELKRAUT Alain, 1987, *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard.

HABERMAS Jürgen, 1987, *Le discours philosophique de la modernité*, traduction Christian Bouchindhomme et Rainer Rochlitz, Paris, Gallimard.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1979, *Esthétique*, traduction S. Jankélévitch, Paris, Plon.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Préface à la phénoménologie de l'esprit*, traduction Jean Hyppolite, Paris, Édition 10/18.

HERSKOVITS Melville, 2007, *Les bases de l'anthropologie culturelle*, Paris, Payot.

HILDWEIN Fabien, 2010, *Fiche de lecture : l'Homme unidimensionnel*, HEC, Paris.

HORKHEIMER Max, 1993, *Notes critiques*, traduction Pierre Ivernel, Paris, Payot.

HORKHEIMER Max / ADORNO Theodor, 1974, *La dialectique de la raison*, traduction Jean René Ladmiral, Paris, Payot.

KANT Emmanuel, 1994, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, traduction Alexis Philonenko, Paris, Garnier Flammarion.

LAVAL Christian, 2011, *La Nouvelle École capitaliste*, Paris, La Découverte.

MARCUSE Herbert, 1970, *Culture et société*, traduction Gérard Billy, Daniel Bresson, Paris, Éditions de Minuit.

MARCUSE Herbert, 1973, *Contre-révolution et révolte*, traduction Didier Coste, Paris, PUF.

MARCUSE Herbert, 1968, *Éros et civilisation. Contribution à Freud*, traduction Jean-Guy Nény et Boris Fraenkel, Paris, Éditions de Minuit.

MARCUSE Herbert, 1968, *L'homme unidimensionnel. Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, traduction Monique Wittig, Paris, Éditions de Minuit.

MARCUSE Herbert, 1969, *Vers la Libération. Au-delà de l'homme unidimensionnel*, traduction Jean-Baptiste Grasset, Paris, Gonthier Denoël.

MARCUSE Herbert, 1979, *La dimension esthétique, pour une critique de l'esthétique marxiste*, traduction Erica Sherover, Paris, Seuil.

MARCUSE Herbert, 1979, *La tolérance répressive*, traduction Geneviève Dreyfus-Armand, Paris, Seuil.

MORIN Edgar, 2011, *La Voie : pour l'avenir de l'humanité*, Paris, Fayard.

WEBER Max, 1964, *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme*, traduction Isabelle Kalinowski, Paris, Champs classiques.

BURKINA FASO : DE COLONIE À « RÉSERVOIR IMPORTANT DE MAIN-D'ŒUVRE », À LA VALORISATION DE SON CAPITAL MIGRATOIRE

BURKINA FASO FROM COLONY OF IMPORTANT MAN-POWER TO VALORISATION OF HIS MIGRATORY CAPITAL

Ram Christophe SAWADOGO*

Résumé

Il est de notoriété publique que le Burkina Faso, ex-Haute-Volta, a été une colonie de « réservoir important de main-d'œuvre », dont la force de travail a été abondamment exploitée pour la mise en valeur des potentialités agro-industrielles des colonies côtières : ainsi, supprimée en 1932 pour être répartie entre les trois colonies voisines, la Côte d'Ivoire en recevra 2 019 000 de ses 3 000 000 d'habitants, le Niger : 268 000 personnes et le Soudan français : 712 000 personnes (Sawadogo, R.C. 2009). Soutenus et entretenus par plusieurs facteurs, les flux migratoires extérieurs se poursuivront après l'indépendance du pays en 1960 et connaîtront des réorientations importantes dans les dernières décennies.

Aujourd'hui, le pays s'est doté d'une politique nationale de la migration et a tenu, en juin 2017 et en juillet 2018, deux fora nationaux particulièrement focalisés sur la contribution très attendue de cette diaspora au développement du pays, à travers une volonté forte de valorisation de ce capital migratoire du pays. Le présent article en présente les différentes articulations.

Mots clés : migration, main-d'œuvre, capital migratoire.

Abstract

It is common knowledge that Burkina Faso, former Upper-Volta, was a colony of large reservoir of workforce whose labor force has been extensively exploited for the development of the agro-industrial potential of the coastal colonies. Thus, suppressed in 1932 to be distributed between the three neighboring colonies, the Ivory Coast has received 2,019,000 of its 3,000,000 inhabitants, Niger : 268,000 people and French Sudan: 712,000 people (Sawadogo, R.C. 2009). Supported and sustained by several factors, external migratory flows will continue after the country's independence in 1960 and will undergo until now days, with major reorientations in recent decades.

Today, the country has a national migration policy and held, in June 2017 and July 2018, two national meetings particularly focused on the long-awaited contribution of this diaspora to the development of the country, through a strong will to valorize this migratory capital of the country. This article presents the different articulations of this migration policy.

Key words : Migration, workforce, migratory capital

* Enseignant-Chercheur Dr Maître de Conférences de Sociologie Université Professeur Joseph KI-ZERBO (à la retraite), rcsawadogo@yahoo.fr

1- Le présent article est issu d'une communication au colloque du centenaire du Burkina Faso, 1er mars 1919-1er mars 2019, tenu à Ouagadougou du 9 au 12 mars 2019, sous le thème : « De la création de la Haute-Volta à la construction de l'État-nation burkinabè : leçons et défis ». Le titre initial était : Le Burkina Faso : de la Haute-Volta, colonie à « réservoir important de main-d'œuvre » à la recherche d'un développement humain durable à travers la valorisation de son capital migratoire. »

I. Introduction : le contexte

A la date du 1er mars 2019, le gouvernement du Burkina Faso a tenu une conférence de presse publique, pour communiquer sur la décision prise par le conseil des ministres du 29 novembre 2018, de célébrer le centenaire de la création de la colonie de Haute-Volta, aujourd'hui Burkina Faso. Soucieux de célébrer ce devoir de mémoire dans une « introspection du présent afin de mieux se projeter vers l'avenir avec des repères sûrs », il en a retenu pour thème « De la création de la Haute-Volta à la construction de l'Etat-nation burkinabè : leçons et défis » (Le Faso Net du 1er mars 2019). Un tel thème s'inscrit bien dans un contexte national délétère marqué à la fois d'une part, par une succession inquiétante d'attaques terroristes à répétition, de l'autre, par une réaction violente à l'un des derniers actes de terroriste (assassinat d'un chef de village et de quatre à cinq personnes de son entourage), ayant suscité beaucoup d'indignation mais ayant également conduit à beaucoup de supputations quant à la réalité et aux perspectives d'un vivre-ensemble paisible et constructif d'un Etat-Nation paisible, viable et prospère.

Les leçons à tirer de l'histoire de ce centenaire et les défis à identifier et à relever sont donc nombreux et diversifiés, car interpellant tous les secteurs et tous les acteurs de la vie sociale, culturelle, économique et politique.

La présente communication veut, pour l'ère coloniale de la Haute-Volta, relever ce qui l'a principalement caractérisée et a marqué ses rapports avec la métropole et avec les colonies voisines (le « réservoir important de main-d'œuvre » et son exploitation) ; pour le Burkina Faso d'aujourd'hui, retenir cette démographie importante dans ses effectifs, dans sa forte proportion de jeunes et dans la prise de conscience de l'importance de son capital migratoire et de la nécessité d'en assurer la meilleure valorisation. .

Les faits sociaux ici retenus et présentés concernent toutes les sociétés burkinabè, sans distinction de groupe social de base (« ethnique »), de région géographique d'habitation, de catégorie sociale concernée ou de statut socio-professionnel. C'est de ce contexte historique communément vécu par tous les Burkinabè que sont reconstituées les potentialités de valorisation de cette ressource importante, hier fortement exploitée pour des intérêts autres que ceux des Voltaïques/Burkinabè², pour une perspective de développement collectivement assumée, productrice de bien-être effectif et équitablement partagé.

Les analyses s'appuient sur une exploitation documentaire importante et sur les travaux et les orientations engagés par des concertations nationales et régionales toutes récentes.

II. Relecture d'une histoire économique coloniale à travers les motifs de suppression de la colonie de Haute-Volta

L'exploitation documentaire ci-dessus évoquée tire sa source principale de la publication ayant pour titre « La création et la suppression de la colonie de Haute-Volta à la lumière de sa fonction de

2- Il est vrai que certains auteurs évoquent des travailleurs Voltaïques « volontaires » dans les plantations ivoiriennes. Rappelons que le recrutement des contingents de travailleurs voltaïques était déjà en cours dès la période de création de la colonie le 1ermars 1919 et les corvées des grands chantiers routiers, de chemins de fer et de plantations se faisaient sous le régime du travail forcé jusqu'en 1946, date d'abolition officielle de celui-ci. Et parce que la colonie de Haute-Volta devait essentiellement de « réservoir important de main d'œuvre » pour les autres colonies, Morabito Vittorio (2002 :1364) a pu relever « un refus de la Haute-Volta par Bélime et ses amis », partisans dès l'époque de la création de l'Office du Niger, qui comptait également sur la population de la région moosi de Ouahigouya. C'est ainsi également que, durant le temps de la suppression de la colonie autonome de Haute-Volta et le rattachement de sa majeure partie à la Côte d'Ivoire, le gouverneur de celle-ci peut intimer aux commandants de cercle de la Haute Côte d'Ivoire : « Je ne pourrai pas tolérer que des indigènes se refusent à apporter leur concours entier aux entreprises coloniales (...) et je n'admettrai jamais qu'une obstruction, la plus légère soit-elle, puisse se manifester dans l'une quelconque des régions de la Côte d'Ivoire » (ibidem).

« *réservoir important de main-d'oeuvre* », parue dans la revue des annales de l'Université de Ouagadougou (Nouvelle série, volume 020, série A, pages 349 à 396). Elle-même est une reprise de communication au colloque de Bamako des 24 au 26 janvier 2005 sur « Regards croisés France-Mali ».

La colonie de Haute-Volta a été créée le 1er mars 1919 (JO, 1919). La nouvelle colonie acquiert son existence légale le 23 août 1919. Son premier lieutenant-gouverneur, Édouard Heslingnommé le 16 mai, prend officiellement fonction le 23 septembre à Bamako et arrive à Ouagadougou le 9 novembre 1919.

Ce qui est moins connu par contre et qui fait l'objet de versions et d'interprétations moins convergentes, ce sont les contextes et les motivations de la métropole coloniale, des responsables des colonies voisines et la part prise par certaines autorités du pays, dans sa création et surtout dans sa suppression. Ceci conduit inéluctablement à une remise en cause des mobiles officiels qui en sont donnés.

2.1. Les mobiles officiels de la suppression de la colonie de Haute-Volta et le silence sur la gouvernance interne de la colonie.

2.1.1 Les mobiles officiels

La suppression de la colonie de Haute-Volta est intervenue par le décret du 5 septembre 1932, dont rendent compte les travaux de TokpaLépé Jacques et de Cissé Chikouna, ainsi que les archives produites à la Cour Internationale de la Paix (CIP) de la Haye. D'après ces sources, les motifs qui y seraient évoqués se rapporteraient d'une part, aux convoitises de sa population dense et travailleuse, au fait qu'elle n'a pas d'accès direct à la mer et surtout au fait que l'administration coloniale doit restreindre ses frais de fonctionnement. Il est vrai que le rapport de l'inspecteur Sol, effectué sous l'égide de l'administration, aurait été défavorable au maintien de la colonie.

Toutefois, les analyses critiques de ce motif doutent sur sa crédibilité :

-D'abord, plusieurs auteurs doutent sur la crédibilité de ce rapport de l'inspecteur Sol : Gervais et Mandé (2008 et 2010 :248) ont reconnu des atouts incontestables attribués à la personne de l'inspecteur, mais affirment que son rapport a été rédigé a posteriori d'une décision administrative déjà prise, et donc se sont demandés si la contrainte de l'obéissance administrative l'aurait-elle amené à ne plus être véridique.

-Alfred Swartzs'est également vivement élevé contre l'affirmation sans fondement de Sol selon laquelle la colonie de Haute-Volta « n'a eu, à aucune époque de son existence, un « *équilibre entre les ressources normales et les besoins normaux* » (Hien, 2010 :12-13) ; il par contre développé (2002 :1289-1311) un long argumentaire pour se demander « Et si l'inspecteur Sol s'était trompé ? »

-Citons également la forte protestation du Mogho NabaKom II par ses lettres de vives protestations du 11 avril et du 1er juin 1932 adressées respectivement au député Blaise Diagne et au Gouverneur Général de l'AOF. Retenons-en, en substance, que l'auteur démonte l'argument économique qui fut largement évoqué par les uns et par les autres et qui, manifestement, a toutes les allures d'un alibi :

Si il est exact que le marasme économique sévit avec intensité dans l'ensemble de la Fédération, il n'en demeure pas moins vrai que la Haute-Volta est une des colonies qui ressent moins les effets de la crise. Son budget qui est passé de 5 millions en 1920 à 36 millions de francs en 1932 a fait face sans concours étranger à toutes les dépenses d'administration et de sa mise en valeur. La Haute-Volta n'a fait appel en cas d'insuffisance de ressources budgétaires qu'à sa propre caisse de réserves et il semble que sa suppression, basée sur des considérations financières, ne se justifie pas ».(Sawadogo, R.C., 1999)

Ces données livrées et analyses critiques du motif économique de la suppression de la colonie de Haute-Volta n'ont pas fait l'objet d'un démenti formel. Même si, par ailleurs, la crise économique de 1929, générale, a eu ses effets négatifs sur les économies de tous les pays, y compris les colonies, les motifs réels de la suppression de la colonie de Haute-Volta en 1932, basés sur les aspects économiques et financiers, se révèlent fort peu crédibles et les vrais motifs doivent se rechercher ailleurs.

2.1.2. Le silence sur la gouvernance interne de la colonie et ses effets désastreux sur les conditions de vie et de travail des populations

La puissance coloniale a instauré, ici dans la colonie de Haute-Volta comme dans les autres colonies, une administration de domination et d'exploitation sous toutes les formes possibles. Les populations ont subi et intégré de force un système capitaliste forcené de soumission et d'exploitation sous diverses formes : travail forcé, corvées quotidiennes, conscriptions militaires, paiements de l'impôt de capitation, etc. Toutes ces contraintes ont suscité des comportements d'évitement et constitué les leviers du fait migratoire voltaïque. Citons les illustrations suivantes :

- la pratique au quotidien des travaux forcés de colportage des produits et d'escorte des administrateurs, l'introduction imposée des cultures d'exportation pour les champs collectifs dès 1922 et 1923, les conscriptions administratives : 6 000 travailleurs renouvelables tous les six mois pour la voie ferrée Thiès-Kayes ; 2 000 travailleurs pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire ; 1 000 travailleurs pour les entreprises privées de la même Côte d'Ivoire (63637 manœuvres envoyés vers la Côte d'Ivoire entre 1921 et 1933, selon Ouédraogo, D : 1993) ; 1 500 000 Moose pour la mise en valeur de l'Office du Niger, levée de contingents de deuxième portion de militaires envoyés en fait dans les exploitations agro-industrielles de la Côte d'Ivoire et du Sénégal ;

- l'instauration de l'impôt dès 1899 et l'augmentation constante de ses taux suivie de la manière abusive et accélérée de sa collecte et des conditions très rigoureuses de sa perception³.

- la guerre mondiale de 1939-1945 fut un prétexte supplémentaire pour accentuer les ponctions de bras valides au Burkina Faso. C'était « 45 000 hommes chaque année » qui étaient enrôlés par le Ministre de la guerre (Burthe d'Annelet, cité par Sawadogo, 1974).

Tous ces faisceaux d'actions de ponctions forcées, de sévices, d'exploitation brute de la force de travail ont contribué d'une part, au développement de l'émigration comme méthode d'évitement des contraintes, d'autre part à un appauvrissement général de la population : Robert Delavignette en présente ainsi la situation :

« Le fameux réservoir de la main-d'œuvre ...? avec quelle hâte s'est-on empressé de le vider !...En dix ans, 93000 hommes furent ainsi envoyés au loin. Ils revenaient, mais sans avoir appris de métiers, en ayant au contraire désappris la famille qui, en leur absence, avait languie et que leur retour ne relevait pas. C'était un champ qui n'avait pas été entretenu, une fille qui n'avait pas été épousée, une épouse qui avait été mal nourrie et des enfants mal soignés (cité par D. Ouédraogo, 1985 : 59).

Et Albert Londres de s'en indigner :

« Ainsi nous arrivons en Haute-Volta, dans le pays mossi. Il est connu en Afrique sous le nom de réservoir d'hommes (...). Tout le monde vient en chercher. Lors des chemins de fer Thiès-Kayes et Kayes-Niger, on tapait dans le mossi. La Côte d'Ivoire pour son chemin de fer tapait dans le mossi. Les coupeurs de tout bois montent dans la lagune et tapent dans le mossi. Et l'on s'étonne que le Soudan et la Haute-Volta ne produisent pas assez de coton » (cité par Marchal, 2002, op. cité).

Nous nous retrouvons ainsi dans une situation d'appauvrissement et d'indigence des populations, provoquée et entretenue par le système de domination et d'exploitation coloniale. Ainsi, les méthodes coercitives utilisées dans la perception de l'impôt de capitation assuraient le remplissage des caisses publiques, comme le montrent les statistiques livrées par Balima.

2.2. Les mobiles officiels de la suppression de la colonie et les pressions des acteurs externes à la colonie.

Il s'agit essentiellement des initiateurs qui soutiennent la mise en œuvre et le lancement effectif de l'Office du Niger, d'une part, de l'autre, de l'action du lieutenant-gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire.

2.2.1 Les pressions des initiateurs de l'Office du Niger.

Elles peuvent s'évaluer à partir des faits suivants :

- Suite à une demande de 400 manœuvres pour le courant de l'année 1920, puis de 400 autres pour fin 1921, le lieutenant-gouverneur du Soudan Français répond au gouverneur général par l'affirmative, en invoquant l'intérêt primordial pour l'économie métropolitaine lié à la culture du coton ;

- Face à une autre demande de 4800 manœuvres, il précise que « *la Haute-Volta doit être appelée à participer à ce recrutement dans une large proportion* » et s'engage à s'entendre

« avec M. le Lieutenant-Gouverneur de la Haute-Volta et avec M de LOPPINOT sur les conditions communes des deux nouvelles entreprises qui n'ont pas hésité à engager des capitaux considérables pour le développement de la culture cotonnière dans la vallée du Niger...Elles peuvent compter sur l'appui le plus effectif et le plus bienveillant de mon administration » (Sawadogo, R.C. 2009, tome 1, volume 1 :135).

Le Gouverneur-général y donna son aval.

- Dans un rapport de la campagne de 1927, se révéla le fait que c'est depuis le temps de mise en place de la colonie de Haute-Volta que ses initiateurs avaient mis leur dévolu sur cette colonie, en raison de la force de travail qu'elle représentait :

« Dès 1920, le programme d'aménagement hydraulique de la région du Niger avait signalé l'insuffisance de la population indigène sur les terres irriguées par le canal de Ségou et montré la nécessité d'étudier les moyens d'y attirer une fraction importante de la main-d'oeuvre agricole disponible dans les colonies voisines » (Sawadogo, R. C. 2009, tome 1, volume 1 :136).

- Dans le même sens, la nouvelle colonie de Haute-Volta échappant à l'autorité du gouverneur du Soudan, on retrouve, rétrospectivement, les jérémiades de celui-ci.

« C'est pourquoi en 1921, le gouverneur du Soudan laisse entendre la nécessité de surseoir à la division territoriale sous prétexte que sa fondation mettait en danger les projets d'irrigation de Bélime, à cause...- du manque, dans le chiffre des recettes du Soudan, des contributions qui lui parvenaient autrefois du territoire légué à la Haute-Volta » (ibidem).

- Sous sa pression, intervient en 1926 un premier indicateur vers le démembrement de la colonie de Haute-Volta : la décision de rattacher au Niger l'arrondissement de Say à partir de 1927.

- Enfin, c'est lors de la présentation de son projet final d'aménagement de la région à l'administration

en 1929, qu'il porte l'estocade finale : « *Il demande à l'administration de constituer une zone neutre* » dans le Yatenga et ses alentours », qui servirait de réservoir de main d'œuvre pour les futurs périmètres aménagés. Le projet d'aménagement, adopté en mars 1931, contribua sensiblement aux rumeurs sur la suppression de la colonie de Haute-Volta. En fait, plus que des rumeurs, des projets de mettre la main sur de nouvelles ressources financières s'élaboraient, comme le révèle cette lettre numéro 109 du 2 juin 1932 du Directeur Général de l'Office du Niger accusant réception d'une correspondance du Lieutenant-Gouverneur du Soudan Français :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 722 du 28 mai 1932 par laquelle, tout en reconnaissant l'intérêt que présente le développement rapide de la colonisation des terres irriguées du Niger, vous voulez bien me faire connaître que les participations budgétaires de votre colonie à cette entreprise restaient subordonnées à la création de ressources nouvelles, à prévoir par exemple la dislocation de la colonie de Haute-Volta ».

Au-delà du soutien du Gouverneur Général de l'AOF et de celui du lieutenant-gouverneur du Soudan, le projet de mise en place de l'Office du Niger bénéficie de l'action d'un puissant lobby dans la métropole, à savoir la Société Cotonnière du Niger. Evaluant l'action de ce lobby dans la capitale métropolitaine, Vittorio a même évoqué un « *refus de la Haute-Volta* » dès la prise du décret de création de la colonie en 1919 (Morabito Vittorio, 1999, tome 2 :1367).

Cette puissante pression aboutit au fait que l'Office du Niger est officiellement créé par un décret du 5 janvier 1932 ; celui de la dislocation de la colonie de Haute-Volta interviendra le 5 septembre 1932 avec pour effet le 1er janvier 1933.

2.2.2. La pression des planteurs et du gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire

Bien avant que n'intervienne la dislocation de la Haute-Volta, le lieutenant-gouverneur et les entrepreneurs de la Côte d'Ivoire, n'ont eu de cesse d'exprimer leurs besoins incessants de main-d'œuvre auprès des autorités de la Haute-Volta. Le lieutenant – gouverneur de la colonie répercutait les requêtes auprès de ses administrateurs, lesquels usaient de tous les moyens pour les satisfaire.

Ainsi, le lieutenant-gouverneur, dans la période de préparation de la décision de suppression de la colonie s'oblige à expliquer, dans un rapport confidentiel du 25/02/1932 adressé au gouverneur général de l'AOF, les critères ayant présidé au choix du volume d'espace et de population pour chacune des trois colonies bénéficiaires :

« Je me suis efforcé dans la conception du projet de dislocation de la Haute-Volta de respecter à la fois les tendances économiques locales et générales de chaque région, sans négliger les facteurs ethniques et en conservant à chacune des colonies de rattachement, par la disposition géographique du projet, la faculté de contrôler et d'organiser sans solution de continuité des voies de communications nécessaire à l'économie générale dans les sens les plus caractéristiques de leurs activités » (Tiacoh Carnot, 1981).

Au regard de l'émigration concurrentielle vers la Gold Coast, il rassure :

« Le rattachement des cercles du mossi à la Côte d'Ivoire permettait au gouverneur (de cette colonie de prendre toutes les mesures convenables pour attirer vers (elle) la main-d'œuvre mossi et détourner à son profit tout au moins une partie du mouvement commercial actuel de la Gold Coast » (Tiacoh Carnot 1981).

Aussi, la répartition attribuée à la Côte d'Ivoire huit cercles sur 12, d'une superficie de 153 650 km², une population de 2 011 916 habitants soit 56,4% du territoire et 67, 1% de la population. Ceci conforte bien le Lieutenant-gouverneur de Côte d'Ivoire qui, exprimant ses opinions sur les modalités du rattachement de la colonie de Haute-Volta, dans un document du 10 mai 1932, précise à propos de la main-d'œuvre :

«Il faut se féliciter de voir le réservoir de la main-d'oeuvre voltaïque devenir plus accessible aux employeurs de la Côte d'Ivoire. C'est du point de vue de la Côte d'Ivoire, le gros avantage du remaniement territorial envisagé, à condition que par des mesures appropriées, on puisse détourner à notre profit le courant d'émigration dont la Gold Coast profite actuellement. Cette question est extrêmement délicate et mérite d'être étudiée avec beaucoup de soin ».

Plusieurs auteurs de travaux de recherches effectuées sur cette question de main-d'œuvre se sont situés dans cette optique :Tiacoh Karnot, auteur d'une étude sur une région de vieille installation des immigrés voltaïques de l'époque (Bouaflé et Zuenoula), s'exprime :

« les relations entre la Côte d'Ivoire et sa voisine du nord la Haute-Volta ont toujours été celles de deux économies complémentaires, la Haute-.....

13 Citons ici pour mémoire les travaux de Tiacoh Carnot et de Justin Zamblé Bi Yousur, respectivement, l'implantation des villages de colonisation voltaïque et sur la fondation de Bouaflé et l'évolution de sa population.

.....

Volta considérée comme une patrie de paysans paisibles et ardents au travail, un réservoir de main-d'oeuvre, se devait d'apporter, de fournir la Côte d'Ivoire riche mais sous peuplée, la main-d'oeuvre que nécessitait sa mise en valeur. Il s'agissait tout simplement de rendre effective l'interdépendance des diverses régions de la colonie » .

De l'ensemble de ces trois niveaux de pressions (rapport Sol, initiateurs de l'Office du Niger, colonie de Côte d'Ivoire), laquelle des sources de pression a été la plus décisive ?

Les difficultés économiques et fiscales, mentionnées sans détail dans les mobiles officiels se révèlent de second ordre. Par contre, les pressions des planteurs et des autorités coloniales et la part largement prépondérante obtenue dans la dislocation de la colonie de Haute-Volta désignent les pressions de cette clonie de Côte d'Ivoire comme ayant été les plus déterminantes dans cette dislocation de la colonie de Haute-Volta.

Aujourd'hui, cette période coloniale directe est révolue. Le fait migratoire demeure une donnée forte de la démographie burkinabè. La diaspora burkinabè se révèle, par son importance numérique et le potentiel de développement qu'elle renferme, une force d'intervention considérable dans le potentiel de développement du Burkina Faso.

L'on peut alors se demander quelle prise de conscience en est faite par le Burkina Faso et quelles nouvelles perspectives d'utilisation en sont envisagées ?

3. A LA RECHERCHE D'UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE À TRAVERS LA VALORISATION DU CAPITAL MIGRATOIRE

Cette recherche s'opère à travers une prise de conscience sur le sujet ainsi que les éléments qui la suscitent d'une part, de l'autre, les orientations des politiques actuelles qui s'inscrivent dans ce sens.

3.1. La prise de conscience de l'importance numérique de ce capital

Elle se fait à travers plusieurs références que sont :

4- Les travaux du Cisse Chicouna, consultés, concernent le domaine juridique (loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail, arrêté n° 6421 du 15 juin 2004 portant modification de l'arrêté n° 1437 du 19 Février 2004 relatif à la réglementation du recrutement et des frais de visa du contrat de travail des personnels non nationaux) et des études de cas relatifs à l'emploi et les conditions de travail dans le secteur Bâtiment et Travaux Publics, avec trois études de cas (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Rwanda). Dans la préface du dernier document, est déploré le constat que ces types d'entreprises de BTP des pays africains sont des micro et petites entreprises appartenant au secteur informel et caractérisées par une faible productivité et des conditions de travail souvent déplorables. Ces dernières ont dû constituer la majorité des entreprises de la période coloniale qui est ici concernée.

- le rappel de quelques flux historiques de la période coloniale directe,
- les données des conventions bilatérales, des recensements généraux de populations et des organismes régionaux de développements,
- les données actuelles disponibles livrées par nos ambassades et nos consulats généraux.

3.1.1. Le rappel de quelques flux historiques de la période coloniale directe

Pour cette période de colonisation directe, il convient d'abord de donner un sens concret à l'expression « politique de mise en valeur des colonies » instaurée par le Ministre des colonies Albert Sarraut et les actions qui en découlent sur le terrain dans les colonies : Ainsi, cette appréciation et ces promesses fermes données par le Lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger à la lettre n° 433 du 30 janvier 1921 de la Compagnie de Culture Cotonnière du Niger qui demandait des effectifs de main-d'oeuvre : « *Une oeuvre comme la vôtre est viable et (...) de sa réalisation dépend l'avenir de la colonie et en particulier et par conséquent le redressement économique de la métropole* ».

Les finalités assignées à l'Office du Niger y contribuent également, ce dont nous instruit ce rapport de son Conseil d'Administration du 26/10/1933 :

- « une production agricole qui a un double but :
 - assurer à l'AOF les matières alimentaires nécessaires à son équilibre et à la vie même de ses populations ;
 - donner à la métropole dans le plus court délai possible, une partie des matières premières qui lui font défaut et dont l'absence pèse lourdement sur sa balance commerciale, menaçant notre pays d'une ruine certaine si rien n'est changé au niveau des échanges actuellement pratiqués »

Le prélèvement de l'impôt, que rappelle à juste titre ici Albert Londres, vient s'ajouter à cette question de la main-d'oeuvre pour en constituer les deux piliers principaux des moyens retenus par la puissance administrante pour l'exploitation du potentiel économique des colonies, à travers une prétendue mise en valeur de celles-ci. Albert Londres, dans « Terre d'ébène », que cite Marchal, nous en livre une forte image :

« Chaque colonie a son budget. D'où vient l'argent ? de l'impôt que verse chaque imposable et de droits de douanes (page 127). Si bien que l'oeuvre la plus urgente dans les colonies serait de fabriquer des imposables. L'indigène nous est donc indispensable. Par égoïsme, nous devrions veiller sur lui comme sur un champ de blé. Mais on le fauche avant qu'il n'ait poussé son épi! » (Madiéga et Nao, 2002 : 1858).

Quelles en ont été les formes, les niveaux et l'importance numérique de cette contribution des "indigènes"?

Nombre de travailleurs engagés par le chemin de fer de la Côte d'Ivoire de 1921 à 1933

Années	Nombre	Cumul	Années	Nombre	Cumul
1921	3 510		1928	5 957	36 962
1922	4 900	8 410	1929	5 095	42 057
1923	6 800	15 210	1930	6 600	48 057
1924	2 150	17 360	1931	6 500	55 157
1925	3 700	21 060	1932	6 000	61 157
1926	4 885	25 945	1933	2 500	63 657
1927	5 060	31 005			

Source : Madiéga et Nao, 1999, page 1391.

L'auteur nous précise en plus que les chiffres de 1922 représentent 40% du total des hommes ayant quitté la colonie de Haute-Volta et que cette proportion est de 66,42% pour l'année 1930. Si, en supposant qu'aucun facteur connu ne vient contre-indiquer la persistance de telles distorsions entre les chiffres officiels et la réalité des départs de la colonie et en retenant la proportion moyenne de 53,21% pour toute la période considérée, le total cumulé de 63 657 travailleurs voltaïques engagés dans le chemin de fer devient, en 1933, de 97 529 au lieu des 56 846 de Ouédraogo. Tokpa informe en plus que les entreprises recrutent 2,26% de l'effectif de chemin de fer Côte-d'Ivoire en 1923 et 15,42% en 1930 (Madièga et Nao, 2002 : 1858).

Robert Delavignette, cité par Marchal (1999), nous livre des ponctions encore bien plus élevées :

(...) en Haute-Volta, colonie de 3 millions de paysans, le gouvernement général de l'AOF a levé 25 276 manœuvres de 1920 à 1924 pour les travaux du chemin de fer de Thiès-Niger, 42 830 de 1921 à 1930 pour le chemin de fer d'Abidjan à Ferkessedougou et il a laissé lever 16 451 manœuvres de 1920 à 1930 pour les coupes de bois et les plantations de la Côte d'Ivoire. En dix ans, 84 747 paysans ont dû servir loin de leur terre. Dans la colonie même, de 1927 à 1929, les chantiers administratifs en ont réquisitionné 42 313 et les chantiers commerciaux 52 416. 300 000 se sont réfugiés en Gold Coast (chiffres officiels publiés à l'occasion de la l'exposition coloniale de 1931, Delavignette, 1946, p.183, cité par Marchal, 1999 :1861-1862).

Si l'on s'en tient à ces chiffres officiels (publiés à l'occasion de l'exposition de 1931), on peut dire que de 1920 à 1930, près de 180 000 personnes valides, dans la force de l'âge, représentant le meilleur vingtième de la population, ont été arrachés à la famille, au mariage, au village, au champ» (Mandé, 1995 :320).

Au vu de ces différentes sources, l'on constate que tous ces chiffres sont encore bien en dessous de la réalité. Toujours est-il que l'on peut s'accorder sur la certitude que les chiffres cumulés de toutes les formes de ponctions des forces vives de la colonie de Haute-Volta, entre la date de sa création de 1919 et son accession à l'indépendance de 1960, se révéleront beaucoup plus élevés que celui de la majorité des sources souvent référées.

Par ailleurs, il convient de réaffirmer qu'au-delà des effectifs, le recours à la contrainte est omniprésent⁵. On peut ainsi entendre le gouverneur de la nouvelle Côte d'Ivoire intimer, en 1940, aux commandants de cercles de la Haute-Côte-d'Ivoire : « *Je ne pourrais pas tolérer que des indigènes se refusent à apporter leur concours entier aux entreprises coloniales (...) et je n'admettrais jamais qu'une obstruction, la plus légère soit elle, puisse se manifester dans l'une quelconque des régions de la Côte-d'Ivoire* » (Ibidem).

Dans cette logique, une circulaire de 1942 « *sanctionne les déserteurs et ordonne de recruter d'office tout individu convaincu d'oisiveté dans son village et hors de son village* » (Lagardelle, 1947, cité par Marchal, 1999 :1858).

Pour l'Office du Niger, le rapport établi vers 1955 par Dominique Zahan évalue à 5 564 l'effectif des colons mossi installés en 1945, mais d'autres estimations (Kohler, 1968) pourraient s'avérer encore plus élevées. Ici aussi, les mêmes consignes de prélèvements sans ménagements sont visibles dans les instructions données pour le recrutement des colons dans les régions nouvellement affectées à la colonie du Soudan, que sont les cercles de Tougan, Ouahigouya et Koutiala : « *faciliter et créer une ambiance favorable au recrutement pour 1943, 1944, 1945... faire disparaître toute prétention des populations indigènes contre la colonisation et préparer dans les cercles un climat favorable au recrutement des colons* ».

5- A propos des migrants « volontaires » burkinabè en Basse Côte d'Ivoire et en plus de la note de page numéro 2, la contribution de Marchal Jean -Yves portant le titre « On les appelait recrutés et fugitifs 1900-1950 »(pages 1849-1866) apporte également des illustrations utiles : en font partie les termes de « fuyard », « transfuge », « déserteur » (cf. page 1852), « fugitifs », « déserteurs », « clandestins », « hors-la-loi » (page 1862) qui désignaient tous ceux qui, en raison de la misère créée dans la colonie, tentaient d'éviter les sévices, les recrutements administratifs et autres « réquisitions » (page 1854) qui se poursuivaient après 1946; les destinations étaient ou bien le Ghana, ou bien la Côte d'Ivoire, dans le cadre des actions du SYAMO (syndicat inter-professionnel d'acheminement de la main-d'œuvre, créé en 1951).

Au total, constatons que ces chiffres concernent les départs de Voltaïques vers la colonie de Côte d'Ivoire. Or, il y en a eu vers d'autres colonies, dont notamment les navétanes vers les champs arachidières de Kaolakou Sénégal et les nombreux départs vers le Ghana ((1765000 selon Coulibaly Sidiki (1978à), précisément en termes d'évitement des enrôlements forcés dans la Haute-Volta. Ces présents chiffres sont donc ici donnés à titre indicatif de ce qu'ont été les ponctions de main-d'œuvre de la colonie de Haute-Volta. Et comme le regrettait déjà Delavignette, quelles privations de capacités de productions diverses et de développement économique, social et culturel, ces ponctions ont représenté ?

3.1.2. La période des conventions bilatérales, des recensements généraux de population et des dispositifs des organismes régionaux de développement (CEAO, UEMOA, CEDEAO)

Au-delà des contraintes de la puissance tutélaire, la Haute-Volta a posé des actes volontaristes de gestion de la mobilité spatiale de sa population à travers trois conventions bilatérales (Côte d'Ivoire le 9 mars 1960, Mali le 29 septembre 1969, le Gabon le 13 août 1973, avec le souci que ses ressortissants dont les départs s'effectueraient dans ces cadres bénéficient d'avantages substantiels, de même qu'une épargne directement versée par les employeurs, auprès des autorités nationales voltaïques. Malheureusement les sociétés d'embauche de ces travailleurs immigrés dans chacun des pays concernés n'ont pas accepté de respecter les clauses convenues. Néanmoins, un nombre important de Voltaïques ont dû accepter les conditions de leurs employeurs.

La décennie des années 1970 a connu l'émergence de plusieurs organisations régionales de développement en Afrique de l'Ouest (CEAO (1971), UEMOA (10 janvier 1974), CEDEAO (29 mai 1975)). Le Burkina en a été membre. Toutes ces organisations ont prescrit dans leurs traités et leurs protocoles des dispositions claires sur la libre circulation des personnes et des biens. Tous ces dispositifs ont proclamé la libre entrée des citoyens des pays membres dans le territoire de chaque pays membre, sans exigence de document d'entrée que la seule carte d'identité nationale ou le passeport national, la personne disposant de 90 jours pour éventuellement obtenir les autres pièces que requerrait le pays d'accueil.

Pour relever l'importance accordée à cette migration régionale, référons-nous à ce qu'en disent les avant-propos et les préambules de chacun des traités de ces organisations, mais également au projet d'étude REMUAO, qui a couvert huit pays de la sous-région : avoir rappelé les origines et l'histoire récente communes des populations de la région, que ne peuvent effacer les frontières de la balkanisation coloniale, d'une part, de l'autre, le contexte actuel des regroupements régionaux, le projet a souhaité que les études régionales prouvent « *que les migrations sont partie intégrante des échanges économiques régionaux, qu'il faudrait plutôt chercher à mieux gérer pour le développement des pays et des populations* »(CRDI, CERPOD, 1990, pages 6 et 7).

Pour revenir au plan national, les recensements généraux de population et de l'habitat ont, régulièrement, accordé une place importante au thème de la migration et les statistiques sont régulièrement présentées et analysées dans les résultats définitifs de ces recensements (1960 :61, 1975, 1985, 1996, 2006).

Ces faits traduisent un autre témoignage de la prise de conscience de l'importance de la migration par les autorités nationales et par les populations.

Précisons, dans ce sens, que les résultats d'une étude sur le secteur de la population de 1994-1995, ayant montré, pour la première fois, l'importance numérique des transferts monétaires des migrants (une moyenne annuelle des soldes des transferts, passant, entre 1975 et 1992, de 3 à 22 milliards de

FCFA), a conduit le gouvernement du Burkina Faso à inscrire, dans un document officiel (Lettre d'intention de développement humain durable au Burkina Faso), que désormais l'épargne migratoire sera pris en compte dans les sources de financement du développement du Burkina Faso. Cette nouvelle donne se renforce de plus en plus avec le temps⁶.

Signalons également que sur ce plan sous-régional, le Burkina a, ces dernières années, montré sa disponibilité et son souci de suivre l'évolution du dossier de la migration : ainsi, à la suite de la prise en compte en 1995 de l'importance numérique des transferts monétaires liés aux migrations, le gouvernement burkinabè a mené, durant les années 1984 et 1985, des actions d'encouragement des émigrés burkinabè à renforcer leur épargne migratoire et ses transferts au pays d'origine ; il a volontiers accepté, lors du Sommet des Chefs d'Etat de la CEDEAO des 17 et 18 juillet 2013 à Abuja, de conduire le mandat sur la libre circulation des personnes et des biens et en a présenté son rapport de mission lors du Sommet qui a suivi ; enfin, il a accepté, lors de la 5ème conférence ministérielle du processus de Rabat, tenue à Marrakech le 2 mai 2018, d'en présider le Comité de pilotage.

Le dernier témoignage est constitué par le soin mis par les autorités burkinabè pour instruire toutes les ambassades et tous les consulats généraux du pays de travailler à pouvoir fournir au pays les statistiques sur les effectifs de compatriotes burkinabè vivant dans leur territoire de compétence. Ces données sont livrées ci-après.

3.1.3 Les données actuelles disponibles livrées par nos ambassades et consulats généraux

Ainsi, au mois de juillet 2018, les statistiques disponibles au niveau du Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Extérieur (SP/CSBE), affichaient un chiffre global de 11 076 143 Burkinabè vivant hors du pays d'origine et répartis dans 56 pays d'accueil.

Ces statistiques de base ont permis, entre autres exploitations, aux autorités burkinabè, dans la perspective des élections présidentielles de 2020 au Burkina Faso, qui verront, pour la première fois, la participation des Burkinabè de l'Extérieur à ces votes, de pouvoir déterminer le nombre potentiel de votants de l'extérieur. De manière plus précise, c'est sur leur base que le Conseil des Ministres du mercredi 6 mars 2019, a pu établir une liste de 33 missions consulaires spéciales qui vont, conformément à l'article 53 du Code électoral, se déployer, entre les dates du 28 février 2019 au 20 janvier 2020, dans les juridictions abritant un grand nombre de Burkinabè à l'extérieur, permettre à ceux non encore détenteurs des pièces requises (CNIB ou passeport burkinabè) de s'en faire délivrer.

Cette perspective de vote effectif des Burkinabè de l'Extérieur pour 2020 est un acte fort de la considération que nourrit le Burkina Faso pour ses fils et filles vivant hors du pays d'origine.

Un autre signe fort de cette considération a été la tenue, les 11, 12 et 13 juillet 2018, du premier forum national de la diaspora burkinabè, avec une participation record de 440 personnes dont 228 représentants de la diaspora burkinabè. Un des temps forts de ce forum a été le fait que le Chef de l'Etat se soit mis à la disposition des participants, pendant près de trois heures de temps, pour entendre et répondre à toutes les questions de la diaspora.

Les trois recommandations importantes qui en sont les suivantes :

- la mise en place de réseaux professionnels des Burkinabè de l'extérieur ;
- la mise en place d'un comité de suivi des recommandations du Forum comprenant un (01) représentant par zone des Burkinabè de l'extérieur ;
- l'élaboration d'une politique nationale de la diaspora.

6- Elle vient comme en compensation du bilan économique globalement négatif de l'émigration massive et forcée des bras valides burkinabè durant la période coloniale de 1919 à 1960 : Tokpa est un des nombreux auteurs qui en donne les illustrations : « ...malgré l'importance de leur contribution dans le développement économique et social de la colonie (de Côte d'Ivoire), leurs conditions de vie et de travail demeurèrent médiocres...Pourtant la minimisation des salaires, le non versement des pécules et autres retenues ruinaient le Mossi, l'employeur lui s'enrichissait grâce aux gros profits réalisés (Tokpa, 1999 : 1401). Les conventions bilatérales signées (1960, 1969 et 1973) ont constitué une première tentative de renversement de cette situation.

Comme on le constate, ces trois recommandations portent toute la sollicitation des autorités et des populations burkinabè que la diaspora burkinabè se considère désormais comme partie intégrante du peuple burkinabè et se tient disponible et disposée à y apporter sa part de contribution à la construction du pays.

Quels sont les supports concrets de cette attente ?

3.2. Les orientations des politiques actuelles de migrations au plan national et international

La prise de conscience de la place importante et incontournable que doit tenir le capital migratoire dans les stratégies de développement du Burkina Faso est appréhendable à plusieurs niveaux de l'arsenal de référentiels de base du développement du pays, dont notamment :

- Le PNDES
- La stratégie nationale de migration
- Les recommandations du forum national de la diaspora
- Le Processus de Rabat et le mandat de la présidence du comité de pilotage par le Burkina Faso

3.2.1. La stratégie nationale de migration

La stratégie nationale de la migration (SNMig) 2016-2025 et son Plan d'action prioritaires (2016-2018) ont été tous adoptés lors du Conseil de Ministres du 8 mai 2017.

La SNMig, évoquant le PNDES, précise que

« les interrelations entre la migration et le développement économique et social sont si importantes et si diverses que ce phénomène mériterait d'être mis en cohérence avec le PNDES, dans une approche dépassant sa seule relation avec l'économie extraterritoriale. La migration a un grand rôle à jouer dans la mobilité sociale et il est important de relier la mobilité géographique future aux grands chantiers nationaux de construction de routes, d'infrastructures et d'équipements structurants pour l'émergence et la prospérité de notre pays ». (SNMig, 2017 : 59-60).

Elle s'est définie une vision :

« À l'horizon 2025, le Burkina Faso assure la protection et la garantie effectives des droits des migrants pour une contribution optimale au développement, à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, à la promotion de l'intégration régionale et sous régionale et de la coopération internationale ».

Son objectif général est de « promouvoir une gestion cohérente, efficace, intégrée et concertée des migrations dans la perspective de la réalisation du développement humain durable ».

Elle décline cet objectif général en 5 axes stratégiques de mise en œuvre :

- (i) la contribution au renforcement des complémentarités entre villes et campagnes et entre les différentes régions,
- (ii) la protection et la garantie des droits des migrants,
- (iii) l'optimisation de l'impact positif des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté,
- (iv) la réalisation d'études et de recherches sur les migrations et
- (v) la consolidation des bases institutionnelles d'une gestion concertée de la migration.

3.2.2. Le PNDES

Le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES), grand référentiel de base de développement du Burkina Faso, adopté le 21 juillet 2016, énonce, à son axe 2 « *développer le capital humain* », un ensemble de priorités en lien avec la migration et notamment la diaspora

(santé des populations, l'emploi décent, protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes, amélioration du cadre de vie, accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.

3.2.3. Les recommandations des dernières rencontres nationales de la diaspora.

Je me réfère ici au premier forum national de la diaspora burkinabè tenu à Ouagadougou les 11, 12 et 13 juillet 2018 (440 participants dont 228 de la diaspora), mais également à une autre rencontre tenue les 21 et 22 juillet 2018, organisée conjointement par l'Union des Associations Burkinabè de France (UABF) et son partenaire le Forum des organisations de Solidarités Internationale issues des Migrations de France (FORIM). Elle a regroupé 66 participants venant d'une vingtaine de diasporas et d'associations de la société civile s'investissant dans le domaine de la migration.

Les recommandations retenues par cette dernière rencontre ont repris les trois recommandations du forum national et les ont enrichies et approfondies par des analyses issues de situations concrètes de terrain. Elles les ont également regroupées par les différentes cibles interpellées :

- gouvernement burkinabè,
- partenaires techniques et financiers,
- associations et opérateurs économiques de la diaspora burkinabè,
- autorités nationales des pays d'accueil,
- organisations de la société civile.

Les auteurs de ces recommandations, prenant en compte la nouvelle dynamique de valorisation de la diaspora à travers le Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur, impulsée au plus haut sommet de l'Etat, d'une part, de l'autre, l'indispensable implication de la diaspora dans le processus de développement politique, économique et socio-culturel du pays d'origine, fortement affirmée par les participants aux deux rencontres, enfin leur ferme volonté de participer activement à la construction nationale, espèrent fortement que leur mise en œuvre contribuera à renforcer la participation des Burkinabè de l'extérieur, en harmonie avec celle des Burkinabè de l'intérieur à l'œuvre de construction d'une nation prospère.

Au total, cet ensemble de textes référentiels d'orientation et de prises d'actions spécifiques donne à la mobilité de la population, à ce réservoir important pas seulement de « main-d'œuvre », mais de bras solides et de cerveaux capables de réalisations dans l'inventivité et la créativité de richesses matérielles et immatérielles en vue de satisfaire les besoins vitaux et le bonheur du peuple burkinabè, et non celui d'un autre peuple, à moins que ceci intervienne dans le cadre de négociations et de conventions aux intérêts mutuellement bien partagées pour toutes les parties.

Et c'est ici que j'évoque le cadre actuel de gestion partagée des migrations au plan international.

3.2.4. Le Processus de Rabat et le mandat de la présidence du comité de pilotage par le Burkina Faso

Au-delà des cadres de gestions des migrations de niveau national ou régional (UEMOA et CEDEAO), le facteur important de l'évolution du fait migratoire en Afrique émane d'une récente décision du processus de Rabat, dans lequel, démarré depuis 2006, réunit aujourd'hui près de 60 pays africains et européens, ainsi que la Commission européenne de l'Union Européenne (CE-UE) et la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). , pour discuter des questions soulevées par les enjeux migratoires.

La présidence du Processus est tournante chaque année entre un pays africain et un pays européen membre du Comité de Pilotage qui est une structure de coordination, d'impulsion et de mise en œuvre des activités du Processus.

C'est dans ce sens que le Burkina Faso, après le Sommet des Fonctionnaires de Haut de niveau qui s'est tenu à Marrakech en mai 2018 a hérité de la présidence pour une année durant. Quels sont les enjeux, les défis et les perspectives de cette présidence pour le Burkina Faso ? Selon les présentations qui en ont été faites lors d'une rencontre de concertation tenue le 27 septembre 2018 à Ouagadougou, les enjeux de cette présidence, assortis d'une feuille de route, se déclinent en quatre (04) principaux axes :

- rédiger le rapport à mi-parcours du plan d'actions de la Valette.
- mettre en œuvre le plan d'action de Marrakech ;
- mettre l'accent sur l'initiative 3 S (soutenabilité, stabilité et sécurité) ;
- intensifier le dialogue entre le nord et le sud pour une bonne coordination de la migration légale.

Surtout dans la perspective du dernier axe, les participants à la rencontre n'ont pas manqué de formuler de fortes recommandations pour le mandat de cette présidence africaine, à savoir, notamment :

- La prise en compte du recrutement des Etats africains parmi les membres du Comité de pilotage au secrétariat du processus de Rabat,
- L'appui dans la promotion de l'initiative 3 S (Soutenabilité, Stabilité, Sécurité) ;
- L'accompagnement des Etats africains dans la promotion de centres de formation professionnelle.

En somme, le Burkina Faso, traditionnellement pays de départ de migrants, aujourd'hui également pays de transit et d'asile, doit, durant ce mandat, faire valoir les préoccupations majeures des Etats africains dans ce processus de Rabat. Pour le réussir, il devra déployer une communication permanente et ouverte, à l'écoute des préoccupations des Etats et des populations africaines. Le slogan bien connu de « gestion concertée des migrations » doit convaincre et prendre en compte ces préoccupations, notamment en dépassant le stade des politiques de « réadmission » qui ne seraient manifestement que des formules déguisées de « retour forcé ».

La dernière rencontre de ce Processus de Rabat a réuni à Ouagadougou, le 12 février dernier, les fonctionnaires de haut niveau, c'est-à-dire les représentants officiels des Etats et les structures de coordination du Processus.

L'objectif essentiel de cette rencontre, se tenant dans un contexte doublement marqué par le suivi du Plan de Valette⁷ et l'adoption du « Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées, et régulières », reflétant, à la fois, adopté à Marrakech les 10 et 11 décembre 2018. Concrètement, il s'agissait de procéder au lancement dudit Plan d'actions (12 février 2019), en définissant une feuille de route pour son opérationnalisation (priorités et moyens à mettre en œuvre), dans la perspective de l'atteinte des Objectifs de développement durable et de l'Agenda 2030 de l'ONU. Ce pacte mondial est sensé refléter à la fois le point de vue des migrants, dont les droits de l'Homme sont réaffirmés et les attentes des États, y compris en termes de sécurité et de contrôle des frontières, d'une part et de l'autre, constituer une contribution importante en vue d'une meilleure gestion des flux migratoires à l'échelle internationale impliquant à la fois les pays d'origine, de transit et de destination (cas du Burkina Faso).

Le Ministre en charge de la coopération africaine et des Burkinabè de l'Extérieur a assuré que le Burkina Faso jouera pleinement sa partition dans ce dialogue pour un partenariat bénéfique çà toutes les parties prenantes.

7- Cinq (5) domaines prioritaires du Plan d'actions conjoint de la Valette (PACV) : i) les causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés des populations, ii) la coopération concernant les migrations et la mobilité légales, iii) le renforcement de la protection des migrants et des demandeurs d'asile, iv) la prévention de la migration irrégulière, du trafic de migrants et de la traite des êtres humains et v) la collaboration en vue d'améliorer la coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration des migrants.

4. CONCLUSIONS

1.1. Mieux connaître le passé pour mieux s'en inspirer

Une des fêtes commémoratives initiées sous le régime de la Transition, elle-même dérivée de l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014, a été la commémoration de la révolte des Bwaba de la Boucle du Mouhoun, ou encore la révolte des peuples de l'ouest et du sud-ouest de la colonie de Haute-Volta contre le colonisateur, entre 1915 et 1916. Le Président du Conseil national de la Transition l'avait saluée comme un des faits de l'histoire des résistances des peuples burkinabè contre l'occupation coloniale.

La présente communication présentée dans ce centenaire de la création de la colonie de Haute-Volta, s'inscrit dans le même sillage, à savoir faire le rappel de l'une des marques profondes de la période coloniale sur la population burkinabè, dont elles doivent aujourd'hui en faire une nouvelle lecture et inventer une nouvelle forme de valorisation pour un avenir mieux approprié, mieux assumé et devant conduire à son meilleur épanouissement.

C'est dans ce nouveau cadrage que s'inscrivent les nouvelles orientations de la gestion du phénomène migratoire à travers la stratégie nationale de la migration et la nouvelle politique de la diaspora burkinabè et les recommandations y afférentes.

1.2. Réussir un engagement collectif de tous les Burkinabè de la diaspora et de l'intérieur

Pendant son histoire coloniale, la mobilité des populations du Burkina Faso a été exploitée pour servir les intérêts de la puissance coloniale, directement ou indirectement à travers les colonies côtières.

Aujourd'hui, le Burkina Faso doit se réapproprier cette mobilité et cette diaspora, en vue de tirer les meilleurs avantages possibles de l'énorme potentiel de développement qu'elle représente. De « perte » et de « fuite de bras, de muscles de cerveaux et de compétences » qu'elle a constitué, elle doit aujourd'hui devenir un « capital de compétences », « une mine de cerveaux, de compétences, de talents, de fonds, de capital migratoire », une opportunité dont le Burkina Faso doit faire la valorisation la meilleure pour en constituer un puissant facteur de son propre développement. Au regard des pays partenaires et des partenaires techniques et financiers, cette diaspora doit devenir le socle d'un « marché de compétences » ou encore mieux, le « fonds des compétences » à valoriser entre ceux-ci et le Burkina Faso. Comment ? Les stratégies exposées dans le PNDES et la Stratégie nationale de migration, enrichies par les échanges, les conclusions et recommandations des deux rencontres de juillet 2018, doivent être mises à contribution.

Ces recommandations ci-dessus formulées portent en effet la nouvelle dynamique de valorisation de la diaspora à travers le Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur, impulsée au plus haut sommet de l'Etat, d'une part, de l'autre, l'indispensable implication de la diaspora dans le processus de développement politique, économique et socio-culturel du pays à travers la ferme volonté de tous de participer activement à la construction nationale,

Les échanges sur diverses initiatives et sur les expériences vécues par les différents acteurs ont, en faisant l'économie des différentes sensibilités, des attentes et des bonnes pratiques, conduit aux recommandations suivantes :

Au niveau du forum national :

- * la mise en place de réseaux professionnels des Burkinabè de l'extérieur ;
- * la mise en place d'un comité de suivi des recommandations du Forum comprenant un (01) représentant par zone des Burkinabè de l'extérieur ;
- * l'élaboration d'une politique nationale de la diaspora.

Toutefois, les préoccupations et suggestions de la diaspora, exprimées directement devant le Chef de l'Etat, ont été entre autres sur :

- * le vote effectif des Burkinabè de l'extérieur à l'échéance électorale de 2020 ;
- * l'absence de représentations diplomatiques ou consulaires dans certains pays pour sécuriser les Burkinabè y résidant, à suppléer ;
- * la promotion de l'expertise, le transfert et la mobilité de compétences et des ressources (projet MIDA 2, site web) ;
- * l'accès au logement, notamment par l'aménagement d'une cité de la diaspora ;
- * la délivrance de documents administratifs et d'identité
- * la définition du statut du délégué du CSBE ;
- * la création d'une structure faîtière des délégués du CSBE ;
- * la création d'un Haut Conseil des Burkinabè de l'extérieur ;
- * l'appui juridique de l'Etat en cas de contentieux ;
- * la promotion de l'actionnariat de la diaspora dans les entreprises et les sociétés nationales.

Au niveau de l'atelier de l'UABF et du FORIM et selon les cibles d'acteurs :

au Gouvernement burkinabè :

- * renforcer le site www.burkinadiaspora.org pour qu'il réponde mieux aux besoins qui ont présidé à sa création ;
- * améliorer les procédures administratives afin que les dossiers élaborés par la diaspora soient traités de manière plus diligente ;
- * améliorer le dispositif d'accompagnement (public et/ou privé) des Burkinabè de la diaspora qui se lancent dans l'entrepreneuriat en aménageant à leur endroit un mécanisme spécifique dans le code des investissements ;
- * impliquer des représentants de la diaspora des zones Afrique, Europe, Asie, Amérique du Nord dans les instances de concertation et de décision ;
- * sensibiliser tous les acteurs pour une meilleure compréhension de l'apport de la diaspora dans l'œuvre de développement national ;
- * mettre en œuvre un dispositif spécifique d'accompagnement adapté aux étrangers d'origine burkinabè.

au Gouvernement burkinabè et aux acteurs privés :

- * mettre en place un fonds de garantie et/ou une banque au bénéfice des Burkinabè de la diaspora qui se lancent dans l'entrepreneuriat ;
- * accélérer le passage de l'informel au formel ;
- * s'inscrire dans un partage des bonnes pratiques aux échelles nationale et internationale ;
- * soutenir les efforts des Etats de la zone du Franc CFA pour la création d'une monnaie indépendante ;

au Gouvernement burkinabè et aux organisations de la société civile :

- * mobiliser efficacement et dans les meilleurs délais, les associations de la diaspora lors des échanges avec les autorités Burkinabè dans les villes où existent des associations ;

❖ aux organisations de la société civile :

*mettre en place un réseautage impliquant les associations de la diaspora dans les pays d'accueil et les associations relais au niveau du Burkina Faso ;

❖ aux acteurs privés :

*privilégier le cadre associatif ou collectif dans l'exécution des projets de la diaspora ;

❖ à tous les acteurs :

*inventorier les entreprises créées par la diaspora pour qu'elles aient plus de visibilité.

En résumé, ce panorama des souhaits et des recommandations formulés par les plus récentes rencontres de niveau national et ayant regroupé le plus grand nombre de représentants de la diaspora burkinabè (au moins 228 représentants directs issus des associations de la diaspora burkinabè), n'épuisent pas toutes les idées qui ont pu être exprimées sur le sujet. Mais il en reflète l'essentiel.

6. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES INDICATIVES

BALIMA Albert-Salfo, 1996 : *Légendes et histoire des peuples du Burkina Faso*, Imprimerie de l'Indépendant-Château Gonther, 403 pages et CCLXX, pages de sélection de documents.

COULIBALY Sidiki Philippe : Les migrations voltaïques : *les origines, les motifs et les perceptions des politiques*. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des études supérieures, Département de Démographie, Université de Montréal, septembre 1978. Collection Thèses et mémoires sur le Sahel n°7.

DELAVIGNETTE, Robert :

- « L'économie interne de l'AOF » in *Dépêche Coloniale*, numéro du 28 juin 1932.

- 1932 : « Le dynamisme de l'AOF : une nouvelle colonie d'Abidjan à Ouagadougou », in *Bull. du Comité de l'Afrique française*, 528-532.

- 1946 : *Service africain*, Gallimard, « Problèmes et documents », Paris, 281 p.

DULUCQ Sophie : « *Emile Dussaulx entre conquête et pacification (janvier juillet 1898 : un éclairage inédit sur l'histoire des pays voltaïques)* » in Madiéga Yénouyaba Georges et Nao Oumarou, 2002 : *Burkina Faso : cent ans d'histoire*, tomes 1 et 2, Karthala-P.U.O., Paris et Ouagadougou, 2202 pages, 537-568

Forum UABF et FORIM : Atelier sur « Migrations et développement », Ouagadougou, 21 et 22 juillet 2018. 43 pages.

GERVAIS (Raymond R.) et MANDE (Issiaka) : « Sol et l'abolition de la Haute-Volta : mythes et réalités » (243-268), in Bantenga (Moussa Willy), Hien (Pierre Claver), Compaoré (Maxime), et Gomgnibou (Moustapha) (Éditeurs) : *La reconstitution de la Haute-Volta*. Edité Harmattan Burkina, Novembre 2010, 415 pages

GERVAIS (Raymond) et MANDE (Issiaka) : *Sol et l'abolition de la Haute-Volta : mythes et réalités*. Communication au colloque organisé en hommage au Professeur Joseph KI-Zerbo Ouagadougou, 24-27 novembre 2008, 20 pages

GUIEBRE, Vincent Takoun : La guerre anti-coloniale de 1916 : 100 ans après un moment d'Histoire nationale à commémorer et à enseigner. In Le Fasonet du 5 octobre 2016.

HIEN Pierre Claver :

°« Introduction générale à la « reconstitution de la Haute-Volta » (11-15),

° «Le facteur ethnique dans la dislocation et la reconstitution de la colonie de Haute-Volta » (269-285), in Bantenga (Moussa Willy), Hien (Pierre Claver), Compaoré (Maxime), et Gomgnibou (Moustapha) (Éditeurs) : *La reconstitution de la Haute-Volta*. Edition Harmattan Burkina, Novembre 2010, 415 pages.

JO (Journal Officiel de la République Française) : décret de l'État français, publié dans le Journal Officiel numéro 768 de l'Afrique occidentale française du 20 mars et promulgué le 5 juillet 1919.

Le Faso Net du 1er mars 2019 : Centenaire du Burkina : le Gouvernement dévoile le programme des activités.

LAGARDELLE H., 1947. Exodes et migrations de Haute Côte d'Ivoire en Gold Coast (1919-1947), s.l., CNRST, Ouagadougou, 47 p.multigr.

MARCHAL, Jean-Yves : « *On les appelait recrutés et fugitifs, 1900-1950* », in Madiéga Yénouyaba Georges et Nao Oumarou, 2002 : Burkina Faso : cent ans d'histoire, tomes 1 et 2, Karthala-P.U.O., Paris et Ouagadougou, 2202 pages, 1849-1863.

Ministère de l'Intégration Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur. Premier forum national de la diaspora : Rapport général. 11 pages

MORABITO Vittorio : « *la présence des Voltaïques dans l'histoire coloniale de l'Office du Niger* », in Madiéga Yénouyaba Georges et Nao Oumarou, 2002 : Burkina Faso : cent ans d'histoire, tomes 1 et 2, Karthala-P.U.O., Paris et Ouagadougou, 2202 pages, 1355-1384

OUEDRAOGO Désiré, 1985 : *Les causes de la suppression de la colonie de Haute-Volta en 1932*, Mémoire de DEA, UFR de G.H.S.S., Département d'Histoire, novembre 1985.

OUEDRAOGO Dieudonné, 1993 : « *Les migrations burkinabè sous la Révolution Démocratique et Populaire : continuité ou rupture ?* » in *Population, reproduction, sociétés*, Presses de l'Université de Montréal, 24 pages.

SAWADOGO Ram Christophe, 1999 : « La politique agricole de la Haute-Volta coloniale et post-coloniale : appréciations contrastées et interrogations », in Madiéga Yénouyaba Georges et Nao Oumarou : *Burkina Faso : cent ans d'histoire*, tomes 1 et 2, Karthala-P.U.O., Paris et Ouagadougou, 1999, 2202 pages, 1443-1475.

- 2018 a : *La stratégie nationale de migration et la place des diasporas dans les organes de concertation et de décision*. Atelier sur « Migration et développement », Ouagadougou, les 21 et 22 juillet 2018. Thème : Le cadre et les instruments de mobilisation de la diaspora burkinabè. UABF (Union des Associations Burkinabè en France) et FORIM (Forum des Organisations de Solidarité issues des migrations de France), 14 pages.

- 2018 b : *La contribution des Burkinabè de l'extérieur à la construction nationale. Document de travail, Forum national de la diaspora*, Ouagadougou, les 11, 12 et 13 juillet 2018, 89 pages.

- 2016 : *Etude sur la diaspora burkinabè au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Italie et en France*. OIM, 2016, 124 pages.

- 2009 : *Migration et développement au Burkina Faso : expériences de recherches, pratiques de développement et perspectives*. Thèse d'Etat soutenue à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal : 3 tomes en 5 fascicules, 1785 pages.

SCHWARTZ Alfred « *La politique cotonnière du gouverneur Hesling et la dislocation de la colonie de Haute-Volta en 1932 : Et si l'inspecteur Sol s'était trompé ?* », in Madiéga Yénouyaba Georges et Nao Oumarou, 2002 : *Burkina Faso : cent ans d'histoire*, tomes 1 et 2, Karthala-P.U.O., Paris et Ouagadougou, 2202 pages, 1289-1309.

SOL Bernard : *Rapport sur l'opportunité de la dislocation de la Haute-Volta*, Ouagadougou, 30 avril 1932, ANS 10G 19, 31 pages

SOUYRIS Bernard : *Oppression coloniale et résistance en Haute-Volta. L'exemple de la Boucle du Mouhoun (1885-1935)*. Histoire Africaine, XIXe et XXe, Histoire Afrique subsaharienne, Burkina Faso.

Tiacoh Carnot : *Historique de l'implantation des villages de colonisation voltaïque en milieu forestier ivoirien (Bouaflé, Zuénoula) de 1934 à 1938*, Godo Godo, Bulletin de l'IHAAA, n°6, 1981, pages 49-62..

TOKPA Jacques : « *La contribution de la Haute-Volta à la mise en valeur de la Côte d'Ivoire : la question de la main-d'œuvre mossi, 1919-1947* », in Madiéga Yénouyaba Georges et Nao Oumarou, 2002 : *Burkina Faso : cent ans d'histoire*, tomes 1 et 2, Karthala-PUO, Paris et Ouagadougou, 2202 pages, 1385-1404.

ZAHAN D., 1963. « *Problèmes sociaux posés par la transplantation des -----Mossi sur les terres irriguées de l'Office du Niger* », in *Africanagrarian system*, IAI, Londres/Oxford Univ. Press, vol. XIII : 392-403.

ZAMBLE Bi You Justin : *Fondation de Bouaflé et l'évolution de la population urbaine jusqu'en 1936*.

LA RAN¹ ET LE DÉVELOPPEMENT DU TRAFIC FERROVIAIRE DE 1960 À 1989

THE RAN AND THE DEVELOPMENT OF RAIL TRAFFIC FROM 1960 TO 1989

SORO Nonhontan*

RÉSUMÉ

Mise en place en avril 1960, la RAN (Régie Abidjan-Niger) a permis le développement du trafic ferroviaire entre la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta (actuel Burkina Faso). Le trafic de la RAN va se développer sur les deux premières décennies après la création de l'entreprise binationale. Ce qui favorise l'essor économique des deux États et le renforcement de leur coopération. Cependant, au début des années 1980, avec la grave crise économique qui affecte le monde entier et particulièrement les deux pays, la RAN connaît des difficultés. Celles-ci réduisent considérablement ses activités. Ainsi, pour pallier ses problèmes, un programme de restructuration du secteur est entamé en 1987. Il aboutit à la privatisation de la RANet à la création de deux nouvelles sociétés en juin 1989. Il s'agit pour la Côte d'Ivoire de la Société Ivoirienne des Chemins de Fer (SICF) et pour le Burkina Faso, la Société des Chemins de Fer Burkinabé (SCFB).

Mots-clés : Chemin de fer-Trafic ferroviaire-Développement-Côte d'Ivoire -Haute Volta-Burkina Faso

ABSTRACT

Created in April 1960, the RAN (Régie Abidjan-Niger) enabled the development of rail traffic between Ivory Coast and Upper Volta (now Burkina Faso). The traffic of RAN will develop over the first two decades after the creation of the binational company. This promotes the economic development of the two states and the strengthening of their cooperation. However, at the beginning of the 1980s, with the serious economic crisis affecting the whole world and particularly the two countries, the RAN is experiencing difficulties. These considerably reduce its activities. Thus, to alleviate its problems, a restructuring program for the sector was started in 1987. It led to the privatization of RAN and the creation of two new companies in June 1989. These are for Ivory Coast, the Société Ivoirienne des Chemins de Fer (SICF) and for Burkina Faso, the Société des Chemins de Fer Burkinabé (SCFB).

Keywords : Railroad-Rail traffic-Development -Ivory Coast-Upper Volta-Burkina Faso

* Enseignant-Chercheur en Histoire Economique et Sociale à l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel-IPNETP (Abidjan-Côte d'Ivoire), nonhontansoro@yahoo.fr
1- Régie Abidjan-Niger

INTRODUCTION

En Afrique noire comme partout dans le monde, pour réduire les distances considérables entre les localités, la mise en place des voies de communication va s'imposer. C'est ainsi que le chemin de fer a été créé pour le transport entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta (actuel Burkina Faso). Il va jouer un rôle important dans le développement économique, social et culturel entre ces deux pays.

Entreprise publique binationale, la RAN est chargée du transport des personnes et des biens (marchandises). Elle est créée le 30 avril 1960. Cette entreprise a longtemps joué un rôle important dans le trafic ferroviaire entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta. Son domaine de compétence s'étend jusqu'au Niger. L'entreprise favorise aussi l'intégration économique entre ces États de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, au début des années 80, l'entreprise entre en crise. Ainsi, des programmes sont mis en place pour redynamiser ce secteur d'importance économique. Ce qui conduit à sa privatisation à partir de 1989. Elle est divisée en deux sociétés. Il s'agit pour le compte de la Côte d'Ivoire, de la Société Ivoirienne des Chemins de Fer (SICF) et pour le Burkina Faso, la Société des Chemins de Fer Burkinabé (SCFB). Ensuite, le secteur a été par la suite géré par la Société Internationale de Transport Africain par Rail (SITARAIL), une nouvelle entreprise dans le secteur ferroviaire.

Partant de ce fait, il est nécessaire de savoir quel est le rôle joué par la RAN dans le développement du trafic ferroviaire de 1960 à 1989 ? L'objectif de cette étude est de montrer que la mise en place de la RAN a joué un rôle majeur dans le développement du trafic ferroviaire entre 1960 et 1989. En plus, elle consiste à montrer comment cette entreprise a permis de développer la coopération économique entre les deux États.

L'étude est portée sur deux centres d'intérêts : le premier concerne le développement du trafic ferroviaire de la RAN et son impact sur l'économie de 1960 à 1980 et le second s'intéresse au secteur ferroviaire entre crise et restructuration de 1980 à 1989.

I- LE DÉVELOPPEMENT DU TRAFIC FERROVIAIRE DE LA RAN ET SON IMPACT SUR L'ÉCONOMIE DE 1960 À 1980

A-LA RAN ET SES POTENTIALITÉS DE 1960 À 1980

1-La création de la RAN

La création de la RAN fait suite à la vision des autorités des deux États (la Côte d'Ivoire et la Haute Volta) au lendemain de l'indépendance de mettre en place une structure capable de gérer le secteur ferroviaire. D'abord créée par des textes provisoires du 1er avril 1959, la RAN fut organisée par une convention passée entre le gouvernement de la Côte d'Ivoire et celui de la Haute Volta (actuel Burkina Faso), en date du 30 avril 1960. Elle faisait partir de l'ancienne Régie fédérale⁴. (Tixier, 1965). La Régie Abidjan-Niger est administrée par un conseil de 21 membres représentant les gouvernements des deux pays, les usagers et le personnel de la RAN. C'est un organisme public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. (Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, 1980). La RAN est une entreprise

2- La construction de la voie ferrée entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso débute le 12 janvier 1904 et prend fin 23 octobre 1954. Sa construction se déroule en deux phases : la première part de 1904 à 1927. Pendant cette période la voie relie Abidjan à Tafiré avec une longueur de 487 km. La seconde phase part de 1927 à 1954. Elle relie Tafiré à Ouagadougou.

3- C'est le 23 octobre 1954 que le rail atteint son terminus à Ouagadougou (km 1 146). Le 4 décembre 1954, le Ministre français d'Outre-Mer, Robert BURON accompagné par les députés Félix Houphouët-Boigny et Ouezzin Coulibaly vont rejoindre Ouagadougou pour inaugurer le "Chemin de fer Mossi". Ce qui favorise ainsi la jonction ferroviaire entre Abidjan et Ouagadougou. (Kipré, 1988).

4- La Régie des chemins de fer l'AOF créée par un arrêté du Ministre de la France d'Outre-Mer le 17 juillet 1946 se composait de quatre réseaux. Il s'agit de l'Abidjan-Niger ; du Benin-Niger ; du Dakar-Niger et du Conakry-Niger. Ces quatre réseaux correspondaient à quatre régions : La région Abidjan-Niger (Côte d'Ivoire et Haute Volta actuel Burkina Faso) ; la région Benin-Niger (Dahomey actuel Benin avec un prolongement jusqu'au Niger) ; la région Conakry-Niger (Guinée) et la région Dakar-Niger (Sénégal- et Soudan actuel Mali).

publique binationale qui permet de renforcer la coopération économique entre la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso.

La voie ferroviaire est gérée par la RAN. C'est l'un des moyens de transport les plus importants qui relie la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. En effet, depuis 1955, le chemin de fer relie Abidjan à Ouagadougou en Haute Volta. Son rôle est de desservir les États voisins au Nord de la Côte d'Ivoire qui n'ont pas de débouchés maritimes. (Settié, 1997). Le chemin de fer⁵ a pour objet de transporter les produits de la Haute Volta et du Niger vers Abidjan, et des produits d'Abidjan vers ces pays. C'est une voie unique qui ne dispose d'aucun embranchement en direction d'autres régions du pays.

Ce réseau ferroviaire mesure 1175 km dont 652 km pour la partie ivoirienne. C'est un chemin de fer à voie métrique et unique sauf sur une distance de 2 km, entre Abidjan et Treichville et entre la gare de Cécchi et Anoumaba sur 16 km. Il se compose aussi de deux embranchements latéraux. Le premier mesure 12 km et part de la localité de Treichville à Vridi, ensuite le second qui est de 14 km part d'Azaguié à la Carrière d'Akéfiat. L'écartement est de 0,91 m. C'est un chemin de fer à voie étroite. Il est conçu pour un transport pas trop lourd. (Settié, 1997). Au total, la RAN depuis sa création va bénéficier de nombreuses infrastructures et équipements qui favorisent le dynamisme de ses activités.

2-LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS DE LA RAN

Depuis sa création, la RAN bénéficie de nombreuses infrastructures. Ce qui permet le dynamisme de ses activités. De nombreux trains de voyageurs et de marchandises ont permis à la RAN de réaliser un trafic important. Ce dynamisme du trafic est dû au développement rapide des activités économique de la Côte d'Ivoire et de la Haute Volta, mais aussi du Mali et du Niger. (Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, 1980).

L'ensemble des trains voyageurs de la RAN permet d'offrir une capacité de 600 places en 1^{er} classe et de 8 300 en 2^e classe. (Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, 1980). En 1954, le matériel de traction se compose de 65 locomotives de routes à vapeur. Ce qui passe, en 1963 à 28 locomotives, 21 locotracteurs et de 16 autorails diésélisés. Le matériel remorqué se compose en 1950, de 810 wagons de marchandises et 59 voitures de voyageurs. Ce nombre atteint en 1963, 945 wagons de marchandises et 97 de voyageurs. (Settié, 1997). En fin de l'année 1973, le matériel remorqué comprenait 120 voitures pour voyageurs, 1 237 wagons pour transport des marchandises, 10 fourgons à bagages et 71 véhicules divers pour le service. (Bulletin d'Afrique Noire, 1975).

En 1980, le parc matériel de la RAN se compose, de 49 locomotives dont 22 locomotives BB 1 800 cv, de 19 locomotives cc 2 200 cv, de 36 locotracteurs et 35 autorails, de 1 824 voitures et wagons dont 189 voitures, de 1 635 wagons marchandises dont 842 wagons couverts, de 156 plates-formes, de 240 tombereaux, de 51 trémies, de 168 citernes, de 5 voitures frigo, de 82 porte-conteneurs, de 20 porte-autos à deux niveaux, de 5 porte-autos à un niveau, de 71 véhicules de services. (Settié, 1997). L'entretien du matériel de la RAN a lieu à Abidjan pour les voitures à voyageurs et le parc moteur et à Bobo-Dioulasso pour le matériel à marchandises. (Bulletin d'Afrique Noire, 1975).

5- Depuis l'époque coloniale, le chemin de fer n'a pas connu une véritable évolution, sauf après la deuxième guerre mondiale. Cf. (Settié, 1997).

Image n°1 : Autorail ZE de 950 CV entrant en gare



Source : Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, 1980.

Entre 1976 et 1980, la RAN a acquis 41 locomotives de lignes, 27 autorails, et 426 wagons de marchandises. Après les achats de matériels effectués en 1983, les besoins de la RAN en locotracteurs sont couverts pour 20 ans. (RAN Cf. Dubresson , 1989). A partir des années 1980, la Régie avec de nombreuses difficultés se voit dans l'incapacité d'acquérir comme durant les deux décennies précédentes, du matériel neuf et de qualité. Au total, jusqu'en 1980, la RAN était équipée de bons matériels. Ce qui a favorisé l'évolution de ses activités et a eu un impact positif sur l'économie des deux Etats entre 1960 et 1980.

B-L'ÉVOLUTION DU TRAFIC DE LA RAN ET SES RETOMBÉES

1-Le trafic de la RAN de 1960 à 1980

Pendant cette période, le trafic de la RAN reste en constante évolution. Le trafic concerne le trafic voyageurs et le trafic marchandises. Il évolue sur la période 1960-1980. Pour l'année 1960 par exemple, le secteur du chemin de fer a parcouru près de 219 milles de tonnes-kilomètres et 216 milles de voyageurs-kilomètres. (Bourgoin et Guilhaume, 1979). A noter que, le trafic se compose du trafic au niveau national et du trafic international. Mais le trafic était dominé en majeure partie par les transports internationaux. En 1979, ces transports représentaient 65 % pour le nombre de voyageurs-kilomètres et de 88 % pour le nombre de tonnes-kilomètres de marchandises. Aussi, la distance moyenne de transport est passée de 214 km en 1967 à 330 km en 1979 pour les voyageurs. Celle des marchandises passe pour les mêmes années de 471 km à 760 km. (Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, 1980).

Le taux d'accroissement du trafic voyageurs a été en moyenne de 8 % entre 1970 et 1980, et de 9 % pour les marchandises entre 1967 et 1973. Le trafic de marchandises va fléchir entre 1974 et 1975. Cette baisse à caractère conjoncturel est due à la crise économique mondiale et surtout de la baisse et de la cessation des transports d'aliments de secours vers les pays du sahel. Mais aussi, de la perte d'une partie importante du trafic du Mali due à la fermeture de la frontière entre le Mali et la Haute Volta. Cependant, en 1976, on assiste à une reprise de ce trafic avec par exemple 500 millions de tonnes-kilomètres pour cette année. (Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, 1980).

Le trafic était plus dense dans le sens Abidjan-Ouagadougou que dans le sens Ouagadougou-Abidjan. En effet, en 1963 par exemple, dans le sens Abidjan-Ouagadougou, le trafic atteint 345 000 tonnes par an sur la section Abidjan-Dimbokro, long de 185 km et de seulement 90 000 tonnes pour la section Bobo-Dioulasso (km 798)-Ouagadougou (km 1 175). Dans le sens Ouagadougou-Abidjan,

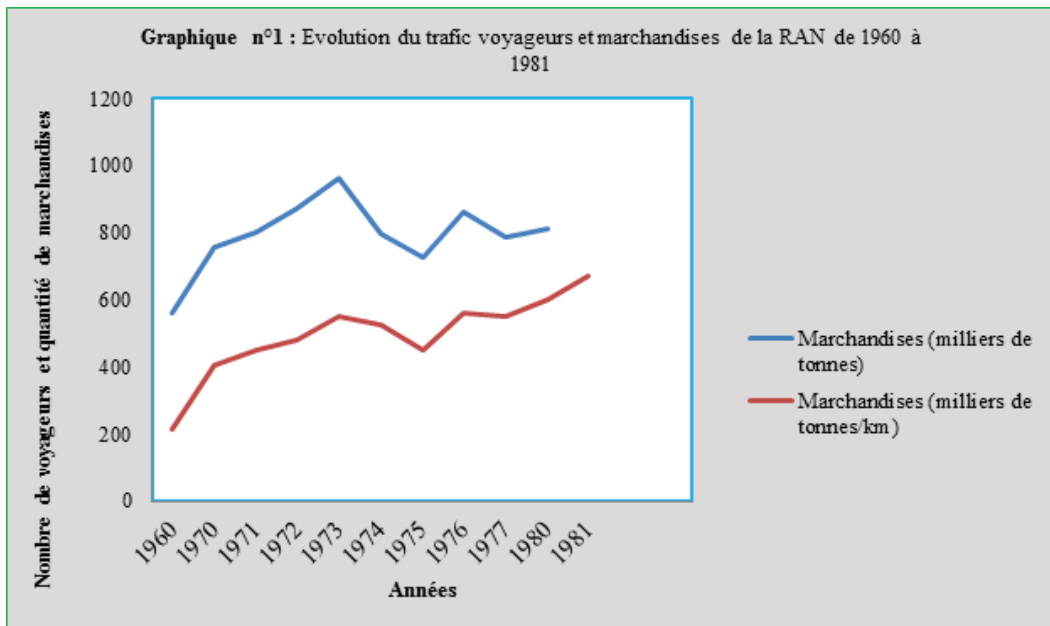
la différence est plus marquée. En effet, pour la même année 1963, sur la section Ouagadougou-Bobo-Dioulasso, 15 000 tonnes sont transportées, tandis que sur la section d'Agboville-Azaguié (km 43), 160 000 tonnes sont transportées. Et sur la section Azaguié-Abidjan, 242 000 tonnes ont été transportées. (Tixier, 1965).

Tableau n° I : Évolution du trafic de la RAN de 1960 à 1979

Année	Voyageurs		Marchandises			
	Milliers de Voyageurs	Millions de Voyageurs/km	Parc Moyen/ Voyageurs	Milliers de Tonnes	Milliers de Tonnes/km	Parcours Moyen/Tonne
1960	1 524	219	176	561	216	-
1965	2 345	507	215	716	332	464
1970	2 565	626	244	755	404	538
1975	3 007	945	315	725	443	615
1979	3 863	1 277	330,7	650	472	7 261

Source : Tableau réalisé à partir des données du Ministère du Plan, 1976. Cité par (Settié, 1997).

En observant le tableau ci-dessus, on se rend compte que le trafic au niveau de la RAN a connu une évolution entre 1960 et 1979. Le nombre de voyageurs et la quantité des marchandises ont évolué de manière constante. Au niveau des voyageurs, le nombre passe de 1 524 milles voyageurs en 1960 à 3 863 milles voyageurs en 1979, soit une augmentation de 153,48 % en 19 ans. Pour les marchandises, la quantité passe de 561 milles tonnes en 1960 à 755 milles tonnes en 1970, soit une évolution de 34,58 % en 10 années. Cependant, la quantité de marchandises chute à partir de 1975 à 725 milles tonnes, puis à 650 milles tonnes en 1979. La chute est liée en partie aux conséquences de la crise pétrolière de 1973. La seconde baisse est constatée en 1979, suite au second choc pétrolier qui va réduire le trafic marchandise qui était en partie constitué de produits pétroliers. L'évolution dans l'ensemble est due à l'acquisition de nouveaux matériels par l'entreprise et aussi par l'augmentation du flux des populations entre les pays, mais aussi à l'augmentation des besoins en marchandises car le nombre de consommateurs avait évolué au niveau de chaque pays.



Source : Graphique réalisé à partir des données du tableau n° II.

Au regard des tableaux n°II et n°III ci-dessous et du graphique n°1 suivant, on constate l'évolution des volumes des trafics des voyageurs et des marchandises au niveau de la RAN entre 1960 et 1981. Ce qui montre que le chemin de fer est un moyen de transport bien apprécié par les populations et par les commerçants dans les différents pays desservis. Cependant même si le nombre de voyageurs a légèrement baissé en 1972 à 2, 595 millions de voyageurs et celui des voyageurs par kilomètres en 1980 avec 911 milles voyageurs / km. Il convient de noter que la croissance reste positive au niveau des voyageurs entre 1960 et 1981.

Pour les marchandises, la quantité de marchandises oscille entre 560 et 960 milliers tonnes, même sur certaines années on a observé une croissance non constante. Et pour les marchandises par tonnes kilomètres la croissance a été plus stable entre 1960 et 1981, avec seulement un légère baisse en 1975 avec 450 milles tonnes/km. Au total cette évolution est due au dynamisme de l'entreprise dont les activités étaient diverses, et à l'acquisition de nouveaux matériels plus performants et en quantité.

Depuis 1957, avec 93,8 millions de voyageurs /kilomètres (Bulletin d'Afrique Noire, 1975), le trafic a été multiplié par plus de 13 avec 1 277 millions de voyageurs /kilomètres en 1979. Depuis 1960, le trafic tonnes /kilomètres a été multiplié par plus de 2 en 1979. Les seuils des 300 millions de tonnes /kilomètre, 400 tonnes /kilomètres et 500 tonnes /kilomètres ont été franchis en 1962 avec 338 tonnes /kilomètres, en 1970 avec 404 tonnes /kilomètres et en 1973 avec 553 tonnes /kilomètres. (Bulletin d'Afrique Noire, 1975). L'allongement du parcours moyen des voyageurs passe de 117 km en 1957 à 312 km en 1973. Cette situation explique la progression plus rapide de voyageurs kilomètres par rapport au nombre de voyageurs. Le parcours moyen de la tonne transportée a progressé de 512 km en 1969 à 565 km en 1972 et à 579 km en 1973. (Bulletin d'Afrique Noire, 1975).

Le trafic international est assuré chaque jour et dans chaque sens par un train express Abidjan-Ouagadougou avec 25 heures de trajet et par des rames d'autorails sur certains tronçons. Ce qui représente 60 % des voyageurs kilomètres réalisés en 1973 contre environ 55 % en 1971. Le trafic international a représenté 75 % des tonnes-kilomètres réalisées en 1973. Ce trafic avec le Mali par exemple, en 1973 concerne 75 009 tonnes avec 27 513 tonnes à la montée via Bobo-Dioulasso dont 20 998 tonnes d'hydrocarbures, 26 683 tonnes à la montée via Ouangolodougou et 20 809 tonnes de graines et fibres de coton à la descente.(Bulletin d'Afrique Noire, 1975).

En 1980, la RAN a transporté 813 000 tonnes de marchandises et 3,5 millions de voyageurs dont 195 000 tonnes et 1,8 million de voyageurs relevant du trafic intérieur ivoirien. Les principaux produits transportés sont constitués des hydrocarbures avec 100 000 tonnes, du ciment avec 75 000 tonnes, des engrais, du coton, etc. cette ligne joue un rôle important pour la Haute Volta, dont Abidjan constitue le principal débouché maritime. (Arnaud, 1983).

Tableau n° II : Évolution du trafic voyageurs et marchandises de la RAN de 1960 à 1979

Années	Voyageurs en milliers	Marchandises en milliers de tonnes
1960	1 524	561
1964	2 202	720
1965	2 354	715
1966	2 370	683
1967	2 236	691
1968	2 509	700
1969	2 478	773
1970	2 564	755
1971	2 630	801
1972	2 595	872
1973	2 827	962
1975	3 007	725
1979	3 863	650

Source : Tableau réalisé à partir des données du Ministère du Plan, 1980. et (Bulletin d'Afrique Noire, 1975).

Tableau n° III : Évolution du trafic de la RAN de 1960 à 1981

Année	Voyageurs (milliers)	Voyageurs (millions de voyageurs/km)	Marchandises (milliers de tonnes)	Marchandises (milliers de tonnes/km)
1960	1 524	219	561	216
1970	2 564	625	755	404
1971	2 630	701	801	448
1972	2 595	777	872	480
1973	2 827	883	962	553
1974	2 931	918	795	528
1975	3 006	945	725	450
1976	3 253	1 040	865	560
1977	3 555	1 172	787	550
1980	3 500	911	813	600
1981	-	1 026	-	670

Source : Tableau réalisé à partir des données de (Arnaud, 1983).

Dans l'ensemble pour la période 1960-1980, l'on constate une évolution très remarquable du trafic de marchandises et voyageurs de la RAN. Ce qui résulte du dynamisme des activités économique dans les deux pays. Ce dynamisme a eu un impact positif sur l'essor des activités économiques des deux Etats.

2-LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'ÉVOLUTION DU TRAFIC FERROVIAIRE

L'évolution des activités de la RAN a eu des conséquences. Ces effets sont surtout d'ordre économique

et social. La régie a contribué à l'essor des activités économiques dans les deux Etats. Comme ailleurs en Afrique subsaharienne, le chemin de fer a joué un rôle fondamental dans la pénétration, la pacification et l'exploitation économique de la Côte d'Ivoire sous la colonisation (Dagnogo et al., 2012). Il joue depuis toujours un rôle clé dans le développement économique de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne (Olievschi, 2013). Il sera question ici des retombées les plus visibles de l'essor de la RAN. Il s'agit de l'évolution du chiffre d'affaire, des investissements⁶, des actions de portée sociale et économique, du développement de la coopération entre les États, de la création d'emplois, de développement du tourisme avec la création des hôtels...

Au niveau de la coopération, la RAN a constitué un outil précieux qui a joué un rôle important pour les échanges entre la Côte d'Ivoire et le sahel et pour le transport domestique. (Pacquement, 2015). Les recettes du trafic marchandises de la RAN passent entre 1970 et 1979, de 2, 322 milliards de francs CFA à 5,534 milliards. (Banque Mondiale, 1980). Ces recettes engrangées permettent de montrer les performances de ce réseau pendant cette période. Entre 1976 et 1980, 36,3 milliards de francs CFA courants ont été investi dans la RAN et 46, 2 milliards de francs sont prévus pour réaliser les programmes prioritaires entre 1980 et 1990. (Dubresson , 1989).

La RAN va aussi adapter ses services à la vie des populations. En effet, lors des manifestations et des jours de fête, les trains spéciaux sont mis à la disposition des usagers. Il s'agit par exemple des cas de déplacements de personnalités, des colonies de vacances, des circuits touristiques, des manifestations sportives. (Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, 1980).

De 1969 à 1979, la RAN a réalisé des investissements importants. Ceux-ci s'élèvent à 64 milliards de francs CFA. Ces investissements se répartissent à 23 milliards pour les infrastructures, à 28 milliards pour le matériel roulant et 13 milliards de francs CFA pour les investissements de nature diverse. (Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, 1980).

Pour le développement du tourisme ferroviaire, la RAN réalise une chaîne d'hôtels dans différentes villes. Il s'agit par exemple, du « *Cercle de la RAN* » à Abidjan, du « *Snack-bar* » à Dimbokro, du « *Ranhotel* » à Bouaké, à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou. (Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme,). Elle a permis de créer de nombreux emplois. En effet, avec près de 5 424 agents en 1979, la RAN apparaît comme un grand employeur au niveau des deux États (Côte d'Ivoire et Haute Volta). Elle dispose d'un Centre de Formation Professionnel pour la formation du personnel nouvellement recruté.

Au plan social, la RAN offre de nombreuses promotions à tout son personnel dans le but d'améliorer son niveau de vie. Elle offre également aux employés et à leur famille la gratuité des soins médicaux et assure pour ses agents la gratuité de transport depuis leur domicile jusqu'au lieu de travail. L'entreprise accorde des facilités de circulation gratuite dans les trains pour les agents et leur famille. Elle a réalisé 750 logements à loyers modérés pour ses travailleurs. La Régie possède aussi un syndicat qui regroupe tout le personnel. Il s'agit du Syndicat des Cheminots de l'Abidjan-Niger (SCAN). (Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, 1980).

Les marchandises transportées par la RAN sont diverses selon qu'on se situait au nord qu'au sud. En effet, les produits partant du nord vers le sud se composent par exemple de bois d'arachides, de coton de palmistes, de banane, de café, de riz, etc. Du sud vers le nord ce sont en majorité les produits venant de l'Europe. Il s'agit par exemple des épiceries, des conserves, de la farine, des boissons, des matériaux de constructions, du fer, du ciment, du combustible liquide, du sel, etc. (Settié, 1997).

6- Pour rappel, les investissements du FIDES (section locale) consacrés au prolongement du chemin de fer mossi de 1947 à 1957 est de 43 123 milles de francs CFA. (Ministère du plan, 1985).

Aussi faut-il noter que les exportations et les importations^C ont conservées les augmentations pendant cette période. Le dynamisme commerciale était dû d'une part à l'augmentation des clients de la RAN et d'autre part à la performance de activités au niveau de la société. Les importations étaient issues de l'Europe et concernaient les produits manufacturés de qualités. Contrairement aux exportations qui étaient dominées par les produits agricoles.

Gilbert Tixier (1965), note que la progression rapide du trafic enregistrée par la RAN traduit l'essor rapide de l'économie ivoirienne. La prépondérance de ce trafic se fait pour les seuls besoins de la Côte d'Ivoire. Cette situation s'explique par les textes et par les faits. En effet, la Régie était majoritairement gérée par les ivoiriens au niveau administrative. Les contributions d'entretien et de renouvellement de la voie de la Côte d'Ivoire étaient plus importantes.

Le chemin de fer semble toujours commander la localisation des entreprises. (Atta, 1978). Ces entreprises sont surtout industrielles. Des villes vont se développer dans ce cadre. C'est par exemple des villes industrielles du chemin de fer. Il s'agit par de Bouaké, Dimbokro, Agboville, Ferkessédougou, etc.

Il convient aussi de noter que les coûts de transport de la RAN semblent plus abordables que ceux de la route. En 1984, par exemple, sur l'axe Abidjan-Bouaké, le transport d'une tonne de ciment par le chemin de fer est de 4 615 francs CFA, contre 7 359 francs par la route. Celui d'une tonne de fuel de d'huiles minérales est 1,89 fois plus cher par la route. Il est de 18 414 francs CFA par la route contre 9 702 francs par le chemin de fer en 1984. (Dubresson , 1989). Le transport ferroviaire reste théoriquement plus avantageux que celui le transport routier.

Le chemin de fer a été le moteur de développement socio-économique et spatial de la plupart des localités traversées. Agboville et Dimbokro doivent leur naissance au chemin de fer. Les villes de Bouaké et d'Abidjan tiennent leur place de pôles économiques du Nord et du Sud de la Côte d'Ivoire grâce à sa présence. (Dagnogo et al., 2012). Ce qui permet à ces localités de se développer tout comme Bobo-Dioulasso et Ouagadougou qui sont les deux grands pôles économiques du Burkina Faso. Ces quatre localités concentrent l'essentiel de l'économie des deux Etats. A côté des localités plus petites ont vu leur économie prospérée grâce à la RAN. Ce sont par exemple en Côte d'Ivoire des localités de Daoukro, Kotobi, Bongouanou, Mbatto. Celles-ci convergeaient leurs productions agricoles vers les gares d'Agboville et de Dimbokro. Aussi. La plupart des localités traversées sont devenues des villes industrielles.

Dagnogo et al. (2012), indiquent qu'entre 1960 et 1994, on pouvait compter 20 liaisons par jour dans les deux sens : Abidjan-Dimbokro, Abidjan-Bouaké, Abidjan-Ferkessédougou, Abidjan-Bobo-Dioulasso, Abidjan-Ouagadougou, Dimbokro-Bouaké, Bouaké-Bobo-Dioulasso, Bouaké-Ouagadougou, Ferkessédougou-Bobo-Dioulasso, Ferkessédougou-Ouagadougou, Ouagadougou-Bobo-Dioulasso. Aussi toutes les localités traversées bénéficiaient au moins d'un temps d'arrêt des trains voyageurs. Les populations profitaient pour faire le commerce. Ce qui a contribué à la redistribution des produits surtout le vivrier et à la dynamique des économies productives locales. Les localités bénéficiant d'une gare avaient spécialisé leur économie dans certains produits destinés pour Abidjan. On a les exemples suivant : la viande de brousse pour la localité de Yapo, l'oignon pour Céchi , les légumes pour Rubino.

Le rôle de la RAN dans le développement de l'économie se résume aux résultats suivants : le désenclavement des localités traversées par le chemin de fer ; le développement des activités économiques comme le commerce, l'agriculture, les petits métiers ; le brassage des peuples ivoiriens et burkinabés avec le déplacement des populations entre les deux Etats ; le développement culturel

7- Pour rappel, les importations dominaient les marchandises du chemin de fer entre 1956 et 1958. Le trafic ferroviaire a exporté 96,4 milles tonnes de marchandises et 111,2 milliers de tonnes de produits importés sont passés par le chemin. Ces chiffres passent respectivement à 94,5 milles tonnes et 128,8 milles tonnes en 1958. Cf. (Settié, 1997).

avec les échanges des produits de cultures ; la création de nombreux emplois directs et indirects qui favorisent l'épanouissement de nombreuses familles ; le renforcement des liens séculaires de tous ordres que l'histoire et la géographie ont tissés entre les peuples ivoirien et burkinabé ; l'approfondissement et le renforcement de la coopération économique et politique entre les deux Etats, mais aussi de l'amitié et de la fraternité ; la sécurisation, la fluidité, la fiabilité et la rapidité du trafic entre les deux Etats ; etc.

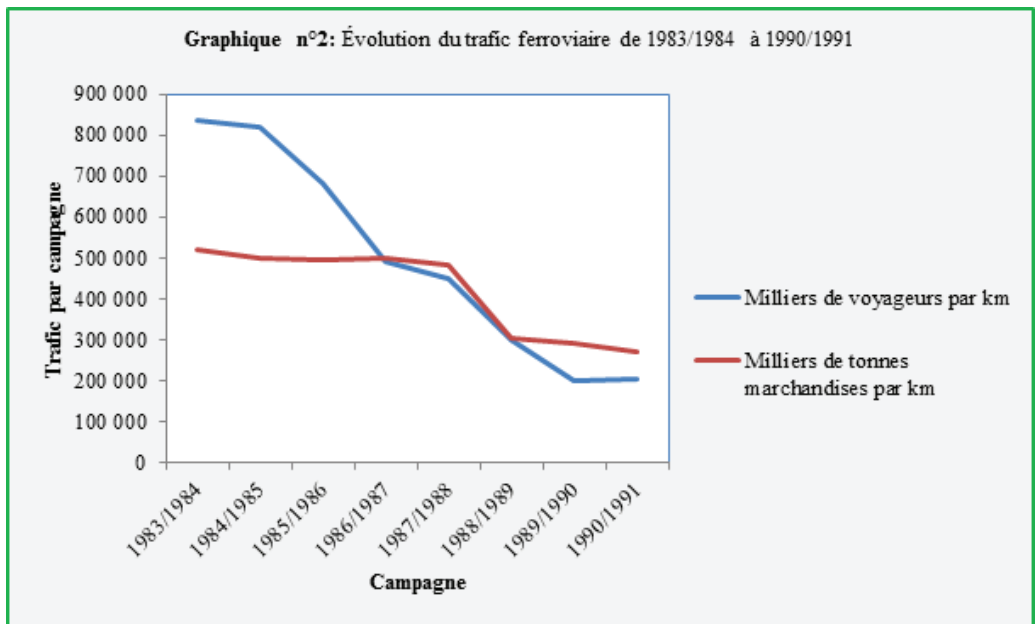
Au total la RAN est un outil dynamique pour les économies de la Côte d'Ivoire et de la Haute Volta. Elle a joué un rôle important dans le développement économique et social des deux pays amis qui ont créé une coopération fructueuse et exemplaire dans la sous-région ouest-africaine. (Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, 1980). Cependant, à partir des années 1980, la RAN est confrontée à une crise. Ce qui freine le dynamisme d'évolution.

II-LE SECTEUR FERROVIAIRE ENTRE CRISE ET RESTRUCTURATION DE 1980 À 1989

A-LA RAN ET SES DIFFICULTÉS DE 1980 À 1989

1-Le trafic de la RAN de 1980 à 1989

Contrairement à la décennie précédente, le trafic de la Régie va connaître un véritable coup d'arrêt entre 1980 et 1989. Cette situation nouvelle est due à de nombreux facteurs. Ce sont des difficultés financières et techniques.



Source : Graphique réalisé à partir des données du tableau n° IV.

En observant le tableau n° IV et le graphique n° 3, on remarque que le trafic de la RAN a poursuivi une tendance baissière depuis 1983. La fin de l'exercice 1984/1985 avait vu le trafic de voyageurs baissé de 2 % et de -3 % en recettes. Celui des marchandises connaît une chute en volume de -4,3 % et en recettes de -0,9 %. (BOAD. cf. CCCE⁸, 1986). La situation de la Régie reste fort préoccupante à partir de cette période. Le trafic reste particulièrement faible. Cette situation est due à la crise

8- Caisse Centrale de Coopération Économique a été créée en 1958. C'est une institution financière française de développement anciennement la Caisse Centrale de la France Libre (CCFL) mise en place en 1941. Celle-ci devient en 1944, la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (CCFOM), ensuite en 1958, la CCCE et en 1992 la Caisse Française de Développement (CFD) et enfin en 1998, l'Agence Française de Développement (AFD).

économique générale que connaissent les différents pays. On a aussi, l'essor fulgurant de l'industrie automobile a permis le développement rapide du transport routier. Les pays ont investi dans leur infrastructure routière en négligeant le rail. (Olievschi, 2013). La construction de nouvelles routes et le développement du réseau routier a diversifié les voies de communication. Les voyages sont réduits. A cela, il faut ajouter la grande sécheresse de 1983/1984 qui va affecter les productions agricoles et réduire le trafic marchandises agricoles. Entre 1983 et 1987, la chute du trafic de passagers a atteint 44 %, tandis que celle du transport des marchandises est de 3 %. (CCCE, 1989).

Tableau n° IV : Évolution du trafic ferroviaire de la campagne 1983/1984 à la campagne 1990/1991

Trafic par campagne	Milliers de voyageurs par km	Milliers de tonnes marchandises par km
1983/1984	836 180	521 090
1984/1985	818 890	498 798
1985/1986	680 271	496 237
1986/1987	492 402	498 837
1987/1988	450 609	480 422
1988/1989	298 679	303 453
1989/1990	201 127	291 519
1990/1991	205 127	271 788
Variation en %	1,99 %	-6,77 %

Source : Tableau réalisé à partir des données de la RAN, cf. CCCE, 1992.

2-Les difficultés du secteur ferroviaire

Ces difficultés étaient générales dans les deux États, mais affectaient aussi la Régie dans toutes ses activités. Ce qui réduit considérablement le dynamisme du trafic. Les difficultés financières affectaient les pays. En effet, en fin 1985, les arriérés du Burkina Faso à l'égard de la RAN s'élevaient à 17 milliards de francs CFA. (CCCE, 1986). Cette situation affaiblit l'entreprise.

En 1987, la situation de la RAN continue de se dégrader par l'enchaînement de plusieurs facteurs. Elle est bloquée par le fait qu'elle dans l'impossibilité de moderniser ses équipements. La qualité du service rendu baisse. Ce qui entraîne des pertes de marché, aggravant ainsi sa situation de trésorerie et le personnel se démobilise. (CCCE, 1988). Les facteurs de blocage de la RAN sont diverses. Les plus importants sont les suivants. Il s'agit de :

- l'absence de ressources autres que celles générées par l'exploitation ;
- le trafic et le chiffre d'affaires en baisse, la dégradation du parc de matériel, la concurrence du secteur routier ;
- la gestion de trésorerie "au jour le jour", orienté vers la couverture des besoins les plus prioritaires (paie du personnel), à l'exclusion des opérations d'entretien et de réhabilitation ;
- la démobilisation du personnel, etc. (CCCE, 1987).

Les difficultés de la RAN se trouvent aussi dans les problèmes de circulations consécutives à l'existence d'une voie unique, aux cascades de retards engendrées par les croisements imprévus, à l'irrégularité des délais, aux problèmes d'acquisitions de wagons. (Dubresson, 1989). Les difficultés sont dues à la vétusté de la ligne du chemin de fer, vieillissement du matériel de traction de la voie ferrée. Le chemin de fer à qui la ville de Bouaké doit sa prospérité ne jouait plus désormais un rôle important dans son développement. (Atta, 1978). En effet, il est concurrencé par la route. Ce qui affecte considérablement son trafic. Malgré la mise en place de politique de rénovation, portant sur la qualité

de la voie, de la signalisation et du matériel roulant, les activités de la RAN n'ont pas progressé. Le trafic baisse, passant de 725 000 tonnes en 1975 à 151 000 tonnes en 1986. (Dubresson, 1989).

Au total, la RAN a connu une dégradation de sa situation économique et financière à partir des années 1980 malgré les efforts d'investissement et de modernisation du service. Elle a été confrontée à la concurrence de la route, à la mauvaise gestion et à l'insuffisance des subventions accordées par les Etats ivoirien et burkinabé. Le trafic chute. La gestion de la RAN devient un poids pour les finances des deux Etats. (Dagnogo et al., 2012). Les gouvernements successifs des deux Etats ont mal géré les fonds et les actifs de l'entreprise. Cette mauvaise gestion contribue à sa faillite et sa privatisation.

B- LA RESTRUCTURATION ET LA PRIVATISATION DU SECTEUR FERROVIAIRE

1- Le plan de restructuration du secteur ferroviaire

Compte tenu des nombreux problèmes auxquels, la Régie était confrontée, un plan de restructuration s'imposait pour sauver l'entreprise. C'est ainsi qu'en juin 1985, les bases d'un plan de redressement de la RAN est mis en place et est soumis aux bailleurs de fonds. Compte tenu de ces difficultés que traverse la société, la scission de la RAN est décidée en 1987. Ainsi, le conseil de ministre du 2 mars 1989, approuve la création de la Société Ivoirienne des Chemins de Fer (SICF). La date de la mise en vigueur des dispositions sont prévues pour la 1er mai 1989. (CCCE, 1989). Du côté ivoirien, c'était la SICF, alors que la société qui devait gérer désormais le chemin de fer du côté burkinabé est confiée à la SCFB

2- La privatisation de la RAN

Devant les difficultés de gestion, les autorités des deux États et les bailleurs de fonds décident de la privatisation de la RAN. Ainsi, en juin 1989, la RAN est scindée en deux sociétés. Il s'agit pour la Côte d'Ivoire de la Société Ivoirienne des Chemins de Fer (SICF) et pour le Burkina Faso, la Société des Chemins de Fer Burkinabé (SCFB). (CCCE, 1990).

Face à la situation de crise, les bailleurs de fonds (la Banque Mondiale et le FMI) ont plaidé pour la séparation entre infrastructure et exploitation. En 1992, les deux pays décident de concéder l'exploitation du chemin de fer à une entreprise privée. En fin d'année 1993, la Société Internationale de Transport Africain par Rail (SITARAIL) est retenue. Dans ce consortium, la Société Anonyme de Gérance et Armement (SAGA), l'une des filiale du Groupe Bolloré à 36,65 % des actions. Les deux Etats (Côte d'Ivoire et Burkina Faso) conservent chacun 15 %. Les entreprises transnationales et locales Maersk, SICC, Transurb et Sofrerail en détiennent 18 %, la Bourse d'Abidjan en possède 16% et le personnel 3%. La privatisation de l'exploitation devint définitive en mars 1994 sous forme de concession après de longues négociations. (Dagnogo et al., 2012). La privatisation avait pour objet de pallier aux difficultés antérieures de la Régie, afin de développer à nouveau les activités du chemin de fer. Le chemin restait encore loin à atteindre, néanmoins la nouvelle vision se devait de résoudre ces nombreux problèmes.

CONCLUSION

Entre 1960 et 1989, la RAN a été un outil indispensable au développement du trafic ferroviaire entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Ce qui s'est vérifié à travers la croissance sur ce trajet du chemin de fer. Le dynamisme des activités de la RAN a permis non seulement le développement économique des deux États, mais aussi s'est avéré comme un facteur de renforcement de la coopération entre ces nations voisines.

L'évolution du trafic de la RAN s'est passée en deux phases différentes. Alors que le trafic a connu une croissance pour la période 1960-1980, cette croissance a connu une baisse considérable pour la période 1980-1989. Et cette baisse est consécutive à des difficultés qu'a connues la Régie. La solution aux problèmes au niveau de la Régie a permis la croissance du volume du trafic. Il s'agit de la modernisation de la voie et du matériel, de l'achat de nouveaux matériels bien adaptés à ce type de transport, du dédoublement des voies. A cela, il faut ajouter la nouvelle politique de gestion et l'amélioration des services.

Au total, jusqu'en 1980, malgré des baisses observées sur certaines années, le volume du trafic reste en constante évolution. De 219 millions de voyageurs par kilomètre et 216 millions de tonnes marchandises par kilomètre en 1960, on passe à 911 millions de voyageurs par kilomètre et 600 millions de tonnes marchandises par kilomètre en 1980. Ce qui se traduit respectivement par une hausse d'environ 315,98% pour les voyageurs et 177,77% pour les marchandises. Cette situation résulte à l'amélioration des services et du confort. La RAN disposait de trains de luxe et rapides. La fréquence des trains encourageait les clients. Ce qui réduisait considérablement les retards et va fidéliser les clients. Toute cette politique permet la croissance du trafic et l'augmentation des recettes.

Cependant la crise économique généralisée des années 80, ajoutée aux deux chocs pétroliers de 1973 et de 1979, la RAN reste en profonde crise. Cette situation affecte beaucoup des activités dans la décennie 1980. Ainsi, le trafic s'est réduit tant au niveau des voyageurs qu'au niveau des marchandises. Il passe de 1 026 millions de voyageurs par kilomètre et 670 millions de tonnes marchandises par kilomètre en 1981 à 201,127 millions de voyageurs par kilomètre et 291,519 millions de tonnes marchandises par kilomètre en 1989/1990. La chute s'évaluait pour les voyageurs à plus de 5 fois et de plus de 2 fois pour les marchandises en 1989 par rapport à 1981.

Ce qui conduit les autorités des deux États et les bailleurs de fonds à revoir la politique de gestion de la Régie. Il s'agit désormais de scinder la RAN en juin 1989, en deux sociétés. Il s'agit pour la Côte d'Ivoire de la Société Ivoirienne des Chemins de Fer (SICF) et pour le Burkina Faso, la Société des Chemins de Fer Burkinabé (SCFB).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I- Sources

Banque Mondiale, 1980, Côte d'Ivoire, prêt au secteur routier, rapport d'évaluation, 86 p.

CCCE, 1986, *La Conjoncture économique en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 39 p.

CCCE, 1987, *Rapport d'activité 1986 de la CCCE en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 29 p.

CCCE, 1988, *Rapport d'activité 1987 de la CCCE en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 23 p.

CCCE, 1989, *La Conjoncture économique en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 13 p.

CCCE, 1989, *Rapport d'activité 1988 de la CCCE en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 25 p.

CCCE, 1990, *Rapport d'activité 1989 de la CCCE en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 22 p.

CCCE, 1992, *Mise à jour des éléments statistiques disponibles sur l'économie ivoirienne*, Abidjan, 30p

JOAOF/1946/30 avril : *Loi n°46-860 30 avril 1946 (loi FIDES) fixant les règles de la révision de la politique française dans les colonies d'Afrique et d'Outre-mer*, p.730-731.

Ministère de l'économie, des finances et du plan, 1980, *La Côte d'Ivoire en chiffres, éditions 79-80*, entièrement remaniée, SAE (Société Africaine d'Édition), Paris, 320p.

Ministère des affaires économiques et financières, 1969, *Statistiques du commerce extérieur de la Côte d'Ivoire en 1969*, Direction de la statistique, 813p

Ministère des finances des affaires économiques services des statistiques, 1960, *Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire 1947-1958*, Ministère du plan, Abidjan, 284 p.

Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et de l'urbanisme, 1980, *Bilan et perspectives : Équipements et transports 1960-1980*, Abidjan, 439p.

Ministère du Plan, 1976, *La Côte d'Ivoire en chiffres Annuaire statistique de la Côte d'Ivoire*, Société Africaine d'édition, édition 1975,

Ministère du plan, 1979, *La Côte d'Ivoire en chiffres*, Edition 1977-1978, Abidjan, 332p.

Ministère du plan, 1980, *Le plan quinquennal de développement économique ,social et culturel 1976-1980*, volume III, Abidjan, 671p.

Ministère du plan, 1985, *Inventaire économique de la Côte d'Ivoire 1947- 1956*, Service de la statistique, Abidjan, 185 p.

II-Bibliographie

1-Instruments de travail

Nouschi A., 1967, *Initiations aux sciences historiques*, Paris, Ferdinand Nathan Éditeur, 208 p.

Rougerie G., 1978, *L'Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire : l'État et l'économie*, Paris, Nouvelles Éditions Africaines.

2-Ouvrages généraux et thèse

Atta K., 1978, *Dynamisme de l'occupation de l'espace urbain et péri-urbain de Bouaké (Côte d'Ivoire)*, thèse de doctorat de 3e cycle de Géographie, École des hautes études en sciences sociales, O.R.S.T.O.M-Paris,297 p.

Dubresson A., 1989, *Villes et industries en Côte d'Ivoire, pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, éditions Karthala, 845 p.

Kipré P., 1988, *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Tome III, éditions Ami, 320 p.

Bourgoin H., Guillaume P., 1979, *Côte d'Ivoire: économie et société*, Paris, stock, 335 p.

Pacquement F., 2015, *Histoire de l'Agence française de développement en Côte d'Ivoire*, Paris, éditions Karthala, 253 p.

Semi B. Z., 1986, *Équipement public et changement en Côte d'Ivoire (1930-1957)*, thèse de doctorat d'Histoire, Université de Lille III, 1002 p.

Settié L. E., 1997, *L'État et le processus de développement en Côte d'Ivoire : 1960-1980*, histoire de l'émergence d'une économie moderne, Abidjan, presse de l'IPNETP, 278 p.

3- Publications périodiques

Arnaud J. C., 1983, Transports, *Atlas de la Côte d'Ivoire*, Paris, éditions Jeune Afrique, 2e édition, pp.59-61.

Bulletin d'Afrique Noire (BAN), 1975, Économie ivoirienne, *Bulletin d'Afrique Noire*, Paris, Ediafric, 4ème édition, 253 p.

Dagnogo F., Ninot O. et Chaleard J.-L., 2012, Le chemin de fer Abidjan-Niger : la vocation d'une infrastructure en question, *Echo Géo*, Open Edition Journals ,Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS), 17 p.

Dubresson A., 1984, Régionalisation de l'industrie et croissance urbaine : Un "Mammouth" à Agboville(Côte d'Ivoire), *Cahiers O.R.S.T.O.M.-IRD Éditions*, Abidjan, Série Sciences Humaines, n°1, volume XVIII, pp.92-108.

Olievschi V. N., 2013, Transport ferroviaire : Schéma d'analyse pour améliorer la performance du rail en Afrique subsaharienne, *SSATP : Programme de politiques de transport en Afrique*, document de travail n° 94, 67 p.

Tixier G., 1965, La succession à la Régie des chemins de fer de l'A.O.F. Problèmes posés par l'apparition de nouveaux États, *Annuaire Français De Droit International*, Volume 11, numéro 1, pp.916-932.

LE PROJET SOJA-BAD ET LE DÉVELOPPEMENT DU NORD-ouest DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)

THE AfDB-SOYA BEAN PROJECT AND THE DEVELOPMENT OF THE NORTH-WEST OF CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)

YEO Mamadou*

Résumé

L'objectif principal du présent article a été d'analyser le rôle joué par le Projet Soja-BAD dans le processus de développement des départements de Touba et d'Odienné. Pour y arriver, l'étude a débuté par une recherche documentaire suivie d'une phase d'enquêtes de terrain. Puis, les données obtenues ont été analysées et interprétées. Les informations recueillies ont été confrontées entre elles pour effectuer les recoupements nécessaires. Dans l'ensemble, la présente étude a produit des connaissances sur l'évolution et l'impact socio-économique du projet Soja-BAD dans le Nord-Ouest ivoirien entre 1988 et 2002. Au plan historique, il faut retenir que le projet a été réalisé dans la région pour réduire les disparités agricoles et de développement d'avec les régions du sud forestier. En septembre 2002, suite au déclenchement de la crise militaro-politique, le Projet Soja-BAD a connu une interruption brusque. Au total, il a contribué au rééquilibrage économique et social du Nord-Ouest ivoirien. Au plan économique, il a permis de moderniser l'agriculture et a impacté positivement plusieurs secteurs d'activités de ladite région. Au plan social, il a favorisé l'atténuation de l'exode rural et l'amélioration des conditions de vie des populations de la région.

Mots-clés : Soja, BAD, Développement, Côte d'Ivoire.

Abstract

The main goal of this paper was to analyze the role played by the African Development Bank (AfDB)-Soya bean project in the development process of the departments of Touba and Odienné. For that purpose, the study started by a documentary research that has been followed by a field investigation phase. Then, the obtained data have been analyzed and interpreted. The collected data have been confronted to each other in order to carry out the necessary cross-checking. Generally, the present study generated knowledge on the evolution and the socio-economic impact of AfDB-Soya bean project in the north-west of Côte d'Ivoire between 1988 and 2002. Historically, it must be retained that the project has been carried out in the region in order to decrease the agricultural and development disparities with the southern forest regions. In September 2002, in the aftermath of the military-political crisis, the project has been suddenly interrupted. In total, it contributed to the economic and social rebalance of the north-west of Côte d'Ivoire. On the economical level, it permitted to modernize agriculture and to positively impact many activity areas in the region. On social level, it favored the mitigation of the people life conditions in the region.

Keywords : Soya Bean, AfDB, Development, Côte d'Ivoire.

* Docteur en Histoire Economique et Sociale, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan
Email : yeomamadoulsy35@gmail.com

INTRODUCTION

Dans le but de réduire les disparités régionales entre les régions nord et sud de la Côte d'Ivoire, un projet de développement d'une culture motrice, le soja, auquel sont associées deux autres cultures vivrières (le riz et le maïs), a été réalisé dans les départements de Touba et d'Odienné. Dénommé « Projet Soja », il a débuté en 1979 et a été suspendu en 1984¹ (Zougrana, 1984 : 111). En 1988, il a été relancé à grande échelle. Financé, cette fois-ci, en grande partie par la Banque Africaine de Développement (BAD), il a pris l'appellation de « Projet Soja-BAD » (Hauhouot, 2002 : 250). En septembre 2002, suite au déclenchement de la crise militaro-politique, il a connu une interruption brusque.

Certes, des auteurs tels que G. Fotoh (1996), J-L. Chaléard (1996), A. A. Hauhouot (2002), Y. S. Affou (2000), S. M. Fofana (1995) et K. I. Yéo (2010) ont réalisé des études parcellaires sur la mise en œuvre du Projet Soja-BAD dans la zone de Touba et d'Odienné. Si leurs contributions sont, somme toute, notables sur la question, il n'en demeure pas moins que des zones d'ombre restent à éclaircir sur les motivations de la création, l'évolution et les retombées socio-économiques du Projet Soja-BAD. Il importe donc de mener une étude globale et historique sur le rapport entre le projet et le processus de transformations socio-économiques du Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire.

De ce qui précède, il paraît judicieux de réfléchir sur les raisons de la création, les modalités de mise en œuvre et l'impact économique et social du Projet Soja dans le Nord-Ouest ivoirien entre 1988 et 2002. En d'autres termes, comment le Projet Soja a-t-il impacté le développement économique et social des départements de Touba et d'Odienné ? L'objectif du présent article est d'analyser le rôle du Projet Soja dans le processus de développement économique et social des départements de Touba et d'Odienné.

Pour ce faire, nous avons eu recours aux sources imprimées et aux sources orales. Les sources imprimées ont été récoltées aux Archives Nationales de Côte d'Ivoire et dans plusieurs centres de documentation. Quant aux sources orales, elles ont été recueillies à Abidjan et dans les régions du Bafing (Touba) et du Kabadougou (Odienné) entre janvier et mars 2019. Dans l'ensemble, elles ont donné un aperçu de l'historique du projet et de sa contribution à la réduction de la pauvreté dans la région. Les informations obtenues ont été confrontées entre elles pour effectuer des recoupements nécessaires. Elles ont été comparées à celles fournies par les ouvrages, les articles de presse et les travaux scientifiques tels que les thèses et les articles de revue pour effectuer les sélections nécessaires.

La présente étude s'articule autour de trois axes majeurs. Le premier concerne les raisons qui ont favorisé la mise en place du Projet Soja-BAD dans les départements de Touba et d'Odienné à partir de 1988. Le deuxième s'intéresse aux modalités de mise en œuvre du projet dans la région entre 1988 et 2002. Le troisième met en évidence les progrès économiques et sociaux créés par le projet dans la région.

1. LES RAISONS DE LA MISE EN PLACE DU PROJET SOJA-BAD DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE À PARTIR DE 1988

En 1988, la volonté de l'État ivoirien de réduire les disparités régionales a favorisé la relance à grande échelle du premier Projet Soja interrompu en 1984. Cette volonté est liée à deux facteurs que sont la visite présidentielle de M. Félix Houphouët-Boigny dans le département de Touba en novembre 1986 et les concessions qu'il a accordées à la Dcgtx.

1- La première phase pratique du Projet Soja a débuté, en 1979, par une première phase pratique qui a consisté à créer deux fermes semencières et à pré vulgariser le soja en milieu paysan (Sévédé, 1988 : 26). Ce premier Projet Soja a été suspendu en 1984 en raison des effets néfastes de la crise économique des années 1980 et de problèmes d'ordre technique, financier et commercial.

1.1. La volonté politique du président Houphouët-Boigny de réduire le retard de développement du Nord-Ouest ivoirien

Douze ans après son dernier passage dans le département de Touba en décembre 1974, le président Félix Houphouët-Boigny, que le peuple Mahou appelle Ciboué², s'y est rendu du 10 au 12 novembre 1986 (Abougnan, 1986 : 20). Si la raison officielle de cette visite présidentielle est le souci du gouvernement de se rapprocher des populations de Touba, il faut ajouter à cela la nécessité de lutter contre les disparités régionales.

Pour se faire une idée de l'état de développement du département de Touba en 1986, il convient de faire le bilan de l'utilisation du Fonds d'Urgence accordé à la région depuis 1974. Voici ce qu'en dit M. Vamoussa Bamba, porte-parole des cadres de la région lors de la visite présidentielle de 1986 :

L'enveloppe reçue [Fonds d'urgence de 10,97 milliards de F CFA] des mains du président Houphouët-Boigny a permis de construire des écoles, des centres de santé, des marchés et des routes. L'une des retombées hautement économiques et sociales de la tournée présidentielle de 1974 a été la dotation du département de Touba d'un complexe sucrier, celui de Borotou-Koro, sans oublier le bitumage de l'axe Man-Touba-Odienné. Mieux, la région est choisie pour l'expérimentation du Soja dans les fermes semencières de Touba et d'Odienné (Dan Moussa ; Zio, 1986 : 11).

Le témoignage de M. Vamoussa Bamba met en exergue les différentes réalisations économiques et sociales à l'actif du Fonds d'Urgence de 1974. En dépit cela, la situation socio-économique de la région en 1986 met en exergue une léthargie de l'économie régionale et des conditions de vie des populations. Il n'existe pas de pôle régional de développement économique et social³. La région présente une faible dotation en infrastructures sanitaires et surtout, elle fait face à une faible fréquentation de celles-ci par les populations⁴. Il en est de même pour les infrastructures éducatives. Qui plus est, l'exode rural y continue de plus belle (Arnaud, 1987 : 470).

Le passage du président Houphouët-Boigny dans les sous-préfectures du département (Ouaninou, Borotou, Guintéguela, Booko, Koonan et Koro) lui a donc permis d'apprécier les réalités socio-économiques de la région. En réponse aux doléances des populations, il a annoncé aux populations que « quelque chose sera fait. Et le plus tôt sera le mieux. Ce sont les pistes rurales, des ponts en dur pour permettre la circulation, toute l'année, sur les pistes » (Dan Moussa; Zio, 1986 : 11). Selon M. Silué Mèhin⁶, il a promis d'y mettre en place « un grand Projet Soja » pour lutter contre l'exode rural des jeunes et d'impulser l'économie régionale. Il s'agit de « créer des espaces défrichés prêts à être ensemencés sur lesquels les jeunes s'installeront pour la culture moderne du soja en assolement avec le riz, le maïs et l'igname » (Sidibé, 1991a : 12). Faut-il le rappeler, le précédent Projet Soja ivoiro-brésilien, réalisé entre 1979 et 1983, avait permis de vérifier la viabilité technique de la culture du soja dans la région.

À la vérité, l'État envisage mettre en valeur les immenses potentialités agricoles à faible densité humaine (10 habitants/km²) de la région. Il compte diversifier les cultures par le développement de la culture du soja et moderniser les systèmes d'exploitation agricoles de la région par la création d'exploitations familiales motorisées et performantes. Enfin, il vise la sécurité alimentaire de la région par la production de céréales telles que le riz et le maïs.

2- Ciboué est une expression du dialecte Mahou (peuple du département de Touba) qui signifie Source de vie.

3- Ministère de l'Agriculture, 1988, p.7.

4- Il y a seulement 13 villages (7 à Odienné et 6 à Touba) sur les 545 villages qui sont dotés d'un dispensaire. La majorité des équipements sanitaires de la région se trouvent dans les chefs-lieux de sous-préfecture. Aussi convient-il de souligner que la région est confrontée à plusieurs maladies dominantes à savoir : le paludisme, la bilharziose, les diarrhées, l'onchocercose, la trypanosomiase, etc. (Affou, 2000 : 21).

5- En ce qui concerne les infrastructures scolaires, les deux départements comptent 183 écoles primaires pour 811 classes. Seulement 126 villages sur les 545 que compte la région possèdent une école. Des données quantitatives fournies par les auteurs, il ressort que le taux de couverture de 23,11 % pour la région, soit 32,25 % pour Odienné et 15 % pour Touba. Il faut noter que de nombreuses écoles dans les villages de la région ne disposent pas de la totalité des 6 classes. Ils sont dotés de seulement 3 ou 2 classes (Amselle et al. 1991 : 9).

6- Entretien avec M. Silué Mèhin le mercredi 30 octobre 2018 au siège du Programme Nationale de formation aux Métiers Ruraux (PNMR) à Marcory Sapeurs-Pompiers de 15h30 à 18h30.

Construtora Andrade Gutierrez/Degtx, 1988, p.26.

Retenons que la tournée présidentielle de novembre 1986 à Touba a favorisé la relance du Projet Soja dans les zones de Touba et d'Odienné. Aussi les concessions accordées par le président Houphouët-Boigny à la DCGTx, actuel BNETD, ont-ils contribué à l'accélération des préparatifs de la relance du projet.

1.2. Les concessions accordées par le président Houphouët-Boigny à la Dcgtx

Pour réaliser la promesse qu'il a faite aux populations du Nord-Ouest ivoirien, le président Félix Houphouët-Boigny a confié la relance à grande échelle du premier Projet Soja à la Direction et Contrôle des Grands Travaux (Dcgtx). Cette structure publique directement rattachée à la Présidence de la République est dirigée par M. Antoine Césaréo. Pour réaliser le souhait du président de la République, la Dcgtx, sur instruction de son directeur, s'est engagée la conception et l'élaboration d'un projet agricole moderne et innovant. De l'avis de L. Sidibé (1991b, p.14), il était question de « transformer de très modestes paysans du Nord-Ouest en de véritables fermiers de type américain ou brésilien ». En effet, M. Antoine Césaréo souhaitait introduire dans la région une agriculture mécanisée depuis la préparation des sols jusqu'à la récolte.

Pour y parvenir, la Dcgtx a engagé les "grands moyens" pour la réussite de la relance à grande échelle du Projet Soja. Il a demandé et obtenu du Président trois concessions. Si l'on en croit M. Konan Kouamé⁸, qui a participé aux préparatifs de la relance du Projet Soja, la première concession obtenue a été la mise à disposition du projet des deux fermes de la région qui sont sous la coupole de l'ex Office des Semences et Plants (OSP) depuis 1984. Il comptait y produire les semences de soja, de riz et de maïs nécessaire à l'approvisionnement des parcelles du "nouveau" Projet Soja.

La deuxième concession obtenue a été la possibilité de recruter tous les meilleurs techniciens des structures publiques. À en juger par le témoignage de M. Konan Kouamé⁹, la DCGTx a procédé à une sélection des ingénieurs chevronnés de l'Administration ivoirienne capables de l'aider à réussir la relance à grande échelle du Projet Soja. Il a été question de choisir dans les structures publiques les ingénieurs les plus brillants dans les domaines suivants : comptabilité, gestion des projets et des ressources humaines, production, vulgarisation, commercialisation, coopérative et animation rurale (Construtora Andrade Guitierrez/Dcgtx, 1988 : 102). Si plusieurs ingénieurs ont accepté volontiers d'être mis à la disposition de la direction du Projet Soja, d'autres ont dû y aller contre leur gré. En outre, cette mise à disposition des ingénieurs n'a été possible qu'avec la "bénédiction" du président Houphouët-Boigny qui aurait adressé une circulaire dans ce sens à tous les ministères du pays. S'il nous a été impossible d'accéder à la "circulaire", il convient de faire remarquer plusieurs témoignages corroborent la version de M. Konan Kouamé¹⁰.

La troisième concession du Président de la République a permis de recourir à des techniciens brésiliens et a favorisé l'importation de semences de sojades qualité. Sur ce point, M. Metomga Coulibaly a soutenu que M. Antoine Césaréo a fait venir du Brésil neuf experts de la culture du soja¹¹. M. Romain Glazaï a ajouté qu'il a fait importer du même pays des semences de soja, de riz et de maïs d'une grande productivité pour la relance du projet¹².

7- Construtora Andrade Guitierrez/Dcgtx, 1988, p.26.

8-Entretien avec M. Konan Kouamé, Chef du département de la Planification des Projets du ministère d'Agriculture et du Développement Rural, le mercredi 08 octobre 2018 au Ministère de l'Agriculture (CAISTAB) au 13 ème de 9h35 à 12h 20.

9- Entretien avec M. Kouamé Kouamé, Retraité, le 25 octobre 2018 à son domicile à Cocody-Angré de 9h40 à 12h30

10- Il s'agit de MM. Touré Youssouf, Coulibaly Metomga, Wéhi Antoine, Bamba Lamine, Kouamé Kouamé, Loué David, Silué Mèhin, Kouadio Martin, Coulibaly Ladjji, Camara Sidi Yaya, Coulibaly Amadou et Zogbé Manni.

11- Entretien avec M. Coulibaly Metomga, commissaire enquêteur du foncier rural, le lundi 04 février 2019 à la Direction régionale de l'Agriculture du Bafing de 08h30 à 11h.

12- Entretien avec M. Glazaï Romain, commissaire enquêteur du foncier rural, le lundi 04 février 2019 à la Direction régionale de l'Agriculture du Bafing de 08h30 à 11h.

semences de soja, de riz et de maïs d'une grande productivité pour la relance du projet .

À partir de ces concessions accordées, M. Antoine Césaréo a lancé l'appel d'offres pour l'achat et l'importation du matériel agricole du projet en attendant de trouver les sources de financement. Il a procédé entre août 1987 et octobre 1988 à la préparation et à la finalisation de l'étude de faisabilité de la relance du Projet¹³. Elle a été facilitée par l'existence d'études antérieures sur la région telles que : *La région d'Odienné-Séguéla* (Idet-Cegos, 1972), *Projet de développement intégré de Touba et sa zone d'influence* (Commune de Touba/Dcgtx, 1986), et *Toubadev* (Agridev, 1987). Le but de l'étude a été de concevoir la relance du ProjetSoja en tenant compte des enseignements tirés de l'échec des projets antérieurs développés dans la région.

En somme, la visite présidentielle de M. Félix Houphouët-Boigny dans le département de Touba en novembre 1986 et les concessions qu'il a accordées à la Dcgtx sont à l'origine de la relance à grande échelle du ProjetSoja ou Projet Soja-BAD dans les départements de Touba et d'Odienné.

2. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET SOJA-BAD DANS LES ZONES DE TOUBA ET D'ODIENNÉ ENTRE 1988 ET 2002

Il revient à montrer que la

relance du ProjetSoja dans le Nord-Ouest ivoirien a été réalisée en deux phases à savoir : la phase d'exécution du projet par la Dcgtx (1988-1996) et la phase de pérennisation de ses activités par les exploitants (1996-2002).

2.1. La phase d'exécution du Projet Soja-BAD par la Dcgtx(1988-1996)

Quatre ans après sa mise en veilleuse en 1984, le ProjetSoja a été relancé à grande échelle dans le Nord-Ouest ivoirien à partir de 1988. Il a été question pour la Dcgtx (actuel BNETD) de conduire le projet sur une période de huit ans de sorte que les paysans recrutés soient à même de le pérenniser. Le coût total du projet a été évalué à 41,052 milliards de F CFA après la dévaluation. Prévu pour une durée de huit (8) ans, le financement du projet s'est étendu au-delà de 1996 (Chaléard, 1996 : 381). Il est le fruit d'un financement multilatéral entre la BAD, le Fonds Africain de Développement (FAD), l'État de Côte d'Ivoire et les populations bénéficiaires¹⁴ de la région. Financé en grande partie par la Banque Africaine de Développement (BAD), il a été dénommé : « Projet Soja-BAD ».

Le Projet Soja-BAD s'est inscrit dans la logique de la politique de modernisation agricole prônée par le gouvernement ivoirien depuis le début des années 1980. L'objectif a été d'inciter les jeunes ivoiriens à retourner à la terre. Dans cette optique, il a mobilisé 306 tracteurs avec du matériel d'accompagnement¹⁵ et 66 moissonneuses-batteuses¹⁶ importées d'Italie¹⁷. Par ailleurs, la technique agricole élaborée pour la relance du projet a été moderne et innovante. Elle a consisté à créer des unités de production de cinq (5) exploitants qui sont dotées chacune d'un tracteur et du matériel d'accompagnement. Le Projet Soja-BAD a aménagé environ 30 000 ha de terres dans les départements de Touba et d'Odienné à raison de 15 000 ha pour chacun des deux départements (Fofana, 1995 : 27).

Si la Dcgtx a eu la responsabilité de l'exécution du projet, de nombreuses structures d'appui lui ont été associées pour des tâches précises. Il s'agit de la Société pour le Développement de la Motorisation

13- BAD/FAD, 1989, p.18.

14- L'apport des populations bénéficiaires au financement du Projet Soja-BAD se situe au niveau de la cession de leurs terres au Projet et de leur force physique. En effet, l'attribution de milliers d'hectares de terres (30 000 ha) à défricher par le Projet sans verser de redevances foncières représente un apport volontaire des populations autochtones de la région au financement du Projet. Lors des défrichements des parcelles du Projet, les populations de la région participent au regroupement des troncs d'arbres, des racines, des souches, des imbrulés, des pierres et des débris végétaux de toutes sortes (Andrade Guitierrez, 1988).

15- Le matériel complémentaire se compose d'un vibroculteur, d'un semoir mécanique de précision, d'un semoir à lignes multiples, d'un pulvérisateur et d'un atomiseur.

16- La moissonneuse-batteuse de 115 CV sert à effectuer la récolte du Soja, du riz et du maïs.

17- BNETD, 2010, p.7.

de l'Agriculture (MOTORAGRI), de l'Institut Des Savanes (IDESSA), de la Direction de la Mutualité et de la Coopération, du ministère de la Promotion de la Femme, du Centre Ivoirien de Machinisme Agricole (CIMA), de l'Institut Agricole de Bouaké (IAB), des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR) et de la coopération brésilienne. Pour cette phase de lancement du projet, les dépenses effectivement réalisées se sont élevées à 21, 361 milliards de F CFA, soit un dépassement du budget de 4, 665 milliards de F CFA. En fait, cette situation s'explique par l'accroissement des dépenses liées aux travaux de défrichements et d'aménagements fonciers. Il se trouve que la Dcgtx a dépassé de 2 864 ha, l'objectif de 15 565 ha fixé pour la première phase de la relance à grande échelle du projet¹⁸.

En outre, le projet a procédé à la sélection de 1 072 exploitants dont 16 Petits et Moyens Entrepreneurs Agricoles (PMEA) et 1 056 exploitants familiaux¹⁹. Il a participé à leur formation à la gestion moderne des exploitations agricoles. La formation initiale des exploitants agricoles du projet s'est déroulée au CIMA, à l'IAB et en France. Quant à leur formation continue, elle s'est effectuée dans les Centres de Formation et de Démonstration (CFD) de la zone du projet.

Pour produire du soja, du riz et du maïs, les paysans ont suivi un itinéraire technique rigoureux (Yéo, 2010 : 51). À chaque campagne agricole, les paysans ont réalisé la préparation des terres, le contrôle de l'enherbement et le labour des terres dès les premières pluies significatives. Ils ont semé ensuite le soja, le riz et le maïs et les ont entretenus par l'utilisation des produits phytosanitaires et le désherbage. Ils ont procédé à la récolte entre octobre et novembre. La commercialisation de ces produits agricoles s'est déroulée en deux étapes à savoir : la collecte primaire (pré commercialisation) et la commercialisation proprement dite. Ainsi, dès 1989, les paysans ont produit et commercialisé du soja, du riz et du maïs jusqu'en 1996 sous la direction de la Dcgtx²⁰. Cependant, le Projet Soja-BAD a été confronté à des problèmes internes et externes majeurs entre 1988 et 1996 (N'guessan, 1998 : 38). Il s'agit respectivement des effets néfastes de la dévaluation du Franc CFA sur le projet, des handicaps rencontrés au niveau de la production et de la commercialisation des produits agricoles et des pannes fréquentes du matériel agricole.

À partir de 1996, la Dcgtx a réduit son implication dans la conduite du projet en donnant plus de marge de manœuvre aux GVC de paysans créés.

2.2. La phase de pérennisation des activités du Projet Soja-BAD par les exploitants (1996-2002)

À partir de 1996, la Dcgtx a organisé les exploitants agricoles du projet en GVC. Sur cette base, les GVC ont pris une part active dans la conduite du projet.

La pérennisation des activités du projet par les GVC a consisté à favoriser une grande implication des paysans dans les activités. Elle a été basée sur trois principales mesures de redressement pour remédier aux problèmes externes et internes rencontrés par le projet avant 1996. Ces mesures sont : les réajustements internes adoptés²¹, la diversification des clients du soja et du riz ainsi que la valorisation et la vulgarisation de la consommation du soja (Yéo, 2010 : 63). Elles ont constitué les piliers de la pérennisation du projet dans le Nord-Ouest à partir de 1996. Ces mesures de redressement ont permis la poursuite de la production et la commercialisation du soja, du riz et du maïs du projet entre 1996 et 2002.

Malgré les mesures de redressement adoptées, l'itinéraire technique pour la production du soja, du riz et du maïs est resté globalement intact avec quelques nuances entre 1996 et 2002. S'agissant du processus de commercialisation des produits agricoles du projet, il est demeuré quasiment le même.

18- Dcgtx, 1996, p.11

19- Dcgtx, 1996, p.16.

20- Entretien avec M. Konan Kouamé, Chef du département de la Planification des Projets du ministère d'Agriculture et du Développement Rural, le mercredi 08 octobre 2018 au Ministère de l'Agriculture (CAISTAB) au 13^{ème} étage de 9h35 à 12h 20.

21- Pour pallier aux lacunes de la politique agricole du Projet Soja-BAD, des réajustements internes ont été adoptés. Ils ont porté sur le retrait de la Dcgtx de la conduite du projet et une implication des paysans, le recours à la culture attelée, la promotion des cultures pérennes et de l'élevage, et la privatisation de la maintenance du matériel agricole. Cf. Kadokan Inza Yéo (2010 : 63).

La Dcgtx n'est intervenue que pour apporter un appui technique (Baum, 1999 : 98). Mais, le Projet Soja-BAD a été interrompu brusquement en septembre 2002 par la rébellion armée. N'empêche que le bilan économique du projet est resté remarquable comme le montre le tableau n°1.

Tableau 1 : Bilan de la production et de la commercialisation du soja, du riz et du maïs du Projet Soja entre 1988 et 2002.

Spécifications	Quantités (tonnes)	Valeur (F CFA)
Soja	45 418	4 632 457 500
Riz	88 248	7 872 222 500
Maïs	21 740	1 197 014 000
TOTAL	155 406	13 701 694 000

Source : Asseyou Antoine Hauhouot, 2002 : 251.

Sur la production globale de 155 401 tonnes, 110 727 tonnes ont été commercialisées (71,25 %) et 44 679 tonnes prises en autoconsommation par les paysans (28,75 %). Les quantités autoconsommées ont varié suivant les cultures : 6 987 tonnes (15,38 %) pour le soja, 25 671 tonnes (29,09 %) pour le riz et 12 021 tonnes (55,29 %) pour le maïs (Yéo, 2010 : 62).

La faible quantité de soja autoconsommée est due au fait que cette légumineuse n'était pas encore entrée dans les habitudes alimentaires des paysans. Les rendements sur les 11 années d'existence du Projet Soja-BAD ont été relativement faibles (1,22 tonne/ha, 1,55 tonne/ha et de 1,64 tonne/ha respectivement pour le soja, le riz et le maïs)²². Ce constat s'explique par le fait qu'une partie des productions était déviée au détriment du circuit officiel de collecte et vendue aux tiers. Cependant, les paysans performants ont dépassé facilement les prévisions de départ du projet qui étaient de 1,80 tonne/ha de soja, 2,5 tonnes/ha de riz paddy et 3,00 tonnes/ha de maïs (Fotoh, 1996 : 20). Ainsi, il a été enregistré chez ces paysans 3 tonnes/ha avec la variété FT Canarana de soja ; 4 tonnes/ha avec IDESSA de riz et 4 tonnes/ha avec Ferké 7928 de maïs.

Au-delà des aléas climatiques, des pannes fréquentes du matériel agricole, de la faible intensification agricole et des problèmes d'encadrement intervenus dans les débuts, quatre problèmes majeurs ont compromis la pérennisation du projet entre 1996 et 2002. Ils ont porté sur les problèmes fonciers dans la zone du projet²³, les cas de gestion non réussie du matériel agricole²⁴ et les handicaps du mouvement coopératif et du crédit agricole²⁵.

Somme toute, il faut retenir que le Projet Soja-BAD a été mis en place dans le Nord-Ouest ivoirien à partir de 1988. Dès 1996, les exploitants sélectionnés et formés par le projet y ont pris une part active. Ils ont pérennisé les activités du projet jusqu'à son interruption en septembre 2002. Aussi le projet a-t-il contribué au rééquilibrage économique et social des départements de Touba et d'Odienné entre 1988 et 2002.

3. LES RETOMBÉES DU PROJET SOJA-BAD DANS LES ZONES DE TOUBA ET D'ODIENNÉ

Il est question d'analyser l'impact socio-économique du Projet Soja-BAD dans le Nord-Ouest ivoirien entre 1988 et 2002.

22- Ministère de l'Agriculture, 2006, p.102.

23- L'introduction des cultures pérennes (anacardières et manguiers), sans préparation patiente des mentalités des populations autochtones, a été à l'origine de l'insécurité foncière dans la zone du Projet. Faut-il le rappeler, ces arbres fruitiers ne faisaient pas partie des objectifs initiaux annoncés par les responsables du Projet. Conséquence, les populations autochtones du Nord-Ouest ivoirien expriment leur mécontentement de deux manières. D'une part, les populations des villages riverains refusent toute plantation d'arbres fruitiers au profit des exploitants installés sur les sites de production du Projet. Pour cette raison, dans certains villages, les paysans ont arraché les plants d'anacardières initiés par la Direction du Projet Soja-BAD et devant servir de cultures de diversification (Yapi Simplicie Affou : 2000). D'autre part, les populations autochtones se méfient de toute idée d'attestation foncière que pourraient obtenir les exploitants allochtones du Projet c'est-à-dire les Ivoiriens non originaires de la région (Baum, 1999).

24- Le système de gestion commune du matériel agricole mis en place par le Projet est à l'origine de plusieurs litiges au sein des unités de production. Ces litiges occasionnent le non-respect du planning d'utilisation du matériel agricole.

25- Créés pour assurer la relève du Projet Soja-BAD, les comités techniques des GVC n'ont pu jouer efficacement leur rôle. Les membres des comités techniques des GVC n'ont été pas suffisamment formés à l'action coopérative.

3.1. Les retombées économiques du Projet Soja-BAD dans le Nord-Ouest ivoirien

Au plan économique, l'impact du projet se situe au niveau de l'agriculture, de l'industrie, du transport, du commerce, de l'artisanat, de l'immobilier et du tourisme.

Avant la mise en œuvre du projet, l'agriculture du Nord-Ouest demeurait, dans l'ensemble, itinérante et de type familial. L'équipement technique des paysans était extrêmement rustique comprenant essentiellement la machette, la hache et la houe (Amselle, 199 : 7). De plus, la taille des surfaces cultivées était relativement réduite (0,5 à 3 ha maximum). Les défrichements et les labours étaient manuels. Les rendements des cultures étaient médiocres en raison du non emploi d'intrants performants (Yéo, 2010 : 12).

La relance du projet a permis de promouvoir une agriculture moderne dans la région. Il a contribué à la diversification agricole dans la région par l'introduction et le développement de la culture du soja. La culture du soja en assolement avec le riz et le maïs a permis de maintenir la fertilité des sols dans la région. L'achat de 306 chaînes motorisées et 66 moissonneuses-batteuses a coûté 11 263 milliards de F CFA. Il a permis de mécaniser les opérations culturales depuis les labours jusqu'à la récolte des produits agricoles (Koné, 1999 : 177). L'achat d'équipements agricoles et la formation des paysans ont favorisé l'accroissement de la productivité du travail agricole dans la région. Les paysans sélectionnés ont dominé en moins de trois mois une exploitation de 14 à 18 ha pour les paysans de type Exploitations Familiales (EFA) et de 60 à 80 ha pour les PME. Pourtant avant la réalisation du Projet Soja-BAD, ces mêmes paysans ne cultivaient au maximum que trois(3) ha par an²⁶.

Dans les départements de Touba et d'Odienné, la Société pour le Développement de la Riziculture (SODERIZ) avait construit deux rizeries industrielles (l'une à Séguéla et l'autre à Odienné) et un silo à Touba²⁷. En 1977, elle a été dissoute. Les rizeries et les silos construits par celle-ci ont été privatisés en 1982 et ont sombré très vite dans la léthargie (Affou, 2000 : 7). Cette zone faisait face ainsi à des problèmes de conditionnement et de stockage des denrées alimentaires. Dès 1988, le Projet Soja-BAD a doté la région de deux fermes semencières équipées chacune d'une usine de conditionnement.

L'afflux de milliers de personnes vers le Nord-Ouest ivoirien à la faveur du projet a accru les besoins en biens et services (Baum, 1999 : 98). Cette situation a entraîné un regain d'activités commerciales dans la région. Les marchés de Touba et d'Odienné, relativement calmes et déserts jusqu'à la fin des années 1980, ont présenté une autre allure avec la relance du projet dans la région. Le nombre de maquis et de restaurants s'est considérablement accru à Touba comme à Odienné. Il a été multiplié par huit (Baum, 1999, 91). Les produits du glanage et les fuites des productions agricoles du projet ont participé au dynamisme du commerce régional.

La région du Nord-Ouest était déjà bien dotée en infrastructures routières à la mise en place du projet. Elle disposait d'un réseau routier de 5 221 km dont 221 bitumées²⁸. N'empêche que le projet a initié des actions favorisant le dynamisme du transport routier dans la zone de Touba et d'Odienné. Entre 1988 et 2002, il y a créé 1 052 km de pistes (Affou, 2000 : 25). Ces pistes ont facilité le ramassage et l'évacuation de la production agricole. Elles ont favorisé le désenclavement de plusieurs villages (Amselle, 1991 : 29). Elles ont contribué à la circulation à toute période de l'année dans la région. Elles ont favorisé la multiplication des échanges au sein de la région et avec les autres régions et pays limitrophes. La brigade motorisée d'appui s'est occupée de l'entretien des routes de l'ensemble de la région. De 1989 à 2002, le Projet Soja a distribué plus de 3 milliards de F CFA aux transporteurs de la région au titre des frais de ramassage des produits agricoles (Fotoh, 1996 : 20). Par ailleurs, les besoins en logements des centaines d'agents de la Direction du projet et des milliers de population de toute catégorie sociale attirés par les effets bénéfiques du projet, ont

26- Degt, 1996, p.43.

27- Entretien avec M. Bamba Lamine le dimanche 03 février 2019 à Odienné de 10h00 à 12h10.

28- Construtora Andrade Gutierrez/Degt, 1988, p.42.

participé au dynamisme des réceptifs hôteliers de la région.

Grâce au projet, les départements de Touba et d'Odienné n'ont plus été « *cet espace déshérité et réservé aux fonctionnaires qu'elle était dans les années 1970-1980* » (Dcgtx, 1992, 200). Pour faire face à la forte demande immobilière et surtout pour « faire fortune », plusieurs opérateurs économiques, en grande majorité des Malinké, investissent dans l'immobilier. Ainsi, les hôtels de haut standing comme l'hôtel Mahou ou l'Amitié à Touba ou encore les Frontières et le Lac à Odienné ont connu un regain d'activité du fait de la forte demande de chambres à coucher²⁹. Des hôtels de moyen standing tels que l'Escale du Port, La Savane, l'Entente, l'Etoile, les Frontières, Soutrabougou, le Sofaco, le Fadel, « Les Grottes » de Ouaninou ont été soit construits ou rénovés pour satisfaire les besoins en logements induits par les agents du projet dans la région³⁰. Cette opération a été évaluée à 109 millions de F CFA (Baum, 1999 : 87). Le dispositif hôtelier de la région a été considérablement renforcé.

Le tourisme était peu développé dans les départements de Touba et d'Odienné. Pourtant, les potentialités touristiques de la zone sont nombreuses. Avec la réalisation du Projet Soja-BAD à partir de 1988, les activités touristiques de la région ont connu un nouvel élan. La présence de plus de 245 agents permanents du projet a engendré un développement du tourisme régional (Fotoh, 1996 : 9). Leur aisance sociale et de leur « ouverture d'esprit » les ont incités à la curiosité touristique. Ils ont visité les potentialités touristiques de la région les week-ends avec leurs familles ou pendant l'inter-campagne. Le développement des réceptifs hôteliers et l'essor de nombreux restaurants et bars favorisés par le projet ont entraîné l'afflux de touristes ivoiriens et étrangers dans la région. Ces derniers ont été logés dans les hôtels et ont dégusté des plats du terroir ou nationaux dans les restaurants de la région avant de visiter les sites touristiques (Baum, 1999 : 91). Parmi les plats dégustés ont figuré les carpes braisées, le foutou d'igname ou de banane accompagné de sauce-graine à l'agouti ou phacochère.

Dès 1988, le Projet Soja-BAD a engendré une forte demande immobilière dans la région. L'ampleur de la demande immobilière des agents du projet et des milliers d'ouvriers agricoles a provoqué un « boom immobilier ». Les loyers sont passés du simple au triple et parfois davantage. Évalués à 15 000 F CFA par mois avant le projet, ils ont atteint souvent la somme de 200 000 F CFA par mois (Fofana, 1996 : 53). À partir de 1988, l'artisanat classique (menuiserie, porterie, maçonnerie, sculpture) dans le Nord-Ouest ivoirien a connu un nouveau dynamisme. Mais, le secteur qui a profité le plus directement et de façon substantielle de la présence du Projet Soja-BAD a été sans conteste celui des réparateurs de pneus. Le nombre de réparateurs est passé de deux (2) à environ 20 dans chacune des villes de Touba et d'Odienné. Les tarifs de leurs prestations s'élèvent jusqu'à 3 000 F CFA/heure (BNETD, 2010 : 7). La présence de plus de 245 agents du projet et l'amélioration des revenus des populations grâce au projet ont induit une forte demande en produits artisanaux.

À l'instar des progrès économiques, le projet a suscité également des retombées sociales dans la région.

3.2. Les retombées sociales du Projet Soja-BAD dans les départements de Touba et d'Odienné

En zone forestière, Jean-Claude Arnaud (1987, 496) note que le revenu monétaire agricole annuel par habitant dépassait « *fréquemment 25 000 F CFA dans les départements caféières et cacaoyères les plus riches* » en 1979-80. Dans le Nord-Ouest, il était de 12 000 F CFA en 1979-80, et ce, grâce au coton qui constituait la seule culture de rente en expansion dans le milieu paysan de la région. Le géographe Jean-Louis Chaléard (1996, 335) en déduit qu'il était « *l'un des plus faibles de la Côte d'Ivoire* ».

29- Dcgtx, 1996, p.39.

30- Archives privées de M. Sylla Mamadou, ancien coordinateur du crédit agricole du Projet Soja dans la zone de Touba. Consultées à son domicile sis à la Riviera 2 (Cocody).

A partir de 1988, le Projet Soja-BADa induit des milliers d'emplois directs et indirects dans les départements de Touba et d'Odienné. Il a créé plus de 4 500 emplois directs et indirects (Fotoh, 1996 : 20). Il a bénéficié à plus de 50 000 personnes dans la région³¹. La création d'emplois directs et indirects a contribué à l'amélioration des revenus plusieurs paysans dans la région. Le revenu monétaire annuel des paysans sélectionnés du projet est passé de 12 300 F CFA/an en 1979 à 450 000 F CFA pour les exploitants familiaux et à 800 000 F CFA/an pour les PMEAs (Chaléard, 1996 : 387). La moyenne du revenu annuel par paysan du projet a été d'environ de 550 000 F CFA/an. Durant les 12 campagnes agricoles du projet, plus cinq (5) milliards de F CFA leur ont été distribués (Yéo, 2010 : 29).

Dans la zone de Touba et d'Odienné, seuls 13 villages (7 à Odienné et 6 à Touba) sur les 545 villages étaient dotés d'un dispensaire. La majorité des équipements sanitaires de la région étaient situés dans les chefs-lieux de sous-préfecture. En ce qui concerne les infrastructures scolaires, plusieurs écoles étaient fermées dans la région pour insuffisance d'effectifs. Pour soulager les besoins de scolarisation et de soins primaires nés de l'afflux de milliers de populations attirés le Projet Soja-BAD, huit (8) écoles primaires et huit (8) centres de santé ont été réalisés dans la région³². Ces écoles ont permis d'instruire et d'éduquer les progénitures des responsables du projet, des exploitants et de la main d'œuvre agricole. Grâce à ces écoles, certains enfants ont pu être soustraits des écoles coraniques et d'autres, ont échappé aux travaux champêtres.

Quant aux centres de santé, ils ont permis aux populations rurales de la région d'accéder aux soins primaires, infantiles et maternels. Dans le cadre de la lutte contre certaines maladies graves, le projet y a initié « *un programme annuel de vaccinations des populations des plates-formes et des villages riverains* »³³. Il a été réalisé avec l'appui du ministère de la Santé et de la Protection Sociale. Les maladies concernées par les campagnes de vaccination sont celles qui sévissaient dans la région, à savoir, la rougeole, la méningite, le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et la poliomyélite³⁴. Les séances de vaccination se sont déroulées sur les plates-formes chaque année entre 1990 et 2002.

Avant en 1988, les zones urbaine et rurale du Nord-Ouest ivoirien étaient de taille moyenne. Odienné et Touba étaient les grandes villes. Les villages de la zone étaient peuplés en moyenne par 500 habitants à Odienné et par 300 habitants à Touba (Della, 1993, 13). Leur habitat était de type traditionnel dominé par des maisons aux murs en briques de terre, de forme circulaire avec une toiture en chaume. Des maisons en dur y existaient également³⁵. Mais, elles étaient minoritaires en raison de la faiblesse du revenu monétaire agricole annuel par habitant. Dès 1988, la modernisation de l'habitat en milieu rural dans le Nord-Ouest a été également au centre des actions du projet. Le projet a réalisé 40 plates-formes villageoises dans la région. Depuis 1989, chaque paysan installé par le projet a reçu une aide financière de 100 000 F CFA ou sous la forme de matériel pour construire des habitations modernes³⁶. Grâce à ce soutien financier, des paysans ont construit des maisons en dur.

Avant la création du projet, la zone de Touba et d'Odienné disposait de très peu de forages. Boizo Ori (1988, 18) affirme que seuls quelques villages du Nord-Ouest étaient dotés « de quelques forages d'eau potable ». Dans le même ordre d'idées, Abel Doualy (1995, 13) indique que « *presque toutes les pompes villageoises étaient en panne, obligeant les populations à se ravitailler dans les marigots. Et cela, non sans courir des risques de maladies comme la diarrhée, les maladies hydriques, etc.* ». Pour y remédier, le projet a implanté 40 pompes d'hydraulique villageoise améliorée

31- Dcgtx, 1996, p.43.

32- Pour encourager la scolarisation des enfants des exploitants, le projet leur a octroyé des prêts à hauteur à 35 000 F CFA/an (Baum, 1999 : 121).

33- BNETD, 2010, 27.

34- Archives privées de M. Sylla Mamadou, ancien coordinateur du crédit agricole du Projet Soja dans la zone de Touba. Consultées à son domicile sis à la Riviera 2 (Cocody).

35- Il ressort de notre enquête orale sur la question que la plupart des maisons en dur dans les villages en 1979 sont le fait des fils de la région résidents en "Basse Côte" c'est-à-dire dans la zone forestière du pays. Cf. Entretien avec M. Touré Youssouf le mercredi 06 février 2019 à Touba de 09h30 à 11h 30.

36- Ministère de l'Agriculture, 2006, p.121.

sur les 40 plates-formes d'habitation qu'il comptait (Sidibé, 1991c : 13). Le coût de cette opération est évalué à 136 millions de F CFA. Chaque pompe a été conçue pour alimenter en eau une population moyenne de 400 personnes. Le projet a donc permis de fournir de l'eau potable régulièrement à environ 12 000 personnes dans le Nord-Ouest ivoirien (Yéo, 2010 : 52). Ces pompes ont permis aux populations rurales de la région d'éviter de se ravitailler dans les marigots et de se protéger contre les maladies telles que la diarrhée, les maladies hydriques, etc.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du Projet Soja-BAD, les données fournies par la BAD (1989 : 11) et Boizo Ori (1988 : 28) indiquent que : « 16 villes (4 sur 7 à Touba et 12 à Odienné) et 20 villages sur 545 villages (3 à Touba et 17 à Odienné) » étaient électrifiés dans la région. Le pourcentage de villages électrifiés était, donc, très faible. Il était de l'ordre de 3 %. Par conséquent, il était l'un des plus faibles au niveau national. A partir de 1989, de nombreux villages de la région ont été électrifiés à la faveur du raccordement des fermes semencières et des deux Centres de Formation et de Démonstration (CFD) du projet à l'énergie électrique. Cette électrification a amélioré considérablement les conditions d'existence des populations rurales. Elle a également favorisé l'installation de nombreuses infrastructures et de plusieurs équipements dans le Nord-Ouest du pays.

Après l'indépendance, la zone de Touba et Odienné faisait face à un exode rural accentué qui touchait particulièrement les jeunes. En effet, au début des années 1970, le Sud forestier constituait pour les jeunes du Nord-Ouest « l'Eldorado où ils pourront "gagner l'argent" tout en échappant aux contraintes familiales » (Arnaud, 1987, 717). Dans leur esprit, la possibilité de réussite économique individuelle ne se situait pas dans le Nord-Ouest. Ils sous-estimaient les possibilités de réussite dans leur région natale. Ils souhaitaient également se défaire des pesanteurs sociales qui minent leur épanouissement.

En atténuant les pesanteurs sociales à partir de 1988, le Projet Soja-BAD a participé à la lutte contre l'exode rural des jeunes dans la région. Les effets socio-économiques qu'il a induits, ont permis de maintenir dans la région et d'y attirer de nombreux jeunes ivoiriens qui y ont trouvé leur compte. La densité humaine de la zone du projet est passée de 7 habitants/km² en 1975 à 12 habitants/km² en 1998³⁷. Dans ces chiffres, il est difficile de faire la différence entre les populations locales à qui le projet était destiné et les autres populations issues des pays voisins attirés par sa mise en place. Aussi le projet a-t-il organisé des tournois de football entre les jeunes vivants sur les plates-formes villageoises.

Dans la société traditionnelle malinké, la femme, quel que soit son âge, ne peut prendre part aux assemblées judiciaires où siègent les hommes y compris les jeunes qui ont l'âge de ses propres enfants. L'homme y exerce sur la femme un pouvoir de domination (DCGTx, 1992, 160). Or, au niveau des conditions socio-économiques de production, elle joue un rôle prépondérant. Il faut noter qu'elle est au centre de toutes les activités économiques de la région du Nord-Ouest ivoirien (Affou, 2000, 16-17).

Dans le même élan que les actions menées depuis 1979 par le ministère de la Condition Féminine dans la région³⁸, le projet a œuvré à la formation des femmes par les animatrices rurales³⁹. Il a décidé de développer auprès des femmes des activités qui puissent contribuer à l'accroissement du revenu familial et à la promotion des exploitants agricoles. Les épouses des exploitants ont sensibilisé au maintien d'un cadre de vie sain sur les plates-formes villageoises du projet (Baum, 1999 : 98). En outre, le projet a également contribué à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire de la région par le développement des cultures du soja, du riz et du maïs. À la fin de chaque campagne agricole, il a octroyé deux (2) tonnes de soja, trois (3) tonnes de riz paddy et trois (3) tonnes de maïs à chaque paysan du projet⁴⁰. Le glanage du soja et du riz a participé aussi à la satisfaction des besoins alimentaires des populations. En somme, au plan social, les retombées du projet ont concerné la création

37- Ministère de l'Agriculture, 2006, p.123.

38- Pour promouvoir la femme rurale du Nord-Ouest ivoirien et améliorer son rendement, le Ministère de la Condition Féminine y mène depuis 1979 un projet dénommé "Opération Kaniasso". Il permet de former des femmes rurales à des activités économiques (couture, coiffure, etc.) et de les sensibiliser à l'hygiène domestique, l'équilibre alimentaire, les précautions périnatales, les préventions sanitaires telles que les vaccinations, l'allaitement, en un mot les soins de santé primaire. Cf. Jeanne Gervais (1983, 22-23).

39- Constructora Andrade Gutierrez/Dcgtx, 1988, 103.

40- Dcgtx, 1996, p.37

d'emplois, l'amélioration des revenus, la création d'écoles et de centres de santé, l'amélioration du cadre de vie, l'atténuation de l'exode rural et la promotion de la femme rurale dans les zones de Touba et d'Odienné.

Au total, le Projet Soja-BAD a contribué au progrès économique et social du Nord-Ouest ivoirien entre 1988 et 2002. Il s'est érigé en pôle de développement économique et social de la région.

CONCLUSION

Dans le but d'atténuer le retard de développement des départements de Touba et d'Odienné, le président Houphouët-Boigny a donné des instructions à la Dcgtx en vue de remettre en activité le premier Projet Soja interrompu en 1984. Il a été relancé à une plus grande échelle en 1988 grâce à un financement de la BAD et a pris la dénomination de Projet Soja-BAD. Dès 1996, les exploitants ont été organisés en GVC et ont pérennisé eux-mêmes les activités du projet. En septembre 2002, suite au déclenchement de la crise militaro-politique, le projet a connu une interruption brusque. Dans l'ensemble, le Projet Soja-BAD a contribué au rééquilibrage économique et social du Nord-Ouest ivoirien entre 1988 et 2002. Toutefois, il convient de relativiser la contribution du Projet Soja-BAD au processus de développement des départements de Touba et d'Odienné. Les progrès économiques et sociaux créés par le projet dans la région n'ont pas été durables. Il a suffi de l'interruption du projet en 2002 pour qu'on assiste un marasme de l'économie du Nord-Ouest et une dégradation du niveau de vie des populations.

En définitive, la présente étude est loin d'être exhaustive. Elle laisse entrevoir une nouvelle problématique de recherche. Il est question de savoir ce que sont devenus les techniciens et les paysans du Projet Soja-BAD après l'avènement de la crise militaro-politique de septembre 2002. L'État ivoirien les a-t-il dédommagés ? Quelles sont les enseignements à tirer de la mise en œuvre du projet dans les départements de Touba et d'Odienné ? Si ces questions lancinantes ne font pas partie de l'objectif de la présente étude, elles constituent cependant la plus grande piste d'investigation qui ressort de cette étude.

BIBLIOGRAPHIE

ABOUGNAN Marcellin, 1986, « Le Ciboué au cœur du pays Mahou : nous avons réalisé tout le programme » in *Fraternité-Matin*, n°6624, du lundi 10 novembre 1986, p.20.

AFFOU Yapi Simplicie, 2000, *Étude socio-économique et foncière dans les zones du Projet Soja (Touba et Odienné)*, Abidjan, Dcgtx/Plan Foncier Rural, 53p.

AMSELLE Jean-Louis, FREUD Claude, BULTEAU Paulet al, 1991, *Évaluation du programme Soja*, Abidjan, Minagra/Dcgtx, 236p.

Archives privées de M. Sylla Mamadou, ancien coordinateur du crédit agricole du Projet Soja dans la zone de Touba. Consultées à son domicile sis à la Riviera 2 (Cocody).

ARNAUD Jean-Claude, 1987, *Le Pays Malinké de Côte d'Ivoire : aire ethnique, expansion, migration/cartes hors texte*, Thèse de doctorat d'État de Géographie, Université de Rouen, 927p.

BAD/FAD, 1989, *Projet de développement de la culture du Soja dans le Nord-Ouest (République de Côte d'Ivoire)*. Rapport d'évaluation, Abidjan, COT/PAAA, 112p.

BNETD, 2010, *Rapport de mission de l'état des lieux du Projet Soja*, Abidjan, BNETD, 213p.

- BAUM Gartner**, 1999, *Étude socio-économique sur la viabilité des réalisations du ProjetSoja*. Rapport final, Abidjan, DG Agro Progress International/BAD, 117p.
- CHALEARD Jean-Louis**, 1996, *Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 661p.
- Construtora Andrade Guitierrez/Dcgtx**, 1988, *Projet de développement de la culture du Soja en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Présidence de la République/Dcgtx, 117p.
- DAN MOUSSA Alfred ; ZIO Moussa**, 1986, « 1974-1986-12 ans : Le président Houphouët redécouvre Touba » in *Fraternité-Matin*, n°6624 du lundi 10 novembre 1986, p.11.
Dcgtx, 1996, *ProjetSoja*. Bilan et perspectives, Abidjan, RCI. Premier Ministre/Dcgtx, 57p.
- DOUALY Abel** (1995a), « Visite du chef de l'État au Nord-Ouest. Touba : développement au ralenti » in *Fraternité-Matin*, n°9200 du jeudi 15 juin 1995, pp.12-13.
- FOFANA Maguette Souleymane**, 1996, *Réhabilitation du réseau routier et construction des quais de récolte sur le périmètre du ProjetSoja (Zone d'Odienné)*, Rapport de stage, École Nationale des Techniciens Publics/Dcgtx, 39p.
- FOTOH (Georges)**, 1996, « *ProjetSoja* » in *Terre et Progrès*, n°007, octobre-novembre-décembre 1996, 34p.
- HAUHOUOT Asseypo Antoine**, 2002, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, EDUCI, 364p.
- KONE Miaman**, 1999, *Analyse de l'impact de la vulgarisation agricole sur l'efficacité économique des paysans dans le Nord-Ouest et l'Ouest de la Côte d'Ivoire : cas des départements de Touba et Biankouma*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Économie Rurale, CIRES, Abidjan, 177p.
- Ministère de l'Agriculture/Dcgtx**, 1988, *Projet de vulgarisation de la culture du Soja en Côte d'Ivoire. Étude de faisabilité*, Abidjan, Dcgtx, 104p.
- Ministère de l'Agriculture**, 2004, *Situation des Projets financés par la BAD*, Abidjan, Ministère de l'Agriculture, 105p.
- Ministère de l'Agriculture**, 2006, *Bilan-diagnostic de la mécanisation agricole en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ministère de l'Agriculture, 206p.
- N'GUESSAN Raphaël**, 1998, « Côte d'Ivoire : les endettés du Soja » in *Bulletin de Presse SYFIA*, n°114, juillet 1998, 42p, pp.36-38.
- ORI Boizo** (1988), *Projet de développement de la culture du soja dans le Nord-Ouest. Rapport sociologique*, Abidjan, BAD, 39p.
- SIDIBE Ladji**, 1991a, « *ProjetSoja* : de nouvelles raisons d'espérer » in *Fraternité-Matin*, n°7976, du 07 mai 1991, p.14.

SIDIBE Ladj, 1991c, « ProjetSoja : créer une nouvelle classe d'entrepreneurs agricoles » in *Fraternité Matin*, n°7978, de vendredi 10 mai 1991, p.13.

SIDIBE Ladj, 1991d, « ProjetSoja : C'est quoi même » in *Fraternité Matin*, n°8.128, du 7 novembre 1991, p.6.

YÉO Kadokan Inza, 2010, *Système de mécanisation agricole dans le ProjetSoja : Bilan-diagnostic et définition des actions à mener dans le cadre de la relance du Projet*, Mémoire de fin d'études professionnelles, BNETD/INPHB, 122p.

Conception et réalisation : POLITICOM
Politicom2012@gmail.com
Achévé d'imprimer en mars 2021 par COD'COULEUR
Imprimé en Côte d'Ivoire

